This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

N.o
FORTUNE NE VIEILLIT PAS
Bibliotheque de Th. de Jougbe.

LA HOLLANDE

AU

DIX HUITIEME SIECLE.

OU NOUVELLES

LETTRES.

CONTENANT

DES REMARQUES

ET DES

OBSERVATIONS

DE CETTE PROVINCE.

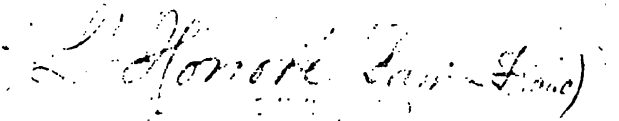

LA HOLLANDE

AU

DIX HUITIEME SIECLE.

OU NOUVELLES

LETTRES,

CONTENANT

DES REMARQUES

ET DES

OBSERVATIONS

SUR

Les principales VILLES, *la* RELIGION, *le* GOUVERNEMENT, *le* COMMERCE, *la* NAVIGATION, *les* ARTS, *les* SCIENCES, *les* COUTUMES, *les* USAGES *&* *les* MOEURS *des* HABITANS

DE CETTE PROVINCE.

A LA HAYE,

CHEZ DETUNE, Libraire.

MDCCLXXIX.

711

La Hollande mérite d'autant plus d'attention, que c'eſt un Etat d'une eſpéce toute nouvelle, devenu puiſſant ſans poſſéder presque de terrain, riche & n'ayant pas de ſon fonds de quoi nourrir la vingtiéme partie de ſes habitans, & conſidérable en Europe par ſes travaux au bout de l'Aſie.

VOLTAIRE. *Eſſai ſur l'Hiſtoire générale.* Chap. 156.

AVERTISSEMENT.

EN publiant ces Lettres nous ne nous sommes proposé d'autre but que d'être utiles aux Etrangers, qui voyagent en Hollande, & qui n'ont pour guide que quelques Rélations vagues & fautives de ce Pays. Peut être même que cet ouvrage ne sera pas entiérement inutile à plusieurs de nos Compatriotes, qui n'ont ni l'occasion ni le loisir de se mettre au fait de bien des choses, qui doivent cependant les intéresser plus ou moins, en qualité de Citoyens.

Divers Voyageurs François ont publié leurs remarques sur cette Province. Mais ils se sont uniquement bornés à la description superficielle des principales Villes, sans entrer dans aucun détail un peu approfondi sur la Nature du Gouvernement, sur l'état du Commerce & de

N.o
FORTUNE
NE VIEILLIT
PAS
Bibliotheque de Th. de Jouge

empêchent la plûpart des Etrangers de ſe former de juſtes idées de la Hollande.

Cet ouvrage eſt principalement deſtiné à leur faciliter les moyens de les ſurmonter.

Il nous manquoit une deſcription abrégée mais exacte de cette Province, qui pût ſuppléer aux ſecours dont pluſieurs Etrangers ſont déſtitués; Ne ſachant comment voir, ils ſe trouvent dans la néceſſité de s'en rapporter ſouvent à leurs Conducteurs, ou même quelquefois à des Valets de place, à ces eſpéces de *Ciceroni*, dont la ſcience ſe borne à indiquer les Edifices publics, les Jardins, & les Promenades.

C'eſt donc, comme nous l'avons déja dit, aux Etrangers que nous préſentons cet Ouvrage. Il n'eſt fait uniquement que pour eux, & encore pour ceux là ſeulement d'entre eux, qui ne ſauroient remonter aux ſources, ni s'inſtruire par eux mê-

mêmes. Nous croyons pouvoir les aſſurer qu'ils trouveront ici ce qu'ils chercheroient vainement ailleurs. On n'affirme rien dans ces Lettres que ſur des autorités reſpectables, & l'on y obſerve une exacte impartialité. Si quelques Lecteurs inſtruits jugent que l'on s'eſt trop appéſanti ſur certains ſujets, nous répondons, que notre but étant de donner aux Etrangers une juſte idée de ces choſes, nous nous ſommes vus dans la néceſſité d'entrer dans des détails ſouvent ennuyeux.

Au reſte nous déclarons ici, que nous n'attachons aucun mérite quelconque à cette *Compilation*; nous n'avons recherché d'autre gloire que celle de pouvoir nous rendre utiles. Un Citoyen obſcur n'en doit point rechercher d'autre, & nos talens répondent trop peu à notre bonne volonté, pour nous flatter que cette foible production ait d'autre mérite que celui de l'utilité.

En un mot tout notre travail conſiſte

N°
FORTUNE
NE VIEILLIT
PAS
Bibliotheque de Th. de Jouge

LA HOLLANDE

AU

DIX HUITIEME SIECLE,

OU NOUVELLES

LETTRES,

CONTENANT

DES REMARQUES

ET DES

OBSERVATIONS

DE CETTE PROVINCE.

Sud de cette Province dans une Isle, qui avant l'an 1421 joignoit le Continent.

On ignore communément le tems ou elle fût bâtie. Ceux qui font rémonter ſon origine à des tems anterieurs à J. C. exagérent manifeſtement, de même que ceux, qui croyent qu'en l'année 75 de notre Ere cette ville fût bâtie par un certain *Antoine*. C'eſt à l'année 1008 qu'il faut fixer ſa naiſſance, ainſi que l'atteſtent des anciens manuscrits, & les plus vieux Chroniqueurs.

Dordrecht compte 18000 habitans: dont la moitié au moins eſt Proteſtante. Cette ville a douze Portes, & n'eſt fortifiée que du côté de la terre. Pendant tous les troubles, qui agitérent la Hollande depuis le 16 ſiecle, *Dordrecht* ne fût jamais conquiſe. Ce qui lui a fait donner le ſurnom de *Pucelle*. La forme exterieure de la Ville eſt exactement celle d'une Galére; & ſes Environs ſont charmans.

La GRANDE EGLISE dediée à la Vierge eſt très belle. On y voit encor dans le Chœur les bancs ou ſtalles deſtinèz autrefois au Clergé Catholiqne, ornèz de differens ouvrages de Menuiſerie, mais la plupart endommagez par le Zèle indiscret des Proteſtans, qui dans les troubles de la Révolution pillérent & détruiſirent les Temples Catholiquez.

La

La Chaire eſt de toute beauté, d'un marbre blancs veiné en noir & travaillé en relief: Les bancs deſtinèz aux membres du Conſiſtoire, & cette enceinte, qu'on nomme ici *Parquet*, eſt de beau bois de Mahoni.

Les Coupes & les plats, dont on ſe ſert à la Sainte Cene ſont d'or maſſif, & la grille que ſépare la Nef du Chœur eſt du travail le plus précieux.

C'eſt à peu près la ſeule Egliſe Réformée dans les ſept Provinces d'ou la pompe & la richeſſe ne ſont pas entiérement exclues. Dans toutes les autres, une chaire, des bancs & des chaiſes de Bois, voila tous les ornemens d'un lieu deſtiné à adorer Dieu. LesCatholiques donnent peut-être dans un excès oppoſé, *Medium tenuere Beati.*

L'EGLISE *Neuve*, celle des *Auguſtins*, & celle qui eſt deſtinée aux *Reformés François* n'ont rien de remarquable.

IL y a huit Paſteurs *Hollandois* & deux *François* qui deſſervent ces Egliſes, & qui ſont payez en partie par l'Etat & en partie par la Ville.

L'HOTEL DE VILLE comme la plus grande partie des Edifices de cette eſpéce en Hollande, eſt dans l'ancien gout Gothique, & n'a rien au déhors de conſidérable.

Dans une des Chambres de cet Hôtel, eſt un Tableau de maitre, repréſentant Samſon dormant ſur les genoux de Dalila On voit dans cette chambre une pendule, qui marque tous les mouvemens des Corps Celeſtes, les jours de la ſemaine diſtinguez par ſept figures, & une boule, qui indique le cours de la Lune. Voila tout ce que cet Hôtel a de merveilleux.

L'Hôtel de la Monnoïe eſt plus conſidérable. Dordrecht eſt la ſeule ville de Hollande, qui ait le privilége de battre la Monnoïe. Cet Hôtel eſt vaſte, bien diſpoſé & tout s'y fait avec la plus grande exactitude. Il eſt permis à tout le monde d'y faire battre des Ducats, quant aux autres eſpéces, ce n'eſt qu'avec la permiſſion des Etats d'Hollande, qu'il eſt permis d'en battre.

L'Ecole Latine de cette ville eſt celébre, parcequ'elle a fait ſortir de ſon ſein le ſcavant GERARD VOSSIUS, (*a*) & le docte PUTEANUS.

LINDANUS Théologien célèbre, MERULA, RUTGERS Jurisconſultes eſtimés

(*a*) Il fut un des plus laborieux écrivains du ſeiziéme Siécle. C'étoit un homme d'une lecture prodigieuſe. On peut voir pluſieurs circonſtances de ſa vie aſſez intéreſſantes, dans ſes Lettres publiées à Londres en 1690. Il laiſſa cinq Fils, dont Iſaac eſt le plus fameux.

més ſont nèz à Dordrecht, l'Hiſtorien GOEDHOVEN *le Poëte* DEKKER la ſçavante Marguerite GODEWYK ont pris naiſſance dans cette ville. Le célèbre graveur JEAN DE TERUENNE vecut & mourut ici.

PAUL MERULA, dont je viens de vous parler, étoit un Jurisconſulte, qui joignit à la connoiſſance du Droit, celle des belles Lettres. Il voyagea beaucoup, & enſeigna l'hiſtoire dans l'Univerſité de *Leiden*. Il ſucceda dans cet emploi au célèbre *Juſte Lipſe*, & remplit dignement cette place jusqu'en 1606. Il mourut à *Rostock* l'année ſuivante, ſes ouvrages ſont très eſtimés.

DORDRECHT a la première voix dans l'aſſemblée des Etats ſoit à cauſe de ſon ancienneté, ſoit parceque ce fut dans cette ville, que les Comtes de Hollande commencérent leur domination.

Elle eſt auſſi la ſeule des villes de la Hollande Méridionale qui ait le droit de battre de la Monnoye, comme je vous l'ai dit. Elle eſt en poſſeſſion de faire décharger les vaiſſeaux qui paſſent devant ſes murs, & de faire payer quelques droits ſur les effets vendus On nomme ce droit *Stapel Regt*. *Stapel* ſignifie dans l'ancienne langue Anglo-Saxonne *marché*. Et comme ce fut *Edouard I* Roi d'Angleterre qui donna en 1282. ce privilége à

ceux de *Dordrecht*, il n'eſt pas étonnant que l'on dérive ce mot de l'Anglois (*a*).

Si c'eſt un privilège, que d'avoir le droit excluſif d'entretenir un Bourreau, *Dordrecht* & *Haarlem* peuvent ſe vanter d'en jouïr.

Le Commerce languit un peu à Dordrecht. Il conſiſte en Grains, Bois, Vins de Rhin, Chaux, Sel, Fer &c. Pluſieurs fois dans l'année on voit deſcendre de Cologne des radeaux d'une longueur étonnante, & montez de plus de 3000 perſonnes. On croit voir une Iſle flottante. Ces radeaux s'arrêtent devant la ville & il eſt permis à tout le monde de venir admirer la ſingulière conſtruction de ces bâtimens, & l'ordre qui y regne. Le Directeur de la Flotte a un appartement rangé & diſtribué avec beaucoup de goût, & rempli de toutes les commodités de la vie; les matelots ſont distribués par Chambrées, & n'ont que le ſoin de veiller à la ſureté des Cables, & des Cordes, qui uniſſent les planches. Arrivés à Dordrecht on vend ce bois, & les conducteurs retournent à pied dans leur pays. Ce ſpectacle, qui m'a beaucoup amuſé, eſt unique en ſon genre.

La Magiſtrature de *Dort* ſe diviſe en 2 Claſſes. La

(*a*) *Staple* en Anglois ſignifie *marché*.

La prémière ſe nomme *le Vieux Conſeil*, (*Oud Raad*), compoſé de quarante *Maires*, (*Vroedſchappen*).

La ſeconde claſſe eſt compoſée du Baillif, du premier Bourguemeſtre & de neuf Echevins.

Le Vieux conſeil a l'intendance des choſes, qui regardent le bien être de la Ville en géneral, l'autre eſt prépoſé au maintien du bon ordre, & de la Police.

LA TOLERANCE civile eſt établie ici comme partout ailleurs dans ces Provinces; ce fut dans cette ville, que ſe tint en 1618 & 1619 le fameux Synode ou le parti Gomariſte triompha & accabla les Arminiens. Les troubles qui déſoloient la Hollande dans ce tems-là ſembloient devoir fixer l'attention ſur des objets de plus grande importance, que ſur les querelles de deux Théologiens. Cependant cette diſpute diviſa l'Etat, & il en fut ici comme dans les autres pais; la Religion ſervit de prétexte aux animoſitez, aux brigues, aux cabales, chacun prit un parti ſuivant ſes interêts, & cette querelle, qui auroit pû être étouffeé dans ſon berceau, fut la cauſe de divers malheurs, & de divers crimes, commis juridiquement.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt à ce tems qu'il faut rapporter l'origine & l'Epoque de la Con-

feſſion de foi, que profeſſent les Reformés en Hollande. On convoqua un Synode general. Toutes les Egliſes Proteſtantes de l'Europe y envoièrent leur Députés, (*a*) & l'on y fixa tous les Articles, dont on n'etoit pas généralement d'accord. Ceux qui aſpirent au Miniſtère ſacré dans ces Provinces ſont obligés de ſigner les réſolutions de ce Synode, & de promettre, de ne jamais enſeigner rien qui y ſoit contraire. Ceux qui favoriſoient les ſentimens d'Arminius, ne purent s'y réſoudre, & furent par la même exclus, ceux ci des charges & des Emplois, ceux-là des chaires qu'ils occupoient. Leur Paſteurs furent perſécutés; mais enfin la raiſon ne tarda pas à éclairer les esprits. On comprit que ſi *bruler n'eſt pas répondre* (*b*) les autres perſécutions quoique moins atroces, n'en étoient pas moins contraires à l'Esprit de l'Evangile, à la liberté, pour laquelle on avoit tant combattu, & au vrai bonheur d'un état; Les ſages Souverains de ces heureuſes Provinces en veillant aux droits de l'Egliſe Dominante, ne ſont pas moins attentifs

(*a*) Excepté celles de France, qui avoient été convoquées; mais Louis XIV. leur defendit de s'y rendre.

(*b*) Mot de J. J. Rouſſeau a l'Archevêque de Paris.

tifs a épurer une des sources les plus solides de la grandeur & de la conservation de cet Etat, & la Hollande n'est pas moins renommée par sa sage Tolerance, que par son Commerce, & son industrie.

Comme on se fait generalement des idées assez fausses sur la Nature de cette Tolerance, que l'on feint souvent de la confondre avec une criminelle indifference en matière de Réligion, j'ai tâché, Monsieur, pendant le séjour que j'ai fait ici, de m'en procurer des notions claires & suffisantes pour satisfaire à la juste curiosité, que vous avez, de vous instruire de tout ce qui régarde ce pays ci; voici en peu de mots le résultat de mes observations & de mes récherches.

Avant le Synode dont je viens de vous parler, on suivoit simplement la Doctrine de Calvin. Mais comme les disputes renaissantes laissoient une incertitude trop grande sur les principaux articles de foi, on convint de choisir des guides surs, desorte qu'apresent le *Catechisme de Heidelberg*, *la Confession de Foi Belgique* & en particulier les *Post Actes* du Synode de Dordrecht sont la règle invariable de la foi en Hollande.

Le Souverain en vertu des droits de la Souveraineté a repris dans l'Eglise, toutes les prerogatives que Rome avoit af-

fectées à ſon ſiége & que la fanatique ſuperſtition de Philippe ſecond avoit introduite dans ces Provinces

Les Miniſtres des Autels ni leur Corps entier n'ont aucun *Droit* de s'ingérer dans les affaires publiques, ou de ſe ſouſtraire aux devoirs de Citoyen; Le premier de tous eſt pour eux comme pour toutes les autres claſſes, l'*obéïſſance*. (*a*)

Il eſt de même défendu aux Miniſtres ſous des peines très ſévéres, de ſe mêler de réprendre en chaire la conduite de ceux qui tiennent le timon de l'Etat, d'exciter leurs auditeurs à la ſédition, à la révolte. Ainſi les Miniſtres qui blamérent en chaire la paix de Munſter, & la décrioient comme pernicieuſe & dangereuſe à la République furent punis par les Etats, ainſi que le rapporte un Hiſtorien Hollandois (*b*).

Les Miniſtres n'ont point ici de Tribunal particulier, & il eſt permis d'appeller un Eccleſiaſtique en juſtice devant un juge ſéculier. On ſcait les funeſtes ſuites qu'entrainérent aprés elles d'autres maximes, puiſées dans le Code de Juſtinien,

(*a*) Ce qui arriva du tems de Leiceſter n'eſt pas une preuve du contraire.

(*b*) Ayrzma T. I. p. 527. V. BARBEYRAC, *s'il eſt permis d'échaffauder en chaire le Magiſtrat.*

nien, favorisées par les Papes, & toujours suivies par d'imbécilles Souverains

On se rappelle le procès de Malagrida & l'on frémit d'horreur.

Ce n'est pas non plus aux Ecclesiastiques à juger ici, si telle ou telle Religion doit être tolerée, le Souverain s'est réservé ce jugement, & l'on ne s'en trouve que mieux.

Cependant le Clergé à des droits, mais mitigez par le Souverain.

Il lui est permis de convoquer un Synode soit particulier soit général, mais ne peut le faire sans connoissance & sans permission des Etats, qui y envoyent des Députez de leur Corps, que l'on nomme *Commissaires Politiques*, (a) qui doivent assister aux délibérations du Sinode, empêcher des résolutions contraires au bien de l'Etat, & qui ont même le Droit de rompre les assemblées, lorsqu'ils le jugent à propos.

Lorsqu'il s'âgit de changer quelques chose d'essentiel aux Liturgies, & au culte extérieur, ce n'est encor qu'avec la permission du Souverain, que ces changemens

(a) Les Synodes Wallons ou François, quoique soumis en toute chose au Souverain, n'ont point de tels Commissaires. Il s'assemblent avec la permission de LL. HH. PP. & non de quelque Province Particulière.

mens ſe font. Le Clergé a le droit de juger des querelles Théologiques, & de l'Orthodoxie de certaines propoſitions, cependant lorsque ces diſputes dégénérent en querelles ſcandaleuſes, & contraires au maintien de la paix, le Souverain a le droit d'impoſer ſilence aux deux Parties, & vous ſavez Monſieur, qu'en pareille matiere c'eſt toujours beaucoup gagner.

Les formules de priéres pour les perſonnes publiques ſont conſignées par les Etats.

Il eſt défendu aux Miniſtres de rien changer a ces formules, & à l'ordre indiqué.

Le Souverain paye les Miniſtres des fonds, qui dans le tems du Catholicisme étoient affectez au Clergé. On ſe plaint avec raiſon de l'exiguité de la ſomme, qui n'eſt pas en tous lieux la même, mais ceux qui ont la plus forte penſion, comme les Paſteurs d'Amſterdam, de Rotterdam, & de la Haye, ont tout au plus deux mille deux cent florins.

Avec cela ils ſont rangés pour les Taxes ſous une des plus fortes Claſſes, & il eſt très difficile, que ceux qui ſont chargez d'Enfants, s'ils n'ont rien par eux mêmes, ſe ſoutiennent d'une maniere convenable

à

à leur état avec un si foible revenu, sur tout dans les grandes Villes.

Le droit d'élire un Pasteur est ordinairement attribué au Consistoire du lieu, dans quelques endroits le Magistrat a le droit de le choisir, dans d'autres il n'a que celui d'approbation, ce qui donne souvent matiere à des disputes, qu'il seroit aisés de prévenir, en établissant une Loi uniforme pour tous les lieux.

La Censure Ecclesiastique se fait par le Consistoire du lieu, qui excommunie au besoin, c'est-à-dire, qui exclue pour un tems de la participation à la Sainte Cène un membre de l'Eglise, qui la déshonore par une vie publiquement scandaleuse.

Cette excommunication, qui n'a lieu que bien rarement, se fait sans aucun bruit. On avertit en particulier l'accusé de s'abstenir de la Table Sainte, jusqu'a ce que par une meilleure vie il ait réparé le scandale de sa conduite. Cependant si celuici se croit condamné injustement, il peut s'addresser a la Classe (*a*) ou au Synode, même au Souverain.

Vous

(*a*). La Classe est l'assemblée des Pasteurs d'un certain district. Tous ceux qui ont une Eglise dans ce district sont soumis a cette Classe, et les Pasteurs qui veulent faire imprimer leurs ouvrages, doivent préalablement en

Vous admirez ſans doute avec moi Monſieur, la ſageſſe de ces ordonnances. Vous y réconnoiſſez la juſtice & l'impartialité ordinaires aux loix & aux Conſtitutions de ce pays, mais ſi ces loix même toutes ſévéres qu'elles ſont, ſe trouvent ſouvent impuiſſantes pour réprimer les audacieuſes tentatives de quelques membres du Clergé, jugez, qu'elles ſuites ont eû dans les autres pays le pouvoir despotique donné au Clergé, & dans ce ſens auſſi vous vous écrierés avec Lucrece.

Tantum relligio potuit ſuadere malorum.

Cependant il faut rendre juſtice au Clergé de ces Provinces, ſes membres ſont en général remplis de l'eſprit d'une religion, qu'ils annoncent dignement. Bons citoyens, ils ſavent rendre à Ceſar ce qui lui appartient, & les annales de de ces Provinces ne ſont pas ſouillées des indécentes conteſtations du Sacerdoce, & de

en avoir obtenu l'approbation de la Claſſe. Cette approbation conſiſte, dans une Declaration, que la Claſſe n'a trouvé dans l'ouvrage, qui a été remis à la cenſure, rien qui ſoit contraire a la ſaine doctrine, établie par le Synode de Dordrecht, les Formulaires d'Union, & les poſt acta du Synode de Rotterdam.

de l'Empire. S'il ſe trouve parmi eux, quelque eſprit ſéditieux, de ces hommes turbulens qui ſe plaiſent à faire naître & à entretenir la diſcorde, & la diviſion, (& dans quelle claſſe de citoyens ne trouve t'on pas de pareils hommes!) ils ſont en abomination à leur Corps, & mépriſez par lui comme les peſtes de la Societé.

On a fait ſonner fort haut dans ces derniers tems les ſervices qu'une Societé, proſcrite à preſent, avoit rendu aux Lettres; les Paſteurs de ces Provinces ne ſont pas moins récommandables par leurs ouvrages, leur ſçavoir & leur connoiſſances, que par leurs inſtructions & leur pieté.

Mr. Martinet Paſteur a Zutphen en Gueldre, vient de donner a ſa Nation un ouvrage, digne des ſpéculations des Bonnets, & d'autres ſçavans. Ce livre intitulé *le Catechiſme de la Nature* fait remonter l'homme a la connoiſſance de l'Etre ſuprême par la connoiſſance de ſes œuvres.

C'eſt peut-être ce qui a paru de meilleur en ce genre en Hollandois.

On connoit les ouvrages des Basnages, des Beauſobres, des la Chapelle, des Saurins, & Meſſieurs Chais & Royer, ſont dignes d'être placez à côté de ces grands hom-

hommes. Celui-ci eſt depuis 30 Ans Chapelain de S. A. S. Monſeigneur le Prince d'Orange, & en même tems Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de la Haye. Celui là comme vous ne l'ignorez pas ſans doute, eſt un des premiers, qui ait défendu par ſa plume la ſalutaire pratique de l'inoculation dans ces contrées, & il ne s'eſt pas rendu moins utile à ſes Concitoyens par divers ouvrages ſur cette matiere, que célèbre par ſon Commentaire ſur le Vieux Teſtament, dont le 6. Volume vient de paroître. Ayant obtenu l'Eméritat, ſi juſtement dû aux longs ſervices qu'il a rendu a l'Egliſe, il conſacre le repos dont il jouit à continuer cet important ouvrage.

Aprés vous avoir entretenu, Monſieur, des Droits du Souverain ſur l'Egliſe Dominante, je vais achever ma tâche, en vous inſtruiſant en peu de mots de ceux qu'il à ſur les Egliſes tolerées par le Gouvernement. Mais comme cette lettre eſt déjà aſſez longue, je réſerve le reſte pour le Courier prochain, & je finirai celle-ci en vous aſſurant que perſonne n'eſt plus parfaitement que moi, &c.

LETTRE II.

DORDRECHT.

Suite. Tolérance, Sectes défendues en Hollande. Départ de l'Auteur.

MONSIEUR.

LA République a toujours conſidéré la liberté de conſcience comme un des fondemens de ſa proſperité, & de ſon bien Etre. Auſſi toutes les Loix favoriſent cette liberté, avec une ſage modération, Perſonne n'eſt contraint d'embraſſer la Religion Réformée, au contraire il eſt permis à tout le monde de ſuivre la Religion de ſes Peres; l'a ſeule doctrine de Socin y eſt défendue. Les disciples de cet Héréſiarque ne ſont pas ſoufferts, & les livres qui favoriſent cette doctrine ſont prohibez; A l'exception de cette ſecte toutes les autres ſont tolerées, & elles jouiſſent de toutes les prérogatives de Citoyen de même que ceux, de la Religion Réformée, qui eſt la dominante. Les Catholiques Romains ont

ont des Prêtres pour deſſervir leurs Egliſes, comme les Rémonſtrans, les Luthériens & les Anabatiſtes leurs Miniſtres & leurs Conſiſtoires. Les Juifs y ont auſſi pluſieurs Synagogues.

Quelle différence, Monſieur, de cette liberté avec les perſécutions que l'on ſouffre ailleurs; que le ſort des Catholiques Romains dans ces Provinces eſt doux, quand on le compare avec celui des Réformez de France, qui jusqu'à preſent ſont cenſez ne pas exiſter (*a*), ou ne ſont ſoufferts que par connivence, & ou leur biens, leur état, leur vie même depend quelquefois du caprice on de la haine d'un Intendant. Ici nulle difference entre les citoyens de diverſes ſectes; excepté celles que leur Religion même demande. Un Memnonite par exemple appellé à rendre temoignage, n'eſt pas forcé d'aſſermenter ſa dépoſition. Le Juif à une formule de ſerment differente de celle du Chrêtien.

Le Souverain protége les Religions tolerées, & il n'eſt pas permis aux Réformés d'inſulter à ceux d'une autre ſecte, qui font comme eux partie de la Republique.

Que

(*a*) Le Parlement alloit s'occuper, diſoit on, de cette importante affaire, & les eſpérances de tant de Cytoyens ſeront encore déçues, & l'exiſtence d'un ſi grand nombre de ſujets reſte encore précaire.

Quelques droits de moindre importance ne ſont pas accordez ici aux Réligions différentes de la Dominante. Par exemple, l'uſage des cloches dans leurs Egliſes, les Proceſſions publiques, & plus ſpécialement le Droit de ſéance dans aucun département de l'Etat; Les Catholiques & autres Sectaires ſont cenſez inhabiles a tout emploi public; même a celui de Notaire; Un Catholique peut cependant être Avocat, & j'en ai connu plus d'un à la Haye, & ailleurs, qui ſe diſtinguoit dans ſon emploi par ſa probité & ſa droiture auſſi bien que par ſon ſavoir.

Les Prêtres, les Curez ſont tenus de jurer, qu'ils rejettent l'abominable doctrine de Rome; que le Pape a le droit de délier les ſujets de l'obéiſſance due à leur légitime Souverain; & au contraire ils engageront toujours leurs Ouailles a la fidelité à l Etat, & que ſous aucun pretexte il ne prendront d'eux de l'argent pour la fondation, ou l'entrétien de Monaſteres, Couvens, & Hopitaux, ſituez hors de la Jurisdiction des Provinces-Unies.

Les Juifs jouiſſent d'un ſort auſſi doux dans ces Provinces, que les Réformez. Ils ne ſçauroient cependant exercer leurs loix Cérémonielles dans toute leur rigueur. Mais à cela près, les Juifs qu'on nom-

nomme Portugais, ſont conſidérez & reſpectez comme les autres citoyens. Ils ſe diſtinguent des autres Juifs par leur propreté & leur maniere de vivre; Ils font rarement le Commerce. Le célèbre Mr. Pinto, connu par ſes *Lettres ſur la Circulation & le credit*, & par un *Traité de Metaphyſique*, eſt du nombre des Juifs Portugais, qui jouiſſent d'une réputation diſtinguée.

Voilà Monſieur en peu de mots ce que j'ai pu récueillir ſoit par mes lectures, ſoit par la converſation, ſur la Tolérance civile & religieuſe de cet Etat. Je vous ai épargné beaucoup de détails, qui ne ſont interreſſans que pour les habitans de ces Provinces. J'ai ſeulement voulu ſatisfaire à votre Curioſité, & vous donner une juſte idée de la Tolérance Hollandoiſe.

Mes affaires ne me rétenant plus à Dordrecht je partis de cette Ville avant hier. Je préférai le chemin de terre à celui, qu'une barque fait tous les jours; & je conſeillerois à tous les Etrangers d'en faire de même. On risque en allant par eau, de reſter jusqu'à ſix ou huit heures à faire un trajet, que l'on fait par terre en deux heures. Outre que cette Barque eſt conſtruite de façon, que la meilleure place, & conſequemment la plus

plus chére, qui eſt du côté de la poupe, eſt un petit appartement dans lequel on descend par une échelle, cette chambre eſt fort étouffée; On n'y reſpire l'air que par la trape, & l'on n'eſt par conſequent aucunément à l'abri des injures du tems, à moins que l'on ne veuille ſe réſoudre à créver par l'odeur du Tabac, que l'on fume dans cette cave avec autant d'acharnement, qu'ailleurs.

Le chemin de terre eſt très joli dans la belle ſaiſon; On paſſe trois fois l'eau; la premiere fois à Dordrecht, pour arriver à un village nommé Zwyndrecht, qui eſt à l'autre côté de la Riviere. La ſeconde fois à Yſſelmondé, & la troiſième à la vûe de Rotterdam. On découvre delà toute la Ville, & ce ſpectacle joint à celui de la Riviere, qui eſt très large en cet endroit, fait un coup d'œil raviſſant. Je traverſai la Meuſe dans une Barque fort légére, & le vent qui s'élévoit ne laiſſoit pas d'inquietter un homme peu fait à ces ſortes de voitures, ſi le flegme du Matelot qui ramoit, ne m'avoit raſſuré. C'eſt une obſervation, que j'ai été à portée de faire ſouvent en Hollande, que ce flegme ſi fort réproché aux Hollandois, vient beaucoup moins d'indolence, que d'un fonds de tranquillité raiſonnée, qui ne leur permet

de

de s'effrayer qu'à la vue d'un danger bien éminent. L'eau, ce terrible ennemi des Hollandois, eſt un élément, avec lequel ils ſe familiariſent dès leur enfance; la Néceſſité, mère de l'induſtrie, leur a fourni les moyens d'oppoſer des barrières à ſes attaques; & c'eſt par cette raiſon, que le ſpectacle le plus digne de l'attention d'un Philoſophe, eſt celui d'un pays, qui par ſa poſition ſembloit inhabitable, entouré de la Mer, qui s'éléve ſouvent au-deſſus du niveau des terres de dix huit à vingt pieds, & qu'on croiroit ménacer d'engloutir le pays.

Auſſi la réparation & l'entrétien des Digues, eſt une des plus fortes dépenſes de l'Etat.

La description de Rotterdam fera le ſujet de ma lettre ſuivante, en attendant j'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

LETTRE III.

ROTTERDAM.

Sa Situation, Edifices, Scavans, Artiſtes, Commerce; Société Batave de Phyſique experimentale. &c.

MONSIEUR,

Rotterdam, eſt une des plus belles villes & des plus riantes de toute la Hollande, & la ſeptième de celles, qui ont une voix dans l'Aſſemblée des Etats de cette Province.

Elle doit ſon état floriſſant à ſa ſituation avantageuſe pour le commerce, & pour la navigation. La Rotte arroſe ſes canaux, & ſe joint à la Meuſe, qui ſe perd dans la Mer. Des vaiſſeaux de 13 à 14 pieds d'eau entrent facilement à Rotterdam, & déchargent leur tréſors à la porte des Négocians. Les canaux ſont entourez de beaux Edifices; le Quai, qui regne le long de la Meuſe eſt planté d'une belle alleé, & bordé de magnifiques maiſons. L'air de Rotterdam eſt pur, & fort ſain. Cette

te Ville d'une forme triangulaire a dix portes. Six du côté des terres, & quatre au S. E. du coté de la Meuse. Ces Portes sont en général mal construites, si vous en exceptéz celle de Delft, qui est d'une très belle architecture, quoique peu proportionnée.

Les Eglises n'ont rien de fort remarquable. Une d'elles contient les tombeaux du fameux *Mooi Lambert* mort en 1625. du Vice Amiral *de Wit*, qui perit au combat de la Sonde, en 1658, enfin celui du Lieutenant Amiral *Kortenaar*.

L'origine du *Zuider Kerk* (*Eglise du Sud*) est singuliere. C'etoit autrefois le lieu, ou les anciens Comediens Hollandois, connus sous le nom de *Rederykers*, assez semblables aux anciens Troubadours, répréſentoient leurs misérables pièces. Après la Révolution, cet endroit fut destiné au Service Divin des Ecossois & enfin on l'adapta pour l'usage des Hollandois.

Outre ces deux Eglises on en compte encore deux autres pour les Réformez Hollandois. Onze Pasteurs desservent ces Eglises. Les Protestans François en ont une. Les Anglicans en ont deux, & les Presbytériens ont aussi l'usage d'une Chapelle. Les Ecossois, les Rémonstrans les Luthériens, les Catholiques & les Juifs ont des temples, des Eglises, & des

des Synagogues. Sur le marché, on voit la ſtatue d'Erasme, en pied, & d'une grandeur coloſſale. Les Connoiſſeurs font cas de cet ouvrage. Des inſcriptions indiquent le tems de l'érection de la ſtatue, qui ſubit divers changemens.

On parle d'élever un autre Hôtel de Ville à la place de celui, qui ſe voit aujourd'hui, & franchement la Ville en a grand beſoin.

La Bourſe eſt très belle. Cet édifice conſiſte dans un grand quarré, entouré de larges galleries, ſoutenues par de belles Colonnes, La Façade eſt d'un bon gout.

La Maiſon nommée en Hollandois *Gemeenlands Huys van Schieland* eſt un grand batiment élevé en 1663. C'eſt là que ſe tiennent les aſſemblées, de ceux, qui ſont prépoſez à la direction de l'entretien des digues, & des chemins; On nomme ces perſonnes *Hoog Heemraden*, & leur emploi eſt conſiderable. Cet Hôtel bati dans l'ancien gôut Hollandois, a plus de 250 fenêtres.

Le Commerce de Rotterdam eſt très conſidérable, ſurtout avec l'Angleterre, & la France;

La Biére de Rotterdam eſt d'une excellente qualité; & c'eſt celle, qui eſt la plus eſtimée en Hollande.

Je ne m'étendrai pas, Monſieur, ſur

la Conſtitution de la Magiſtrature de cette Ville, à peu de choſe près, il en eſt ici comme dans les autres villes de la Hollande.

Un Conſeil de 24. Maires, on *Vroedſchappen*, & un Conſeil, dit de la Loi, *de Wet*, qui conſiſte dans un Lieutenant de Police, quatre Bourgmeſtres, & ſept Echevins, forment ce que l'on nomme en Hollande *la Regence* de Rotterdam.

L'Amirauté, ou Conſeil de Marine, eſt après celui d'Amſterdam le plus conſidérable de la Hollande. Ses Magaſins ſont bien fournis, & ſes chantiers en bon état.

Rotterdam peut ſe vanter avec raiſon de pluſieurs Grands hommes, qui ont pris naiſſance dans ſes murs. Erasme né le 28 Octobre 1467 tient ſans contredit le premier rang. Il a illuſtré ſa Patrie, ſon nom, & ſon ſiécle. Il fit ſes études en grande partie à Deventer en Overyſſel; ſa mémoire étoit ſi heureuſe, qu'il apprit en peu de tems par coeur toutes les Comedies de Terence, & tout Horace. Il fût l'ami de Morus ce célèbre Chancelier de l'Angleterre. Celui ci voyageant dans les Païs-bas, rencontre un homme vif, preſſant dans ſes raiſons, & s'énonçant avec beaucoup de facilité; après l'avoir entendu Morus, s'écria, *Ou vous êtes le Diable, ou vous êtes Erasme.* C'étoit lui même

même. On connoit auſſi la réponſe du Cardinal Ximénes à un des cenſeurs d'Erasme, réponſe qui peut trouver tous les jours ſon application. *Ou faites mieux, ou laiſſez faire à ceux, à qui Dieu en a donné le talent.* L'Edition la plus complette des oeuvres de ce Savant eſt de 1703 en 11 Volumes in folio.

JOACHIM OUDAAN Poëte célèbre en Hollande nâquit dans cette ville en 1628. Il a compoſé pluſieurs Tragedies fort eſtimées dans le temps. *David van Hoogſtraten*, & un grand nombre de Poëtes & de Peintres ſont nés ici. ETIENNE STRACY Ecoſſois, celui qui fabriqua la grande Sphére, que l'on voit à la Bibliothéque de Leiden, étoit Bourgeois de Rotterdam.

Il y a peu d'Amateurs ici, qui ayent des Cabinets, dignes de l'attention des Etrangers; un particulier Memnonite nommé *Biſchop* avoit une Collection immenſe de porcelaines ſuperbes, de Laques de la Chine, de deſſeins, & de tableaux des meilleurs Maitres. Mais ce cabinet vient d'être vendu en detail, depuis la mort du Poſſeſſeur.

Monſieur Le Bourguemeſtre Geeven poſſéde un Cabinet d'Hiſtoire Naturelle, qui par l'ordre qu'on y voit regner, la beau-

té & la rareté des piéces eſt un des plus beaux de la Hollande.

Mais ce n'eſt qu'avec peine que l'on parvient à voir ce Cabinet; Monſieur Geevers ne le montre qu'aux vrais Amateurs, & à des Etrangers de Diſtinction. Madame la Ducheſſe de Chartres l'a viſité pendant le ſejour qu'elle a fait cet Eté en Hollande.

Le Cabinet du Collége d'Anatomie ſe montre à tout le monde; Il merite l'attention des Connoiſſeurs.

Un Medecin nommé L. Stocke fut l'Inſtituteur de la Societé de Phyſique expérimentale de cette Ville. C'eſt à lui en particulier que l'on doit le goût que les Rotterodamois paroiſſent avoir pour cette ſcience: Les membres de cette Societé ont une très belle collection d'Inſtrumens de Phyſique fabriquez par l'Artiſte Klay, connu par la netteté & l'exactitude des piéces, qui ſortent de ſon Atelier.

La Societé connue ſous le nom de *Batave* doit ſon origine a un particulier (M. Hogendyck) qui a ſacrifié génereuſement une partie de ſa fortune à l'accroiſſement de cette Societé.

C'eſt lui qui fit conſtruire à ſes dépends la Pompe à feu, que l'on voit ici. Cette

So-

Société publie annuellement des Mémoires fort estimez.

On a bâti depuis quelques années un Théatre, aux portes de la Ville. La salle est assez belle, & bien ornée; Les Décorations admirables, il n'y manque que des bons Acteurs. A l'exception d'un nommé CORVER, digne émule des Garricks, & des Le Kain, la troupe est détestable.

Il est surprénant, qu'un spectacle National ne puisse se soutenir qu'avec beaucoup de peine en Hollande. Rotterdam & Amsterdam, sont les seules Villes, ou il y ait un Théatre Hollandois, encor n'est il ouvert, que pendant environ huit mois; & dans ce tems la même très peu fréquenté. *Au contraire les Spectacles étrangers sont très bien accueillis.* Des Troupes Françoises, Allemandes, Angloises se soutiennent assez bien, dans toutes les Villes, ou elles roulent, & le seul spectacle, qui devroit interesser la Nation est négligé. On peut attribuer cette singularité à diverses causes. Les Acteurs Hollandois sont d'ordinaire très médiocres. Leur Langue n'est connue que dans ces Provinces, ils n'ont ni les mêmes moyens, ni les mêmes occasions de se perfectionner, que les Acteurs François par exemple, dont la Nation, avide

de ſpectacles, leur aſſure, dans toutes les grandes Villes du Royaume, une ſubſiſtance honnête. Ici la profeſſion de Comedien, que les idées reçues rend aviliſſante, eſt mépriſée, & d'ordinaire ce ſont des gens ſans éducation & de la lie du peuple qui s'attâchent à la Comédie.

Les Hollandois, imitateurs de leurs voiſins, pouſſent cette manie jusques dans leurs plaiſirs; Il eſt du bon ton d'aller à la Comedie Françoiſe, & ce n'eſt que par un petit nombre d'amateurs de la langue Hollandoiſe, que le ſpectacle Hollandois ſe ſoutient. Ajoutez à cela, que le petit peuple va rarement à la Comedie; à moins que l'on n'y repréſente une farçe bien abſurde, ou quelque Tragedie à machines.

Il n'eſt donc pas étonnant, que les Spectacles nationnaux ſans encouragement ni du côté de l'émulation, ni de la fortune languiſſent dans une obſcure médiocrité.

Les Piéces, que l'on répréſente ordinairement ſur ces Théatres, ſont des Tragédies, tirées de l'Hiſtoire de la Hollande, ou bien les Chefs d'œuvres de Corneille, de Racine, Voltaire, &c. Les meilleurs Tragiques & Comiques François ſont traduits en Hollandois; & ſouvent avec ſuccès. Les petites piéces, qu'ils nomment eux mêmes, *Farces*,

(*Kluchti-*

(*Kluchtſpel*,) ſont pour la plupart fort groſſières, dignes de la populace, & des tréteaux de Polichinelle.

Les plaiſirs de Rotterdam ſont pour la bonne Compagnie, les mêmes, que dans toutes les grandes Villes de l'Europe Les Concerts ſont aſſez bons, & les Bals fréquens. Ceux qui n'ont point de Campagne, font l'Eté différentes parties à l'autre côté de la Meuſe.

Les habitans un peu aiſéz, ont une eſpèce de Chaloupe, fort proprement conſtruite, avec une petite chambre, pratiquée du côté de la poupe, & ornée avec gout. Ces petits batimens ſont d'ordinaire des excellens voiliers.

La Societé de Rotterdam eſt très bonne. Les Maiſons des Négocians ſont le rendez vous ordinaire de la meilleure Compagnie.

Il y a beaucoup d'Anglois, que le Commerce attire. La Colonie Françoiſe forme une Societé très agréable; Il eſt plus difficile d'être admis à celle des familles patriciennes; *La Régence* ſe renferme dans un certain nombre de Maiſons, & rarement un Etranger, j'en excepte toujours les perſonnes de diſtinction, y eſt il admis. En général les perſonnes, que j'ai eu l'honneur de voir à Rotterdam, m'ont paru réunir à la franchiſe & à la

cordialité Hollandoiſe, la politeſſe des François, mais corrigée de ſes proteſtations exceſſives, & de ſes démonſtrations exagérées, qui ne prouvent rien. C'eſt avec les ſentimens d'un Hollandois, que j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE IV.

Deſcription de

DELFTSHAVEN.

Particularitez touchant l'Amiral Piet Hein. Description abregée de SCHIEDAM, *de* VLAARDINGEN, *& de* MAASLAND-SLUYS.

MONSIEUR.

EN quittant *Rotterdam*, je pris le chemin de *Delftshaven*, gros Bourg à une demie lieue de cette Ville. La route me parut charmante. Des prairies, des Campagnes bien cultivées d'un côté, la vue de la Meuſe de l'autre forment un coup d'œil très pittoresque.

Le Port de *Delftshaven* eſt grand. J'y vis des Vaiſſeaux de haut bord, & des

des Navires Marchands. La pêche aux Harengs, que *Delftshaven* fait en grande partie, rend ce Bourg très floriſſant. Trois digues préſervent ce lieu de l'inondation des Rivieres voiſines On travailloit lorſque j'y paſſois à la réparation d'une de ces digues, percée en 1775.

En 1389 le Duc Albert permit aux habitans de *Delft* de creuſer un Canal depuis leur ville juſques dans la Meuſe; C'eſt ce qui donna naiſſance à *Delftshaven* (*Port de Delft*).

Il paroit étonnant, que vû l'heureuſe poſition de ce Bourg, le Commerce de *Delft* ſoit ſi peu conſiderable. En voici une raiſon, qui me paroit aſſez bonne. Après que l'incendie de 1536 eut conſumé une grande partie de *Delft*, on rebâtit cette ville dans le même lieu, & l'on négligea de ſe rapprocher du Port.

Ceux de la Ville refuſérent d'accorder aux habitans de *Delftshaven* les priviléges, & les franchiſes, dont ceux-ci jouiſſoient. On ſe brouïlla par cette raiſon & le Commerce paſſa de *Delft* à *Rotterdam*. On ſentit après la faute, que l'on avoit commiſe, on s'en repentit, mais il étoit trop tard.

L'Hôtel de Ville de ce lieu eſt aſſez bien conſtruit. Une Egliſe proteſtante, un grand Magazin de la Compagnie des Indes Orientales, & le chantier, voila les

Les crimes prétendus de Magie, de Sorcellerie, ont été autrefois punis auſſi ſévérement à *Schiedam*, que ſous les Empereurs d'Orient. En 1585 cinq Vieilles confeſſèrent, d'avoir fait un Pacte avec l'Eſprit infernal, & de s'être ſervies de ſon Pouvoir pour nuire aux hommes & aux Animaux.

Elles furent punies du dernier ſupplice. En 1593. le Haut Conſeil caſſa une ſentence dans un cas pareil, & depuis ce tems ni à *Schiedam*, ni autre part en Hollande, on ne punit plus perſonne pour le crime de Magie.

Cette datte eſt très remarquable. Depuis ces tems heureux ou la liberté religieuſe & civile fut établie dans ces Provinces on n'entendit plus parler d'accuſations de ſorcellerie, de poſſeſſions, & de tant d'autres crimes prétendus. Tandis qu'en Eſpagne & en Portugal l'Inquiſition continuoit de bruler les ſorciers, que quelques années après le Curé de Loudun périſſoit dans les Flammes, & que l'Europe entiére ſe reſſentoit encore de l'ancienne Barbarie.

Permettez moi une remarque à ce ſujet. L'exemple que je viens de vous donner de la douceur & de la ſageſſe des Loix de ce pays, & auquel je pourrois en ajouter pluſieurs autres, ne prouve-t'il

t'il pas, que c'eſt à tort, que quelques Philoſophes prétendent, que plus les mœurs d'un peuple ſont groſſiéres, plus leur Loix ſont dures & cruelles.

Cette aſſertion trop générale eſt démentie par l'exemple de ces Provinces. Dans un tems, ou les arts & les ſciences étoient, pour ainſi dire, inconnus en Hollande, où les Députez des Etats (*a*) prenoient leur repas frugals dans les promenades publiques, où le brulant amour de la liberté étoit le ſeul mobile de toutes les actions, on ſentit l'affreuſe barbarie de ces peines cruelles pour des delits imaginaires. Depuis 1593 aucune accuſation de ce genre ne fut intentée, & tout homme, même ſuperficiellement inſtruit de l'hiſtoire de ces tems là, ne peut ignorer quelles ſanguinaires perſécutions on eſſuyoit ailleurs. Ce n'eſt que depuis un très petit nombre d'années, que les Nations en apparence les plus polies, & dont les mœurs ſembloient être ſi douces, commencent à écouter ſans préjugé la voix de la raiſon & de l'humanité; encore que de traits ne

(*a*) On rapporte qu'un Envoyé de Madrid ayant rencontré quelques Députez des Etats, aſſis ſur un banc & mangeant un quignon de pain & de fromage, en attendant l'heure de l'Aſſemblée, s'écria, *Un tel peuple eſt invincible!*

faut il pas oublier dans les faſtes de plus d'un Peuple! (*a*)

VLAARDINGEN.

De *Schiedam* je me rendis à VLAARDINGEN bourg à une demie lieue de cette Ville.

Ce lieu connu chez les Auteurs du moyen age ſous le nom de *Flerditinga*, & *Phladitinga* étoit autrefois une ville aſſez puiſſante, à préſent c'eſt un bourg conſidérable.

Son Port eſt vaſte & très ſur, il fut élargi en 1734.

La Pêche aux Harengs fait le principal Commerce de ce lieu.

Il ſort plus de Vaiſſeaux (*Buyzen*) pour cette pêche de ce bourg ſeul, que de tous les autres Ports. En 1563 on ne comptoit ici que deux Vaiſſeaux, on en compte aujourd'hui plus de cent, ſans parler de moindres Batimens.

Ce bourg eſt aſſez joli, & les Edifices publics bien entendus. La charité éclairée des Hollandois paroit ici comme dans toutes les autres Villes, & Villages des 7 Provinces. Je veux parler de ces fon-

da-

(*a*) La punition de ce grand d'Eſpagne, auquel on auroit du élever des ſtatues, n'en eſt elle pas de nouveau une terrible preuve?

dations pieuſes, connues dans ce pays ſous le nom de *Maiſons des Orphelins*, & *Maiſons des Pauvres*, fondations plus utiles de beaucoup que les Couvens & les Monaſtéres. Dans ces Maiſons la vieilleſſe trouve un azile agréable, & le repos ſi néceſſaire à cet age. La Jeuneſſe eſt inſtruite dans les principes de la Religion; & dans les premiers élémens des ſciences, dans la lecture, l'écriture, & l'Arithmetique. On leur fait apprendre des Metiers honnêtes, la pareſſe & l'eſprit de faineantiſe ſont proscrit de ces lieux, & à l'âge de 25 Ans, un jeune homme ou une jeune fille ſortent de ces Maiſons en état de ſe ſoutenir avec honneur dans le monde.

Les Régens de ces Maiſons ſont ordinairement les Diacres du Lieu, & les Dames de la plus haute diſtinction ne ſe réfuſent pas à conſacrer une partie de leur tems, aux ſoins, qu'éxigent ces Etabliſſemens.

Monſieur van Leyden eſt actuellement *Seigneur de Vlaardingen* Il demeure a Leyden; & poſſède un très beau cabinet d'Eſtampes, dont je vous parlerai dans la ſuite.

MAASLANDSLUYS.

Maaslandſluys eſt un village charmant par

par ſa ſituation, orné de belles maiſons, & habité par des gens aiſés.

On y trouve l'aiſance, la propreté, l'induſtrie, choſes que l'on voit rarement dans les Villages & même dans pluſieurs Villes en d'autres Païs.

Les Habitans de ce lieu vivent de la pêche aux Harengs & de la Morue. Ce dernier poiſſon ſe prend dans la Mer du Nord, & près des côtes d'Iſlande. On ſale cette Morue, & le profit de ce Commerce eſt très grand. Le petit peuple en conſume beaucoup en Hollande.

Il y a deux Egliſes Hollandoiſes dans ce village, l'une n'a été batie que depuis quelques Années, ce qui prouve, que le nombre des Habitans augmente beaucoup.

De *Maaslandſluys* je me rendis à *Delft*, & c'eſt delà que vous recevrez de mes nouvelles. Je ſuis, &c.

LETTRE V.

DELFT.

Description de Delft. Edifices, Confrairie des Tireurs. Tombeaux des Princes, & de divers grands hommes. Sçavans, Artiſtes, Commerce, &c.

DELFT, la troiſième des Villes de Hollande, eſt propre & bien conſtruite. Les Maiſons ſont toutes alignées, & l'air qu'on y reſpire eſt pur. Elle eſt ſituée au coeur du *Delftland*, diſtante au S. E. d'une lieue de *la Haye*, de deux lieues au N. E. de *Rotterdam*, de 3 lieues au S. de *Leyden*, & de 4 lieues a l'O. de *Tergou*.

La forme de cette Ville eſt quarrée, elle eſt entourée de prairies & de champs fertils, & arroſée par divers canaux, dont la Riviere *le Schie* entretient la fraicheur. Elle a ſept Portes; Les Murailles ſont élèvées ſuivant les anciennes regles de Fortification. C'étoit autrefois une des Villes les plus fortes de la Hollande. Toute la garniſon conſiſte au-

aujourd'hui dans une Compagnie d'Invalides.

Lors de l'incendie, qui en 1536 consuma la plus grande partie de cette ville, on raconte qu'une Cigogne n'ayant pu après d'inutiles efforts sauver ses petits, se précipita sur le Nid enflammé, & se laissa consumer avec eux. Si ce fait est vrai, il n'est pas unique, & l'Histoire Naturelle en fournit plus d'un exemple.

L'Hôtel de Ville est bien construit. Il est orné de plusieurs Tableaux de differens Maitres. J'en vis un dans la chambre des Echevins, qui representoit l'assassinat de *Guillaume premier*; ce tableau me parut de toute beauté.

On conserve encor dans cet Edifice une machine, faite en forme de cloche, (*de Houten Huik*), que l'on suspendoit autrefois au col de ceux, qui étoient convaincus d'adultère, ou d'autres crimes de cette nature, & on les conduisoit ainsi par la Ville. Cette coutume fût abolie au commencement de ce Siécle.

Le *Prinsenhof*, autrefois un Couvent de Ste Agathe n'a rien de rémarquable. C'est dans cette Maison que le Prince d'Orange fut assassiné. On montre encor les trous, que les balles firent dans le mur.

L'*Arsenal* de la Hollande est à *Delft*; Il est un des mieux entretenus de l'Europe.

On

On y voit une immenſe proviſion de Canons, de Fuſils & d'autres Armes. Dans un autre endroit ſe conſerve le ſalpêtre & le ſouffre. Le Magazin des Poudres de la Généralité eſt hors de la Ville du côté de *Rotterdam*.

Cet édifice eſt entouré de Canaux; On prit toutes les précautions imaginables pour ſa conſtruction. La Poudre ſe conſerve dans deux Tours, attenantes par un Pont lévis a une petite Iſle, qui les ſépare. L'entrée de ces tours eſt fermée de deux doubles portes, couvertes de plaques de cuivre. Le dedans eſt voûté, pour ſe mettre ainſi plus a l'abri de la foudre, & d'autres accidens. Les crenaux, les ſerrures, les clefs, tout ce qui dans d'autres endroits eſt de fer, eſt ici en cuivre.

Je ne vous parlerois pas d'un Logement nommé *le Doelen*, ſi je ne croyois vous devoir faire connoitre une certaine Confrérie qui s'y raſſemble, connue ſous le nom de Tireurs au blanc, en Hollandois, *de Broederſchap van de Handbus*.

Un certain jour de l'année on y tire au blanc: celui qui remporte le prix, eſt couronné. La ſervante de l'Auberge le pare d'un grand Cordon bleu, auquel pend une Medaille, que la Societé fait battre à cette occaſion. Ce *Roi* eſt pour

toute

toute l'année franc des Impots de la Ville. Après un grand repas, on choisit trois personnes, pour régler de concert avec le *Roi* les interêts de la Societé.

L'Anatomie, & le *Jardin de plantes Medécinales* n'ont rien de rémarquable.

Les Eglises de cette Ville sont l'objet de la curiosité des Etrangers; Et en effet, les grands hommes qui y reposent, & les monumens qu'on y a élevé a leur gloire, rendent ces Eglises intéressantes non seulement pour les artistes, & pour les Amateurs de Sculpture, mais encore pour ceux, qui cherissent leur Patrie, & qui aiment à se rappeller le courage, la vertu, & le mérite.

Dans la *Vieille Eglise* se voit le tombeau du célébre PIET HEIN, dont je vous ai déjà parlé (*a*). La statue, qui represente cet Amiral est très belle, quatres Colomnes soutiennent un Ciel de marbre noir, sous lequel la statue est placée. Les Hauts Faits de ce Héros sont gravez sur une pierre de touche noire, encadrée dans du beau marbre blanc.

Après ce tombeau on voit celui d'ELISABETH DE MARNIX, fille du célébre *Phi-*

(*a*) Voyez la Lettre précédente. *pag.* 39.

Philippe de Marnix, Seigneur de *Ste. Aldegonde*, celui la même, qui tient une place ſi honorable dans les Annales de la République. Ce Monument eſt de la plus grande beauté.

Dans une petite Chapelle on voit le tombeau de l'Amiral MAARTEN HARPERTS TROMP. La ſtatue, qui repréſente ce Héros eſt couchée. La Tête repoſe ſur un Canon, & le Corps ſur le Gouvernail d'un Vaiſſeau. On voit ſur du marbre blanc la bataille, dans laquelle Tromp perdit la vie. Au deſſus de la ſtatue, on voit des Tritons, une Rénommée, & des armes.

TROMP fût un des plus habiles hommes de Mer de ſon tems. Il s'eſt rendu célébre par les victoires, qu'il a remporté ſur les Ennemis de la Republique. Il défit en 1639 une nombreuſe flotte Eſpagnolle, & avec douze Vaiſſeaux, il en prit vingt, & brûla ou coula les autres à fond. Il s'eſt trouvé dans cinquante combats; & fut tué enfin d'un coup de Mousquet en 1655 en combattant pour ſa Patrie; Digne fin d'un ſi grand homme.

ANTOINE LEEUWENHOEK célébre Phyſicien Hollandois eſt enterré dans la même Egliſe. Il a fait une infinité de découvertes & d'expériences,

par

par lesquelles il s'eſt acquis une grande réputation.

Il excelloit ſurtout à tailler des verres pour des Microscopes, & pour des Lunettes. Il étoit de *Delft*, & mourut dans la même Ville en 1723. On lui a élevé un monument en 1739.

C'eſt dans l'Egliſe Neuve que l'on voit le tombeau de GUILLAUME PREMIER, PRINCE D'ORANGE, le Liberateur de ces Provinces, & un des plus grands Capitaines du 16. ſiècle. Les Etats Généraux lui firent élever ce tombeau en 1609. Rien ne fut épargné de ce qui pouvoit contribuer à rendre cet ouvrage magnifique.

Sur trois Marches de pierre de touche on voit le tombeau de la même matière. La ſtatue du Prince y répoſe, ſous un ciel ſoutenu par vingt deux Colomnes de marbre noir. Au pied du tombeau ſur la cinquième marche on voit une autre ſtatue du Prince en airain, armé de toutes piéces, & ſon casque à ſes pieds. L'endroit ou la balle le frappa eſt marqué au bas de l'épaule gauche. Au haut de ce Monument on voit une Renommée en airain, tenant deux Trompettes; Cette ſtatue d'un travail merveilleux eſt en équilibre ſur le pied droit. Le petit chien du Prince, qui ſe laiſſa mourir de

de faim à la mort de ſon Maitre, eſt au pied du tombeau en marbre noir.

Tout ce monument eſt de la plus grande beauté. Les connoiſſeurs mettent cet ouvrage au deſſus de tout ce que l'Italie a produit d'excellent en ce genre.

Les Corps des Princes d'Orange, de leurs Epouſes, & de leurs Enfans ſont renfermés dans le même caveau.

GROTIUS, qui étoit né dans cette Ville a été dépoſé dans cette Egliſe. Ce grand Homme eſt trop connu, & ſes ouvrages vous ſont trop familiers, pour qu'il ſoit néceſſaire de vous en entretenir ici.

Delft a produit un grand nombre d'hommes illuſtres en tout genre.

FREDERIC HENRI PRINCE D'ORANGE, y prit naiſſance. Ainſi que VAN ADRICHEM, ſçavant dans les antiquitez Judaïques, l'Hiſtorien PONTUS HEUTERUS, les Juriſconſultes GRASWINKEL & GROENEWEGEN; LEEUWENHOEK, dont je viens de vous parler, & le fameux Penſionnaire HEINSIUS.

On a de VAN ADRICHEM, qui ſuivant l'uſage de ces tems là ſe faiſoit appeller ADRICHOMIUS, *le Théatre de la Terre Sainte* avec des Cartes Geographiques. Cet ouvrage eſt plus eſtimé, qu'un autre

autre du même Auteur, intitulé, *La Vie de J. C.*

GRASWINKEL étoit Avocat Fiscal de Hollande. Ses ouvrages principaux, ſont un traité *de Jure Majeſtatis*, *Maris liberi vindiciae*, enfin une Diſſertation *de fide Hæreticis & Rebellibus ſervanda*

GROENEWEGEN a compoſé un Traité *de Legibus abrogatis* très eſtimé des Jurisconſultes Hollandois.

VAN LOON, Auteur d'une Hiſtoire Numismatique de la Hollande étoit de cette Ville. Son ouvrage très récherché, réunit les graces du ſtyle à la profondeur & au ſavoir.

JEAN STEEN, étoit un Peintre de *Delft*, dont les tableaux & la vie ſont également connus en Hollande. Toute ſa vie ne fut qu'un enchainement d'avantures bizarres & burlesques, auxquelles ſon inconduite & ſa gaieté donnoient lieu.

Il s'étoit marié à une Tripiere. Celle-ci s'étant mis en tête de ſe faire peindre par ſon Mari, & n'ayant jamais pû obtenir cette grace de lui, ſe fit rendre ce ſervice par *De Moor* peintre de Leiden. Son Mari, à qui elle montra le Portrait le trouva très beau, mais voulut y faire un léger changement. Il prend ſes pinceaux, & coëffe ſa femme d'un grand panier rempli

de

de petits pieds & de têtes de Mouton. Le conſtraſte de cette coëffure avec l'accoutrement endimanché de cette femme étoit ſi comique, qu'elle partit elle même d'un grand éclat de rire, & ſe corrigea de ſa vanité.

Le caractere comique de *Jean Steen*, lui ſuggéroit mille facéties, & mille tours plaiſans. C'étoit le *Scarron* des Peintres. Son nom a paſſé en proverbe en Hollande, de ſorte que l'on dit d'un tour burlesque & comique; *C'eſt un tour de Jean Steen*, ce peintre mourut en 1678 ſi pauvre, qu'il fut enterré aux dépens de ſes Confreres.

Un Hameau près de *Delft* donna naiſſance à POOT, un des meilleurs Poëtes Hollandois. L'Harmonie & la douceur de ſes vers prouvent que la langue Hollandoiſe n'eſt dure & réche, que pour ceux, qui ne ſavent pas la manier avec l'habileté de POOT On peut comparer ce Poëte en quelque maniere à Racine, ſi Racine n'étoit pas inimitable. L'amour des belles lettres, & le goût de la lecture ſe manifeſta de bonne heure en lui; Il vendit un jour jusqu'à ſa bague pour acheter un livre, dont il avoit envie. Ses écrits lui aſſurent l'immortalité, & la pureté de ſa diction l'a rendu l'arbitre de toutes les diputes, qui s'élévent au ſujet

de la langue Hollandoiſe. Il mourut en 1734.

La ſeule branche de Commerce qui ſe ſoutienne a *Delft*, c'eſt la *Fayence*, qu'on fabrique dans cette Ville. On ſe ſert de quatre differentes ſortes de terre pour la faire, de la terre de *Brabant*, de celle d'*Allemagne*, que l'on reçoit de *Muhlh im*, petite Ville du *Duché de Berg*, de la terre noire, & de la terre de *Delft*. Ces quatres ſortes bien melées ſont miſes dans des tonneaux, ou elles acquiérent le dégré néceſſaire de conſiſtance, à forçe de les détremper dans l'eau. Enſuite on les fait paſſer par un tamis de cuivre très fin, & elles deviennent une terre glaiſe, après être ſéchées. De cette terre, qui acquiert beaucoup de flexibilité on forme toutes ſortes de vaiſſeaux. On la fait cuire au four, & on l'enduit d'un vernis blanc. Cette compoſition conſiſte dans l'étaim ou le plomb d'*Angleterre*, mélé avec du ſable, de ſouda, & du ſel.

On y peint diverſes figures comme des fleurs, des oiſeaux. Les couleurs dont on ſe ſert ordinairement ſont rouges ou bleues. Pour le bleu on employe du ſouffre, & pour le rouge du *Bolus*. On met cette fayence de nouveau au four, & l'on ne l'en retire que vingt quatre heures après.

Les frais de cette fabrique ſont conſi-

dé-

dérables. On employe trente ouvriers à chaque four. L'etaim dont on ſe ſert pour faire le vernis eſt très cher. La fayence de cette Ville eſt très eſtimée, cependant ou l'a imitée ailleurs, au grand préjudice de ceux de *Delft*. Ceux ci ont depuis quelques années voulu imiter la Porcelaine des Indes, mais jusqu'ici aſſez infructueuſement.

Il ne me reſte plus en finiſſant cette lettre que de vous faire remarquer, qu'il n'y a point de *Juifs* ici, ce qui eſt aſſez ſingulier en Hollande; Peut être cette nation induſtrieuſe & commerçante ne trouve t'elle pas ſon compte dans une ville auſſi tranquille que *Delft*.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE VI.

RYSWYCK.

Château de Ryswyck; La Haye; Edifices Promenades & Amuſemens, Cabinets, Bibliotheques, Sçavans, Artiſtes; Environs, Magiſtrature, & Cours de Juſtice.

MONSIEUR.

DE *Delft*, je me rendis *à la Haye*; & en paſſant je viſitai le Château de *Ryswyck*, village fameux depuis la paix de 1697. qui y fut conclue entre l'*Eſpagne*, *la France*, l'*Angleterre*, l'*Allemagne*, & les *Provinces-Unies*.

Ce Château appartient aujourd'hui au Prince d'Orange, mais comme il n'eſt point habité par ce Prince, on le laiſſe dépérir. Toutes les chambres ſont démeublées. Celle où ſe tinrent les aſſemblées eſt vaſte, & remarquable par le ſingulier effet de l'écho, qui répéte ce qui ſe dit d'une extremité de la chambre à l'autre, même lorsqu'on parle bas; ſans que ceux qui ſont au milieu de la ſalle en-

entendent rien. Les Jardins du Château ſont vaſtes, & bien entretenus.

LA HAYE.

En arrivant à LA HAYE je ne fus pas ſurpris d'avoir entendu nommer ce lieu le Bourg, le plus beau & le plus conſiderable de l'Europe.

Sa ſituation eſt charmante; entourée de villages rians, de prairies fertiles, de Vergers delicieux, & d'un Bois épais, on trouve les agrémens de la Campagne réunis aux plaiſirs, que peuvent procurer les plus grandes Villes.

LA HAYE eſt fort peuplée, ſuivant les calculs de M. *Kerſſeboom* le nombre des habitans ſe monte a 40000.

L'air eſt pur & ſain. Le voiſinage de la Mer y contribue, & les rues ſont bien percées. Les places publiques ſont en grand nombre, & même elles forment une eſpèce de promenade. Le Vivier en eſt une des plus agréables. On nomme ainſi une double allée ombragée de grands arbres, qui regnent le long d'une piéce d'eau, qui entoure cet édifice que l'on nomme ici *la Cour*.

Il ne faut pas oublier le *Voorhout*, ou avant bois, ainſi nommé parce que cette

place eſt voiſine du Bois, & le *Plain* ou la Parade s'aſſemble.

Le plus grand de tous les Edifices de la Haye eſt *la Cour*.

Son enceinte conprend les appartemens du Stadhouder & de ſa Maiſon, ceux où s'aſſemblent les Etats, & les Cours de Juſtice.

Guillaume II, dix huitième Comte de Hollande en fut le fondateur en 1249. Les Comtes y fixerent leur domicile qui avant ce tems la étoit à *Haarlem*, ou à *'s Gravezande*, village à trois lieues de *la Haye*.

La Cour à trois entrées. La première ſe nomme la Porte du Stadhouder. Parce qu'il n'eſt permis qu'à lui & à ſon Illuſtre famille d'y paſſer en voiture.

La grande ſalle de la Cour eſt dans l'ancien gout. Le toît repoſe ſur du bois d'*Irlande*, qui, dit on, ne pourrit jamais, & dans lequel les araignées ne peuvent filer. On voit au haut de cette ſalle les Drapeaux & les Etendarts pris dans les differentes guerres que l'Etat a ſoutenu; C'eſt auſſi dans cette ſalle ſur une eſpèce de Tribune qu'on tire la Lotterie.

Les ſalles de Conſeil, & quelques autres appartemens ſont décorez de Tableaux des plus fameux Maitres. Il y a une

une ſuite de Tableaux, qui repreſentent les actions de Claudius Civilis par *Holbein*, que l'on eſtime cent mille écus. La chambre du Conſeil de la Cour de Hollande, eſt ornée des chefs d'œuvres du célébre *Laireſſe*.

Vous n'attendez pas Monſieur une deſcription particuliere de toutes les chambres des Etats, vous trouverez ces détails dans d'autres ouvrages; Au reſte pour une bagatelle on montre tous ces apparmens aux curieux.

La Maiſon, que le Prince *Maurice de Naſſau* Gouverneur du Brezil, fit bâtir, eſt fort belle, mais les degrez qui étoient de bois de Brezil & les planchers de bois de noyers furent conſumez par une incendie en 1704. On rebatit depuis cette Maiſon, telle qu'elle ſe voit aujourd'hui.

Le *Grand Conſeil de Guerre* y tient ſes aſſemblées. On y voit auſſi une chambre qu'occupe les jours de ſéance une Academie ou Societé de Poëſie Hollandoiſe; Cette chambre eſt ornée des Portraits des Mecenes de la Societé, & de ceux des meillenrs Poëtes Hollandois.

Cette Societé publie annuellement un Receuil des Pieces, qui ont merité le Prix, ou l'Acceſſit.

La *La Fonderie de Canons* eſt un objet

digne de l'attention des Connoiſſeurs de cet art deſtructeur. Mrs *de Maitz* en ont actuellement la direction, & rempliſſent cet emploi d'une manière qui ne laiſſe rien a deſirer.

L'Hôtel de ville eſt un Edifice encor très imparfait, la Façade exigeroit bien une reparation; mais il faudroit conſerver la deviſe, qu'on y lit, *Ne Juppiter quidem omnibus.* Les appartemens de ce cet Hôtel ſont très beaux, & la galerie qui y conduit eſt d'un beau marbre blanc.

On voit à la Haye, comme dans la plupart de Villes de Hollande des *Ecoles Latines*, ainſi nommées, parce que l'étude de cette langue fait l'occupation principale des Ecoliers; Ceux qui préférent l'Education publique à la particuliere font cas de ces établiſſemens. On y enſeigne outre le Latin un peu de Grec, deſorte que les jeunes gens qui ſortent de ces Ecoles ſont ordinairement très en état de profiter des Leçons Academiques.

Au deſſus de la *Bourſe aux grains* s'aſſemble une Societé de Peintres & d'Amateurs; Les ſalles ſont ornées de beaux tableaux.

Les *Maiſons de Charité* ſont en grand nombre à la Haye. Il y a auſſi une Maiſon pour les Orphelins, qui eſt très bien diri-

dirigée. On y distingue deux classes d'Orphelins. On instruit la première classe dans la Religion, & on leur fait apprendre un metier. La seconde classe est composée d'Orphelins nommée *Renswouders*. Ceux ci sont distinguez des autres Orphelins non seulement par l'habit, mais surtout par l'excellente education qu'ils recoivent. Une Dame de *Renswoude* laissa une somme considerable pour faire apprendre aux Orphelins, dans lesquels on découvriroit des talens ou des dispositions plus qu'ordinaires, la Physique & les autres arts liberaux. De cette maison sortent d'excellens artistes. Mrs *Blassiere* & *de la Faille* Mathématiciens connus leurs donnent des leçons.

Il y a trois Eglises Hollandoises desservies par neuf Pasteurs.

On voit dans la grande Eglise le tombeau du Lieutenant Admiral *Obdam*, qui périt en combattant contre l'Angleterre en 1685. l'Eglise Françoise étoit autrefois la Chapelle des Comtes de Hollande, que l'on y enterroit; C'est dans cette Eglise que repose *Jacqueline de Baviere*.

Le Celebre *Saurin* fut Ministre dans cette Eglise. Ses sermons sont très estimez, même par les Catholiques.

Les autres communions Chrétiennes

ont toutes des Lieux d'assemblée, les Juifs ont deux Synagogues, dont celle qu'occupent les Juifs Portugais est la plus considerable.

Le Palais de la Vieille Cour appartient aujourd'hui au Prince d'Orange. C'est dans cet Hôtel, que le Stadhouder donne des bals, & que se tient le Cercle.

Les Ambassadeurs & les Envoyez ont de très beaux Hôtels; Celui de l'Ambassadeur de France, & de l'Envoyé d'Espagne méritent d'être nommez.

Il y a deux Salles de Comedie à la Haye. L'une ne sert plus qu'à des Troupes ambulantes, l'autre est occupée par les Acteurs François.

La Salle est petite & le théatre mesquin. Quelques Acteurs sont assez bons, le reste est détestable. C'est l'ordinaire dans toutes les Troupes des Province.

Voilà Monsieur une notice bien courte des Edifices de la Haye; mais ces détails sont si peu intéressans, que vous me saurez gré sans doute de vous avoir épargné la fastidieuse description de Palais, d'appartemens, & de tableaux, dont les Voyageurs chargent d'ordinaire leurs Relations. Passons à des objets plus amusans.

Le

Le *Cabinet d'Hiſtoire Naturelle* (*a*) appartenant au Prince d'Orange a fixé mon attention; La direction en eſt confiée à Monſieur *Vosmaar*, ſçavant Naturaliſte. Le Prince a affecté quelques jours de la ſemaine, ou ce Cabinet eſt ouvert à tout le monde; & l'œil du Philoſophe s'arrête avec plaiſir ſur ces Magazins de beautez & de choſes rares. Ce qu'il y a de plus curieux dans les trois regnes y eſt dépoſé. Les Gouverneurs des Colonies Hollandoiſes, les Voyageurs, en un mot tous ceux qui poſſedent quelque pièce curieuſe, ſe font un dévoir d'en faire part à un Prince genereux, Ami & protecteur des ſciences & des Arts utiles, qui encourage les artiſtes & fertiliſe les talens par des recompenſes proportionnées au merite.

La Bibliothéque & la Collection d'Eſtampes

(*a*) M. de Courtanvaux *dans ſon voyage ſur la Fregatte l'Aurore*, dit que le Prince tient ce Cabinet de ſes Ancêtres. Il ſe trompe. S. A. en a fait l'acquiſition il y a quelques années. Nous remarquerons ici, que ſi les Calculs & les obſervations de cet Auteur ſur les longitudes ſont juſtes, il ne faut pas ajouter également foi a la partie hiſtorique de ſon Voyage. Au reſte il eſt presque impoſſible, que n'ayant été que cinq ou ſix ſemaines en Hollande ce ſavant voyageur ne ſoit pas tombé dans quelque mépriſe. Les Auteurs d'un Journal intitulé *Bibliotheque des Sciences*, en ont relevé quelques-unes *dans le* 39 vol. *P. I. p.* 11-14.

pes ſe voient dans le même Hôtel.

Ceux qui aiment les immenſes Magazins de livres, qui ne jugent de la bonté d'une Bibliothéque, que par ſa grandeur, ne ſe ſatisferont point ici. Mais ceux qui préférent les choix des livres à leur nombre, leur bonté intrinſeque à leur volume, trouveront ici ce que l'on a écrit de plus ſatisfaiſant dans tous les genres. Comme ce n'eſt point une Bibliothéque publique comme celles du Vatican, de Paris & de Leiden, on n'y doit pas chercher des Manuscrits bien rares, des foules de Commentateurs, des écrits polémiques & de controverſe, qui trouvent d'ordinaire leur tombeau dans ces Collections, mais on y trouve tout ce qu'il y a de mieux en fait de ſciences exactes, de plus raiſonnable en Théologie, de plus clair en Jurisprudence, de plus probable en Medecine, de plus lumineux en Hiſtoire, & de plus délicat en Litterature; La Collection d'Eſtampes eſt ſuperbe & d'une très grande valeur. L'une & l'autre font admirer le goût du Maitre, & le choix du Bibliothécaire fait honneur à ſon cœur & à ſon diſcernement. (*a*).

Le Prince poſſéde auſſi un Cabinet de

Le

(*a*) M. *De Joncourt* ancien Précepteur de S. A.

Tableaux, où l'on trouve des morceaux d'un grand prix. On y voit les Chefs d'œuvres de l'Ecole Flamande, & de pluſieurs Maitres étrangers. Mais ce qui rend cette Collection vraiment unique, ce ſont pluſieurs Tableaux en broderie d'un goût & d'un prix ineſtimable, qui repreſentent des corbeilles remplies de fleurs & de fruits.

Mon admiration redoubla en apprenant que ces morceaux étoient l'ouvrage d'une main auſſi habile que reſpectable, qui en éxerçant ſur les talens une generoſité vraiment *Royale*, les cultive avec autant de goût que de ſuccès: Ils ſont le fruit précieux des heures de loiſir d'une Tête Auguſte, qui ſe fait un devoir de conſacre principalement ſes ſoins à l'éducation de ſes Enfans, à l'avancement des Arts, & aux progrès des Sciences. Heureux les peuples, me diſois-je, qui ont le bonheur d'avoir de tels Chefs!

Il ſeroit impardonnable de ne pas vous parler du Cabinet de Coquilles de Mr. LYONNET; Interprête, Maitre des Patentes & Dechiffreur de LL. HH. PP., Il joint à l'exercice délicat de ces differens emplois un goût décidé pour l'Hiſtoire Naturelle, à l'étude de laquelle il conſacre ſes momens de loiſir. Le Cabinet de coquilles, qu'il a raſſemblé avec autant de goût que d'intelli-

gence eſt magnifique. Il n'a épargné pour le rendre tel ni ſoins ni dépenſes, & je l'ai admiré comme un des plus beaux & des plus complets qui ſoient connus. Ce n'eſt pas ſans difficulté que l'on parvient à voir ce Cabinet, Mr. *Lyonnet* n'en permet l'entrée qu'à ſes Amis, & qu'à ceux, qu'il juge dignes d'admirer la Nature.

Au reſte Mr. *Lyonnet* ne s'eſt pas borné a raſſembler ſon Cabinet, il à enrichi les Lettres d'une Traduction de la *Théologie des Inſectes*, dont les excellentes notes de ſa façon font le plus grand prix. On lui doit auſſi un *Traité Anatomique de la Chenille, qui ronge le bois de Saule* (*a*). Ces deux ouvrages lui aſſurent un rang diſtingué parmi les plus grands Naturaliſtes de l'Europe.

La Haye s'énorgeuillit avec raiſon d'une infinité de ſavans, de gens de lettres & d'Artiſtes, qu'elle a fait ſortir de ſon ſein.

Les Amateurs de la Poëſie Latine connoiſſent tous JANUS SECUNDUS, fils d'un Préſident de la Cour de Malines. Il fut enlevé à l'âge de 25 ans, aux lettres,

(*a*) Il en a lui même gravé les planches, après avoir appris a graver, ſans autre maître que ſon génie.

tres, qu'il cultivoit avec gloire & à ſa Patrie, dans laquelle il avoit déjà rempli pluſieurs Emplois conſidérables. JUSTUS VELSIUS Medecin habile, mais Théologien fanatique étoit de la Haye. PIERRE BREDERODE, NICOLAS VAN ASSENDELFT; ARNOLD VINNIUS, QUINTINUS WRITZEN, & beaucoup d'autres ſe ſont rendus recommandables par les Commentaires dont ils ont éclairé le Droit Romain. Le Poëte DOUZA illuſtre par ſa famille & par ſes Poëſies étoit né ici.

Il ne faut pas oublier CHRETIEN HUYGENS l'un des plus grands Mathématiciens & des plus ſavans Aſtronomes du Siécle paſſé. Il naquit à la Haye en 1629 d'un Pere, qui s'eſt fait connoître par quelques Poëſies Latines, & par les emplois dont il fut révétu ſous trois Princes d'Orange. On découvrit de bonne heure dans le jeune Huygens, un goût décidé pour les Mathematiques. *Colbert*, ce grand Miniſtre d'un Roi ambitieux de tout genre de gloire, lui donna une forte penſion pour le fixer à Paris, où il demeura quinze Ans; & ou il devint membre de l'Academie des Sciences de cette ville, comme il l'avoit été précédemment de celle de *Londres*. *Huygens* découvrit le premier un Anneau, &

un

un troisième Satellite dans Saturne, découverte, qui avoit échappé aux Astronomes.

Il trouva le moyen de donner de la justesse aux Horloges en y ajoutant le Pendule, & en rendant toutes les vibrations égales par la Cycloïde. Il perfectionna les Thélescopes. On a de lui plusieurs bons ouvrages. Son Traité de la Pluralité des Mondes a été traduit en François. Ses petits Neveux exercent actuellement avec autant de distinction que de capacité des Emplois considerables à la Haye. (*a*).

FREDERIC RUYSCH un des plus savans Medecins Anatomistes étoit de la Haye. C'est à lui que l'on doit la perfection de l'art de préparer & de conserver les Cadavres. Ses ouvrages sont en grand nombre & très recherchez des savans.

VAN EFFEN Auteur du Misantrope, du Spectateur Hollandois & d'autres ouvrages périodiques vécut à la Haye. Les principaux Auteurs du Journal Litteraire & de la Bibliothêque des Sciences étoient de la Haye, ou y habi-

(*a*) Mrs. Royer, fils de Mr. Royer Chapelain de S. A. S. l'Un est Greffier de la Cour de Justice, l'autre Secretaire des Etats d'Hollande & du Conseil des Conseillers Députés de cette Province.

bitèrent; C'eſt la démeure du célébre M. HEMSTERHUIS, (a) & de Mr. ECKHART inventeur de pluſieurs Inſtrumens de Phyſique, & connu plus particuliérement par l'invention, ou plûtôt par la perfection d'un inſtrument qu'il a nommé *Grapho-mêtre*, à l'aide du quel on copie avec la dernière juſteſſe les traits de toutes les figures poſſibles. Ces inſtrument ſurpaſſe de beaucoup celui qui eſt connu des Artiſtes ſous le nom de *Singe*. A l'étendue de genie, à l'opiniatreté dans le travail Mr. *Eckhart* joint une politeſſe rare; bien different de ces Savans orgueilleux, qui ſemblent ne ſe communiquer qu'à régret au Vulgaire; Mr. *Eckhart* prévient ceux qui déſireroient voir ſes ouvrages; Compatriôtes, Etrangers, Artiſtes, Gens du Monde tous ſont admis, & l'on ſe rétire également ſatisfait de ſes ouvrages & de ſa perſonne.

La Haye eſt à la Hollande ce que Paris eſt à la France, les agrémens & les commoditez de la vie, un luxe rafiné, des plaiſirs publics & de Societé, des promenades charmantes, tout ſe trouve ici, & dans

(a) On attribue a M. Hemſterhuis un ouvrage, qui vient de paroitre, Intitulé *Zophyle*, ou de la Philoſophie. La lecture de cet ouvrage juſtifiera l'idée que le Public s'eſt faite de ce ſçavant.

dans le Tiers état on y joint plus qu'ailleurs la franchiſe Batave, à la politeſſe & au goût François.

Le ton général de la Haye eſt celui de la bonne Compagnie ; Les perſonnes diſtinguées, qui y forment la principale Societé, répandent peu à peu cet air de dignité & d'aiſance qui tient le milieu entre la fierte outrée & la trop grande familiarité.

S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE D'ORANGE, la Princeſſe Royale, & leur Auguſte famille rendent le ſéjour de la Haye auſſi agréable que brillant. Tous les 15 jours il ſe tient au Palais de la Vieille Cour une aſſemblée publique que l'on nomme Cercle ; Tout le monde y eſt admis ; de tems en tems S. A. donne des Bals, auxquels elle invite ce qu'il y a de mieux ici. Les Bals publics n'ont lieux qu'aux grandes fêtes.

LE DUC DE WOLFENBUTTEL, Feld-Maréchal de la République fait la réſidence à la Haye, & s'y fait également reſpecter & aimer.

Les Ambaſſadeurs, & pluſieurs perſonnes de diſtinction ont des jours réglez d'aſſemblée ; on s'y rend ordinairement après la Comedie ;

Les Promenades ſont charmantes. Les principales ſont le Bois & le chemin qui con-

conduit à *Schevening*, village maritime à une demie lieue de la Haye.

Le Bois mérite un article à part, tant pour ſa beauté, que pour les priviléges, qui y ſont attachez. Ce *Bois* eſt le plus grand de ceux qui ſont en Hollande; & dont le nombre étoit jadis conſiderable. Son étendue eſt d'une demie lieue de long, & d'un quart de lieue de large. Il eſt ombragé de beaux Hêtres, & de chênes épais, qui portent le caractère reſpectable de leur vétuſté. La Nature y eſt pour ainſi dire abandonnée à elle même, & l'art n'en falſifie point la beauté. A la gauche du Bois eſt le Mail, très peu fréquenté depuis pluſieurs années.

Dans le tems des troubles, & de la grande guerre contre l'Eſpagne, Philippe ſecond défendit à ſes ſoldats de cauſer aucun dommage au Bois, & ſes Soldats accoutumez à tout ravager, reſpectérent cet ordre. En 1576, Leurs Hautes Puiſſances réſolurent de le faire abattre & de vendre les arbres au profit de l'Etat, mais les habitans de la Haye, jaloux de le conſerver, le rachétérent. Depuis ce tems on n'en a point abattu dix arbres, & il eſt défendu ſous les peines les plus ſévéres d'y cauſer le moindre dégât.

La

La Maiſon du Bois auſſi nommé *de Orange Zaal* (*la Salle d'Orange*) eſt un grand Palais bati par *Frederic Henri* Prince d'Orange pour ſon Epouſe *Amelie de Solms*. La facade de cette Edifice eſt aſſés belle, & d'un bon goût. Les Tableaux imitant le bas relief que l'on voit au deſſus des portes & des cheminées ſont d'un fini, qui trompe l'œil le plus exercé, & les chefs d'œuvres de *Rubens*, & de *van der Werf* ajoutent un nouvel éclat a ce Palais. S. A. l'habite vers la fin de l'Eté en revenant de Loo en Gueldres, ou Elle a coutume de paſſer la belle ſaiſon.

A une demie lieue de la Maiſon du Bois eſt *le petit Loo*. C'eſt une petite Campagne appartenante au Prince. On y voit auſſi ſa Ménagerie. Elle eſt remplie d'animaux rares & curieux; Mais l'humanité du Prince ne lui permêt pas d'y conſerver de ces monſtres malfaiſans, que la ſage Nature ſembloit avoir confiné dans des déſerts ignorez, mais que la cupidité des hommes y a déterrez, & emmenez dans nos climats, pour multiplier nos maux.

On voit dans cette ménagerie l'Oiſeau Trompette, des Faiſans du Japon, des Mourons du Cap de bonne Eſperance, une Biche de Bengale, des Chevres du Gange d'une célérité prodigieuſe à la cour-

courſe, un oiſeau de proye nommé le Roi des Vautours, & beaucoup d'autres Animaux.

SCHEVENING, ou plutôt *Schevelingen*, eſt un Village à une demie lieue au Nord de la Haye. On y arrive par un chemin uni, bordé d'arbres tirez au cordeau; c'eſt une des plus belles routes de toute la Hollande; rien n'eſt auſſi plus agréable qu'une belle avenue terminée par la Mer. Le Village eſt peu de choſe, ſimple, mais propre; il n'eſt habité que par des Pêcheurs, & par des Cabaretiers. Ceux-ci ſont bien le quart des Habitans. On conſerve à *Schevelingen* un Chariot fait du tems du Prince Maurice, par le célébre *Stevin*. Il pouvoit contenir vingt huit perſonnes; la forme de ce Chariot étoit celle d'un Vaiſſeau, garni de voiles. C'étoit le vent qui le mettoit en mouvement, & ſa viteſſe étoit ſi grande, qu'en l'eſpace de deux heures il faiſoit quatorze milles d'Angleterre.

On voit en Hollande dans les tems de forte gélee des voitures pareilles ſur la glace, mais au lieu de Roues on y ajuſte des eſpeces de patins, qui les font gliſſer avec une rapidité ſurprenante.

C'eſt ſur le chemin de *Schevelingen*, que ſe voit la belle campagne de *M. le Comte de Bentinck*. Le Penſionnaire *Cats* célè-

célèbre parmi les Poëtes Hollandois la planta, & y paſſa ſes vieux jours. On y montre encor la terraſſe, ſur la quelle il avoit coutume de compoſer ſes ouvrages. Depuis cette campagne fut conſidérablement augmentée ; tout y eſt l'ouvrage de l'art, & jamais la Nature ne me parut plus ſimple & plus belle que dans cette campagne, qui eſt a peu près la ſeule en Hollande, que l'on peut nommer ainſi.

Loosduinen eſt un village au N. O. de la Haye, qui n'a rien de remarquable, on conſerve dans l'Egliſe de ce lieu le Baſſin qui ſervit au Batême des 365 Enfans, dont accoucha *Marguerite* Comteſſe de *Hennebrge*, Fille de *Florent IV.* Comte de Hollande, en punition d'avoir réfuſé une légére aumone à une gueuſe chargée d'Enfans. Cet évenement très vraiſemblable eſt atteſté par le Baſſin, & par un tableau, qui répréſente toutes les circonſtances de cette merveilleuſe avanture, digne de la Légende.

HONSHOLREDYK, vulgairement dit *Honslaersdyk*, eſt un hameau qui ne merite d'être nommé qu'à cauſe de ſon Chateau, domaine du Prince d'Orange. On le laiſſe actuellement inhabité. On y voit quelques portraits de pluſieurs Têtes couronnées de l'Europe du 16 & 17e ſiécle

ſiécle, & l'appartement en vieux laque du Japon mérite d'être vu.

Voilà Monſieur ce que j'ai pu recueillir de plus intereſſant touchant la Haye; il ne me reſte plus avant que de terminer cette lettre, que de vous expoſer en peu de mots la Conſtitution de la Régence de la Haye, & des divers Tribunaux qui y ſiégent.

Tous les habitans de la Haye ne relevent pas du Magiſtrat. Les Cours de Juſtice ont une jurisdiction très étendue, & ſont Juges compétens d'une multitude d'affaires. Le territoire de la Haye eſt auſſi diviſé en pluſieurs parties.

LE HAUT CONSEIL crée en 1582 eſt un Tribunal ſuperieur qui décide en dernier reſſort de toutes les cauſes jugées ſoit à la Cour d'Hollande, ſoit dans les Villes particulières. La Jurisdiction de ce Tribunal s'étend ſur la Hollande, la Zélande, & la Weſt-Friſe. Il eſt compoſé d'un Préſident, & de neuf Conſeillers, (la Province d'Hollande en nomme ſix, & celle de Zélande trois) d'un Greffier, d'un ſubſtitut Greffier, & d'un Maitre des Exploits (*Rentmeeſter van de Exploicten*).

On porte à ce Tribunal, outre les cauſes en appel, toutes les cauſes de poſſeſſions, celles ou deux Négocians étran-

gers

gers ſont intéreſſés, quelques cauſes de Navigation. C'eſt auſſi de ce Tribunal que l'on obtient les lettres de Benefice d'Inventaire, les reſtitutions, les ceſſions &c. &c. Le célèbre Jurisconſulte VAN BYNCKERSHOEK occupa long-tems avec éclat la place de Préſident de ce Tribunal.

Nous avons dit que le Haut Conſeil juge en dernier reſſort & par voie d'Arreſt; il y a cependant encor un moyen que la Loi fournit a celui, qui ſe croit mal jugé; c'eſt la *Reviſion*.

Mais comme cette voie eſt extrêmement couteuſe, & rarement ſuivie d'un heureux ſuccès, on ne s'en prévient que lorsque l'on ſe croit fondé ſur de bonnes raiſons. Cependant quand un Plaideur le déſire, il lui eſt permis en certains cas de demander Réviſion du Procès; alors on ajoute au Haut Conſeil deux membres de la Cour d'Hollande, & quatre autres perſonnes, qui ſont ordinairement les Penſionnaires des Villes; après leur jugement il n'y a plus d'appel; & la ſentence eſt miſe en éxécution.

Il y a quelques années, qu'un homme accuſé d'avoir aſſaſſiné ſa Maitreſſe fut réçu à Amſterdam en procès civil; par ce que les preuves de ſon crime n'étoient pas aſſés convainquantes; on plaida la cauſe

cauſe, la perdit ; il en appella à la Haye, à la Cour d'Hollande & au Haut Conſeil, mais ayant été condamné de nouveau par ſes deux Tribunaux, il demanda la Réviſion. Elle lui fut accordée *Pro Deo* ; mais cette ſentence ne lui fut pas plus favorable, & il fut décapité à Amſterdam.

Que de ſageſſe, Monſieur, que d'humanité dans toutes ces diſpoſitions. Ce n'eſt pas à la légére, ſous une procédure ſécrette, qu'un tel homme eſt jugé. Ce n'eſt qu'après les plus mures délibérations, qu'après lui avoir fourni tous les moyens poſſibles de défence, & qu'après les ſentences de quatre Tribunaux reſpectables, dont les lumières, & l'impartialité ſont réconnues ? Peut-on prendre plus de précautions pour ne pas condamner un innocent ? Peut-on ſuivre plus éxactement le ſublime mot de l'Empereur *Trajan. Il vaut mieux qu'un coupable échappe, qu'un innocent periſſe ?*

LA COUR D'HOLLANDE DE ZELANDE ET DE WEST-FRISE, porte ce nom, par ce que dès le quinzième ſiecle les Habitans de ces trois Provinces rélévoient de ſa Juriſdiction. Le Prince d'Orange en qualité de Stadhouder, un Preſident, onze Conſeillers un Gréffier, un ſubſtitut Gréffier, deux Sécrétaires, & un Maî-

tre des Exploits composent ce Tribunal. Il y a deux Avocats Fiscals, l'un pour le Criminel, l'autre pour les causes Civiles.

La Jurisdiction & l'autorité de cette Cour est très grande. Elle juge en appel les causes portées & décidées en premiere instance dans les Villes. Toutes celles où il s'agit des Droits, des Prérogatives (*a*) & des Domaines du Souverain (avec cette restriction cependant, qu'elle ne peut juger celles-ci qu'en communiquant avec la chambre des Comptes) les causes des Veuves, d'Orphelins, & d'autres personnes désignées en terme de droit sous le nom de *miserables*. (*b*) Les causes féodales, possessoires, les priviléges & coutumes, lorsqu'on dispute sur leur éxistence & leur étendue. &c. &c. &c. Enfin ce Tribunal punit tous les crimes & les délits commis dans sa jurisdiction.

La Cour d'Hollande & le Magistrat de Haye ont eu plusieurs differens au sujet de leur autorité respective, ce qui paroit inévitable, & qui durera jusqu'a ce que l'on ait fixé exactement les limites de cha-

(*a*) Voy. *Instruct. van den Hove van Holl: Art. 6*

(*b*) On sçait ce qu'il faut entendre par ces mots *personae miserabiles*. Tels sont les fatieux, les sourds & muets &c. Voy. *la Loi un. Cod quando Imp. inter. vid. & L. 133. Dig. de Verb. Sign.*

chaque jurisdiction, & le pouvoir précis de chaque Tribunal.

LE MAGISTRAT de la Haye est composé de Trois Bourguemestres, & de sept Echevins.

Tous les Marchands, Artisans & ceux qui ne dépendent point de la Cour d'Hollande rélévent de ce Tribunal.

Le Conseil de LA SOCIETÉ est composé de députez du Haut Conseil, de la Cour d'Hollande, du Conseil des Conseillers Députez de la Province, & de la Régence de la Haye. La difficulté de lever les impôts, & de faire payer les différentes charges de la ville à tant d'habitans, qui ne relévent par du même Tribunal, & qui font partie cependant du Corps entier de la Ville à donné lieu à l'Erection de la Societé. Ce Conseil a la même autorité & la même administration à la Haye, que les Magistrats dans les autres Villes.

La Bourgeosie de la Haye est considérable. Tous les ans on en fait la révue. Chaque compagnie se distingue par la couleur du Drapeau, & de la Cocarde. Au mois de Mai une de ces Compagnies à tour de rolle plante des *Mais* aux portes des personnes les plus distinguées. Ce sont des grandes perches proprement peintes, au bout desquelles on suspend un

tableau allégorique avec une déviſe Latine, rélative à la perſonne en l'honneur de laquelle on plante *le Mai*. Le tout eſt orné de bandérolles, de courronnes de lauriers, & de buis, ce qui de loin fait un objet aſſez agréable.

La Foire de la Haye ſe tient auſſi au mois de Mai, c'eſt une des plus brillantes de toute la Hollande.

Les Armes de la Haye ſont une *Cicogne*, animal ſacré pour le petit peuple Hollandois. Il eſt même défendu ſous les peines les plus fortes de gâter ou d'endommager les Nids de ces animaux, qui ſe trouvent ordinairement, comme on ſait, ſur des toits bien élévez.

Dans la déſcription que je vous ai faite des divers Edifices de la Haye, j'ai gliſſé légérement ſur les appartemens de la Cour ou ſe tiennent les Aſſemblées Provinciales, & Générales. Connoiſſant vôtre façon de penſer, Monſieur, il m'a ſemblé, que vous ſeriez moins curieux de connoitre les appartemens mêmes, & les diverſes beautez qu'on y apperçoit, que d'avoir une idée claire & diſtincte des choſes, qui s'y font: vous préféréz d'approfondir la Nature du Gouvernement de la Republique, & d'en connoitre les différentes parties, aux descriptions vagues de choſes, qui ſe trouvent partout. C'eſt

pour

pour satisfaire à ce désir, que j'ai dessein de vous entretenir dans la Lettre suivante de la Constitution Politique de cet Etat. En attendant j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE VII.

Idée du Gouvernement Hollandois. Assemblées des Etats Généraux & du Conseil d'Etat. Assemblée des Etats d'Hollande, & des Conseillers Députez de cette Province. Droits & Prérogatives du Stadhouder.

MONSIEUR.

FAtiguées d'un joug tyrannique & intolérable les sept Provinces se réunirent, & conclurent à *Utrecht* le 29 Janvier 1579 le fameux TRAITE D'UNION, (*a*) qui contient les loix fondamentales de cet Etat, qui depuis ce tems là ont été toujours observées fort religieusement. Ce Traité est trop long pour

(*a*) On vient d'en célébrer le second Jubilé séculaire avec beaucoup de pompe.

pour être rapporté ici. Il ſuffira de vous en donner une idée générale.

Un des principaux Articles eſt celui (Art. IX.) par lequel il fût ſtipulé, que l'on ne feroit aucun accord de Trêve ou de Paix, que l'on n'entreprendroit aucune Guerre, que l'on ne léveroit aucune impoſition, ni aucune taxe concernant la Généralité, ſans l'avis & le conſentement unanime des Provinces.

(Art. X.) Que nulle Province ni aucune des Villes ne pourra faire aucune confédération ou alliance avec des Souverains ou Pays voiſins ſans le conſentement des Provinces Unies, & des Conféderez. Les autres Articles régardent (Art. II-III. l'obligation de s'aſſiſter l'une l'autre, dans tous les cas qui ſurviendront contre tout Etat étranger, (Art. IV.) les Fortifications des places Frontières, (Art. V.) l'égalité des impoſitions, (Art. VI.) l'augmentation ou la diminution de ces impôts, (Art. VII.) l'obligation ou ſeront les Villes Frontières de recevoir Garniſon (Art. XI.) le conſentement commun néceſſaire pour recevoir des Alliez dans la Conféderation, (Art. XII.) l'égalité de la monnoye (Art. XIII.) le grand Article de la liberté de Religion dans chaque Province, conformément à la Pacification de Gand (Art. XVI.) les pré-

précautions à prendre contre les diſputes & les mésintelligences, (Art. XVII.) la Juſtice également adminiſtrée aux Etrangers qu'aux Habitans du Pays (Art. XVIII.) la défenſe d'établir aucune impoſition au préjudice des autres Provinces (Art. XXII.) celle de ne faire aucun changement à ces Articles ſans l'avis unanime de toutes les Provinces & non autrement. Les Conféderez uférent de la permiſſion accordée par cet Article en changeant l'Article XIII. de la manière ſuivante. „ Que la ſeule Religion *Réformée* ſeroit „ exercée publiquement, & qu'elle ſe„ roit la dominante dans toute l'étendue „ de la République ſans pourtant con„ traindre perſonne dans ſa conſcience. „ Que ſi cependant quelques Provinces, „ ou Villes, qui profeſſoient la Religion „ *Romaine*, vouloient entrer dans cette „ Union, elles y ſeroient admiſes, moyen„ nant qu'elles ſignaſſent les autres Arti„ cles de la Conféderation, & qu'elles „ s'y conformaſſent entièrement. "

Telle eſt cette fameuſe Union, baze & fondement de la République, & ſource de ſon bonheur, & de ſon état floriſſant. Cette heureuſe Heptarchie loin de dégénérer, dans une funeſte anarchie, reſſerre & fortifie les liens qui uniſſent

les Provinces, & l'Expérience prouva, que, quoique les délibérations ſeroient peut être plus promptes & plus vigoureuſes, ſi elles émanoient d'un même Corps toujours aſſemblé, la forme actuelle de Gouvernement, en laiſſant chaque Province dans la poſſeſſion paiſible de ſa Souveraineté & de ſes Priviléges, en facilite l'Union, & en éterniſe la durée.

Paſſons actuellement à une deſcription plus détaillée du Gouvernement, & commençons par l'Aſſemblée des Etats Généraux.

On ſe fait communément une idée aſſez fauſſe de la Nature de cette Aſſemblée, qui n'eſt rien moins que le Souverain, mais qui repréſente les ſept Provinces Unies. Il eſt important d'en donner une définition exacte. *L'Aſſemblée des Etats Généraux eſt compoſée des Députez des ſept Provinces, munis du pouvoir de traiter les affaires communes en ſuivant l'eſprit de l'Union d'Utrecht, ſelon le pouvoir, qui leur eſt confié.* Telle eſt cette aſſemblée qu'il faut bien ce garder de confondre avec la *Généralité* comme l'on fait d'ordinaire, même dans ces Provinces.

Toute leur puiſſance n'eſt uniquement fondée que ſur la volonté de chaque Province

vince particuliere, dont ils doivent ſuivre les inſtructions, & à laquelle ils ſont obligez de rendre compte de leur conduite. Ainſi ces Députez ne peuvent de leur propre autorité accorder une Tréve, ou déclarer la Guerre, donner des priviléges, aliéner ou engager des Domaines communs, ou faire grace aux criminels de Léze Majeſté.

Chaque Province peut envoyer à l'Aſſemblée Générale autant de Députez, qu'il lui ſemble bon; mais tous ces Députez n'ont qu'une voix, deſorte qu'il n'y a que 7 voix. Ainſi la Gueldre envoye trois Députez, un de l'ordre des Nobles, & un de chaque Ville tant grande que petite. La Hollande a onze Députez, ſept de la Sud-Hollande, trois de la Nordhollande, & un de l'ordre des Nobles. Les Villes uſent du méme droit (*a*). Il ne faut pas confondre ces Députez avec ceux, qui ayant été une fois Députez, conſervent le droit de venir dans les Aſſemblées, d'y écouter & d'y voir ce qui ſe paſſe. Ceux ci comme n'ayant aucune Commiſſion, n'y ont point de voix. Ainſi la Nobleſſe de Gueldre aſſiſte aux

(*a*) Voyez *Aitzma P. . . Fol* 188.

aux Assemblées de cette Province, sans que leur voix soit comptée.

Chaque Province préside à son tour dans l'ordre fixé par les Confédérez. La *Gueldre* est la prémiére, par ce qu'avant la fondation de la République elle étoit décorée du titre de Duché, & que par cette raison elle eut le pas avant les autres Provinces, qui se suivent dans l'ordre établi du tems de Charles quint. La *Hollande*, *la Zélande*, *Utrecht*, *La Frise*, *L'Overyssel*, & *Groningue*.

En 1675 la *Frise* prétendit le pas avant *Utrecht*, mais la dispute fut terminée en faveur de cette derniére Province par *Guillaume* III. & par le Prince *de Nassau* (*a*).

La pluralité des voix suffit dans la plus grande partie des affaires, excepté dans les cas où il s'agit de l'explication de l'Union d'*Utrecht*, ou des anciens usages. Alors il faut l'unanimité des voix. Le Conseiller Pensionnaire de Hollande (*b*) est le seul

(*a*) Voyez *Utrechts Plac: Boek P.* 1. *pag.* 75.

(*b*) Cette importante charge est remplie actuellement de la façon la plus distinguée & la plus glorieuse par M. P. VAN BLEISWYK. Politique habile, Jurisconsulte éclairé, & Littérateur instruit & profond. Ses connoissances sont aussi étendues que rares. Il assemble avec soin & avec goût une Bibliothéque, dont le choix sera excellent, parceque c'est Lui qui la forme.

ſeul avec un Député de cette Province, qui ait le droit d'aſſiſter tous les jours aux aſſemblées.

Quoique les Etats Généraux ne ſoient pas effectivement le Souverain, cependant les Titres qu'on leur donne ſont plus grands, que ceux des Provinces particuliéres. Ainſi quoique les *Etats d'Hollande* ſe faſſent nommer *Nobles, & Très-Puiſſants Seigneurs*, (*c*) & les Etats des autres Provinces *Nobles & Puiſſans Seigneurs* (*d*) le titre des Etats Généraux eſt *Hauts & Puiſſants Seigneurs*. (*e*) & les Requétes, qu'on leur addreſſe portent *à Leurs Hautes Puiſſances*, (*f*) L'Empereur leur donna le prémier ce titre en 1710 (*g*) après les aſſemblées de Geertruidenberg, & Louis XV ſuivit cet exemple en 1717. (*h*) Tels ſont leurs Titres, voyons leur Pouvoir, qui eſt très grand, malgré les bornes que nous lui avons aſſigné ci-deſſus.

Ce

(*c*) EDELE GROOT MOGENDE HEEREN.
(*d*) EDELE MOGENDE HEEREN.
(*e*) HOOG MOGENDE HEEREN.
(*f*) HUN HOOG MOGENDEN.
(*g*) Voy. Groot Placaat Boek Tom. 6. p. 3. pag. 70.
(*h*) Le Préſident de Semaine dans l'aſſemblée des Etats Généraux ne doit point être nommé *Votre Excellence*, titre que l'on donne aux Ambaſſadeurs, parceque ce Préſident repréſente la *majeſté* du Peuple Hollandois. *Voy. Gr. Pl: Boek P.* 3, *pag.* 203.

CE SONT LES ETATS GENERAUX, qui reçoivent toutes les Propoſitions des Souverains Etrangers, ſoit pour la Guerre, ou pour la Paix, ou pour toute autre choſe.

Le pouvoir des *Etats Généraux* s'étend ſur toutes les Villes de la Généralité ; nous verrons plus bas avec quelle reſtriction il faut entendre ceci par rapport au STADHOUDER.

Il peut éxiſter des cas, où il eſt permis aux *Etats Généraux* de conclure une affaire ſans conſulter les Provinces, lorsque les circonſtances ne le permettent pas, ou que l'affaire n'eſt pas extrémement intéreſſante. Cependant l'approbation des Provinces eſt toujours requiſe (*i*).

L'emploi de *Greffier* des *Etats Généraux* eſt un des plus importans, & des plus difficiles (*k*). Il aſſiſte tous les jours aux aſſemblées, & aux conférences, qu'on

(*i*) On en peut trouver un exemple dans les *Remarques ſur les Provinces Unies par le Chevalier Temple Chap.* 2.)

(*k*) M. FAGEL qui joint aux qualités néceſſaires pour cette Charge, une longue experience & une grande capacité ſuffit d'être nommé, pour réveiller le reſpect, & l'admiration. Héritier d'un grand nom, il tranſmettra à ſa poſterité l'obligation penible, mais glorieuſe de l'égaler.

qu'on tient avec les Miniſtres Etrangers, & y donne ſa voix. C'eſt lui qui eſt chargé d'écrire toutes les réſolutions que l'on prend, les inſtructions & les lettres qu'on envoie aux Miniſtres de l'Etat chez l'Etranger, & celles, qu'on écrit aux Puiſſances étrangères. Il expédie auſſi, & ſcelle toutes les Commiſſions.

En tems de Guerre les *Etats Généraux* envoient des Députez à l'Armée, & tous les deux ans ils envoyent deux Députez à *Maaſtricht*, pour y changer le Magiſtrat, pour finir les procès, & terminer avec *le Prince Evêque* de *Liége* tous les différens, qui pourroient s'être élevez. On nomme ces Députez *Commiſſariſſen Deciſeurs*.

Telle eſt, Monſieur, la nature, la puiſſance, & l'Autorité des *Etats Généraux*; je paſſe à la description du *Conſeil d'Etat*.

Le CONSEIL D'ETAT fut érigé en 1583 par la Hollande, la Zélande & Utrecht de concert avec *Guillaume* I. Les autres Provinces y conſentirent peu après, & l'autorité de ce Conſeil fut très étendue jusqu'à l'arrivée de *Leyceſter*, envoyé par la Reine *Elizabeth* avec quelques troupes, ſuivant le Traité du 10 Août 1585. Deux Seigneurs Anglois eurent ſéance dans le Conſeil au nom de la Reine, mais après *Carlton* aucun étranger n'y fut

ſouffert. Les Etats réfuſérent d'en admettre dans la ſuite, vû, que la raiſon, qui avoit obligé de les y ſouffrir, ne ſubſiſtoit plus. (*a*)

Après le rappel de *Leyceſter* le Conſeil d'Etat ne jouït pas longtems de l'autorité qui lui avoit été confiée (*b*). L'aſſemblée des *Etats Généraux* rendue ſédentaire *à la Haye*, n'a laiſſé d'autre pouvoir au *Conſeil d'Etat*, que ſur les affaires militaires, & ſur celles des Finances.

Ce Conſeil eſt compoſé de 12 membres. La *Gueldre*, *Utrecht* & *Overyſſel* nomme chacun *un* Député. La *Hollande* en nomme *trois*. Le prémier, qui eſt de l'ordre des *Nobles* eſt à vie, les autres ſont remplacez tous les trois ans. La *Zélande* nomme *deux* Députez à vie, la *Friſe* & *Groningue* nomme le même nombre; autrefois la *Gueldre* nommoit deux Deputez mais depuis l'année 1674 cette Province n'en nomme plus qu'un ſeul (*c*).

La

(*a*) Voyez AITZMA *Part 6. pag.* 430.

(*b*) Avant *Leyceſter* les Confédérez avoient donné à ce Conſeil le ſoin de la Guerre, des Finances, & de tout ce qui regardoit le bien être & la défence de la République. Mais il étoit obligé de convoquer au moins deux fois l'an les Etats Généraux, & de rendre compte à cette aſſemblée de ſa conduite & de ſon adminiſtration. Sous *Leyceſter*, dont le gouvernement dura environ deux ans & demi, ce Conſeil ne fut que l'Exécuteur des Ordres de cet Etranger.

(*c*) Voy. BYNKERSH. *Quaeſt. Jur. Publ. lib.* 1. *Cap.* 16.

La Préſidence paſſe chaque ſemaine d'un Député à l'autre. Chaque membre a ſa voix, ainſi que la Hollande ayant trois Députez peut l'emporter ſouvent par le nombre.

Les charges de *Tréſorier* & de *Sécrétaire* ſont très importantes dans ce Conſeil. Les Etats Généraux nomment à ces charges, qui ſont à vie (*a*). Le Tréſorier a l'inſpection générale ſur les Finances, les Réceveurs, & les Commis. C'eſt lui qui dreſſe l'Etat de Guerre & la petition, nommée *Petitie van den Raad van Staat*, il a voix deliberative dans le Conſeil, mais ſon *préavis* n'eſt pas compté.

On peut comparer cette charge en quelque façon, a celle de Contrôleur Général des Finances en France.

Le *Sécretaire du Conſeil d'Etat* (*b*) aſſiſte de même que le Tréſorier aux déliberations du Conſeil. Sa fonction eſt d'avertir des matières, qui doivent être traitées, il eſt préſent aux conférences avec les Députez des Etats Généraux.

Le

(*a*) M. P. A. GILLIS occupe cet emploi difficile.

(*b*) M. J. J. VAN HEES, Seigneur de Tempel remplit depuis dix Ans cette charge délicate avec un applaudiſſement univerſel.

Le *Réceveur Général* (*a*) eſt un troiſième Miniſtre de ce Conſeil. Il reçoit tout les revenus de la République. Il rend annuellement ſes Comptes, les Ordonnances ſur lesquelles il doit faire quelque payement ſont ſignées par le Tréſorier & par trois Députez. Le Receveur paye les intérets des dettes de l'Etat, & retire les intérêts des ſommes dues à l'Etat; Il a entrée au Conſeil.

Le Conſeil d'état a la direction des affaires Militaires & des Finances. Il eſt chargé de l'adminiſtration du Revenu de la Généralité; & ſa juriſdiction s'étend ſur les cauſes des impôts publics, de même que les Conſeillers Députez de Hollande dans cette Province;

Il n'y avoit autrefois pas d'appel des ſentences de ce Conſeil, que l'on mettoit d'abord en exécution.

Mais les Etats Géneraux ont accordé depuis le privilége de Réviſion (*b*) qui ne s'étend pas cependant aux ſentences interlocutoires, ou à celles portées contre des malfaiteurs convaincus, & à quelques au-

(*a*) M. Q. VAN STRYEN vient de ſuccéder au défunt *Comte de Hogendorp*, qui occupa ce poſte trente huit ans.

(*b*) *Reſol. van de Staten Generaal 15 Sept.* 1768.

autres cas, compris dans la Reſolution. Lorsque la Réviſion eſt accordée, on joint aux premiers juges quelques Députez des ſept Provinces, & après que ceux ci ont prononcé la ſentence, elle eſt exécutée ſans aucune provocation ultérieure.

Vous avez vu, Monſieur que le Receveur Général reçoit les revenus de l'Etat; Trois différentes Provinces lui donnent l'ordre pour payer; cet ordre, ſigné du Tréſorier & du Sécretaire, eſt envoyé enſuite à une autre *Chambre* nommée *la Chambre des Comptes de la Généralité*; (*Generaliteits Rekenkamer*) pour être revu, enregîtré & conſigné dans les livres, après quoi le Receveur fait ſes payemens. (*a*)

Cette chambre examine, & arrête les comptes du Receveur Général, des autres Receveurs, & de tous les Comptables.

Chaque Province y envoye deux Députez à ſes dépends. (*b*)

Ce Collége n'examine point ce que les Provinces doivent, mais ce qu'elles ont payé.

(*a*) Voy. AITZMA, *p.* 7. *p.* 457.

(*b*) Les Villes de *Schoonboven*, *Schiedam* & *la Brielle* ne jouiſſent point du Droit d'envoyer des Députez à ce Collège.

C'eſt une grande queſtion, & qui juſqu'à preſent n'eſt pas décidée, qu'elle voye il faut employer pour faire payer une Province, qui réfuſe ſon contingent? Le Traité d'Utrecht ſe tait ſur ce ſujet, & vous ſavez, qu'en matière pareille les exemples ne ſont pas toujours loi.

La République n'a pas approuvé juſqu'aujourd'hui pluſieurs plans que le Conſeil d'Etat avoit dreſſé a ce ſujet. *La réſolution du 13 Juin 1579.* eſt ce qu'il y a de plus précis a cet égard (*a*).

Il y a des exemples, que les Etats on dirigé des exécutions contre les Provinces, qui réfuſoient de payer, comme en 1600 contre ceux de *Groningue*, en 1613 & en 1620 contre la Friſe, en 1622 contre le pays de *Drenthe* &c.; Mais ces moyens parurent trop violens, & l'on ne s'en ſervit plus. Si vous êtes curieux d'en ſavoir plus ſur ce ſujet conſultez le ſavant Bynkershoek (*b*).

La Chambre des Finances de la Généralité eſt chargée de régler tous les comptes, qui regardent les fraix, de l'Armée; de tous

(*a*) Voyez *Reſolutien van Conſideratie ten tyde van de Wit, pag.* 671. & BYNCKERSH. *Quæſt. Jur. Publ. Lib.* 2. *Cap.* 13.

(*b*) BYNCKERSH. *eod.*

tous les hauts & bas Officiers, de ceux de l'Artillerie, &c., & de tout ce qui ſert à l'entretien & à la ſubſiſtance de l'Armée. Cette chambre eſt ſubordonnée au Conſeil d'Etat, & à la Chambre des Comptes, quoique cette dernière ſoit poſterieure à celle des Finances. Celle ci eſt compoſée de quatre Commis nommez par les Etats Généraux.

LES ETATS D'HOLLANDE, qui ſous les Comtes n'étoient que des ſujets, (*a*) dévinrent après la Révolution de 1581, Souverains de cette Province, par

(*a*) Sous les premiers Comtes les Etats d'Hollande s'aſſembloient rarement; Avant le quatorzième Siécle on ne les vit point s'aſſembler en corps. Une ancienne Chronique atteſte cependant que les Villes de Hollande donnerent en 1061. a Robert de Vries la tutèle des Enfans du Comte Florent. I. Ce qu'elles ne pouvoient faire ſans s'aſſembler. On pourroit en citer quelques autres exemples. Les Etats ne s'aſſemblérent au quatorzième Siécle que de loin en loin, & toujours avec plus ou moins de mécontentement de la part des Comtes. Enfin ſous les derniers Comtes de la Maiſon de Bourgogne & d'Autriche l'autorité des Etats déchut conſidérablement. Les Comtes ne les convoquoient que pour avoir leur conſentement dans les demandes qu'ils faiſoient; le reſte du temps ſe paſſoit à déliberer ſur des affaires de très peu d'importance. Les Comtes, leur Stadhouders & la Cour d'Hollande gouvernoient le pays, & les Etats s'adreſſoient *par requête* à la Cour d'Hollande, s'ils vouloient en obtenir ce qu'ils déſiroient.

HOORN,
ENKHUIZEN,
EDAM,
MONNIKENDAM,
MEDENBLIK,
PURMERENDE.

En 1584 32 Villes assistérent à l'Assemblée, mais 14 d'entre elles se rétirérent & ne parurent plus dans la suite, soit que les fraix de la Députation fussent trop forts, soit par quelque autre raison, qui nous est inconnue;

Les Députez doivent être nez Hollandois, ou sont exclus de l'Assemblée, à moins d'avoir obtenu des *Lettres de Naturalité* (*a*); Par ces Lettres un Etranger même est éligible. Le Grand Pensionnaire doit nécessairement être né sous la domination des Etats d'Hollande, sans cela personne ne peut parvenir à ce poste.

Les Pensionnaires des Villes, qui assistent aux Assemblées, doivent avoir 25 Ans accomplis, avant ce tems ils ne peuvent y paroitre. Ce sont eux, qui expliquent les sentimens de leurs Villes, & qui portent la parole pour elles.

Les Députez des Villes ne peuvent donner

(*a*) *Brieven van Naturalisatie.*

ner leurs voix, que ſur les affaires dont les Villes ſont inſtruites, & pour les quelles ils ont recu leur Commiſſion ; Pour les autres affaires ils ont le droit (*a*) d'arrêter les delibérations jusqu'à ce qu'ils ayent conſulté leurs Villes. Mais afin de prévenir la ruſe, que quelques Villes pourroient emploier, en retardant leur réponſe, les Etats ont le droit de fixer le tems, qui leur eſt donné pour ſe conſulter (*b*).

Les Etats s'aſſemblent ordinairement quatre fois dans l'année, aux mois de *Mars*, *Juillet*, *Septembre*, & *Novembre*. Les Conſeillers Députés ont le droit d'aſſembler les Etats extraordinairement, ſoit à la prière des Nobles ou de quelque Ville particuliére, ſoit lorsqu'ils le jugent eux mêmes néceſſaire. Le Sécrétaire convoque alors les Etats, en ajoutant les matiéres ſur lesquelles il ſera déliberé. (*met inſertie van de Poincten van deliberatie*) Après que les Etats ſont aſſemblés, le Sécrétaire lit une prière, & l'on commence les déliberations.

Le

(*a*) *Het Regt van overneming.*

(*b*) Voy. *Reſol. van de Staaten van Holla February Anno* 1585. *Art.* 13.

Le Député de la Nobleſſe donne ſa voix le premier par la bouche du grand Penſionnaire, lequel eſt auſſi chargé de propoſer les affaires, & de recueillir les ſuffrages, enſuite chaque ville donne ſa voix dans l'ordre indiqué ci-deſſus (*a*) de ſorte qu'il y a dix neuf voix.

Dans tous les cas la pluralité l'emporte, excepté, lorsqu'il s'agit 1. du conſentement aux *pétitions* & aux *ſubſides*, 2. aux impoſitions ſur des Villes, des perſonnes, & des biens, 3. aux délibérations ſur la Guerre, la Paix, changemens dans le gouvernement, ou à quelques autres affaires de cette importance; alors l'unanimité de voix eſt requiſe. (*b*).

Les premières Charges de la Province ſe donnent dans cette aſſemblée. Depuis le *Stadhouderat* les emplois Militaires ſont à la diſpoſition du *Prince d'Orange*, comme nous le verrons dans la ſuite. Tous les emplois ne ſe donnent, que ſous condition, & à charge de les reprendre. (*by proviſie en tot wederzeggens toe*) (*c*).

On traite auſſi dans cette aſſemblée les affaires qui regardent 1. l'adminiſtration des

(*a*) pag. 95 & 96

(*b*) Voy. *Reſol* 9 *February* 1686 & *Groot. Plac. Boek III. Deel pag* 88.

(*c*) *Reſol.* 20 *Juli* 1660.

des revenus publics, (*de gemeene Lands middelen* 2. la prolongation & la durée des impoſitions, enfin 3. l'entretien de l'Armée, & de la Marine.

Chaque Député a le droit de parler *librement* & ſans craindre les ſuites que pourroit avoir pour lui la liberté avec la quelle il a parlé. (*a*) Pendant le temps qu'il eſt Député on ne peut *l'arrêter*, (*b*) & lorsqu'il parle dans l'Aſſemblée, ni le *Grand Penſionnaire*, ni aucun des Membres à le droit de l'interrompre.

L'emploi de *Grand Penſionnaire* eſt un poſte de confiance, & ne ſe donne qu'à ceux, qui ſont en état de le remplir dignement. (*c*)

Le premier qui remplit cette charge fut ALBERT VAN LOO en 1510. La néceſſité de défendre l'Etat & ſes libertés contre la puiſſance de la Maiſon *d'Autriche* & de *Charles* V. fit prendre la réſolution de créer cette charge. Après la mort de VAN LOO en 1535, AERT MAARTENZOON VAN DER GORS lui ſuccéda. Celui ci ſe rendit très recommandable par

(*a*) *Reſolutien van Confid. ten tyde van de Witt. pag.* 96. & *Groot Plac. B. Tom.* 3. *pag.* 98.

(*b*) *Reſol.* 4 *Octob.* 1588. & 13 *Jul.* 1653.

(*c*) Le choix du Conſeiller Penſionnaire actuel en eſt une preuve.

par ſes vertus, ſa fermeté, & ſes talens. Enfin en 1586 cette charge fut donnée à l'illuſtre & malheureux JEAN VAN OLDENBARNEVELD, dont tout le monde connoit la fin tragique. Cette fatale cataſtrophe arriva le 13 Mai 1619, & ce Vieillard mourût en atteſtant ſon innocence par ces paroles ſi ſimples & ſi touchantes, *Mes amis, mes Concitoyens, ne le croyez point, non je n'ai point trahi ma Patrie.* (*a*)

JACOB CATS, dont je vous ai déja parlé, remplit auſſi cette charge avec éclat, mais l'amour de la retraite, peut être auſſi celui des Muſes, lui fit demander ſa démiſſion, qu'il obtint en 1651; il paſſa le reſte de ſes jours à *Zorgvliet*, cette belle campagne ſur le chemin de Schevelingen.

JEAN DE WITT occupa l'emploi de Penſionnaire depuis 1653 jusqu'en 1672.

La

(*a*) On ne peut ſe refuſer au plaiſir de rapporter ici le mot connu de Madame Barneveld. Elle s'étoit jettée aux pieds du Prince Maurice pour demander la grace de ſon Fils Groeneveld, entraîné par ſon Frére dans une conſpiration contre les jours du Prince. Maurice lui temoigna ſon étonnement, de ce qu'elle venoit demander la grace de ſon fils, elle, qui n'avoit fait aucune démarche pour obtenir celle de ſon Mari. *C'eſt que mon Fils eſt coupable* répondit cette Dame, avec une noble fermeté, *& que mon Mari ne l'étoit point.*

Le jour (*a*) même que les Etats d'Hollande avoient réſolu de le défendre ainſi que ſon Frére contre tous les attentats, que l'on pourroient former contre leurs jours, fut pour ces malheureux Frères le dernier de leur vie ; la populace de la Haye, excitée par quelques ſcélérats commit ſur ces illuſtres accuſez des excès, qui révoltent l'humanité, & les horreurs, qu'on vit à Paris lors de l'aſſaſſinat du Marechal d'Ancre, ſe rétracèrent avec la même barbarie à la Haye. (*b*).

ANTOINE HEINSIUS, ſi connu dans l'hiſtoire de ces Provinces, & dans les Annales de France, fut fait grand Penſionnaire en 1689. Il avoit été envoyé en France pour les affaires de la Principauté *d'Orange* après la paix de Nimegue, où il eſſuya toute la mauvaiſe humeur du fameux *Louvois*, plus accoutumé aux ſoumiſſions des Courtiſans, qu'au langage mâle & ferme d'un Républicain. *Louvois* le ménaça de la Baſtille, & cette injure avoit jetté des racines profondes dans le cœur altier du Hollandois. Voici le portrait que M. DE TORCY nous en a laiſſé. (*c*)

„ Il

(*a*) *Reſol. van Holl:* 20 Aug. 1672.
(*b*) Voy. *Wagenaar Vader: Hiſtorie* ad Ann: 1672.
(*c*) *Memoires* de TORCY *tom.* 2. *p.* 2.

„ Il étoit conſommé dans les affaires, „ dont il avoit une longue experience ; „ intimément lié avec le Prince Eugéne „ & le Duc de Marlborough, ils for- „ moient enſemble les projets, régloient „ le tems de l'éxécution ; ils en diri- „ geoient la maniére & les moyens ; ils „ étoient comme l'ame de la Ligue : mais „ le Penſionnaire n'étoit accuſé, ni de ſe „ complaire aſſez dans la continuation de „ la guerre pour la vouloir prolonger, „ ni d'aucune vue d'interêt perſonnel. „ Son extérieur étoit ſimple. Nul faſte „ dans ſa maiſon ; ſon domeſtique com- „ poſé d'un Sécrétaire, d'un cocher, „ d'un laquais, d'une ſervante n'indi- „ quoit pas le crédit d'un premier Minis- „ tre. Les appointemens, qu'il recevoit „ de la République, étoient de vingt „ quatre mille florins, la plus grande „ partie comme Garde du Sceau."

„ Son abord étoit froid, il n'avoit „ rien de rude ; ſa converſation polie. „ Il s'échauffoit rarement dans la dis- „ puté. "

Tout le ſecond volume des Mémoires citez, & dont la véracité eſt au deſſus de toute conteſtation, prouve la fidélité de ce Portrait.

HEINSIUS eut la gloire d'abaiſſer la fierté d'un Roi, qui quelques années au-

pa-

paravant ne mettoit aucun frein à ſes prétentions ambitieuſes ; ſes Miniſtres ſupplians à la Haye, & à Geertruidenberg, & offrant une paix auſſi onéreuſe pour leurs Maitre, qu'avantageuſe aux Alliez, ne laiſſérent à Louis XIV que la douleur d'avoir fait des propoſitions honteuſes & inutiles.

Tout cela fût en grande partie l'ouvrage du Penſionnaire Heinſius, & ce même homme, qu'on avoit voulu mettre à la Baſtille, ébranla plus d'une fois les fondemens d'un Royaume puiſſant & mortifia cruellement le plus fier des Monarques. Il mourût dans un âge avancé en 1720.

Les Penſionnaires VAN HOORNBEEK, VAN SLINGELAND, VANDER HEIM GILLES & STEYN lui ſuccéderent ſucceſſiviment. Ce dernier fut remplacé en 1772. par M. P. VAN BLEISWYK.

Voici en peu de mots la nature & la grandeur des fonctions du grand Penſionnaire. Il doit être de la Réligion Reformée, & entendre les langues Latines & Françoiſes ; il ne peut remplir aucun autre emploi, qu'avec l'approbation des Etats, il doit être attentif au maintien des Priviléges, des Coutumes, & de la Conſtitution du gouvernement. Une parfaite impartialité lui eſt récommandée dans

toutes les affaires. Il doit assister aux assemblées des Conseillers Députés, mais il n'y a qu'une voix déliberative; à l'assemblée des Etats c'est à lui á proposer les affaires, & á recueillir les voix; il doit se ranger à la pluralité, lorsqu'il voit que celle ci l'emporte. Il tient le Régitre de toutes les Résolutions, que l'on prend, & en proposant les affaires il doit faire precéder celles, qui sont les plus pressées. Il doit doit entretenir une correspondance réglée avec les Ministres de l'Etat chez l'Etranger; & les avertir de ce qui se passe, si ce sont des choses, dont ceux-ci doivent être informez. De tems en tems il éxamine l'état des Finances de la Province, pour en rendre compte aux Etats. Il lui est défendu de solliciter des emplois, des charges, ou des dignitez pour personnes, pas même pour ses amis, excepté pour sa famille jusqu'au troisiéme degré.

Tel est cet emploi, qui demande des grandes connoissances, toutes les qualitez des Politiques, & la plus exacte probité. L'emploi de Garde de Sçeau est donné alternativement au grand Pensionnaire, & au plus ancien de la Noblesse.

Les Etats d'Hollande ont deux Sécrétaires, le second est aussi celui des Conseillers Députez. M. M. *Clotterbooke* &

A. F.

A. J. Royer rempliſſent actuellement ces emplois.

Les Etats n'étant pas toujours aſſemblez, il étoit neceſſaire de créer un Conſeil, qui remplit dans cet intervalle une partie de ſes fonctions. C'eſt ce qui donna naiſſance à *l'Aſſemblée des Conſeillers Députez.* (*Gecommitteerde Raaden*).

Sous les Comtes les affaires, que ces Conſeillers Députez traitent à préſent, étoient du département de la Cour d'Hollande, compoſée du Stadhouder, & des Conſeillers qu'on lui aſſocioit. Mais après la mort du Guillaume I. les Etats jugérent à propos d'ériger un Conſeil different de la Cour, auquel on remettroit le ſoin des affaires politiques, en ne laiſſant à la Cour que celui des affaires civiles & criminelles. En 1590 l'on dreſſa le plan de ce Conſeil, (*a*) on y fit dans la ſuite pluſieurs changemens (*b*) ſurtout en 1751. Ce Conſeil eſt compoſé de dix Membres; dans la Sud Hollande & de ſept membres dans la Nord Hollande, dont l'autorité ne s'étend que ſur ce Quartier.

A l'aſſemblée de la ſud Hollande, à laquelle je me bornerai, aſſiſtent un Député de

(*a*) BOR *tom.* 3. *pag.* 506. *& ſuiv.*
(*b*) ANTZMA *tom* 6. *p.* 1000.

la Nobleſſe, (*a*) qui en eſt en même tems Préſident, & les Députez de 8 Villes, qui ſont *Dordrecht*, *Haarlem*, *Leiden*, *Amſterdam*, *Gouda*, *Rotterdam*, & *Gorinchem*. *Schiedam Schoonhoven* & *La Brille* en envoyent tour-à-tour tous les deux ans; les autres Villes changent leur Députez tous les trois ans.

On leur récommande principalement de ne point préférer le bien particulier des Villes, qui les ont député, au bien Général de toute la Province; (*b*), puisque cette aſſemblée répréſente le Corps entier du Souverain, & non une de ſes parties.

Cette Aſſemblée a l'adminiſtration des affaires, que les Etats leur ont confié. Tel eſt ce qui regarde en particulier la direction des Domaines de la Province, & celle des deniers publics; l'adminiſtration des biens Eccleſiaſtiques. Les Conſeillers Députez ont le ſoin de payer les interêts des Capitaux, & ont le droit de lever des ſommes jusqu'a 30000 florins, même en cas de néceſſité jusqu'a 100000, mais

(*a*) Le Député de la Nobleſſe eſt à vie. Ceux de Haarlem lui diſputérent ce droit en 1669, l'affaire fut miſe en déliberation, mais ne fut, du moins que nous ſachions, jamais décidée.

(*b*) GROTIUS *Holl. Conſult Tom* 3. *pag.* 627.

mais alors ils doivent en avertir les Etats, & obtenir leur approbation.

Ils ont auſſi le ſoin des Fortifications & de tout ce qui y eſt compris (*a*).

Leur *Juriſdiction* s'étend aux affaires, qui regardent les revenus publics; (*b*). Dans les villes, ce ſont des Echevins *ad hoc*, qui jugent en premiere inſtance ceux, qui ſont accuſez d'avoir fraudé l'Etat. C'eſt devant ces Echevins, & non au Tribunal des Echevins Ordinaires, que ces affaires ſe décident; ainſi qu'il a été réſolu en 1756. On appelle de leur Jugement aux Conſeillers Députez, après que ceux-ci ont jugé, il n'y a plus d'appel, qu'en certains cas la Reviſion.

Cette Aſſemblée peut auſſi arrêter les diſputes, qui s'élevent entre deux Tribunaux Supérieurs au ſujet des limites de leur juriſdiction, en leur envoyant des lettres nommées (*Brieven van-afſchryving*) afin que rien ne change en l'abſence du Souverain.

Au reſte cette Aſſemblée eſt entiérement ſoumiſe aux *Etats d'Hollande*, qui peu-

(*a*) V: *Gr. Plac. Boek. Tom.* 7. *p:* 84.
(*b*) Voy. *Plaſtr: de* 1750.

peuvent au beſoin annuller tout ce qu'elle a fait. (*a*)

Nous avons vu que cette Aſſemblée a le ſoin des Revenus publics, mais elle n'eſt pas chargée d'examiner les Comptes. C'eſt ce qui regarde *la Chambre des Comptes de la Province d'Hollande* (*Provinciale Rekenkamer van Holland en Weſt-Frieſland*) érigée en 1752, a la place d'une autre Chambre (*de Kamer ter auditie van des gemeene lands-rekeningen in het Zuider en Noorderkwartier*) abolie en 1751.

Après vous avoir indiqué, avec toute la briéveté que mon plan exigoit, la Conſtitution du Gouvernement de cette République tant en général, que par rapport à la Province *d'Hollande*, je vais maintenant achever ma tâche, & vous inſtruire des Droits & des Prérogatives du Stadhouder Héréditaire. J'ai préferé de réſerver cette matiére pour la fin, pour ne pas être obligé de répeter pluſieurs fois les mêmes choſes; ayant cependant eu ſoin de ne vous rien dire, qui ne ſoit conforme à la Conſtitution actuelle, différente

(*a*) Les CC. DD. peuvent accorder des Saufs Conduits dont la force s'étend jusqu'à la prochaine aſſemblée des Etats. Voy. *Reſol. 4 Oct. An.* 1670. & 8 *Aug.* 1751.

rent à beaucoup d'égards de celle que l'on connoiſſoit avant la révolution de 1747.

Lorsque les Ducs de la Maiſon de Bourgogne tenoient les rênes du Gouvernement de ces Provinces, il n'en étoit pas alors, comme aujourdhui. Jamais ces peuples ne voulurent entendre à ſe réunir ſous un gouvenement uniforme; autant de Provinces, autant de diverſité dans les Loix politiques & civiles, & ces mêmes contrées, unies a preſent ſous le plus doux & peut être le meilleur des Gouvernemens, ſe déchiroient mutuellement alors. C'eſt ce qui força les Souverains à ſe choiſir dans chaque Province un Gouverneur, qui les répréſenta, qui maintint en leur abſence les loix & le bon ordre; tels furent les premiers *Stadhouders*. Sous la Maiſon d'Autriche on vit un Stadhouder Général ſur toutes les Provinces; répreſentant les Souverains, qui le conſtituoit, & adminiſtrant la juſtice en leur nom. Ce Stadhouder s'engageoit par ſerment a ſoutenir les priviléges, & les Loix Fondamentales du Païs; c'étoit lui qui maintenoit un juſte équilibre entre l'autorité du Souverain, & les prérogatives des Sujets.

Telle étoit la ſituation de ces Provinces, lorsque *Philippe* II. en réçut la Souveraineté; avec un coeur mieux placé,

des sentimens d'humanité & de vertu. *Philippe* se feroit fait adorer de ses nouveaux Sujets, avec les qualitez contraires s'il s'en fit détester. (a)

Alors il s'éléva un homme, dont le nom restera en bénediction dans ces contrées jusque dans les derniers âges. Parmi les Ministres mêmes de *Philippe* on vit naître le Libérateur de la Nation, l'intrépide défenseur des Loix mépriſées, des Priviléges violez; le *Stadhouder* du Roi sur la *Hollande*, & la *Zélande*, dépouillé depuis par ce Prince de ce titre glorieux, devint le Père de ces peuples qu'il avoit sauvez, se servit du pouvoir étendu qu'on lui confia à la défense des Provinces, au maintien de ses Loix & de ses Priviléges, & le titre de *Comte* de *Hollande* étoit le dernier honneur, que la réconnoiſſance alloit ajouter à sa gloire, lorsqu'un monstre digne instrument du lâche Monarque, qui s'en servit, assassina à Delft GUILLAUME I.

Il ne paroit nulle part, que les Etats ayent jamais déclaré le Prince *Stadhouder* en leur nom. C'est donc au Prince MAURICE qu'il faut fixer la naissance du premier

(a) Voy. *l'excellente Hiſtoire* de Philippe II. *par M.* WATSON.

mier Stadhouder, crée par les Etats. Après le départ de Leyceſter l'autorité du Prince s'accrut conſidérablement. Sa puiſſance étoit presqu'égale, à celle dont étoient révetus les anciens Stadhouders. Capitaine & Amiral Général, à la tête du Conſeil d'Etat, de la Cour de Juſtice, Défenſeur des loix, de la Religion, changeant les Magiſtrats, conférant les Emplois, dont les anciens Stadhouders avoient la Collation, accordant en quelques cas des lettres de grace; Telles étoient les prérogatives, dont jouiſſoit MAURICE, joignez y cette influence, qui ne peut être ſentie que par ceux, qui connoiſſent les mouvemens des Corps Politiques & vous aurez une idée de ce qu'étoit alors le Stadhoudérat, reſſemblant à divers égards à celui d'aujourd'hui, & portant les mêmes Caractères eſſentiels *d'autorité* & de *Juriſdiction*.

MAURICE fut au jugement du Chevalier Folard le plus grand Officier d'Infanterie, qui ait paru depuis les Romains. Il avoit ce coup d'œil infaillible qui décide du ſuccès des Batailles. Il connoiſſoit cet art ſi peu connu des marches & des Campemens, celui de fortifier les places, celui de faire ſubſiſter ſes Armées dans les pays les plus ſteriles. Il ani-

animoit le Soldat, d'une nouvelle ardeur & comme d'une nouvelle vie, le rendoit insensible à la fatigue, & savoit le secret de menager sa vie. Son Camp devint l'Ecole universelle du l'Europe, le célèbre Maréchal de Turenne, & beaucoup d'autres se faisoient gloire de se dire ses disciples. (*a*).

Jamais la guerre contre l'Espagne ne fut si vive, que durant le Stadhoudérat de Maurice, & sa vie entière ne fut qu'une chaine non interrompue de combats, de siéges & de victoires.

Après la mort de ce Prince en 1625, FREDERIC HENRI son Frère lui succéda dans l'administration des affaires. Ce Prince devint l'idole des peuples par sa douceur & son humanité, qui ne terniſſoient pas sa gloire & ses vertus militaires.

Son fils GUILLAUME II. eut égalé peut être ſes Ayeux, & ses vertus mûries par les années & l'expérience euſſent acquis un plus grand éclat, ſi cette maladie terrible, contre laquelle on n'a commencé que très tard a se munir, n'eut fauché ce Prince à la fleur de ſes Ans, en 1650.

De-

(*a*) Voy. l'*Hiſtoire du Stadhoudérat*.

Depuis cette époque la République n'eut point de Stadhouder jusqu'à la fameuse année 1672. alors *on sentit vivement le besoin d'un centre d'union, qui donnat de l'harmonie aux Conseils & du relief aux Armées*; (a) & Guillaume III. jetta les fondemens de cette grandeur, qui se manifesta dans la République, qui repoussa les Armées du plus puissant Monarque d'alors, s'assura une considération méritée dans l'Europe, & donna enfin des Loix a ce même Louis XIV, le plus terrible fleau, qui ait jamais ravagé ces contrées. Guillaume communiqua à la République son esprit de vigueur & d'expédition. Il alluma dans la moitié de l'Europe le flambeau de la haine, qu'il portoit contre Louis; il regna paisiblement en Angleterre, parce qu'il ne vouloit pas y être absolu, valeureux sans ostentation, ennemi du faste, politique consommé, souvent défait, jamais totalement vaincu, il trouvoit dans ses défaites mêmes des moyens pour rendre inutiles les victoires les plus complettes, & la Paix de Ryswyck couronna en 1697 sa vie & ses exploits. Il mourut en 1702, au

(a) Encyclopedie d'Yverdon, *Tom.* 39. Art. *Stadhouder.*

au moment, où la fameuse guerre de la Succeſſion alloit de nouveau embraſer l'Europe; la mort le ſurprit au milieu de ſes plus vaſtes projets, délivra Louis XIV. de ſon plus redoutable Ennemi, & ravit à la République un chef, & un défenſeur valeureux. (*a*).

Vingt ans après en 1722 la Gueldre choiſit pour ſon Stadhouder Guillaume Charles Henri Friſo, plus comme ſous le nom de GUILLAUME IV. En 1747 il fut élu Stadhouder des ſept Provinces, & le Stadhoudérat fut rendu héréditaire dans ſa famille. Tout le monde ſait les détails de cette célèbre révolution, qui rétablit le Stadhoudérat dans ces Provinces, aſſura aux peuples des chefs, & des Défenſeurs, & la mort de Guillaume IV. en 1751 ne tarit pas cette illuſtre Maiſon. Son épouſe exerça durant la minorité du Prince actuel le Stadhoudérat, avec la même gloire que ſon illuſtre

(*a*) On rapporte de Guillaume III. qu'un Colonel trop curieux ayant oſé lui faire une queſtion indiscrette, *mais* lui dit le Prince, *ſi vous connoiſſiez mes deſſeins, ne les communiqueriez-vous à perſonne ?* *Non aſſurément* répondit le Colonel; *Le Ciel* répliqua Guillaume, *m'a auſſi accordé le don de ſavoir garder un ſecret.* Hiſt. de Guillaume III. C'étoit auſſi lui qui diſoit, *que s'il croioit, que ſa chemiſe ſut ſon ſecret, il la bruleroit.*

ſtre Epoux, enfin S. A. S. prit lui même, lors de ſa majorité ; les rénes de l'adminiſtration, qui lui a été confiée. Inſtruit par S. A. le Duc Louis de Wolfenbuttel, dans toutes les choſes, qui forment le Politique, & le Guerrier, Guillaume V. ſuit glorieuſement les traces de ſes illuſtres ancêtres. Les peuples de ces contrées béniſſent ſon adminiſtration. La liberté, les Loix, les priviléges voyent en lui leur protecteur, & la Religion un Défenſeur éclairé. De ſon mariage avec la Princeſſe Royale de Pruſſe, qui partage avec lui la vénération & l'amour de la République, ſont nés des rejettons precieux, qui perpétueront cette Maiſon ſi chère à tout vrai Hollandois, & qui en éterniſeront la gloire & la durée jusqu'à la poſterité la plus réculée.

Après cette courte ésquiſſe de l'hiſtoire déjà connue des Stadhouders, je paſſe à des détails généralement plus ignorez, & les fonctions & les privilèges des Stadhouders vont être le ſujet de la fin de cette lettre,

Voyons donc quels droits, quelles prérogatives le Stadhouder a réçu 1. des Etats Généraux, & 2. des Provinces.

Guillaume IV. reçut des Etats Généraux la dignité de Stadhouder Capitaine

&

& Amiral Général *héréditaire*. Par ce titre après la mort d'un Stadhouder ſon adminiſtration paſſe à ſes Enfans mâles, s'il n'en a point, à ſes Filles, ou à leurs héritiers. Il eſt à remarquer, que ſi le Stadhoudérat paſſe aux Femmes, ce ne doit point être une Reine ou Electrice. Elle doit être de la Religion Réformée, & ne peut ſe marier que du conſentement des Etats, mais jamais avec un Roi, ou un Electeur.

Le Stadhouder commande en chef toutes les forces de l'Etat, il peut ordonner aux gens de guerre tout ce qui convient pour le maintien & la conſervation de l'union, & pour la ſureté de l'Etat; Il ordonne les marches, change les garniſons, il confére tous les grades militaires jusqu'à celui de Colonel incluſivement. Il nomme les Gouverneurs & Commandeurs des Villes, en un mot tout ce qui regarde la guerre dépend uniquement de Lui. Il préſide aux Aſſemblées, au Conſeil d'Etat, aux Amirautez, & à toutes les Cours de Juſtice excepté au Haut Conſeil en Hollande. Il diſpoſe auſſi des charges de Lieutenant Amiral, & des autres Officiers de Marine;

Le Stadhouder eſt arbitre des différens entre les Confédérez; c'eſt ce que l'eſ-

l'eſprit du Traité d'Utrecht lui accorde. (*a*).

Il aſſiſte, quand il lui plait, aux aſſemblées des Etats Généraux, & à leur conférences particulieres. Il a une influence conſidérable dans le choix des Miniſtres, des Ambaſſadeurs & des Envoyez; Il eſt Gouverneur particulier des Pays de la Généralité, & a le droit d'accorder la vie aux Criminels, qui reſſortent de la Cour de Braband, établie à la Haye. Il exerce ſa Juriſdiction ſur Maaſtricht, & Vryenhoven.

Les Etats Généraux lui accordérent le 12 Decembre 1747. le droit de changer annuellement les Magiſtrats de Bois le Duc. (*b*)

Enfin il eſt Curateur de presque toutes les Académies.

Le Stadhouder reçoit une Penſion conſidérable en qualité de Capitaine Général. Il a une part dans les Priſes maritimes, & en qualité de Préſident du Conſeil d'Etat il tire 25000 florins, ſans

(*a*) Art. IX. XVI. & XXI.

(*b*) Voyez le Décret des Etats Généraux 29 Mai 1747. qui diſpoſe en faveur du Stadhouder du Droit de faire grace aux Criminels.

ſans compter beaucoup d'autres émolumens, qu'il retire de ſes différentes charges.

Par rapport aux Provinces particulières ſes droits ſont différens, & l'on ne peut conclure d'une Province à l'autre. A moins qu'une d'elles ne lui confére les mêmes droits, qu'une autre lui a accordé. Ainſi en 1747, la Nobleſſe de Gueldre lui a conféré les mêmes Priviléges & les mêmes droits, dont il jouit en Hollande. Ce que ceux de Nimegue lui accordèrent auſſi la même année au mois de Decembre.

EN GUELDRE le Stadhouder fait partie de la Souveraineté comme membre du Corps des Nobles ; Il y diſpoſe de toutes les charges, & décide les differens, qui s'élevent entre les Quartiers.

EN HOLLANDE il donne en qualité de Capitaine Général tous les emplois militaires, qui ſont du reſſort de cette Province. Il eſt Grand Maitre des Eaux & forêts, & grand Veneur. Il préſide à la Cour d'Hollande, & tous les *mandemens* ſont en ſon nom, auſſi bien qu'en celui de cette Cour Il a le droit de faire grace aux criminels, excepté dans les cas d'homicide volon-

fontaire, & dans d'autres crimes auſſi graves.

Le Stadhouder aſſiſte à l'aſſemblée des Etats d'Hollande, les Conſeillers Députés, lui ont cédé la nomination à tous les emplois, qui étoient à la diſpoſition de leur Conſeil; & le Conſeiller Penſionnaire eſt obligé de le conſulter dans les affaires qui regardent le Gouvernement.

Il fait annuellement l'élection des Magiſtrats dans les Villes ſur une double nomination. Mais ceci ne s'étend que ſur quelques unes d'entre Elles. Dans d'autres il n'élit que les Echevins, comme par exemple à Leiden, dans d'autres il n'a que le droit d'approbation; Ceux de Dordrecht lui prêtent ſerment auſſi bien qu'aux Etats.

Le Prince d'Orange eſt exempt des charges perſonelles, & du Collatéral. (*a*).

Ses Gardes du Corps & la Compagnie de Cent Suiſſes ſont entretenus aux dépends de la Province.

EN ZELANDE. Il faut diſtinguer les droits du *Stadhouder* & ceux du *premier Noble* de cette Province. (*b*).

Dans

(*a*) *Gr. Plac. Book. Tom. VII. p.* 1451.
(*b*) *Decret. de l'année* 1751.

Dans la Province D'UTRECHT la puiſſance du Prince eſt très grande. Il a le droit de changer annuellement le Magiſtrat; Il approuve la nomination des Députés de cette Province à l'aſſemblée Générale; & il a le droit de terminer les différens qui s'élévent parmi les Magiſtrats. (*a*)

EN FRISE le Stadhouder confére tous les emplois Militaires, & nomme les Conſeillers de la Cour de Juſtice; le Sécrétaire de l'Aſſemblée Provinciale, & ſes Députés, le Receveur Général, l'Avocat Fiscal, le Greffier de la Cour &c. &c. Il choiſit à l'emploi de *Grietman* une des trois perſonnes, dont la nomination lui eſt préſentée. Enfin le Stadhouder a le droit de faire grace aux Malfaiteurs, de la même maniére qu'en Hollande.

EN OVERYSSEL. Le Prince eſt le premier membre des Etats. Il nomme à tous les Emplois Militaires. Il a des priviléges fort étendus par rapport aux droits féodaux, & il termine tous les différens, qui ne peuvent ſe décider, que par ſon interpoſition.

Dans la Province de GRONINGUE on lui à accordé les mêmes droits, dont il

(*a*) *Utrechts Placc. Boek. T m. I. p.* 169.

il jouit en Hollande; Il confére les emplois militaires, il a droit de séance dans tous les Conseils; suivant l'Article XII. du Réglement de 1748. Le Prince en donnant des Charges doit toujours préférer les habitans de la Province aux Etrangers, & s'il s'éléve quelque dispute le Stadhouder doit tâcher de concilier les parties. S'il ne peut y parvenir, il peut terminer le different.

Le Prince a les mêmes droits dans le Pays de Drenthe.

La Majorité des Stadhouders est fixée à dix huit ans.

Telle est, Monsieur, l'autorité & la nature du Gouvernement *Stadhoudérien*. Sous cette heureuse administration la République conserve ses priviléges & sa liberté, objet de tant de peines, & récompense de tant de patriotisme.

Elle trouve dans son Stadhouder un Conciliateur éclairé, qui attentif à conserver & à maintenir les droits & les prérogatives de chaque Province, en fixe l'union, en facilite les divers mouvemens, & protège toutes les sources de prospérité, & de bonheur, qui ont rendu ce Peuple respectable à ses Ennemis, cher à ses Alliez, & heureux dans toutes ses parties.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE VIII.

LEIDEN.

Leidſendam; Description de ce Village; Description de Leiden, Edifices publics, Fabriques; Univerſité. Privilèges; Profeſſeurs illuſtres. Cabinets & Bibliothèques; Savans, Artiſtes; Antiquitez de Brittenburg. Secte des Rhynsbourgeois. Deſcription détaillée de cette Aſſemblée.

MONSIEUR.

LE chemin, qui conduit de la Haye à Leidſendam, eſt dès plus agréables. Des pâturages, des points de vue charmans répoſent l'œil délicieuſement, & le Canal eſt bordé de Campagnes, dont les Propriétaires paroiſſent plus occupé du ſoin de vouloir plaire aux yeux des Paſſans, que de celui d'en jouir eux mêmes.

LEIDSENDAM eſt un petit Village à une bonne lieue de la Haye. Le paſſage continuel des Voyageurs, qui changent de

de Barque dans cet endroit, rend ce village très agréable.

On y va manger en été du Poiſſon de Riviere, qui eſt excellent, & ſe prend avec abondance dans ces environs;

LEIDEN eſt la plus grande Ville de cette Province, après Amſterdam, mais infiniment moins peuplée; On y compte environ 60000 habitans.

Cette ville eſt fameuſe dans l'hiſtoire par le courage de ſes citoyens, qui en 1574. ſoutinrent un ſiége opiniâtre, & ſouffrirent avec cet héroiſme, fruit de l'eſprit de liberté & d'indépendance, tous les maux, que la guerre, la famine & les maladies allument & répandent.

On ſait de quelle façon miraculeuſe cette ville fut délivrée le 3 Octobre de la même année. Depuis ce tems ce jour eſt célébré annuellement à Leiden. Les Prédicateurs ſont obligés ce jour là de faire dans leurs ſermons l'hiſtoire du ſiége & de la délivrance de la Ville; Il ſeroit à déſirer, que de telles inſtitutions fuſſent plus généralement répandues; que les anniverſaires de jours auſſi mémorables fuſſent célébrés chez tous les peuples, qui pourroient s'en glorifier, & que des Epoques auſſi remarquables fuſſent plus connues. Quoi donc, tout le monde ſe rappelle la Conſpiration des Poudres, les

Vêpres Siciliennes, la St Barthélemi, la Révocation de l'Edit de Nantes, les Dragonnades, & tant d'autres traits qui souillent les Annales des Nations, & l'on ne s'empresseroit pas à éterniser la memoire de ces Evénemens heureux, de ces Révolutions subites, qui furent le signal de la délivrance d'un Etat?

Dailleurs des institutions pareilles à celle de la célébration annuelle de la délivrance de Leiden procurent un bien infini. Elles servent à réveiller dans l'esprit de tout un peuple ce courage & cette mâle fermeté, qu'on admire plus qu'on ne l'imite de nos jours; elles inspirent aux Cytoyens une noble émulation, par la comparaison que l'on fait des vertus de leurs Ancêtres, avec les vertus modernes. Dans ces circonstances critiques le souvenir de la conduite, que tinrent nos Ayeux, peut servir de guide aux démarches, que l'on doit faire. Enfin dans la plus grande sécurité même, au sein de la paix & de l'abondance, l'esprit de patriotisme ne doit il pas être entretenu dans les cœurs? Quand cet amour s'éteint chez un Peuple, quel motif pourra l'attacher à son pais! Quand les raisonnemens les plus forts ne font plus impression sur lui, il ne reste d'autre ressource, que de le réveiller de son assou-

assoupissement, par l'aspect imposant de quelque cérémonie solemnelle, ou par le souvenir de quelque Evenement extraordinaire; & rien ce me semble n'est plus propre à cet effet, que les Jubilés & les Anniversaires.

LEIDEN est située très agréablement. Le voisinage du Rhin, qui se perd à une lieue de cette Ville dans les Sables de Catwyck, la salubrité de l'air, tout concourt à la rendre un séjour délicieux.

Leiden est entourée de ramparts & de larges fossés bordez par des allées charmantes. En général il y a peu de Villes en Hollande dont les environs soient aussi diversifiés, & aussi agréables.

Les Manufactures de Draps, cette branche de Commerce autrefois si utile à cette Ville, tombent beaucoup. Les établissemens de pareilles fabriques en Angleterre, en France, en Allemagne & en dernier lieu à Amersfoort, ont fait beaucoup de tort à celles de Leiden.

La cherté de ces Manufactures les a réduites à la consommation intérieure; les Hollandois même se servent souvent des Productions étrangères. Les Camelots de Leiden égalent ceux de Bruxelles.

Malgré la bonté du travail & de la matière ils sont moins recherchés que ceux

de France, de Limbourg, de Verviers d'Aix la Chapelle &c., qui ſont de huit à dix pour cent moins chéres que celles de cette Ville.

Auſſi les Fabriquants ne s'attachent plus qu'à faire des draps pour les Indes Orientales, la Turquie, & pour d'autres pays, de moindre qualité, & à plus bas prix qu'autrefois. Les Hollandois tirent leur laine d'Eſpagne, d'Angleterre, & d'Irlande & la plus groſſière de l'Allemagne & ſurtout de la Pologne, & de la Turquie.

On a dreſſé pluſieurs plans pour le rétabliſſement de ces Manufactures, (*a*) on a même fait pluſieurs réglèmens à ce ſujet, mais jusqu'à preſent aſſez infructueuſement. Il eſt plus facile d'attirer le Commerce dans un Endroit, que de l'y fixer de nouveau, quand une fois il s'eſt établi ailleurs. (*b*).

Dans le tems du Réfuge, Leiden étoit peuplée de François, qui travailloient aux Ma-

(*a*) Voy. *Conſideratien over 't verval van 't debit der Inland. Manufact. pag.* 35.

(*b*) La Nouvelle Société Oeconomique (*de Oeconomiſche Tak*) perfectionnera ſans doute les plans formés pour l'amélioration des Manufactures intérieures, & ce ne ſera pas un des ſervices les moins importans que cette Société rendra à ſa Patrie.

Manufactures, on en comptoit pluſieurs milliers.

Aujourd'hui ce nombre eſt extrêmement diminué. La cherté de la main d'œuvre, la mauvaiſe volonté & la pareſſe du petit peuple de cette Ville ſont les principales cauſes de la décadence des Fabriques.

Le Beurre de Leiden eſt très recherché, & il paſſe pour le meilleur de toute la Province. Les productions en fruits & en légumes ſont tellement eſtimées, qu'Amſterdam ſe fournit presqu'entiérement de ces denrées dans le voiſinage de Leiden.

La Ville eſt bien perçée, décorée de belles ruës, & de canaux entourés de grands arbres. La ruë nommée *la Grande* ou *Bréeſtraat* eſt, dit on, une des plus belles & des plus larges de l'Europe.

Le Long Pont eſt une ruë ainſi nommée, à cauſe d'une voute, ſur laquelle elle repoſe; ſous cette voute eſt un ruiſſeau, qu'on nettoye tous les ans, afin qu'il ne vienne jamais à s'engorger.

L'Hôtel de Ville bâti en 1597. ſe reſſent des tems de ſon origine; On n'y voit rien de remarquable, qu'un tableau de *Luc de Leiden*, connu ſous le nom de Lucas de Hollande, repréſentant le juge-

ment dernier. Ce peintre eſt le premier des modernes, qui ait eut quelque idée de la perſpective, il mourut en 1533.

On voit auſſi à l'Hôtel de Ville une chambre remplie de fuſils & d'un grand nombre d'armes dont on ſe ſervit au tems du ſiége de Leiden, on y montre encor pluſieurs autres choſes, qui n'ont d'autre mérite & d'autre prix, que leur ancienneté.

La Grande Egliſe dediée à S. Pierre eſt vaſte & belle.

La famille de Boerhave a élevé il y à quelques années un monument à la memoire de ce grand homme, enterré dans cette Egliſe. C'eſt un piédeſtal de marbre, noir portant une Urné de marbre blanc, entourée de pluſieurs têtes ciſelées. Sur une des faces du piedeſtal on voit un médaillon repréſentant le buſte de Boerhave, & plus bas ſon cachet avec cette déviſe, *Simplex ſigillum veri.* Ce monument eſt dédié aux manes de ce ſavant, par ces mots énergiques, *Salutifero Boerhavii Genio ſacrum.* Je ne connois pas d'Epitaphe plus ſimple & plus reſpectable.

Les Réformés François occupoient autrefois deux Egliſes; aujourd'hui leur nombre eſt tellement diminué, que leur Egliſe, de-

dediée jadis a la Ste. Vierge, eſt de beaucoup trop grande.

Les Anglois Presbyteriens, les Rémonſtrans, Memnonites, Anabaptiſtes, les Luthériens, & les Catholiques ont tous ici des Egliſes & des Chapelles.

Le *Burgt*, ou *Château de Leiden* eſt le plus ancien Edifice de cette ville. Ce n'eſt plus à preſent qu'une terraſſe très élevée entourée de murailles; on découvre de là toute la ville & les campagnes d'alentour. On y voit un Puits extrêmement profond, ſous lequel étoit, dit-on, autrefois un chemin ſouterrein, qui conduiſoit à Catwyk.

On diſpute beaucoup ſur l'antiquité de ce batiment; quelques ſavans en font remonter l'origine jusqu'au commencement de l'Ere Chrêtienne, mais l'opinion la plus vraiſemblable en fixe l'Epoque au neuvième ſiecle.

La Poiſſonnerie eſt décorée d'une belle Fontaine, ornement utile, qui répand & entretient la fraicheur dans des lieux, ſans cela fort deſagréables.

Les autres Edifices ſont peu conſidérables.

Pluſieurs hommes illuſtres prirent naiſſance à Leiden. Le fameux REMBRAND naquit aux environs de cette Ville. Il

étoit fils d'un Meûnier & disciple d'un Peintre d'Amsterdam, nommé *Lastman*. Il suivoit toujours la Nature, & celle-ci paroissoit animer ses Tableaux. Il aimoit les grandes oppositions de lumiere & d'ombre, & son attelier étoit construit de façon, que le jour n'y entroit que par un trou, comme dans la chambre obscure.

A une avarice sordide *Rembrand* joignoit malheureusement un esprit singulier & capricieux, défaut ordinaire des gens à talens. Il se servit de plusieurs moyens peu honnêtes pour vendre fort cher ses estampes; il les faisoit souvent vendre à son Fils, comme si celui-ci les eut dérobées.

On raconte de ce Peintre, qu'étant un jour occupé à peindre une famille entière dans un seul tableau, il apprit la mort d'un Singe, qu'il aimoit beaucoup. Il se fit apporter cet animal, & sans aucun égard il traça le portrait du Singe sur la même toile. Il ne voulut jamais l'effacer, & préféra de ne pas vendre son tableau. (*a*)

Il répondit un jour au reproche qu'on lui

(*a*) Voy. *Dictionnaire des Hommes illustres* Tom. 3, p. 271.

lui faisoit, que sa façon particulière d'employer les couleurs rendoit ses ouvrages raboteux, *qu'il étoit Peintre & non Teinturier.*

Enfin un dernier trait, qui vous fera l'avarice de *Rembrand* comprendre, c'est la plaisanterie d'un de ses Eléves, qui connoissant son avidité peignit un jour des piéces de monnoye sur des cartes, & *Rembrand* les ramassa bien vite, & souffrit ce tour sans se fâcher, mais malheureusement aussi sans se corriger. Il mourut à Amsterdam en 1674 suivant quelques auteurs, & en 1688 suivant d'autres; l'année de sa naissance est aussi incertaine que celle de sa mort. On doute si c'est en 1600 où en 1606 qu'il faut en fixer l'époque.

Ce fut en 1534 que JEAN VAN LEIDEN, célèbre seditieux & fanatique, se fit connoître. Né en 1510 de Parens pauvres, il fut Tailleur, ensuite Comédien, & s'associa enfin à un Boulanger d'Amsterdam qui se disoit Envoyé de Dieu pour éclairer le genre humain, & élever une nouvelle Jérusalem.

Thomas Muncer avoit déjà infecté précédemment une partie de *l'Allemagne* de cette dangereuse doctrine, & les efforts de *Luther* se trouvant inutiles, on résolut d'armer contre ce fanatique. l'Electeur

de *Saxe*, le Landgrave de *Heſſe*, & le Duc de *Brunsvic* ſe réunirent, & défirent ſucceſſivement le parti de *Muncer*. Lui même fut pris & décapité le 15 Mai 1525.

Bien loin d'être découragé par la fin tragique de Muncer, Jean van Leiden ſuivi d'une troupe de fanatiques ſe rendit maitre de Munſter en 1534, & y exerça les plus horribles cruautés.

Il permit la polygamie, & donna l'exemple en prenant quatorze femmes. Il renverſa toutes les Egliſes, & changea entiérement le gouvernement, ſe fit déclarer Roi, & reçut comme tel des honneurs extraordinaires. *Corvinus* auteur contemporain aſſure, qu'il avoit tout le génie néceſſaire pour bien gouverner, mais que ſa cruauté & ſes paſſions effrénées corrompoient ſes bonnes qualités. Il nommoit ſon Royaume prétendu le Royaume d'Israël, & ſe diſoit miniſtre de la Juſtice dans le nouveau Temple de Dieu.

Tant d'horreurs & d'abominations ne demeurérent pas impunies. L'Evêque de Munſter aſſiégea la Ville, & la réduiſit bientôt aux dernières extrémités. Cependant Jean van Leiden fit décapiter quarante ſept perſonnes, qui parloient de ſe rendre. On mangea des Chats, des Chiens & jusqu'à de la chair humaine. Malgré tout cela, ce fanatique ne perdoit

doit rien de ſon aſſurance, & promit aux habitans, que la Ville ſeroit délivrée à la Fête prochaine de Pâques. Mais cette prophétie ſe trouva fauſſe, & la Ville fut emportée au mois de Juin 1535.

Conduit devant l'Evêque, celui-ci lui réprocha ſes cruautés & ſa trahiſon, mais loin de ſe déconcerter *van Leiden* répliqua tranquillement. „ Il eſt en votre pouvoir „ de réparer tous les maux, que j'ai pu „ vous faire. Que l'on m'enferme dans „ une cage de fer, & que l'on me montre „ pour de l'argent dans toute l'Europe, „ vous gagnerés plus par ce moyen, que „ la guerre ne vous a couté."

Son ſupplice fait frémir. On l'attacha à un Poteau, & deux Bourreaux arrachérent ſes membres avec des tenailles ardentes, enfin ſon le perça d'une épée, & ſon corps fut expoſé dans une cage. Ses principaux complices eurent le même ſort; & cette ſecte disparut avec ſes chefs. On tenta bien à Amſterdam de la renouveller mais ſans ſuccès. Les Memnonites (*a*) d'aujourd'hui abhorrent les fureurs de ceux de Munſter; & s'ils penſent comme eux au ſujet du Baptême & du ſer-

(*a*) Les Memnonites ſont ainſi nommés de leur chef *Memno Simons* Prêtre Friſon, qui en 1536 prêcha leur doctrine.

ſerment, ils déteſtent l'eſprit de révolte, de ſédition, & de fanatisme, & ſont des ſujets ſoumis & pacifiques.

PASQUIER DE FYNE Miniſtre Rémonſtrant étoit de cette Ville. Il fut violemment perſécuté lors de la querelle entre les Gomariſtes & les Arminiens. On avoit même mis à prix la tête de tous les Miniſtres de ſa ſecte.

Un jour ſe trouvant à Amſterdam Pasquier alla voir un de ſes anciens amis agé de 72 ans, miniſtre & perſécuté comme lui. A force de priéres il l'engage à une promenade. Tous deux déguiſés ſortent de la Ville, & ſe repoſent ſur un pont. Une Fruitiere paſſe. Ils achetent des cériſes, & ſe mettent à les manger à la derniere. Le vieux Miniſtre ne pouvoit s'empêcher de montrer de l'inquiétude, de tourner à tout moment la tête, & de s'écrier, „ ah Ciel ſi nous ſommes découverts, c'eſt fait de notre vie" Point de crainte répliqua Pasquier. „ Qui pourroit s'imaginer que deux bonnes gens „ mangeant des Cériſes ſur un pont, „ ſoient deux Miniſtres Arminiens dont „ la tête eſt proscrite? Ainſi mon cher „ Confrère continuons notre collation." Cette tranquillité & ce ſang froid l'accompagnérent dans toutes les occaſions critiques où il ſe trouva.

LEI-

LEIDEN doit une partie de ſa célébrité a l'érection de ſon Univerſité en 1575. Ce fut la récompenſe que Guillaume I. accorda *au nom de Philippe II.* au courage, & à l'intrépide défenſe des Habitans de cette Ville. (*a*)

l'Octroi, qui accorde ce privilège eſt très rémarquable. On y fait parler Philippe d'une manière, qui s'accorde très peu avec ſa véritable façon de penſer. „ Il y „ déclare, que comme la guerre avoit cau„ ſé un grand détriment aux belles Lettres, „ & que les habitans de la Hollande & de „ la Zélande ne pouvoient, à cauſe de la „ différence des Réligions, envoyer leurs „ Enfans à des Univerſités étrangéres, „ il étoit de toute néceſſité d'établir une „ Univerſité dans la Province; vû ſur„ tout que les troubles inteſtins ne par„ roiſſoient pas pouvoir être terminés ſitôt, „ & que la magnanime défenſe des Ha„ bitans de Leiden exigoit une récompenſe „ proportionnée a l'étendue de leurs ſer„ vices. " Avant que l'on eut abjuré entièrement le pouvoir de Philippe, tous les Placards, & toutes les Ordonnances étoient faites en ſon nom. Cependant Philippe déclara par un Edit du 26 Mars 1582

(*a*) Vid. *Groot. Plac. Boek. III. Deel pag.* 526.

1582, que tous ceux qui iroient à l'Académie de Leiden seroient regardés comme Hérétiques, & déchus du privilège de pouvoir aspirer aux charges (*a*).

Cette Université fut bientôt la plus célèbre des Pays bas & peu après de toute l'Europe.

Le Prince d'Orange, trois Curateurs & les 4 Bourguemestres de la Ville en ont la suprême direction. Le Sénat Académique nomme tous les ans un Recteur appellé *Magnifique*, qui est confirmé par les Etats d'Hollande, & par les Bourguemestres. On lui ajoute 4 Assesseurs. C'est à ce Conseil que se rapporte en première instance tout ce qui concerne l'Academie.

Le Tribunal Académique est composé du Recteur, des IV Assesseurs, IV Bourguemestres, deux Echevins & un Secretaire. L'autorité de ce Tribunal est très étendue, tant dans le Civil que dans le Criminel. Tous ceux qui sont à Leiden à cause de l'Academie, & tous les Etudians ressortent du Senat immediatement, dans toutes les affaires. Soit qu'ils soient accusateurs ou accusés, demandeurs ou intimés, même dans les querelles avec des Bour-

(*a*) *Voy. Tweede Placaat B. van Vlaanderen p.* 3. 4.

Bourgeois; ainſi que l'axiome connu, *actor ſequitur forum Rei*, n'eſt ici d'aucune application.

Les Profeſſeurs ſont ſoumis en premiere inſtance à la Cour d'Hollande.

Il n'y a point d'appel des ſentences du Tribunal Academique, *la Réviſion* eſt le ſeul moyen que l'on puiſſe employer. (*a*)

L'univerſité a le droit d'infliger des peines corporelles; même celle de mort. Mais elle uſe de ce droit avec la plus grande modération, & le chatiment uſité pour les Etudians, qui à force de récidives ſe ſont rendus indignes de ménagement, eſt le banniſſement.

Tous les membres de l'Univerſité jouiſſent de pluſieurs franchiſes; & ne ſont pas obligés de loger des gens de guerre, ni de payer leur part à la réparation des murailles & des Fortifications.

Tant d'avantages & de Priviléges ne furent pas les ſeuls moyens que l'on employa pour faire fleurir l'Academie de cette Ville, on eut ſoin d'y appeller les hommes les plus célèbres, & une jeuneſ-

ſe

(*a*) Nous avons vu en quoi conſiſte la Réviſion d'un Procès. pag. 72. Voy. à ce ſujet. *Reſolut; van Conſid: ten tyde van de Wit pag.* 277.

ſe nombreuſe les ſuivit bientot; ce ſeroit entreprendre un Catalogue, que de vouloir citer ici tous les Profeſſeurs. qui ſe ſont diſtingué dans cette Univerſité; ſes noms de *Voet*, *Saumaiſe*, *Schulting*, *Noodt*, *'sGraveſande*, *Muſſenbroek*, *Boerhave*, *Albinus*, *Lulofs* & de tant d'autres prouvent ſuffiſamment, ce que j'avance.

L'Europe entière connoit le fameux Boerhave, mais on ignore communément l'anecdote, qui obligea ce célèbre Medecin à abandonner l'Etude de la Théologie, & à ſe conſacrer à celle de la Medécine, dans laquelle il effaca bientôt les noms les plus fameux. La voici telle qu'elle eſt rapportée dans l'Eloge, que le ſavant Schultens fit de Boerhave.

Le Pere de Boerhave étoit Paſteur de l'Egliſe de Voorhout, village à une lieue de Leiden: Chargé d'une nombreuſe famille, il fut lui même le Précepteur de ſes Enfans, & réconnut bien-tôt dans le jeune Boerhave un génie extraordinaire. Celui-ci répondit avec zèle aux ſoins que l'on prit de lui, & à l'age de 11 ans il liſoit les auteurs Grecs & Latins avec autant de facilité que d'intelligence.

Il fut attaqué d'une ulcére envenimé à la cuiſſe gauche. Tous les rémèdes ne firent qu'aigrir le mal, & il ſouffrir pendant

dant quatre ans des douleurs insupportables. Enfin il s'avisa de laver la plaie avec son urine, où il avoit dissous du sel, ce remède fit son effet, & il guérit radicalement. Présage si l'on veut, dit M. DE FONTENELLE, qui rapporte cette Anecdote, de l'avenir qui l'attendoit. (a).

La mort de son pére laissa *Boerhave* sans protection, sans conseil, & sans bien. Il s'adonna à l'Etude de la Théologie, & une obscure mediocrité alloit peut-être cacher à jamais *Boerhave* au genre humain, lorsque l'avanture suivante l'obligea de renoncer entiérément à la Théologie.

Il se trouva dans la Barque d'Utrecht (où il alloit se faire recevoir Proposant,) avec quelques personnes, qui se déchainoient furieusement contre le systéme de *Spinoza*, & n'opposoient aux argumens de ce Philosophe, que les raisons de l'ignorance, des injures, & des cris.

Boerhave impatienté de voir défendre si mal une très bonne cause, interrompit tout à coup la dispute, en demandant froidement au plus emporté des disputeurs, *s'il avoit jamais lu ce livre dont il parloit si mal?*

(a) Voy. *Eloge de Boerhave par M. de* FONTENELLE *Tom IV p.* 296.

mal? Cette queſtion inattendue fera la bouche à l'antagoniſte de Spinoza, qui pour ſon malheur n'avoit jamais vu le livre. Alors Boerhave ſe mit à expliquer tout le ſyſtême, à l'expoſer avec netteté, & à le réfuter ſolidement.

Pendant ce tems un homme, qui ne s'étoit pas mêlé de la diſpute, ſe léve & demande au Battelier le nom de celui qui prenoit ſi vivement le parti de Spinoza. On lui dit que c'étoit Boerhave, jeune Propoſant en Théologie. Cela ſuffit, dit-il, & écrit ce nom ſur ſes tablettes. Arrivé à Utrecht celui-ci fut bien ſurpris de ſe voir décrié par tout comme un Athée & un Spinoziſte. Cette ridicule avanture fut cauſe qu'il ſe réſolut à rénoncer dès lors à une Vocation, qui lui paroiſſoit expoſée à tant de deſagrémens, où il lui ſembloit, qu'on ne pouvoit avec franchiſe réfuter d'imbecilles Déclamateurs, ſans courir le risque de paſſer ſouvent ſoi même pour Athée ou tout au moins pour Deiſte. Quoiqu'il en ſoit des raiſons qui ont pu engager Boerhave à abandonner la Théologie, le genre humain ſe félicitera toujours de ce qu'il a pris ce parti. Au reſte le ſavant Profeſſeur qui nous a conſervé cette Anecdote, ne nous laiſſe aucun lieu de douter de la ſincerité du Chriſtianiſme de ce grand Hom-

Homme ; qui ſans aucune oſtentation ſe fit en toute occaſion un devoir de le confeſſer, ſoit en public, ſoit en particulier, juſqu'au dernier moment de ſa vie.

Les Profeſſeurs actuels jouiſſent d'une réputation méritée.

Les Amateurs de la belle Litterature connoiſſent M. M. VALCKENAAR & RUHNKENIUS, fameux par leurs grandes connoiſſances, & par les ſervices, qu'ils ont rendu aux Lettres. Le nom de M. ALLAMAND eſt ſuffiſamment connu en Europe ;

M. SCHULTENS petit fils du Profeſſeur, dont je viens de vous parler a remplacé dignement un Père, que la mort vient de ravir ; M. PESTEL, Profeſſeur en Droit public joint à toutes les connoiſſances qu'exige ſa vocation une univerſalité de genie bien rare. L'ouvrage, (*a*) qu'il a fait paroitre il y a quelques années ſous un titre très ſimple, renferme des vues excellentes, des idées neuves, & ce qui vaut mieux encor, ce livre établit les principes du Droit Na-

(*a*) Cet ouvrage intitulé *Fundamenta Jurisprudentiæ naturalis* a eu un ſuccès mérité. On en a déjà trois Editions. La Traduction Françoiſe eſt d'une main habile.

Naturel & de la Morale d'une façon ſi claire & ſi ſatisfaiſante, qu'il ne faut que les ſuivre, pour arriver au but de tous nos actions, ſuivant M. Peſtel, au vrai bonheur.

M. M. GAUBIUS, HAHN, & VAN DOEVEREN vous ſont également connus. Ce dernier eſt fameux particulièrement par la pratique ſalutaire de l'inoculation. M VAN DOEVEREN peut ſe vanter, que de plus de deux mille ſujets qu'il a inoculé, perſonne n'a péri, ni même conſervé quelque ſuite funeſte de cette opération, dont la bonté n'eſt plus combattue, que par une dévotion mal entendue, une opiniatreté invincible, ou bien par une ignorance dangereuſe.

Vouloir, Monſieur, vous citer les Profeſſeurs qui ſe diſtinguent à cette Univerſité, ce ſeroit entreprendre de vous les nommer tous.

L'Académie eſt un batiment antique, jadis un Monaſtère des Sœurs Griſes, qui n'a rien de curieux.

Le Jardin de Botanique eſt un des plus complets de l'Europe, on y voit toutes les richeſſes du règne végétal étalées avec profuſion, mais dans le plus grand ordre.

Le Cabinet d'Hiſtoire Naturelle eſt de tou-

toute beauté. M. Allamand en a la direction & s'acquitte de cette emploi avec cette intelligence & ce goût, qui lui ſont propres.

Le Cabinet d'Antiquitez ne répond pas entiérement à ſa deſtination. On n'y voit que très peu de morceaux vraiment anciens.

En récompenſe le Cabinet d'Anatomie mérite toute l'attention des plus grands Connoiſſeurs. Cette collection eſt enrichie du Cabinet que feu M. Albinus a donné à l'Academie; Je ne m'entends pas aſſez en Anatomie, pour décider ſur la valeur de ce préſent, que les ſavans jugent ineſtimable.

La Bibliothéque de l'Univerſité eſt immenſe. On y voit les manuscrits les plus anciens, mine féconde où les ſavans puiſent avec ſuccès, & une collection de livres dans tous les genres; l'emplacement, quoique conſidérable, ne ſuffit par pour contenir tous les livres. Il ſeroit a ſouhaiter, qu'un nouveau batiment fit paroître dans un plus beau jour les richeſſes de cette Collection. C'eſt le vœu de M. Ruhnkenius, Bibliothécaire ſi digne de cet emploi.

Il eſt permis à tout le monde de venir deux fois la ſemaine conſulter les livres

vres que l'on veut. Vous trouverés le terme de deux heures bien court pour ſe ſatisfaire, mais comme les Etudians ne ſe prévalent en général que très rarement de cette permiſſion, le tems fixé ſuffit.

On voit auſſi dans cet endroit une Sphére, qui marque exactement tous les mouvemens des Corps céleſtes. C'eſt le Chef d'œuvre d'un célèbre Artiſte nommé STRACY.

Le ſavant Thyſius a laiſſé une Bibliothéque, dont l'accès eſt ouvert à tout le monde, mais il s'en faut de beaucoup, qu'elle égale celle de l'Univerſité ſoit pour le nombre, ſoit pour le choix.

On y trouve cependant quelques ouvrages curieux.

Pour ſubvenir aux frais des Etudes, les Etats de Hollande firent un établiſſement en 1592. pour des Jeunes gens peu aiſés, qui ſont tous obligés d'étudier en Théologie.

Ils ſont logés & nourris dans cette Maiſon, nommée le *Collége Hollandois des Etats.*

Les Nobles ont le droit d'envoyer ſix Etudians dans ce Collége, le Seigneur de Warmond deux, les Villes de Dordrecht, Haarlem, Leiden, Amſterdam, Gouda, Rotterdam & Gorcum, peuvent chacune en

en envoyer deux, & 16 autres Villes n'y peuvent placer qu'un Etudiant.

Ces établiſſemens ſont très avantageux. Ils fourniſſent aux jeunes Gens, dont les moyens ne répondent pas aux dispoſitions, & aux talens, l'occaſion de ſe perfectionner dans leurs Etudes, & les Egliſes de cette Province jouiſſent des fruits de cette Fondation.

Voilà ce que j'avois a vous dire touchant Leiden, Monſieur. Je n'ai pu parvenir au bonheur de voir la Collection d'Eſtampes de M. van Leyden, ce que je regrette infiniment, vu tout le bien que l'on en dit, j'eſpére que vous ſerez plus heureux que moi.

Je vous ai dit que les Environs de cette Ville ſont charmans, & la multitude de Villages qui entourent Leiden rend les promenades auſſi agréables que variées. Les principaux Villages ſont *Alphen*, *Koudekerk*, *Leyderdorp*, *Warmond*, *Oeſtgeeſt*, *Noordwyk*, *Catwyk*, *Rhynsburg* & pluſieurs autres.

RHYNSBURG eſt ſitué très agréablement; ce village eſt fameux par l'Abbaie fondée par *Petronelle*, Veuve du Duc Florent le Gros en 1133.

Les Papes y attachérent des grandes prérogatives. On voit encor quelques

pierres de cet Edifice, élevé, dit on, sur les fondemens d'un château, que Drusus fit construire près du Rhin. Quoiqu'il en soit je ne vous parle de ce Village, que parce que c'est là, que s'assemble deux fois dans l'année une secte Religieuse, connue dans ces contrées sous le nom de *Rhinsbourgeois* ou *Frères associez* (*Collegianten.*)

Cette secte doit son origine à trois Payſans nommez Jean, Adrien, & Gibert van der Kodde, qui étoient de Rhynsburg.

Ces Payſans se distinguérent non seulement par l'ardeur & l'intelligence, qu'ils apportoient à leurs travaux rustiques, mais encor par leur connoissance des langues mortes. Un de leurs Fréres, nommé Guillaume, devint même dans la suite Professeur en Langues Orientales, dans l'Université de Leiden, sous le nom de *Gulielmus Coddæus.* Les autres Frères continuérent à manier la bêche & à étudier, & se rendirent enfin si célèbres, qu'ils récurent la visite du Prince Maurice & de Du Maurier, Envoyé de France; Le Prince leur parla en François & eu Latin & ces Payſans lui répondirent avec tant d'esprit & d'intelligence, que Du Maurier avoit peine à revenir de l'étonnement, ou le jettoit

toit le ſavoir de Payſans groſſiers, qu'il n'auroit jamais ſoupçonné d'en ſavoir autant.

Les Miniſtres Rémonſtrans bannis en 1619. laiſſèrent leurs Egliſes ſans Paſteur; Les van der Kodde, qui étoient de cette ſecte, réſolurent de continuer leurs exercices réligieux, & au défaut de Paſteurs, de lire eux mêmes l'Ecriture Sainte & de l'expliquer aux Auditeurs. C'étoient eux qui parloient & qui prioient, quoiqu'ils en euſſent donné la permiſſion a tout le monde. Comme c'étoit à *Rhynshourg* que l'on s'aſſembloit, les membres de cette Societé furent nommés *Rhynsbourgeois* (*Rhynsburgers*). Le Baptême s'adminiſtroit comme du tems des premiers Chrétiens, & on y célébroit la Sainte Céne de la même manière. Cette Societé fit bientôt des Proſélites, & le nombre en augmenta journellement. Ils ſe fondoient ſur pluſieurs paſſages de l'Ecriture Sainte, & en particulier ſur le Chapitre XIV. de la première Epître de St. Paul aux Corinthiens.

Cette ſecte différe eſſentiellement des autres Communions Chrétiennes, en ce qu'elle tolére toutes les autres, & permêt à celles d'entre elles, qui ne ſont pas expreſſément contraires à l'eſprit de l'Evan-

gile, de lire la Bible dans leurs Aſſemblées, de chanter les louanges Divines, & de participer avec Elle au Sacrément de l'Euchariſtie; les Femmes ſeules ſont exceptées du Droit de parler dans les Aſſemblées. Il eſt permis à tout le monde de dire ſon ſentiment, ſur le discours que l'on vient de prononcer, & tous les membres de cette Communion ſe regardent comme parfaitement égaux. Ils ne connoiſſent point de Profeſſion de Foi particuliére, la Bible eſt leur ſeule régle, encore eſt il permis à chacun de l'expliquer à ſa façon.

L'Aſſemblée de Rhynsbourg ſe tient de la manière ſuivante.

On s'aſſemble le Samedi pour ſe préparer à la Sainte Céne par des priéres, par un discours rélatif aux circonſtances, & par le chant d'un Cantique. Le Dimanche matin on fait de nouveau un Discours, & un des Frères ſe prépare à diſtribuer le Pain & le Vin, en proteſtant toutefois, qu'il n'eſt pas plus digne de cet honneur que les autres Communians. Le ſoir on ſe raſſemble pour s'exciter mutuellement à la réconnoiſſance envers Dieu, & le Lundi matin on ſe ſépare en s'exhortant à la perſévérance dans la Réligion, & dans la vertu.

On

On adminiſtre dans cette Societé e Baptême par immerſion. Ceux qui déſirent ce Sacrément doivent préalablement rendre raiſon de leur foi en préſence de tous les Frères Cette profeſſion conſiſte à reconnoitre un Dieu Créateur & Conſervateur, & Jeſus Chriſt Sauveur & Rédempteur; ſans qu'il ſoit néceſſaire d'entrer dans tous les points de discuſſion, qui diviſent les Chrêtiens. Après cela l'Initié eſt introduit dans un petit appartement, & plongé dans une grande cuve d'eau par un des Frères, qui ne ſe prête à cette cérémonie que ſous la proteſtation déjà rapportée, & qui ſe ſert des paroles uſitées dans toutes les communions. (*je te batiſe au nom du Pere, du Fils, & du St. Eſprit, &c.*) enſuite l'Initié eſt ramené dans la ſalle de l'Aſſemblée, & l'on finit par des prières & par des Cantiques. (*a*)

Le nombre de ces *Colléges* (on les nom-

(*a*) On ſait que du tems des premiers Chrétiens on baptiſoit par immerſion. Les Grecs conſervérent toujours cet uſage. Les Latins ſubſtituérent la ſimple aſperſion au huitième ſiécle, voyant que l'immerſion pouvoit faire périr les Enfans dans des pays froids comme les Gaules, & l'Allemagne.

nomme ainſi en Hollande) eſt beaucoup diminué, on n'en compte plus qu'une vingtaine dans toute la République; On en trouve pluſieurs à Amſterdam, à Rotterdam & ailleurs. (*a*) On ne peut fixer le nombre des Frères, parceque la plupart d'entre eux appartiennent à d'autres Sectes Chretiennes, & il n'eſt pas rare de voir un homme fréquenter avec aſſiduité l'Egliſe Arménienne par exemple, & les Collèges. C'eſt ce qui diſtingue particuliérement cette Secte de celle des Primitifs, nommez Quakers, des Hernhuters ou Fréres Moraves, ſecte dont je vous parlerai plus au long à l'Article d'Amſterdam, & dont vous n'ignorez pas, que le fameux Comte de Zinzendorf fut le Protecteur.

Catwyk eſt un village, qui n'a rien de fort remarquable. Il y a deux villages de ce nom, connus ſous la dénomination, de Catwyk ſur Rhin, & Catwyk ſur Mer.

Non loin de ce dernier on découvrit vers la fin du ſiécle précédent les fondemens d'un ancien Edifice, nommé ordi-

(*a*) Voyez *Reſol. des Etats d'Holl.* 30 *Septemb.* 1648. & *Van Leeuw. Coſt. van Rhynland*, *pag.* 20.

ordinairement la Maiſon des Bretons. (*Het Huys te Britten*) On croit avec raiſon devoir aſſigner l'origine de cet Edifice au tems des Romains; on y a trouvé pluſieurs Médailles, & l'on ſoupçonne, que Caligula le bâtit, lors de ſon triomphe ſur la mer. (*a*)

En 210 de l'Ere Chrêtienne ce Château fut rébati par les Empereurs Sévere, & Antonin, ce que l'on prouve par une pierre découverte en 1602 par un payſan des environs, & ſur laquelle on voit quelques traces des noms de Sévere & d'Antonin.

On nomme ce château *la Maiſon des Bretons*, parce que ce furent eux, qui après la rétraite des Romains s'en em-

(*a*) Suétone rapporte, que Caligula, lors de ces expéditions ridicules au-dêlà du Rhin, rangea ſon Armée en bataille ſur le bord de l'Ocean & fit toutes les diſpoſitions néceſſaires pour le jour d'un combat: Tout à coup il commande à ſes gens d'amaſſer des Coquilles & d'en remplir leurs caſques, & leur ſein, les appellant, *Les dépouilles de l'Ocean dues au Palais & au Capitole*. Enſuite pour éterniſer cette merveilleuſe victoire, il fit dreſſer une tour bien haute qui devoit ſervir de Phare. SUETON. *in Calig. Cap.* 46. Les ſavans prétendent que cette Tour, dont on voit encor quelque veſtige, nommée par les Marins *Kalla*, ou *op Kalla*, prouve par ſa dénomination la vérité de leur aſſertion.

emparérent avec les Anglo-Saxons & les Frisons, & lui donnèrent leur nom.

D'autres savans prétendent, que ce Château n'est nommé ainsi, qu'à cause de la facilité qu'il y avoit de se rendre de ce lieu en Angleterre; Il fut dévasté lors de l'irruption des Normands, & la mer le couvrit de ses Flots; On en apperçoit quelques vestiges quand le vent est au S. O. & il fût visible en 1520, 1552, 1562, 1596 & 1701 & quelques années après.

Je pars demain pour Haarlem, & c'est déla que vous recevrez de mes nouvelles. En attendant j'ai l'honneur d'être &c.

LET-

LETTRE IX.

HAARLEM.

Lac de Haarlem; ſon Etendue; Deſcription de Haarlem. Egliſes; & Edifices; Savans, Artiſtes célébres. Découverte de l'Imprimerie dans cette ville; Commerce; Jardins; &c.

MONSIEUR.

LE Lac nommé de Haarlem, à cauſe de la proximité de cette Ville, étoit avant le 16 Siécle diviſé en quatre Lacs ſéparés, qui ſe ſont réunis depuis, & s'étend ſur 19500 Arpens.

On a penſé pluſieurs fois a deſſécher ce Lac, mais tous ces projets renfermoient apparemment des difficultés inſurmontables; & n'ont pas été exécutés. (*a*).

De

(*a*) Ceux qui entendent le Hollandois trouveront des détails très intéreſſans à ce ſujet dans le *Tegenwoordige ſtaat der Nederlanden. D.* 6, *S. p.* 162-196. nous le renvoyons le lecteur.

De Leiden à Haarlem il y a quatre grandes lieues.

Cette Ville eſt très grande, & la ſeconde de celles, qui députent à l'Aſſemblée des Etats de la Province. On y compte 45000 habitans.

La Ville eſt bien percée, ornée de larges canaux, bordés d'arbres, & de belles rues.

LA MAISON DE VILLE eſt d'un bon goût, mais à mon gré défigurée par un large Echaffaut de pierre, qui la masque d'un côté.

LA COUR DU PRINCE (*Het Prinſehof*) eſt un batiment, ou ſe voit un Arſenal, une Bibliothéque, & un jardin enrichi de Plantes Medécinales. La ſtatue de Laurent Koſter eſt au milieu de ce jardin.

LA GRANDE EGLISE eſt un des plus beaux Edifices de ce genre en Hollande. Les Orgues repoſent ſur un beau groupe de marbre, ouvrage du célèbre Xavery; On montre dans cette Egliſe, un boulet de Canon, enchaſſé dans le mur. Dans le tems du Siége il étoit parti de l'Armée ennemie, friſa la chaire, dans laquelle le Miniſtre préchoit alors, & ſe colla dans la muraille.

Les Orgues ſont excellentes. Les Con-

Connoiſſeurs les admirent, & tout le monde peut ſe procurer le plaiſir d'entendre leur merveilleuſe harmonie.

La plus grande partie du Commerce de cette Ville conſiſte en Blanchiſſeries. Ceux de Haarlem ſavent donner à la toile un dégré de blancheur, que l'on chercheroit vainement ailleurs. On apporte ces toiles de pluſieurs Villes voiſines, & même de différens endroits de la Flandre, de la Siléſie, d'Ecoſſe, & d'Irlande.

Il faut néceſſairement attribuer à la qualité des Eaux l'avantage que les Blanchiſſeries de Haarlem, ont ſur toutes les autres. Vainement des Blanchiſſeurs Hollandois employèrent ils tout leur art pour donner dans d'autres contrées la même blancheur à la toile, toutes ces expériences furent ſans ſuccès; ce qui démontre évidemment, que les Eaux de Haarlem, filtrées par le ſable des Dunes, d'où elles ſortent, ont ſeules cette propriété.

On prétend cependant que les préparations auxquelles on ſoumêt les toiles pour les blanchir, en altérent la la bonté. J'ignore combien cette aſſertion eſt fondée.

Les Blanchiſſeries de Haarlem ſont extrémement encouragées par l'Etat, qui

a donné aux Blanchiſſeurs pluſieurs priviléges de très grande importance. (*a*) Ils ont par exemple le droit de préférence ſur les autres Créanciers, déſorte qu'en cas d'Inſolvabilité ce qui leur eſt dû, ſe paye prémierement.

Les Manufactures de velours, de damas, de ſatin, d'étoffes de ſoye; de différentes ſortes de fils, & de Tapis font fleurir cette Ville, en y occupant un grand nombre d'ouvriers. On y fabrique même des Etoffes d'Or & d'Argent.

Deux *Supcrintendans* préſident a ces Fabriques; Ceux ci ſont nommés par les Bourguemeſtres, & ſouvent tirés de leur Corps. Douze *Plombeurs* & leur Doyen jugent de la bonté & de la qualité des étoffes fabriquées, & les marquent d'un plomb, ſuivant leur valeur.

Cette ville profita beaucoup il y un Siécle de la manie des fleurs, que l'on pouſſoit à un tel excès, que l'on achetoit un oignon de Tulipe 4 a 5000 florins. Cette folie un peu chére a préſentement fait place à d'autres, du moins elle

(*a*) *Groot Placaat Boek*, I. Deel. pag. 1222 & II. Deel p. 589.
(*b*) *Leyers*.

elle n'eſt plus ſi générale. Cependant les Fleuriſtes de Haarlem fourniſſent encor la plupart des Parterres de l'Europe, & les jardins que l'on cultive autour de cette ville ſont couverts au mois d'Avril & de Mai des plus belles fleurs.

Haarlem diſpute à Mayence, & à Strasbourg l'honneur de l'invention de l'Imprimerie, & nous oſons croire avec avantage.

Cette découverte, ſi utile aux progrès des Lettres par la rapidité de ſes opérations, eſt due à Laurent Koſter, Bourgeois de cette Ville. On raconte de cet Homme à jamais illuſtre, que ſe promenant un jour dans le bois, il grava quelques caractéres ſur l'écorce d'un arbre, qu'il imprima en ſuite ſur du papier.

Etonné lui même du ſuccès de ſon expérience, il la réitera, & la perfectionna dans la ſuite. Il inventa les lettres mobiles de bois, Gutenberg & d'autres en taillèrent de métalliques à Mayence, & Schoeffer les jetta en moule dans des matrices gravées à Strasbourg. Ainſi celui qui trouva le premier & mit en uſage les caractéres iſolés & mobiles eſt l'inventeur de la Typographie.

Le ſavant M. Meerman Conſeiller Penſionnaire de Rotterdam, & que la mort

trop tôt ravit à ſa Patrie & aux ſciences, a mis cette vérité dans tout ſon jour. (*a*)

Il prouve par une foule de témoignages d'Auteurs Contemporains que c'eſt à Haarlem que l'Imprimerie fut inventée, & qu'elle fut portée à Mayence par un infigne larçin.

Théodore Martini fut le premier, qui ſe ſervit en Hollande de caractères fondus vers l'an 1473.

On reconnoit à deux marques ſpécifiques les livres ſortis de la Typographie de Koſter. La premiere, que par le langage Hollandois, ou de quelque autre manière, il conſte qu'ils ont été effectivement imprimés dans les Pays-Bas. Le ſeconde, qu'ils paroiſſent avoir été publiés avant l'arrivée de Martini en 1473. Quatre Editions du *Speculum Salvationis* & deux autres ouvrages ont toutes les conditions requiſes pour être regardées comme des Impreſſions de Laurent. Un exemplaire du Speculum en Hollandois eſt conſervé a l'Hôtel de Ville de Haarlem; M. *Enſchedé* célèbre Imprimeur & Libraire de cette Ville fit part a M. Meerman d'un Alphabet, de l'Oraiſon

(*a*) *Origines Typographicae. Auctore Gerardo Meerman. Hagae Com.* 1765. *in* 4. 2 *vol.*

ſon Dominicale, du Symbole des Apôtres, & de trois priéres, morceau précieux jusque là inconnu, imprimé en 1430.

Cette découverte eſt ſans contredit l'époque la plus brillante de la Littérature. Aux nombreux ſiècles d'ignorance ſuccéda celui, qui alluma le flambeau, qui nous guide avec tant de facilité dans la connoiſſance des arts & des Sciences, & auquel il faut rapporter ſinon leur invention, du moins leur accroiſſement & leur perfection.

Bientôt les *Etiennes* en France, les *Frobens* en Allemagne, les *Manuces* en Italie & les *Plantins* dans les Pays Bas perfectionérent cette découverte.

Plantin ne le céda à aucun des ces Imprimeurs. La fameuſe *Poliglotte d'Anvers*, ou la grande Bible de Philippe II. prouve la capacité de cet homme célèbre.

LAURENT KOSTER eſt du petit nombre de ceux, aux quels on a élevé des ſtatues; On voit celle de Koſter dans le Jardin Botanique, érigée en 1723.

On fait remarquer la maiſon, qu'il habitoit, ſur laquelle eſt cette inſcription gravée en lettres d'or.

Memoriæ ſacrum. Typographia, ars artium conſervatrix nunc primum inventa circa annum 1440.

Par-

Parmi la foule de vers mediocres que l'érection de la ſtatue de Koſter produiſit, on diſtingue les deux ſuivans.

Illius arte artes omnes, linguæ que renatæ,
Et ſparſa in medio lux nova nocte fuit.

Le ſort de Koſter fut plus heureux, comme vous voyés que celui des *Etiennes*; qui après avoir par un déſintéreſſement peu commun conſumé tout leur bien à l'avancement des Lettres, moururent dans la plus horrible indigence.

Le neuvième & dernier des *Etiennes* périt à l'Hôpital à la honte du nom François.

Pluſieurs Artiſtes célèbres ſont nés à Haarlem, tels ſont les Peintres *Hals*, *Nicolas van Berchem*, *Philippe Wouwerman*, *van Oſtade*, &c.

FRANÇOIS HALS étoit né a Malines en 1584: Mais ayant paſſé ſes jours à Haarlem, il n'eſt pas étonnant, que cette Ville ſe glorifie d'un Artiſte, qui ſe perfectionna dans ſon ſein. Il ſouilla cependant ſa vie par des débauches crapuleuſes, & le Cabaret du coin engloutiſſoit tout ce que le Pinceau lui faiſoit gagner.

Le fameux Van Dyck ayant ouï toutes les merveilles, que l'on racontoit de Hals,

Hals, voulut s'en éclaircir par lui même, & avant de se rendre en Angleterre, où Charles I, qui regnoit alors, l'avoit fait appeller, il vint voir à Haarlem l'Artiste dont nous parlons. Celui ci étoit alors au Cabaret, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'il se résolut à retourner chez lui pour peindre un Etranger de distinction.

Van Dyck, car c'étoit lui, le pria de faire son portrait, & d'achever dans une séance, parce qu'il n'avoit que deux heures à lui donner. Pendant ce tems il ne laissa rien échapper, qui put le faire découvrir, mais après que notre irrogne eut achevé le portrait avec toute la vérité & la force de son talent, Van Dyck feignit de vouloir apprendre à peindre, en disant, que cela ne lui paroissoit pas si difficile. A la manière dont il manioit les pinceaux, Hals se doutat bien, que c'étoit quelque Peintre singulier, qui se plaisoit à ces facéties; mais après que Van Dyck eut achevé le contour de la tête de Hals, celui ci s'écria, *vous êtes Van Dyck, Monsieur, personne que lui ne peut travailler ainsi*, ensuite il se jetta à son cou, avec toute la cordialité d'un buveur, & l'admiration, que lui inspiroit ce chef-d'œuvre.

Van

Van Dyck essaya souvent d'engager Hals à le suivre en Angleterre, mais inutilement. Il étoit si fort plongé dans la crapule, que rien ne pouvoit l'en détourner.

Ce Peintre excella cependant dans son Art. Les Tableaux que l'on a de lui sont très estimés, & les Disciples, qu'il a formé, ont répondu a ses soins. Le plus fameux d'entre eux fut *Adriaan Brouwer*, qui imita son Maitre dans ses débauches, comme dans son talent.

Hals mourut en 1666, & laissa plusieurs Enfans.

Haarlem est si célèbre par le nombre des Peintres, qu'elle a fait sortir de son sein, qu'on nomme cette Ville *la seconde Boulogne.*

Le fameux Architecte VAN CAMBEN, qui forma le Plan de l'Hôtel de Ville d'Amsterdam étoit de ce Lieu.

Il y a à Haarlem une SOCIETE DES SCIENCES, connue par le nombre & les talents de ses Associez, & par les excellents ouvrages, qu'elle a publié. M. VAN DER AA, Pasteur de l'Eglise Luthérienne de cette Ville en est Sécretaire perpétuel; Ce savant estimable remplit cet Emploi d'un façon distinguée.

LA SOCIETÉ OECONOMIQUE,

(*de*

(*de Oeconomiſche Tak*,) inſtitut auſſi utile que patriotique, a pris naiſſance à Haarlem; & s'eſt répandu dans toutes les Provinces.

Le but de cette Societé eſt d'encourager les Manufactures & les Fabriques du Païs, de trouver des moyens efficaces pour les faire fleurir, & d'exciter par des récompenſes l'induſtrie & le travail des Artiſans.

La Religion Catholique eſt tolerée à Haarlem, & ſes ſectateurs ſont en ſi grand nombre qu'ils ſont obligez de mettre ſur le fronton de leur porte la lettre C. afin que les Miniſtres Réformés ne ſe trompent point en faiſant leurs viſites Paſtorales, & que les Curez reconnoiſſent ainſi plus facilement la demeure de ceux, qui déſirent le Saint Sacrement, & aux quels ils vont adminiſtrer les ſecours de l'Egliſe.

Le nombre des Anabaptiſtes eſt auſſi très conſidérable.

Le Bois de Haarlem eſt ſitué au Sud de cette Ville, non loin de la Rivière *le Spaarne* Il eſt à mon gré très inférieur à celui de la Haye. Celui là retrace les beautez incultes de la Nature, celui ci au contraire eſt trop peigné, trop ſymmétrique. Les Allées ſont tirées au cordeau, & tous les arbres ſont taillez d'une façon,

façon uniforme. Malgré ces defauts c'eſt une très jolie promenade.

Sur la route de Haarlem à Amſterdam on rencontre le Château de Zwanenburg; où s'aſſemble le Conſeil des Directeurs des Ponts, Digues & Chauſſées, de Rhynland (*Hoogheemraadſchap van Rhynland*)

Il y a deux bonnes lieues d'ici à Amſterdam; La Barque emploie deux heures & demie à faire ce trajet. Le chemin de terre eſt extrêmément agréable. On trouve à moitié chemin de grandes écluſes d'une conſtruction très ſurprenante.

Le Canal qui facilite la communication du Lac de Haarlem avec un bras de mer voiſin me parut être en très mauvais état. J'arrivai aſſez tard à Amſterdam, deſorte qu'il me fallut attendre au lendemain pour commencer mes courſes & mes obſervations, que je ne manquerai pas de vous communiquer dans peu.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE X.

AMSTERDAM.

Deſcription de la Ville d'Amſterdam. Situation & poſition; Grandeur. Edifices remarquables, Religions tolerées, Deſcription détaillée de l'Hôtel de Ville. Banque. Priſons. Maiſons de Force. Spectacles. Savans, Littérateurs, Artiſtes. Commerce. Compagnies des deux Indes. Amirautez, Deſcription de la nature de ces Collèges, &c. &c.

MONSIEUR.

ME voici à Amſterdam, la principale Ville des Provinces Unies. Elle eſt ſituée ſur un Golphe nommé le *Y*, à l'embouchure de l'*Amſtel*, petite Rivière, d'où elle tire ſon nom. Amſterdam le cède à fort peu de Villes du monde, pour la grandeur, pour la beauté des Rues, des Canaux, & des Edifices, auſſi bien que pour le nombre de ſes habi-

bitans; Mais il n'en eſt point qui l'égale pour les richeſſes, & pour le Commerce. On peut la regarder comme un grand Magazin, où l'on raſſemble les productions des quatre parties de la terre. Il y a toujours dans ſon port, qui eſt fort grand & fort ſûr, un nombre incroyable de Navires, & on les voit ſortir par Flottes pour la Mer Baltique, & la Méditerranée, ſans compter ceux, qui partent tous les jours pour les autres endroits de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique, & de l'Amérique; n'y ayant pour ainſi dire aucune partie du monde, où ſon Commerce ne s'étende.

Amſterdam eſt batie ſur un terrain bas & marécageux, dans lequel on a enfoncé un nombre infini de Pilotis, ſur leſquels tous les Edifices de cette Ville repoſent, comme à Veniſe. On n'a point ici de ſource d'eau pure. Celle qui coule dans les Canaux eſt ſaumâtre. On n'y trouve d'eau douce que celle de pluie, qui ſe recueille dans des Citernes.

Les Braſſeurs ſont obligés de faire venir leur eau de la Rivière *le Vegt*, à trois lieues d'Amſterdam.

Cette Ville eſt extrémement peuplée, on y compte environ 300000 habitans.

Avant le treiſième Siécle Amſterdam n'é-

n'étoit qu'un hameau, habité par de misérables pecheurs; Vers le fin du quatorzième siécle le Commerce s'établit dans cette ville, & la fit fleurir jusqu'au point de grandeur & de puissance, qu'on la voit aujourd'hui.

L'air est ici fort sujet aux brouillards, & il s'éleve souvent des Canaux des vapeurs très mal saines, & très désagréables.

On compte 13 Eglises destinées pour le culte Reformé, le nombre des Sectes tolerées à Amsterdam, & qui y ont des lieux d'Assemblée, est prodigieux.

Dans la *grande Eglise* on voit le tombeau de *Jacques van Heemskerk*, Lieutenant Amiral de la République. Il mourut en combattant pour elle en 1607 devant Gibraltar. Il fut un des plus grands hommes de Mer de son tems. Il tenta le premier un passage aux Indes par la Mer du Nord. Le Poëte & Historien Hooft honora son monument d'une Epitaphe dont voici le sens.

Heemskerk, qui surmonta les glaces & tous les dangers, laissa sa gloire à sa Patrie, son corps sous cette tombe, & sa vie devant Gibraltar.

Il est impossible de rendre littéralement cette Epitaphe, dont la concision n'est pas le moindre mérite. Plu-

Pluſieurs Héros ont reçu une ſépulture honorable dans cette Egliſe.

L'Egliſe Neuve eſt très bien batie. On a ſuivi dans ſa conſtruction le Plan de la Cathédrale d'Amiens en Picardie.

La chaire eſt ſculptée dans le goût le plus exquis, & le plus riche. La Baluſtrade, qui ſépare le Chœur de la Nef eſt d'un bronze très artiſtement travaillé; l'orgue approche de l'excellence de celui de Haarlem, c'eſt tout dire.

L'immortel MICHEL DE RUYTER eſt enterré dans cette Egliſe, & le monument, qu'on lui éleva retrace une partie de ſes grandes Actions

Il commença ſes courſes a l'âge de onze Ans. Il fut ſucceſſivement, Mouſſe, Matelot, Contre Maitre, Pilote & Capitaine de Vaiſſeau. Ses talens lui firent donner l'emploi de Commandeur, & il parvint enfin, après avoir paſſé par tous les grades, à celui de Lieutenant Amiral, la plus haute dignité, dont un Particulier puiſſe être révêtu dans la Marine. (*a*)

Ruyter acquit beaucoup de gloire en di-

(*a*) Il n'y a point d'Amiraux en Hollande, cette dignité eſt conférée au ſeul Stadhouder comme nous l'avons vu.

diverſes actions, & fut plus d'une fois le Défenſeur de ſa Patrie. Tandis que Louis XIV. ravageoit ces contrées, Ruiter faiſoit reſpecter dans l'Orient le nom Hollandois. Il ſe ſignala devant Salé, & les Maures, enchantez de ſa valeur, lui rendirent les plus grands honneurs. En 1659 il ſecourut puiſſamment le Roi de Dannemarc, & donna des marques d'une intrépidité extraordinaire dans l'Iſle de Funen. Il remporta en 1666 une victoire complette ſur les Anglois, & leur disputa bien des fois avec avantage l'empire de la Mer. (Si tant eſt que cet Empire ne ſoit pas, comme on l'a ſi bien démontré, une chimére orgueilleuſe, & le prétexte des plus criantes vexations.) Enfin ce Héros périt en 1676 en combattant contre des Vaiſſeaux François devant la Ville d'Aouſt en Sicile.

Les Hollandois parlent avec un enthouſiaſme bien légitime des Actions immortelles de ce valeureux Guerrier.

On voit dans cette même Egliſe le tombeau du Lieutenant Amiral JEAN VAN GALEN, qui s'eſt illuſtré dans le dernier Siécle. Pour reconnoitre les ſervices qu'il rendit à ſa Patrie, l'Amirauté d'Amſterdam par ordre des Etats Généraux lui dreſſa ce Mauſolée. Van Galen aſſura le Commerce du Levant par une mémo-

rable bataille gagnée sur les Anglois à la vue de Livourne. Il mourut des suites d'une blessure en 1653.

Le Capitaine ISAAC ZWEERS repose parmi ces grands hommes. Il fit son apprentissage tant par mer, que par terre aux Indes Orientales. Il se livra enfin tout entier à la Marine. Il battit plusieurs fois les Corsaires Turcs, & assura aux Hollandois la Navigation dans la Méditerranée, dans troisième combat qui se donna contre les flottes combinées, de France & d'Angleterre, le 21 Aoust 1673.

Le Poëte VAN VONDEL, dont je vous parlerai dans la suite, est enterré dans cette Eglise.

La Nouvelle Eglise Luthérienne est bâtie en forme de Rotonde, & le toit est couvert de plaques de cuivre, dont Charles XI. Roi de Suéde gratifia cette Eglise en 1670.

Vous avez vu Monsieur, (*a*) que toutes les Religions, dont les dogmes & le Culte ne sont point nuisibles à l'Etat, sont tolérées en Hollande. Amsterdam en particulier en fournit la preuve la plus complette.

Il n'y a point de Ville dans le monde où

(*a*) *Lettre II. pag.* 25.

où ſe trouve une auſſi grande diverſité de cultes qu'à Amſterdam, & cependant toutes ces Religions, ſoumiſes au Gouvernement, ne troublent jamais l'ordre établi la ſureté publique, & le bonheur de chaque individu.

Entrons dans quelques détails; la matière eſt intéreſſante.

Les *Rémonſtrans*, ou *Arminiens*, (*a*) faiſoient avant le Synode de Dordrecht partie de l'Egliſe nationnale. Mais leurs ſentimens ayant été condamnés dans cette Aſſemblée, ils furent forcés de ſe ſéparer, & on défendit ſous des peines très ſévéres à leurs Miniſtres d'enſeigner cette doctrine.

Les points eſſentiels qui furent condamnez ſont au nombre de cinq. Les Arminiens croyent.

I. Que Dieu a égard dans l'Election d'un côté a la foi & à la perſéverance, de l'autre à l'incrédulité & à l'impénitence.

II. Que Jeſus Chriſt eſt mort pour tous les hommes.

III.

(*a*) On les nomme *Rémonſtrans* à cauſe d'une *Rémonſtrance* ou *Memoire* qu'ils addreſſérent en 1610 aux Etats d'Hollande; *Arminiens* en Mémoire de Jacques Arminius Profeſſeur en Théologie à Leiden, qui fut un des premiers à défendre leur Doctrine.

III & IV. Que la grace divine eſt bien néceſſaire pour la converſion & la ſanctification des hommes, mais qu'elle n'opére pas irréſiſtiblement.

V. Enfin que les Saints peuvent décheoir.

Sous le Stadhoudérat du Prince Fréderic Henri on uſa de connivence à leur égard. Peu à peu ils établirent des Ecoles & des Egliſes, & cette Communion fut enfin tolerée par le Gouvernement. Leur nombre eſt conſidérable dans ces Provinces, ſur tout à Rotterdam & ici; On en voit ſouvent retourner dans le ſein de l'Egliſe Réformée, mais il eſt de toute fauſſeté, que les Arminiens s'attachent de préférence aux Egliſes Wallonnes, comme étant plus indulgentes. Celles-ci ne ſont pas moins attachées à la pureté de la foi que les Egliſes Hollandoiſes; ces propos accréditez par l'ignorance n'ont aucun fondement.

On compte environ quarante Egliſes & cinquante Paſteurs Arminiens dans les Provinces de Gueldre, d'Hollande, d'Utrecht, & de Friſe.

Il y a trois Paſteurs de cette communion à Amſterdam.

Les *Anabaptiſtes*, nommés auſſi Mennonites d'après Memno Simons un de leurs Docteurs, ſont tolerés en Hollande.

Mais

Mais ils ſe ſont beaucoup éloignés de la rigidité de ſa morale, & de ſes préceptes.

Parmi les Anabaptiſtes mêmes il y a des Sectes différentes, connues ſous les noms de Flamands, de Friſons, &c. (*a*)

On ſçait que leurs Dogmes principaux ſont, qu'il n'eſt pas permis de bâtiſer les petits Enfans, & que la guerre eſt une choſe défendue, ainſi que le ſerment. Leurs Mariages ſe font devant le Magiſtrat, ainſi que ceux des autres Sectes tolerées. On compte pluſieurs Egliſes Anabaptiſtes à Amſterdam.

Je ne vous parle point ici des *Rhynsbourgeois* ou *Collégiens*, vous ayant fait con-

(*a*) Janiçon ſe trompe groſſièrement en diſant que la plus conſiderable de ſes Sectes eſt celle des *Drekwagens*. Ce nom, qui ſignifie *chariôt d'immondices*, n'a été donné aux Anabaptiſtes que par leurs Ennemis; à cauſe que leurs idées ſur la tolérance étoient trop generales. *Jan. Et. des Provinces Unies. Tom. I. p.* 19.

Ce fut en 1555. qu'un Docteur nommé Bouwens donna ce ſurnom injurieux aux Anabaptiſtes de la Nord Hollande. Les gens ſages ont toujours mépriſé ces défis de groſſièreté ſi communs entre les Théologiens du 16 Siècle, & il eſt ſuprenant que Janiçon ait repeté ce mot. Ce qui prouve au reſte avec combien de défiance il faut lire tant de Rélations & de Descriptions, faites par des Etrangers.

connoitre cette Secte singulière dans une de mes précédentes. (*a*)

Les Primitifs nommez *Quakers*, ont aussi une Eglise à Amsterdam.

On sçait que George Fox, & Guillaume Pen furent les fondateurs de cette étrange Communion, plus connue en Angleterre & en Amérique, que dans ces contrées, où leur nombre n'excède pas celui de cent personnes. (*b*)

Leurs principaux dogmes sont; „ Que „ Dieu donne à tous les hommes, sans „ en excepter aucun, les connoissances „ nécessaires pour le salut, qu'il faut vivre selon ces lumières, sans lesquelles „ on ne peut entendre les Ecritures ". Ils rejettent toutes les cérémonies religieuses. Dans leurs assemblées on affecte un silence profond, jusqu'à ce que l'Esprit les excite à parler. Ils attachent une vertu toute particulière à ces inspirations. Ils ont le serment en horreur, & con-

(*a*) Lettre 8. pag. 156.

(*b*) Voyez, (s'il est permis de citer M. de Voltaire en matière de Réligion) ce que cet Auteur célèbre dit des Quakers. *Mel. Hist. & Crit.* Tom. III. Chap. XV-XVII. On les nomme *Quakers*, à cause qu'ils affectent de trembler quand ils prient. *Quake* en Anglois signifie *trembler*.

condamnent la guerre, comme je vous l'ai déjà dit. Enfin tous leurs préceptes tendent à la charité mutuelle, au maintien des bonnes mœurs, & surtout à suivre aveuglément les inspirations de l'Esprit.

Les Hernhutters, connus autrefois sous le nom de Frères de Bohéme & de Moravie, s'établirent dans ces Provinces en 1735. Le fameux Comte de Zinzendorf fit lui même plusieurs Proselites à Amsterdam, & cette Secte se réunit à *Zeist* dans les environs d'Utrecht, sous la direction de Fréderic de Wateville.

Leurs dogmes, leur culte & leurs mœurs méritent d'être expliqués en détail.

Vers le milieu du 15 siécle cette Secte prit naissance sur les Frontières de la Silésie, aux environs de Lititz, Pais héréditaire de George Podiebrad, Roi de Bohéme. Après avoir abandonné la Secte des Taborites, celle-ci se mit sous la protection de l'Archevêque de Prague.

A l'exemple des premiers Chrêtiens, ils convinrent de se donner le nom de FRERES. Comme une partie d'entre eux étoient de *Bohéme* & les autres de *Moravie*, on les nomma *Frères de Bohéme & de Moravie*. Après la persécution cruelle dans les Vallées de Piémont, on les appella *Vaudois*; Ils renoncèrent depuis aux

noms nationnaux, pour prendre celui de *Frères de l'Unité*, ou *Frères Unis*. En Saxe ou les nomme *Frères Evangéliques*.

Ces Frères furent en liaiſon étroite avec Luther, & ce Réformateur en faiſoit cas; Calvin de ſon côté les eſtimoit beaucoup, & le Synode de Sendomir, tenu en 1570, fut en partie ſon ouvrage.

Environ cent ans après que cette Egliſe paroiſſoit éteinte, *Chriſtiaan David*, un des Frères, les conduiſit dans la Haute Luſace, en 1722, & les recommanda au Comte de Zinzendorf, qui leur procura une retraite & les y établit. Il leur permit de bâtir une Egliſe ſur ſes terres près du Village de *Bertholdsdorff*; Ce fut là qu'on jetta les premiers fondemens de la Colonie, connue ſous le nom de *Herenhout*. (*la garde du Seigneur*) Le nombre des Réfugiez s'augmenta depuis 1724 jusqu'à 1733 au point que le Comte ſe trouva fort embaraſſé.

Herenhout ne pouvant contenir tous ceux, qui ſe joignoient à l'Egliſe, les Frères prirent le parti de former d'autres établiſſemens dans divers païs; Ils furent reçus dans l'Electorat de Saxe, dans celui de Brandebourg, en Silèſie, dans le Vogtland, dans les païs du Rhin, en Angleterre, en Irlande, dans ces Contrées, de

de même que dans les Colonies Angloiſes en Amérique.

Ils regardent l'Ecriture Sainte, comme divinement inſpirée, & comme telle, ils prennent au pied de la lettre, tout ce qu'elle contient, ſans admettre aucune conciliation ni interprétation. Ils adoptent pour ſymbole la Confeſſion d'Augsbourg non variée, & quant à la prédication ils ſuivent ce qui eſt prescrit dans le Synode de Berne, mais ſans entrer dans les controverſes qui y ſont traitées, & en ſouscrivant uniquement au Dogmatique.

Ils repréſentent J. C. comme l'Agneau immolé, qui a fait la propitiation par ſon propre ſang, *& comme celui qui eſt toutes choſes en tout.* Ils preſſent l'Article de la Juſtification, & enſeignent, que le pécheur eſt juſtifié devant Dieu, *par pure grace*, & par la foi au ſang du Chriſt.

Le ſtile des Discours & des Cantiques eſt extrémement figuré, & chargé d'Alluſions, d'Allégories & d'Antithèſes.

La matière principale de leurs Cantiques eſt la Croix & les playes du Sauveur. Ils ont ceci de particulier, que dans leurs heures de chant, ils chantent rarement un Cantique entier. Au lieu de ſuivre l'ordre des verſets, ils en pren-

nent un, & quelquefois même un demi; tantôt d'un Cantique, tantôt d'un autre.

Ils ont des Synodes généraux & Provinciaux, le premier se tient tous les trois ans, dans l'intervalle il est représenté par les gens de *la Chambre d'Administration*, & de *la Maison du Disciple*, assistée d'un Conseil adjoint.

Ils ont un *Avocat*, ce qui parmi eux désigne un homme, qui se déclare leur Défenseur & leur Protecteur. Les Frères ont eu des Princes pour Avocats. Tels ont été le Rois Podiébrad & Uladislas, & les Empereurs Maximilien II. & Rodolphe II.

La Chambre d'Administration, est la Maison, où les Archives des Frères sont déposées. Le Siége de cette Chambre étoit en 1747 à Marienborn en Wetteravie, ensuite à Zeyst près d'Utrecht, à Londres, & enfin dans le Païs de Saxe.

Il ne faut pas confondre cette Chambre avec la *Maison des Pélerins*, autrement dite la *Maison du Disciple*. Le Titre de Disciple est celui qu'on donne à l'Avocat des Frères. Cette Maison, qui est ambulante, est celle du Disciple, qui garde un profond *incognito*.

Les Frères ont des Evêques, qui ont le pouvoir de rétenir & de pardonner les

péchés,

péchés, & d'ordiner les Pasteurs. Leur habit est simple & décent, sans fraise, ni rabat. Ils ont la tête couverte d'une Cotte de couleur violette. Quand ils conférent l'ordination, ils sont vétus d'une longue robe blanche, attachée par une ceinture rouge.

La Discipline Ecclésiastique des Herrnhuters est arbitraire. Ils s'en rapportent en général à la courte méthode que J. C. a décrite en St Matthieu CHAP. XVIII, & ils laissent à chaque Pasteur d'une Commune le droit de faire observer l'ordre & la discipline convenable a l'état de son Eglise, & aux circonstances particulières, où il se trouve. Il sont très attentifs à éviter les occasions de tomber en faute. S'il arrive, que quelqu'un commette une action criminelle, dont le Magistrat ne prenne point connoissance, le coupable est mis sous une discipline plus ou moins sévère.

Il ne se trouve parmi eux aucun Mendiant, ni aucun debiteur insolvable.

Leur façon de s'habiller est simple, & presqu'uniforme. Le Sexe, n'est gêné par aucune Loi dans la façon de s'habiller. Celles de Herrenhout imitérent la façon de se mettre des Dames du Païs, leur Coëffure est attachée d'un ruban; dont la couleur sert à distinguer les femmes des

differens ages. Les Enfans portent des couleurs vertes ou rouges. Les filles ſe ſervent de rubans blancs, ou couleur de roſe, les femmes mariées de rubans bleus.

Les Hernhuters ſuivent en matière de Teſtaments, d'Hérédités, & de ſucceſſions les loix & les coutumes reçuës; & ils aiment à être dispenſés de porter les armes, & de prêter ſerment.

Le ſervice Divin eſt célèbré de la même manière, qu'il eſt d'uſage dans les Egliſes Evangéliques, mais avec plus de ſimplicité encore, s'il eſt poſſible. Tous les Dimanches, & chaque jour d'Egliſe on récite la Litanie de l'Egliſe. Ils chantent leur Cantiques, par cœur, & ſans avoir de livre à la main. Les Inſtrumens dont on ſe ſert ſont l'Orgue, le Violon, & le Cor de Chaſſe. Ils célèbrent les mêmes Fêtes qu'on célèbre dans la Chretienneté. Leurs Fêtes particulières ſont les Dédicaces, les Jours des Apôtres, les Jubilés de Réformation & quelques autres. La célèbration de ces Fêtes ſe fait par une courte expoſition de la circonſtance du jour, par des actions de graces, & par des *Agapes*, ou Repas d'Amour.

Après le discours on accorde la Réception à ceux, qui ont déſiré d'être admis

à

à la Communion des Prières, & aux ſoins de l'Egliſe.

Cette réception ſe fait par le baiſer de paix, qui leur eſt donné par des perſonnes de leur ſexe;

Ce que les Hernhuters appellent *Agapes*, n'eſt autre choſe, qu'un petit repas très frugal, dont le but eſt moins de ſatisfaire aux beſoins corporels, que de ſe réjouir ſpirituellement.

On y ſert du pain & du thé, & dans quelques aſſemblées on a des petits pains faits exprès pour ces repas. On a des Agapes domeſtiques, que le Chef d'une nombreuſe famille donne à ſes enfans, & à ſes domeſtiques, & qui leur tient alors lieu ce jour là d'un des repas ordinaires.

Les Frères adminiſtrent le Baptême, à peu près comme cela ſe pratique parmi les Proteſtans. L'Officiant tient une grande taſſe remplie d'eau, & la verſe par trois fois abondamment ſur le cœur de l'Enfant; après quoi *les Ouvriers*, les Parains & les Maraines lui impoſent les mains.

L'Exorcisme eſt d'uſage quand on baptiſe des adultes, & il a toujours lieu au Baptême des Nègres, ce qui ſe pratique ſouvent en Amèrique.

Les Hernhuters célèbrent l'Euchariſtie

tous les mois sur le soir. Chaque Communiant a un entretien particulier avec le Ministre, ensuite on fait la Confession générale & publique, toujours suivie de l'Absolution.

Après la Consécration un Pasteur & un Diacre distribue le Pain aux Frères, la même chose se pratique avec les sœurs par un Pasteur & une Diaconesse.

Tous les Communians portent en même tems l'hostie à la bouche, & se prosternent la face contre terre.

Les anciens présentent ensuite la Coupe à tous les Communians successivement. Chaque Frère donne & reçoit le baiser de paix, ce qui se fait de l'autre côté par les Sœurs, & la Cérémonie se termine par la Bénédiction.

Le Lavement des pieds est en usage parmi les Hernhuters, ordinairement le Jour du Jeudi Saint. Ils regardent cette cérémonie comme une purification spirituelle, & y attachent une grande vertu.

Les Frères sont partagés en deux classes générales. *Les Frères*, & *les Sœurs*. Ces classes sont subdivisées en autant de classes particulières, qu'il s'y trouve de personnes de différent âge, état, & dégré d'avancement. On nomme ces petites classes des *Chœurs*.

Les Jeunes hommes non mariés, qu'on nom-

nomme *Frères Garcons*, habitent une *Maiſon de chœur*; à côté eſt celle des *Vœufs*, & ainſi de ſuite.

Ces ſortes de maiſons ſont d'une ſtructure régulière, & très éclairées.

A l'égard du mariage, il eſt faux, que ce ſoit le ſort, qui donne une épouſe à un garçon, & un époux à une fille.

La Bénédiction nuptiale eſt donnée à Herrenhout & en Angleterre par le Paſteur d'une autre Egliſe, mais en Hollande les Epouſailles ſe font devant le Magiſtrat.

Ils regardent le mariage comme un état ſacré, & s'en font même des idées trop outrées; Ils conſidérent la génération comme une des plus importantes & des plus ſaintes fonctions de la vie humaine.

Ils enterrent leurs Morts dans une foſſe fraiche, & creuſée exprès pour une ſeule perſonne. Ceux qui aſſiſtent aux convois n'ont ni manteaux ni habits de deuil, & les ſœurs accompagnent auſſi le cercueil juſqu'au cimetière. On ſe fait ſuivre d'une muſique douce & gaye, & l'on n'entend à ces funérailles ni cris ni lamentations, parce que les Hernhuters meurent tous dans la ferme aſſurance d'une bienheureuſe réſurrection.

Le premier jour de Pâques au lever du

du ſoleil ils vont viſiter les tombeaux des Défunts dans tous les endroits, où il ont leurs propres Cimetières. Ils ont un Livre dans lequel ſont inſcrits les noms de ceux qui ſont décédés d'une année a l'autre. Ils font la lecture de ces noms à haute voix, en confeſſant qu'ils ont eu *communion* avec eux, & en demandant qu'elle ſoit rendue éternelle. Il ont grand ſoin de faire regner l'ordre & la propreté dans leurs Cimetières. Ils les diſpoſent, les ornent & les cultivent comme on feroit un beau Jardin, & ils les regardent a l'imitation d'Abraham comme des héritages de famille, réſervés uniquement pour les membres de leur Egliſe.

Telle eſt, Monſieur, la véritable idée, que l'on doit ſe faire de l'Egliſe des Hernhuters. Si je ſuis entré dans trop de détails, ſi je me ſuis arrêté trop longtems à des minuties, vous me pardonnerés en faveur du motif, qui étoit de vous expliquer clairement la conſtitution d'une Egliſe, généralement très peu connue, on dont on ſe fait des idées auſſi fauſſes que bizarres.

Au reſte les Hernhuters de Zeiſt ſont fameux, par leurs beaux ouvrages dont la conſtruction & la netteté ſont admirables.

Ceux d'Angleterre furent invités par un

un Acte du Parlement tenu en 1747 de former des établiſſemens dans l'Amérique Britannique, & on leur accorda pour cet effet pluſieurs priviléges conſidérables.

La ſecte du fanatique *Labbadie* s'eſt éteinte depuis ſa mort en 1674.

Les Grecs, & autres Chrétiens Orientaux s'aſſemblent à Amſterdam dans une chambre en forme de Chapelle. Le nombre des Arméniens eſt aſſez grand. On ſait que cette ſecte s'eſt rendue indépendante du St. Siége, qu'il n'y a point d'images dans leur Egliſe, & qu'ils donnent la Coupe à tous les Communians.

Il eſt inutile de vous donner ici les noms des différens partis, qui partagent les Réformés, des *Coccéjens* par exemple, qui font un grand uſage des types & des figures de l'ancienne Alliance, & qui permettent un travail néceſſaire le jour du repos, des *Voetiens*, leurs antagoniſtes, des *Lampiens*, ainſi nommez du Profeſſeur *Lampe*, & de tant d'autres, qui s'accordent tous dans les choſes eſſentielles, & ſont connus ſous le nom de Réformés. Ces ſentimens particuliers influent ſi peu ſur la Profeſſion de Foi générale, qu'il eſt d'uſage dans quelques Egliſes Hollandoiſes d'appeller au Miniſtère un nombre égal de

Voe-

Voetiens, de Coccéjens, & ainſi des autres.

Les *Fins* ſont des perſonnes d'une dévotion ſévére & minutieuſe qui ſe diſtinguent non ſeulement par leur aſſiduité aux Aſſemblées publiques, mais encor par la fréquentation journalière de certains Conventicules ou Collèges, connus ſous le nom d'*Exercices*. (*Oefeningen*) On peut les comparer en quelque façon aux Piétiſtes, & même aux Quietiſtes, dont pluſieurs d'entre eux adoptent les idées.

Il ſeroit ſuperflu de vous parler des Catholiques Romains, tolerés en Hollande, je me contenterai d'obſerver que leur nombre eſt conſidérable, en particulier à Amſterdam, où l'on compte plus de vingt Egliſes de cette Communion. Treize pour les Moliniſtes, & ſept pour les Janſeniſtes. L'Egliſe nommée *Moïſe & Aaron* eſt très belle, & ornée magnifiquement.

On ne connoît ni Moines ni Couvens ni Réligieuſes en Hollande, & ce n'eſt pas un des moindres avantages, dont cette République puiſſe ſe vanter. Mais on y voit des *Béguines* & *des Clopes*.

Les Béguines font des vœux *pour un temps*, & jamais ceux de pauvreté & de clôture. Elles vivent en commun, & per-

portent des habits différens de ceux des Laïques.

Les Clopes ne font qu'une promeſſe de chaſteté révocable à volonté.

Elles ne demeurent point enſemble, & leur habit d'un brun foncé ne les diſtingue que très peu des gens du monde. Elles font à peu près le ſervice & les fonctions des anciennes Diaconeſſes. Elles nettoyent l'Egliſe, donnent des chaiſes, parent l'Autel, & habillent le Prêtre. Aucune n'eſt engagée par ſa profeſſion à ces ſortes de ſervices, & leur état de Clopes ne les empêche pas de s'appliquer à quelque métier, ou à quelque profeſſion particulière.

Ce qu'elles font de vraiment utile eſt de conſoler & de ſoigner les malades, & d'enſeigner aux Enfans les élémens de la Réligion.

Enfin les Juifs jouiſſent d'une grande liberté. Ils furent reçus à bras ouverts lors de leur émigration d'Eſpagne & de Portugal en 1530. En 1619 on leur accorda le libre exercice de leur Religion. Mais on ne leur permit point, ſurtout à Amſterdam, d'entrer dans quelque Corps de métiers. Ils doivent ſe conformer pour leurs mariages au Réglément de 1580. (*de Politike Ordonnantie*), qui leur

défend pluſieurs mariages *permis*, & non *ordonnés* par la Loi Moſaique; Ainſi que cette défenſe ne les préjudicie en rien; Puisque la permiſſion accordée par la Loi Moſaique étoit fondée ſur des raiſons, qui ne ſubſiſtent plus aujourd'hui.

La Synagogue des Juifs Portugais & très belle, & mérite d'être vue avec attention, celle des Juifs Allemands eſt inférieure à la première.

Je paſſe à la description de l'HÔTEL DE VILLE, édifice fameux par ſa beauté & par ſes richeſſes.

Un incendie ayant conſumé en 1652 l'ancien Hôtel, il falluit le rebâtir, & l'architecte *van Kampen* fut chargé de cette entrepriſe.

On enfonça 13659 pilotis ſur leſquels tout l'Edifice repoſe; & la conſtruction fut pouſſée avec tant de vigueur, que trois ans après le Magiſtrat y reprit ſéance.

Les Ordres d'Architecture, qui regnent ici, ſont l'*Jonique*, le *Corinthien*, le *Compoſite* ou *Romain*.

Il y a trois voutes l'une ſur l'autre, outre les caves où ſont les Tréſors de la Banque, & les cachots des Criminels.

Tous les murs des fondemens ſont de brique, tout le reſte eſt de blocs de pierre blanche de *Bentheim*, ou de *Brême*.

Dans

Dans la façade saillante intérieure il y a neuf portails, arqués sur le haut d'un Perron. On a critiqué avec raison cette disposition. Il n'auroit fallu qu'une grande Porte, au lieu de sept petites, qui donnent à cet Edifice un air écrasé. La politique, dit on, l'a voulu ainsi, mais l'œil de l'amateur ne se contente pas de cette raison.

Les Figures de Relief que l'on voit aux Frontons des Saillies de devant & de derrière sont très belles. Dans celui de la façade orientale on découvre la Ville d'Amsterdam représentée par une Vierge, avec tout les attributs du Commerce & de la Navigation.

De l'autre côté, au dessus de la façade occidentale, on voit Atlas, portant sur ses épaules une sphère de dix pieds de diamètre.

La Tour est soutenue par huit Colomnes d'ordre Corinthien, liées à leurs chapiteaux par des Festons très artistement travaillés. Le Dôme a dix sept pieds de haut; Il renferme une horloge à carillon. Sur la pointe du comble il y a une girouette, faite en forme d'un ancien Vaisseau. On découvre de là toute la Ville, & toutes les campagnes d'alentour.

Ce seroit exiger de moi une chose impossible, que de demander une description

tion détaillée de toutes les beautés, que renferme cet Edifice, contentez vous, Monſieur, de la foible ébauche, que je vais vous en donner, & permettez moi de vous renvoyer pour les détails à un petit ouvrage, où vous trouverez une description aſſez complette de ce magnifique Hôtel. (*a*)

On voit en entrant un grand veſtibule, dont les voutes ſont ſoutenues par ſix gros piliers à double rang. Il y a des deux côtés des appartemens deſtinés au Géolier, à l'Huiſſier dépoſitaire; (*b*) pluſieurs priſons, la chambre de la Queſtion, & enfin la Banque.

On ignore l'immenſité des richeſſes qu'elle contient. On ne peut douter cependant de la valeur de ce tréſor, ſi l'on conſidére, qu'une ſomme une fois enregîtrée ne peut jamais être redemandée, & il eſt avéré, que l'on y porte journellement de l'argent. Cet argent circule par le moyen de ſes livres, ſur leſquels on crédite tel ou tel Vendeur. Il y a donc une différence eſſentielle entre la

(*a*) Voy. *Deſcription de l'Hôtel de Ville d'Amſterdam, &c. Amſterdam* 1751.

(*b*) C'eſt l'Huiſſier qui ſaiſit les Biens, meubles, & effets des débiteurs inſolvables. Ces biens ſont mis entre les mains de la Juſtice, qui les tient en garde.

la Banque d'Amſterdam & celle de Londres, en ce que celle ci eſt une Banque de Circulation, celle là une Banque de Dépôt.

Les priſons ſont ſi ſûres, qu'il eſt impoſſible de s'échaper, auſſi cela eſt il ſans exemple. Elles joignent à cet avantage celui d'être beaucoup plus ſaines, que ne le ſont ordinairement ces lieux de miſère.

L'Audience Criminelle eſt une des plus belles chambres de tout l'édifice. La porte eſt à deux battans de bronze ſolide par le bas, & en partie à jour. Sur l'un des deux battans on voit deux Sabres croiſés, ſur l'autre la Foudre de Jupiter.

On lit au bas ce Vers connu de Virgile, *Diſcite juſtitiam moniti &c.*

Tout le dedans eſt en marbre blanc; & rempli de ſtatues, de colomnes & d'autres reliefs. Il y a un banc de marbre pour s'aſſeoir, & au deſſous un marchepié élevé de trois marches.

On voit dans une des Arcades en marbre blanc le fameux jugement de Salomon. Au deſſus on voit la tête de *Meduſe* qui ſert d'ornement a l'Egide de Minerve. Du côté oppoſé eſt l'Hiſtoire de *Zaleucus*, légiſlateur des Locriens, & celle de ſon fils. Au deſſus on voit les *Gorgones*; enfin on voit la magnanime fermeté de *Brutus*, condamnant ſes fils à la

la mort; & au haut *Romulus* & *Rémus* tettant une louve.

Il y a dans cette ſalle un ſiége de marbre blanc, où ſe met le Sécrétaire, lorsqu'il lit aux criminels leur ſentence de mort.

Sur le devant de ce ſiège on voit le *Silence* repréſenté par une femme, qui a un doigt ſur la bouche, & a côté d'elle une tête de mort.

Jugés, Monſieur, de l'état d'un Criminel, qui reçoit ſa ſentence dans cette ſalle, où tout ce que la Juſtice à de plus formidable & de plus auguſte eſt repréſenté de la façon la plus impoſante.

Artus Quellinus d'Anvers, ſculpteur célèbre s'eſt acquis beaucoup de gloire par la compoſition de tous ces ouvrages.

La grande Salle au premier étage eſt peut être unique en ſon genre, & ſi elle étoit un peu plus éclairée, ce ſeroit réellement une des merveilles du monde.

Cette Salle a 120 pieds de long, ſur 57 de large, l'Architecture eſt d'ordre Corinthien, & les ornemens des portes ſont tous de beau marbre blanc ou rouge.

Toutes les chambres aboutiſſent à cette Gallerie par quatre corridors ornez de pilaſtres accouplés de marbre blanc, de fleurons en bas relief, & de ſtatues d'une belle ordonnance.

Les

Les emblêmes, dont les Portes ſont ornées, répondent aux ſujets, qui ſe traitent dans les chambres, dont elles donnent l'entrée.

Ainſi, par exemple, on voit au deſſus de la chambre des Echevins, *la Juſtice* avec une Epée dans la main droite, & une Balance dans la gauche, foulant aux pieds l'avare *Midas*, & la *Diſcorde*, telle que les Poëtes la dépeignent. A côté de la Juſtice eſt la *Mort* avec une faux, & un Sable écoulé, de l'autre côté le *Châtiment* détourne ſes yeux. Sous ſon bras droit il tient les inſtrumens de la Torture, & la hâche de la juſtice ſous ſon bras gauche ſont diverſes ſortes de Liens & de Chaines. Il a un pied de bois, pour marquer la lenteur, mais auſſi la certitude de la peine.

Les Tableaux dont la Salle eſt remplie ſont de toute beauté.

On voit au milieu ſur le pavé un planisphère de 20 pieds de diamètre, & ſoixante-ſix de circonférence, répréſentant la partie ſeptentrionnale du Ciel, projettée ſur le pôle de l'Ecliptique; des deux côtez on voit les deux parties de la Mappemonde. Le planisphère céleſte méridional eſt tracé au deſſus ſur le plafond. Les ſéparations & les diſtinctions de tout

ce que ces Cercles repréſentent ſont faites par des petites pierres de diverſes couleurs, du plus fin plâtre, & de ſtuc verſé dans les jointures. Enfin tout y eſt auſſi régulier, que ſur un globe ordinaire.

La Chambre des Bourguemêſtres eſt remarquable pour les figures de baſſes tailles artiſtement travaillées dans le manteau de la cheminée; qui repréſentent le triomphe de Fabius Maximus, Conſul Romain.

On y voit auſſi une table de pierre de touche ſur laquelle ſont écrits en lettres d'or des vers d'un Poëte nommé *Huygens*. L'Ecriture eſt d'*Elie Noski*, Allemand d'origine.

La Chambre du Conſeil eſt enrichie des Chefs d'œuvres *de Jacques de Wit*, peintre d'Amſterdam; Il excelloit ſurtout à imiter le bas relief; & perſonne n'a pouſſé cet art plus loin que lui.

La Régence d'Amſterdam accorda une chambre aux Peintres, & leur permit d'y expoſer leurs Tableaux; cette Chambre eſt remplie d'excellentes piéces, & renferme le précieux cabinet de tailles douces, raſſemblé par M. Hinlope, dont il fit préſent à la Ville.

La Chambre des Banqueroutes & des ſuc-

ſucceſſions abandonnées, (*de deſolate Boedelkamer*) mérite d'être vue. On y admire un Relief très artiſtement travaillé, repréſentant l'Hiſtoire de *Dédale* & *d'Icare*, très analogue au ſujet, qui ſe traite dans cette chambre. Les Feſtons accompagnent très bien ce morceau.

Dans *la Chambre extraordinaire des Echevins* on voit au haut du plafond un Oeil, qui ſuit toujours ceux qui le regardent, de quelque façon que l'on ſe place. Emblême énergique de la vigilance des Loix.

Dans *la Chambre des Echevins* on voit un morceau de ſculpture, dont les Connoiſſeurs font le plus grand cas. Sur la Friſe du manteau de la cheminée, qui eſt de marbre, on voit les Iſraëlites fondant un Veau d'or, autour duquel ils ſe réjouiſſent. Cette Pièce ne le cède point aux plus belles Antiques.

Au ſecond étage de cet Hôtel on découvre le Magazin des groſſes armes; On y voit auſſi de quoi armer un Compagnie entière de Cuiraſſiers, mais comme ces ſortes d'armes ne ſont plus en uſage, elles ne ſont ici que pour la montre. Il y a autant de fuſils qu'il en faut pour armer au beſoin toute la Bourgeoiſie d'Amſterdam; Il y a des ouvriers prépoſés à la garde de ces armes.

On voit dans une armoire les arme dont ſe ſervoit un fameux voleur, nommé *Jaco*, le Cartouche de la Hollande. On y conſerve un baton d'ou ſortoit & rentroit à volonté un croc garni de trois pointes; Il maſſacroit ainſi impunément, ceux qui ſe croioient en état de lui réſiſter.

Les ſtatues, qui ſont dans la grande gallerie, ne ſont pas une des moindres beautés de cet Hôtel. Il en a ſept qui marquent les ſept Planètes, & une huitième, qui répreſente la Déeſſe *Cybèle*.

La ſtatue de *Diane* eſt un chef d'œuvre. On y travailla trois ans entiers. On a été obligé d'entourer le piédeſtal de cette ſtatue d'une petite défenſe de lattes pour empêcher tout accident. On y voit tous les inſtrumens de la chaſſe, travaillés très artiſtement.

Ce n'eſt qu'a régret, Monſieur, que l'on quitte ce magnifique Edifice, que je me propoſe d'aller viſiter encor bien des fois pendant mon ſéjour ici.

La Bourſe eſt un grand Edifice ſans toit, mais entouré de galleries, le bruit ſourd que l'on y entend à l'heure ou les Marchands ſont aſſemblés, reſſemble à celui des vagues de la mer. Les affaires les plus importantes ſe traitent ici; & ce n'eſt pas un ſpectacle indifférent pour un Phi-

Philoſophe, que celui d'une multitude d'hommes, different de Religion, de mœurs & de patrie qui concourent tous unanimement & dans la plus grande intelligence au même but. Tant l'intérêt unit les extrêmes. Au-deſſus des galleries de la bourſe on voit des marchands, qui étalent pluſieurs marchandiſes.

Il y a encor une Bourſe plus petite pour les Négocians en grains.

On voit à Amſterdam un grand nombre d'Hôpitaux, de Maiſons pour les Orphelins, & pour les pauvres, & un Hôpital pour les Enfans trouvés. Etabliſſement humain & utile, qui bien loin d'encourager le vice & le déſordre, aſſure la vie aux nombreuſes victimes du libertinage, ou d'une foibleſſe ſouvent bien excuſable.

Il vaut mieux dit M. *de Voltaire* (*a*) prévenir ces malheurs, que ſe borner à les punir. Aſſurés, ajoute t'il, autant que vous le pourrés une reſſource à quiconque ſera tenté de mal faire & vous aurez moins à punir.

J'ai eu la curioſité de voir une Maiſon de Force nommée ici *Raſphuis*. C'eſt-là que l'on enferme des malfaiteurs flétris ſur l'échaffaut, pour des crimes, contre les-

(*a*) *Commentaire ſur le livre des délits & des peines.*

lesquelles la loi ne dicte point la peine de mort. Rien de plus horrible que cette prison, répaire impur des hommes les plus dégradés. Ils sont condamnés a y scier & à y (*a*) *râper* du bois. On les y retient souvent pour toute leur vie, & cet esclavage est pour eux une peine aussi douloureuse que la mort. Des cachots souterreins sont la demeure des plus endurcis. On les rosse impitoyablement à la moindre faute, & personne n'est responsable de la mort de ces malheureux, hâtée souvent par les coups, & par les maladies occasionnées par l'humidité & le mauvais air. Je me rappellai en considérant ces misérables les argumens de l'ami de l'humanité, du célèbre Marquis *de Beccaria*, & je ne pus m'empêcher malgré les fortes raisons qui combattent son sentiment, d'être de son avis, touchant la peine de mort.

En effet, si le degré d'intensité de la peine suffit pour détourner les hommes du crime, quelle proportion y à t'il, entre l'avantage, que l'on se promet du crime, que l'on veut commettre, & la perte per-

(*a*) C'est de là qui vient le mot de *Raspbuis*, *Raspen*, signifie *râper* en Hollandois.

perpétuelle de ſa liberté? Tous les motifs qui engagent les hommes à ſupporter avec une fauſſe conſtance la mort la plus cruelle ceſſent ici. Le fanatiſme, la vanité abandonnent le criminel dans les chaînes. Il y a plus, il eſt démontré, que nous réſiſtons avec plus de force a une douleur paſſagére, quoique très vive, qu'à une douleur moins forte, mais de beaucoup plus longue durée. Ainſi qu'à cet égard, la peine du confinement remplit le but que l'on ſe propoſe par celle de mort; & même à mon avis celle-ci eſt plus forte, puiſqu'alors le déſeſpoir même ne termine pas nos maux, mais les commence.

Cependant il n'eſt pas néceſſaire, il eſt même inhumain d'ajouter à tous les maux inſéparables de la captivité, ceux qui réſultent d'un air corrompu, & d'une nourriture mal ſaine.

Il y a encor une autre Maiſon deſtinée au même uſage que celle des Madelonnettes & de la Salpetrière à Paris; Enfin une troiſième Maiſon eſt deſtinée à renfermer des mendians en état de travailler, & des perſonnes d'une vie dérèglée.

Tous ces établiſſemens ſont dirigés par des Régens, qui rendent compte aux Echevins de leur Adminiſtration.

Amſterdam eſt la ſeule Ville de Hol-

lande avec Rotterdam qui jouit d'un Théatre national.

Le Théatre d'Amſterdam étoit dans ſon origine une ſocieté d'Amateurs nommés *Reeryk rs*, aſſez ſemblables à nos anciens Troubadours. On y repréſentoit ſouvent des Myſtères, & tout ſe reſſentoit aſſez de la groſſièreté de ces tems. Le profit de ces repréſentations étoit deſtiné aux Etabliſſemens de charité.

Un Médecin nommé *Koſter* établit une ſocieté pareille à la précedente. La Régence réunit les deux *Chambres*, & l'on bâtit une Salle de ſpectacle aſſez bonne. Un incendie l'ayant conſumé en 1664, on la rebâtit, mais en 1772 le feu l'ayant de nouveau détruit, on éléva près de la porte de Leiden la Salle que l'on voit aujourd'hui.

Cette Salle eſt très vaſte; mais la voix parvient difficilement dans tous les coins. Les décorations ſont ſuperbes, les habits de coſtume, & les Acteurs au deſſous du médiocre. Différens Poëtes Hollandois ont ſoutenu ce ſpectacle. Les Vondel, les Huydecoper, les Nomz & beaucoup d'autres ſe ſont illuſtrés par leurs Tragédies.

VAN VONDEL tient ſans contredit le premier rang parmi les Poëtes Tragiques. Les Hollandois le comparent avec Cor-

Corneille & Racine. Il n'eut cependant du premier que le ſublime & les écarts, ſans avoir la délicateſſe & la perfection déſeſpérante de l'autre.

VAN VONDEL ſouilla ſa plume & avilit ſa Muſe en embraſſant tour à tour toutes les Sectes Chrêtiennes, & en peignant des couleurs les plus révoltantes celle qu'il avoit abjurée, pour immoler bientôt après celle qu'il avoit embraſſée à une nouvelle. Il prit auſſi trop de part aux querelles politiques, ce qui lui occaſionna bien des mortifications, qu'il auroit pu s'épargner. Telles furent celles qu'il s'attira à l'occaſion de ſa Tragédie de *Palaméde* ou *l'Innocence opprimée*, où l'on trouva des traits trop reſſemblans.

Cette pièce fût ſupprimée alors, à preſent elle ſe vend publiquement; mais ne ſe repréſente jamais. Vondel eſt un de ceux, qui ont fixé la langue Hollandoiſe. Les beautez de détail, de la force dans quelques morceaux, de la richeſſe dans les expreſſions, beaucoup d'images, tel eſt ſon principal mérite. Il y a des récits dans une de ſes piéces, qui ont les graces de l'originalité.

A l'âge de 84 ans il traduiſit en vers les Métamorphoſes d'Ovide, & mourût en 1679 à 91 ans.

J'aurai occaſion de vous entretenir dans la ſuite de la Poëſie Hollandoiſe, & de pluſieurs Auteurs, qui bien qu'inférieurs aux beaux génies du Siécle de Louis XIV ſe ſont néamoins acquis une réputation juſtement méritée; je me borne à preſent à Vondel.

Vous venez de voir en quoi conſiſtoit ſon principal mérite, mérite que perſonne ne s'eſt jamais aviſé de lui conteſter; mais on lui reproche d'un autre côté de n'avoir pas toujours choiſi ſes ſujets avec ſageſſe & avec goût. C'eſt avec raiſon que l'on a remarqué que les miſtères & les miracles de notre Religion ſont ſur le Théatre hors de leur ſituation naturelle. Le Paganiſme fourniſſoit un vaſte champ à la Poëſie, la Mythologie en étoit toujours le fondement, prêtoit aux images, & ſouvent en faiſoit tout le prix.

Minerve eſt la Prudence, & Vénus la beauté.
Ce n'eſt plus la vapeur qui produit le Tonnerre,
C'eſt Jupiter armé pour effrayer la terre.

Echo n'eſt plus un ſon qui dans l'air rétentiſſe
C'eſt une Nymphe en pleurs, qui ſe plaint de
Narciſſe;

BOILEAU *Art. Poet. Ch.* 3.

La

La foi du Chrétien n'eſt point ſuſceptibles d'ornemens fabuleux, & ce que l'on demande dans la Poëſie n'eſt pas toujours le vrai, mais le vraiſemblable. D'après ces principes les ſujets de Vondel ſont pour la plupart répréhenſibles par le choix. On y retrouve trop cette Troupe groſſière de Pélerins dont parle Boileau.

Qui ſottement zélée en ſa ſimplicité,
Foua les Saints, la Vierge & Dieu par piété.

Dans une de ſes Piéces intitulée *La Paque* Dieu eſt le principal perſonnage. Dans une autre, qui a pour titre *les Frères*, on voit la triſte fin des Enfans de Saul; dans trois piéces ſur le même ſujet *Joſeph* eſt introduit à Dothan, enſuite en Egypte, enfin à la Cour. Dans un autre on peint la *chute d'Adam*; Dans *Lucifer* on met ſur le Théatre le ſujet du Poëme de Milton. Dans *St Pierre & St. Paul*; les ombres de deux Magiciens ouvrent la ſcène en déclinant leur nom, & leur miſſion, & tout cela malheureuſement dans de très beaux vers; qui donnoient à ces ouvrages une eſpèce de célèbrité, & qui perpétuoient le mauvais goût.

Un ſecond reproche, que l'on fait à Vondel, c'eſt que l'action de ſes piéces

JEAN VOS fut le rival de Vondel, dans la Tragédie. C'étoit un Vitrier, qui aimoit beaucoup à voir le Spectacle. Pouſſé par ſon genie il entra dans la carrière, & compoſa une Tragédie nommée *Aran & Titus* digne des Dramaturges modernes. On rôtit à petit feu, on pend, on étrangle & on poignarde dans tout le cours de la piéce, qui finit enfin par la deſtruction totale de tous les perſonnages. Cette Tragédie fut néanmoins extrémement goutée, & ce ſuccès le fortifia dans l'idée, de ne ſuivre jamais d'autre régle que ſon imagination. Il diſoit qu'*on doit mettre des bornes & non des entraves aux talens*, Plein de ces merveilleuſes maximes il fit paroître la Tragédie *de Médée*, où les régles & le bon ſens ſont ſacrifiés, auſſi bien que les Enfans de cette Enchantereſſe. Peu de temps après il fut fait Directeur du Spectacle d'Amſterdam, & dans cette qualité il exerça ſur les Auteurs une autorité despotique. Il ne ſouffroit au Théatre que des piéces inférieures aux ſiennes, & écartoit ſoigneuſement celles de ſon Rival Vondel, que s'en plaignoit amérement. On ne peut réfuſer à Vos beaucoup d'imagination, une verſification coulante & aiſée, & ſouvent des traits heu-

heureux; mais ces qualités ne ſont pas les ſeules qu'on déſire dans un Auteur Dramatique.

Ce Poëte mourut en 1667 & ne ceſſa juſqu'à ſa mort de faire des vers, & des vitres.

Une femme nommée CATHERINE LESCAILLE de famille Genèvoiſe effaça la réputation de ſon Pere par ſes Tragedies. On lui donna le ſurnom de *Sapho moderne*; titre devenu bannal de nos jours, mais qu'elle méritoit. *Genſeric*, *Venceslas*, *Caſſandre* & *Hercule* ſe voient toujours avec plaiſir. Elle mourut en 1711 à 62 ans.

M. BALTHAZAR HUYDECOPER d'une famille patricienne s'eſt rendu fameux par deux Tragédies *Achille*, & *Arzaces*. Il joignoit à beaucoup de goût & d'imagination une lecture prodigieuſe, & une rare érudition.

L'Edition qu'il a donnée du plus ancien Chroniqueur Batave, *Melis Stoke*, & les notes ſavantes & curieuſes, dont il l'a enrichi lui aſſurent une réputation diſtinguée.

JEANNE KOERTEN eſt fameuſe par ſon adreſſe & ſes talens à peindre, à tiſſer &c. Elle excelloit ſurtout à faire des découpures, & elle fit de cet amuſe-

ſement puéril un art très agreable.

Le Czar Pierre I. l'honora d'une viſite, & lui donna des preuves de ſon eſtime, elle mourut en 1715 a 65 ans.

Mais celui qui illuſtra vraiment ſa Patrie, l'émule de Tacite, & de Virgile ce fut PIERRE CORNEILLE HOOFT.

Il naquit à Amſterdam en 1581; & s'appliqua de bonne heure aux arts & aux ſciences. Après avoir voyagé pendant quelques années, il revint dans ſa Patrie, & publia en 1627. *La Vie de Henri le Grand.* Cette Hiſtoire fut reçue avec tranſport, & Louis XIII. donna à l'Auteur des lettres de nobleſſe, & le Cordon de St. Michel. Le public le récompenſa d'une manière encor plus flatteuſe pour lui; Tous les ſçavans s'empreſſèrent de l'encourager (*a*) & pluſieurs éditions ſucceſſives de ſon ouvrage lui en aſſurérent le ſuccès. Hooft méditoit dès lors l'Hiſtoire des Pays-Bas, & après avoir raſſemblé tous les matériaux néceſſaires, il s'y appliqua avec tant d'ardeur qu'il en fit paroitre les vingt premiers livres en 1641. Pendant cet

(*a*) Grotius félicite les mânes d'Henri IV d'avoir trouvé un tel Hiſtorien. *Lettres de Grotius.*

cet intervalle il avoit publié une traduction excellente *des Annales de Tacite*, & il s'étoit rendu le ſtyle de cet écrivain ſi propre, que l'on avoit peine à diſtinguer la traduction de l'original.

Son *Hiſtoire des Pays-Bas* eut le plus grand ſuccès, & le plus mérité. Tout ce que le Hollandois a de nerveux, de concis & de grand eſt ramaſſé dans cet ouvrage. Il ne le cède ni à Salluſte ni même à Tacite. La ſeule choſe, que l'on pourroit reprendre en lui, c'eſt que ſon ſtyle auſſi précis, que celui de ſon modéle, en a quelquefois l'obſcurité. Il étoit trop grand Admirateur de la pureté de la langue, & il aimoit mieux ſe ſervir de vieux mots, que de termes étrangers, qui par un long uſage avoient acquis droit de Bourgeoiſie.

Il commença ſon Hiſtoire à l'abdication de Charles V, & ſe propoſoit de la pouſſer jusqu'à la Tréve de 1609, mais la mort le ſurprit au milieu de ſes travaux; deſorte qu'il ne put la conduire que juſqu'au Gouvernement de Leyceſter en 1588.

Hooft ne pas s'eſt rendu moins célèbre par ſes Poëſies. Son Fils en donna une édition complette peu après la mort de l'Auteur, & Mr. Huydecoper a publié toute les

les Lettres de ce grand homme en 1738.

Il mourut à la Haye en 1647, quelques jours après le Prince Fréderic Henri, âgé de 67 ans. Le lendemain de ſa mort on prononça ſon éloge ſur le théatre d'Amſterdam; & l'on répréſenta *Gérard van Velzen*, une de ſes meilleures Tragédies.

Il eſt inutile d'ajouter, qu'il étoit Seigneur de Muyden, & Juge ou Baillif de Goyland. Les titres n'honorent que ceux, qui n'ont que ce ſeul moyen de ſe faire conſiderer; le mérite perſonnel, le ſavoir & les vertus ce ſont là les titres les plus glorieux, & les plus durables.

Amſterdam donna naiſſance au trop fameux SPINOSA, dont le monſtrueux ſyſtême a été plus ſouvent combattu que réfuté. Spinoſa ſoutenoit qu'il n'y a qu'une ſubſtance dans la nature, douée d'attributs comme l'étendue & la penſée; que tous les corps, qui ſe trouvent dans l'univers, ſont des modes & des modifications de cette ſubſtance en tant qu'étendue, & que les autres êtres ſont des modes en tant que penſées. Il diſoit que tout ſe fait néceſſairement, & ôtoit toute idée de liberté. Pluſieurs auteurs ont refuté ce ſyſtême avec plus au moins de ſuccès. *Jaquelot* & un Benedictin nommé

mé *Lami* nous paroiſſent l'avoir détruit victorieuſement

Le Réformateur KOORNHERT, SPIEGEL réſtaurateur de la Langue Hollandoiſe, les Poëtes BREDERODE & VISSER, le Théologien EPISCOPIUS, l'Hiſtorien BRANDT, & pluſieurs autres nâquirent à Amſterdam.

Le célèbre WAGENAAR Auteur de la grande *Hiſtoire de la Patrie* en 19 Vol. in 8°. d'une *Deſcription* & d'une *Hiſtoire d'Amſterdam* étoit de cette Ville. Jamais on ne vit d'Hiſtorien plus impartial que lui, & jamais perſonne ne réunit à un tel degré d'éminence toutes les qualités, qui conſtituent le bon écrivain.

Son *Hiſtoire de la Patrie* eſt le livre de la nation, un tréſor de connoiſſances, & une ſource, où pluſieurs Auteurs, qui ne s'en vantent pas, ont puiſé avec ſuccés. Les premiers volumes de cet ouvrage contiennent la deſcription des mœurs & des uſages des anciens Bataves, leurs loix, & leur Hiſtoire, & le ſombre cahos qui couvre ces tems obſcurs eſt développé par lui de la manière la plus claire & la plus ſatisfaiſante. Wagenaar mourut en 1774 régretté juſtement de tous ceux, qui le connurent perſonnellement.

Je ne finirois pas, Monſieur, ſi je vous nommois tous les Amſterdammois,

mois, qui ſe ſont acquis quelque réputation dans les arts, & dans les ſciences. Les bornes de cette Lettre ne me permettent pas d'entrer dans de plus longs détails; qu'ils vous ſuffiſe de ſavoir, qu'Amſterdam ſe diſtingue autant dans le monde litteraire par les Auteurs, qu'elle a produit, & qu'elle fait naître encor tous les jours, que par ſes richeſſes & par ſon Commerce; Elle n'a pas d'Univerſité, mais une Ecole Illuſtre (*Athenæum Illuſtre*) On y enſeigne toutes les ſciences; & la ſeule différence, que l'on remarque entre ces Ecoles, & les Académies, c'eſt qu'on ne peut parvenir dans celles-ci au degré de Docteur, les Univerſitez ont ſeules le droit de le conférer. M. *Burman*, (*a*) neveu du célèbre *P. Burman*, autrefois Profeſſeur en Belles Lettres à Leiden, n'a pas peu contribué a mettre cette Ecole en réputation. Les ſavans font un grand cas de ſes ouvrages, tant en proſe qu'en Vers. Le ſeul défaut qu'on puiſſe lui réprocher, & qu'il a de commun avec tous les Poëtes Latins modernes, c'eſt le trop fréquent uſage qu'il fait de la Mythologie des

(*a*) Il ſuccéda a M. D'ORVILLE célèbre Hiſtorien, dont on a pluſieurs ouvrages très eſtimés.

des Anciens. Ce n'eſt qu'avec goût, & par conſéquent très rarement que l'on doit, à mon avis, ſe ſervir de cete reſſource, de crainte de donner dans l'enflure, & ſouvent dans la pédanterie.

On veut dans la Poëſie de la naiveté & des ſentimens, & il eſt desagréable de ne pouvoir ſentir à la première lecture les beautez d'une penſée, faute de ſe rappeller à l'inſtant le nom du Pere ou de l'Oncle d'un Heros ou d'un Demi-Dieu, que l'on compare ſans façon avec la perſonne que l'on célèbre. La Fiction, il eſt vrai, eſt l'ame de la Poëſie, & je ne pretends point favoriſer auſſi les progrès de l'ignorance, & du mépris, avec lequel on traite actuellement les Auteurs de l'Antiquité, mais il me ſemble que le cœur parle fort bien ſans le ſecours de la Fable. Il n'eſt pas néceſſaire de dépeupler le Ciel & le Parnaſſe pour feliciter un Ami, où pour déclarer ſa paſſion à une Maitreſſe. Ce qui prouve au reſte plus de mémoire que d'imagination, plus de ſtérilité que d'invention.

Au reſte M. Burman a rendu des grands ſervices à la République des Lettres, & les éditions qu'il a donné de pluſieurs Auteurs, en facilitent beaucoup l'intelligence.

M. CRAS Profeſſeur en Droit Civil eſt

eſt l'ornement de cette Ecole, & peu de Perſonnes ont comme lui le talent d'encourager les jeunes gens, de les exciter au travail, & à l'application ſi néceſſaire dans toutes les ſciences, & ſur tout dans l'étude du Droit,

Le Jardin Botanique eſt rempli des plantes les plus rares, & des herbes les moins connues. Ce qui n'eſt pas étonnant, vu le grand Commerce, dont Amſterdam eſt l'entrepôt, & qui procure à cette ville les richeſſes, & les productions des contrées les plus éloignées.

Le Commerce des Hollandois n'étoit que très peu de choſe avant les troubles du ſeizième ſiécle.

Jusqu'à ce tems là, il y avoit peu de communication entre eux & les autres Nations Européennes. Le Commerce du Nord eſt un des premiers, que les Hollandois ayent entrepris. La pêche aux Harengs contribua beaucoup à le développer, & le ſecours que les Zélandois accordérent en 1403 au Roi de Dannemarc leur ouvrit le paſſage du *Zond*, & de la *Mer Baltique*; & les villes Anſéatiques virent décheoir ſenſiblement leur Commerce. Ces Villes furent enfin forcées pour ſe conſerver le peu de négoce, qu'il leur reſtoit, de ſigner en 1631, un Trai-

Traité de confédération avec la République.

Ces Peuples, que Philippe travailloit à rendre pauvres & malheureux, trouvérent des reſſources inattendues dans leur fermeté, leur courage & leur patriotiſme. L'affluence d'ouvriers qui accouroient de toute part, & l'induſtrie des habitans les rendit une nation rivale de l'Angleterre; fit d'Amſterdam l'entrepôt de l'Univers, ruïna le Commerce d'Anvers, & les manufactures de Flandres; Pluſieurs cauſes phyſiques & morales concoururent à aſſurer à la Hollande cette ſuperiorité. Une ſituation avantageuſe, des ports vaſtes & ſurs, des grands fleuves qui facilitoient le tranſport des marchandiſes, telles ſont une partie des cauſes phyſiques qui rendirent la Hollande une des puiſſances les plus formidables.

Le Commerce fleurit toujours dans les lieux, où il y a le plus grand nombre de perſonnes, aux quelles il procure une ſubſiſtance aiſée, & celles-ci ſe trouvent en plus grand nombre là, où les affaires ſe font avec le plus de diligence, de ſureté, & de bonne foi. D'après ce principe, il n'eſt pas difficile d'aſſigner les cauſes morales du grand Commerce de

la République, & en particulier de la Ville d'Amſterdam. Vous trouverés dans pluſieurs ouvrages & en particulier dans un livre, qui vient de paroître, intitulé *La Richeſſe de la Hollande &c.* les détails les plus ſatisfaiſans ſur cette matière... Comme je n'aime pas à copier ni à répéter ſans néceſſité ce que d'autres ont dit mieux que moi, je vous y renvoie avec confiance. Je me borne a vous entretenir en peu de mots de l'état actuel du Commerce des Hollandois, & particulierement d'Amſterdam en Europe, après quoi je paſſerai à de plus grands détails touchant les deux Compagnies des Indes, & les Amirautez.

Le Commerce avec *la Ruſſie* étoit avant l'Acte de la Navigation plus conſidérable qu'aujourd'hui (*a*). La concurrence des Anglois fut très desavantageuſe aux Hollandois pour leſquels le fret a toujours été un objet très important. Cependant, malgré ces entraves, le Commerce avec la Ruſſie fleurit beaucoup, & l'on compte ſouvent jusqu'a quatre vingt Vaiſſeaux, qui partent tous les ans d'Amſterdam pour

(*a*) Cet Acte interdit l'entrée de tous les ports de la Grande Bretagne à tout Vaiſſeau étranger, chargé d'autres marchandiſes, que celles du cru de ſon Pais.

pour Archangel. Depuis pluſieurs années une partie du Commerce d'Archangel a été transferé à Pétersbourg, Les Hollandois y envoyent du papier, des étoffes de ſoye, & de laine, de l'eau de vie, du vin, de l'étaim, du plomb, toutes ſortes d'épiceries, de la quincaillerie, de l'or, de l'argent & des bijoux; Ils en retirent des peaux, des fourures, du froment, du ſeigle, du goudron, de la cire, de la ſoie de cochon, &c. &c.

Le Commerce avec *La Norwege* conſiſte principalement en bois de conſtruction, du goudron, du ſuif, des peaux de bouc &c. Les Hollandois y portent du vin, de l'eau de vie, du vinaigre, du ſel, des draps de laine, des bayes, des ſerges, toutes ſortes de teintures, &c.

Le même Commerce ſe fait à peu près avec *Le Dannemarc*. Celui de *La Suéde* eſt plus conſidérable. Les Hollandois achetent des *Suédois* du fer & pluſieurs munitions Navales, & leur vendent toutes les Productions des Indes Orientales.

Le Commerce de la Mer Baltique comprend encor celui qui ſe fait en *Livonie*, en *Pruſſe*, en *Pomeranie*, &c.

Dantzic eſt le centre du Commerce de la Pologne; & les principales affaires que

les Hollandois font dans la Mer Baltique s'y traitent. Ils y portent pluſieurs productions du Midi de la France, & tout ce qui ſe fabrique dans les différentes Manufactures des Provinces Unies.

Le Commerce de l'*Elbe*, du *Weſer*, de *l'Ems*, du *Rhin*, & de *la Meuſe* eſt conſidérable. *Hambourg* eſt ſituée ſur le premier de ces fleuves à vingt lieues de ſon embouchure. Les Hollandois en tirent du fil de laiton, du fer blanc, du cuivre en feuilles: du blé, du bois de charpente &c. Hambourg eſt en quelque ſorte la rivale d'Amſterdam pour le Commerce qu'elle fait dans le Nord de l'Allemagne, mais celle ci a presque excluſivement celui du milieu & du midi de cette vaſte contrée.

Brême eſt ſituée près du Weſer. Les Hollandois y portent à peu près les mêmes Articles qu'à Hambourg, & en retirent des fourneaux de fer pour les rafineries, des poëles, & des plaques de fer de fonte, du bois de charpente, de la *Mum*, &c. &c. &c.

L'Ems qui traverſe la Weſtphalie arroſe la Ville d'*Embden*. Les Hollandois en tirent des jambons, des bœufs maigres, des toiles de Munſter & de Paderborn, &c. &c.

Tou-

Toutes les villes ſituées ſur le Rhin, comme *Cologne*, *Duſſeldorp*, *Coblentz*, *Francfort*, *Hanau*, *Nuremberg*, *Augsbourg*, *Leipſig*, *Naumbourg*, *Brunswick*, *Erfort*, *Osnabrug* & même *Berlin*, ſont un objet conſidérable de Commerce pour les Hollandois. Tout s'y fait par commiſſion, excepté l'article du bois, & des vins. Il eſt facile de ſe former une idée des avantages que la Hollande ſe procure par la Navigation du Rhin, ſi l'on conſidere le produit des bénéfices certains qu'elle fait par le fret depuis Cologne jusqu'à Amſterdam par exemple, & *vice verſa*, & par la circulation du crédit, que les Commiſſionnaires donnent à leurs Commettans.

Les Hollandois font par le même moyen un Commerce aſſez important avec quelques villes de la Suiſſe, *Genève* en particulier fournit des taffetas de *Lion*, des montres, des dorures & des Bijouteries.

Le Commerce de *La Meuſe* étoit plus floriſſant avant la démarcation du Haut Quartier de Gueldre. *Liége* & le pays d'alentour entretient cependant encor quelque Commerce avec la Hollande; Il s'y fait une grande conſommation de ſucre, d'épiceries, de Thé, de Caffé, &c.

& l'on en retire des armes, des cuirs, du charbon, des uſtenciles de fer de toutes ſortes, &c.

Les Pays Bas Autrichiens avoient autrefois, comme tout le monde le ſait, un Commerce bien plus floriſſant que celui de la Hollande; l'établiſſement d'une Compagnie des Indes Orientales à Oſtende auroit pu rétablir une partie de ce Commerce; mais on connoit les raiſons, qui en ont empêché l'effet.

Cependant le Commerce de ces Provinces eſt une bonne branche de celui de la Hollande. Celle ci vient de perdre cependant deux articles aſſez intéreſſans, le débit des toiles peintes, & celui du papier.

Anvers fournit aux Hollandois du fil & des dentelles d'une beauté admirable, & pluſieurs autres denrées.

Bruxelles & *Malines* fourniſſent les mêmes marchandiſes, & l'on tire de Bruxelles des belles tapiſſeries de haute liſſe. Les dentelles de Malines ſont très eſtimées.

On tire de *Gand* du blé, du lin, du chanvre, du fil, quelques toiles, de la graine pour faire de l'huile, &c.

Le tranſit des laines d'Eſpagne établi à *Oſtende* ne peut ſubſiſter longtems au dé-

détriment des Hollandois, dès qu'ils permettront à leurs Vaiſſeaux de tranſporter des laines ailleurs que dans leurs Ports. Auſſi longtems que les Pays Bas Autrichiens n'auront pas de marine, les Hollandois poſſéderont le Commerce de ces Provinces, par ce qu'elles ſont obligées de freter des vaiſſeaux Hollandois, pour aller charger des laines d'Eſpagne.

Il n'eſt pas néceſſaire de vous parler du Commerce de la Hollande avec *les Isles Britanniques*, qui de tout tems a été fort grand, malgré les efforts des Puiſſances voiſines. Depuis 1651, datte du fameux Acte de Navigation, le Commerce eſt un peu diminué.

Les Hollandois tirent de l'Angleterre des draps, des ſerges, des étoffes de laine, de la bijouterie, de la quincaillerie, des grains & du plomb; On tire auſſi de Briſtol, de Newcaſtle, & de Sunderland des draps, & du charbon de terre.

La République fait un plus grand Commerce en Irlande qu'en Ecoſſe. Elle y envoye des toiles, des étoffes de ſoye, des toiles peintes, des mouſſelines & des épiceries. Mais depuis les ſoins qu'on a donné en Irlande à la culture du lin, & à la fabrique des toiles, les Hollandois

importent peu de Manufactures étrangères. Auſſi les envois ſe bornent actuellement en grande partie aux épiceries.

Le Commerce des Hollandois eſt d'une grande importance pour *La France*. Surtout depuis que les commodités & les agrémens de la vie ſont devenus un beſoin réel pour un peuple, dont la plus grande richeſſe étoit autrefois de ſavoir ſe paſſer de tout.

Les Traitez ſucceſſifs n'ayant pas été obſervés avec la plus exacte juſtice, les Hollandois s'appliquérent plus que jamais à établir chez eux les Manufactures de ſoie, de brocards d'or & d'argent, pour pouvoir ſe paſſer de celles de France. La Révocation de l'Edit de Nantes en 1685 favoriſa leurs entrepriſes, & la France ne fut pas longtems à ſentir la perte, qu'elle avoit faite de gaieté de cœur (*a*).

Cependant le Commerce eſt encor très conſidérable. Il eſt de l'intérêt des deux Puiſ-

(*a*) On ſait, que la France tâcha de réparer ſes pertes, & qu'elle fit des grands efforts pour rétablir les choſes ſur l'ancien pied lors du Traité de Ryswyck en 1697 & celui d'Utrecht en 1714, *en aboliſſant l'impoſition de cinquante ſols par tonneau, &c.*

On ſait auſſi la conduite que tint l'Ambaſſadeur de LL. HH. PP. M. Boreel en 1658. Voy. *Aitzma IX D. 18. B. pag.* 241.

Puiſſances de le conſerver. Car ſi d'un côté les importations & les exportations de la Hollande, ſon Cabotage ſurtout, & ſa Navigation en Europe ſont des objets de la plus grande importance, de l'autre auſſi la prodigieuſe quantité de denrées que les Hollandois tirent de la France tant pour leur ſubſiſtance, que (*a*) principalement pour l'entretien de leur Commerce avec les autres Nations, & les grands avantages que la France en reçoit, prouve quelle utilité & quel profit ce Royaume en retire.

Le Commerce d'*Eſpagne* ſouffrit beaucoup, depuis que les Hollandois formerent la réſolution d'aller chercher aux Indes Orientales & Occidentales toutes les Marchandiſes, qu'ils tiroient autrefois de ce Royaume.

Depuis la paix d'Utrecht en 1714 les Hollandois trafiquent beaucoup en Eſpagne & dans les différens Ports de ce Royaume pour ſes productions natu-

rel-

(*a*) L'exportation de la France fournit encore à une riche ré-exportation. Avant la dernière guerre on eſtimoit les retours de l'Amérique en France en Sucre, Caffé &c. à cent quarante cinq millions par année. Près de la moitié de ces denrées paſſe à Amſterdam & à Rotterdam, pour y être vendue ſoit pour le compte des Hollandois, ſoit pour celui des François.

relles; *Cadix* eſt l'entrepôt du Commerce des productions de l'Amérique dépendante de l'Eſpagne. Mais cette dernière branche n'eſt plus à beaucoup près ſi fructueuſe pour les Hollandois depuis la concurrence de la France, de l'Angleterre, & des Villes Anſéatiques.

La République tire de *St. Sebaſtien* une grande quantité de laine, des chataignes & des noiſettes, de *Bilbao* du fer, du ſaffran, des oranges & des citrons; de *Séville* des laines, des groſſes olives, de l'huile d'olive, des vins, & des cuirs de maroquin, de *Malaga* des vins, & des fruits ſecs, d'*Alicante* de l'anis, de la ſoude, & du ſel, de *Barcelonne* des eaux de vie, & de *Valence* du vin, des raiſins ſecs, des figues, & des amandes.

Le Commerce des Hollandois par Cadix aux Indes Occidentales eſt extrêmement déchu, depuis le Commerce clandeſtin des Anglois en Amérique.

Le *Portugal* après avoir ſecoué le joug des Caſtillans en 1690 rechercha (*a*) le Commerce avec les Hollandois; mais ce ne fut qu'en 1661 qu'ils ont trafiqué librement dans tous les Ports de ce Royaume

(*a*) Voyez *Aitzma V. D.* 21. *B. pag.* 218. & *X. D.* 41 *B. pag.* 118.

me. *Li bonne* eſt l'entrepôt du Commerce qui ſe fait au Brézil, à Goa &c. Les Hollandois y portent des laines, des ſoies, & des fils, des toiles d'Hollande, des mouſſelines, des batiſtes, des habits, de la quincaillerie, de l'acier, de la poudre, des boulets de canon & diverſes autres denrées. Ils en retirent des lingots d'or & d'argent, des diamans, des perles, de l'ambre gris, du ſucre, du tabac & pluſieurs autres marchandiſes. Les Hollandois débitent dans le Nord les vins de *Port à Port* qui ſont fort eſtimés. *St. Ubes* fournit beaucoup de ſel, & ce commerce eſt très conſidérable.

On tire de *Madère* & des *Isles Açores* des vins & des eaux de vie, des confitures, & du ſucre.

L'*Italie* eſt pour la Hollande un grand débouché des marchandiſes des Indes, & de ſes pêches. Les Ports de *Genes*, de *Livourne*, de *Veniſe*, de *Naples*, & de *Meſſine* ſont l'entrepôt des marchandiſes, que l'on tire & que l'on porte dans cette Contrée.

Tel eſt Monſieur l'immenſe Commerce de la Hollande en Europe; cette eſquiſſe peut vous donner une idée de ſes richeſſes, & de l'influence qu'elle a dans cette partie du Monde. Jugés quelles ſources preſ-

que intariſſables de prospérité ce commerce fournit à la République Diſons un mot de celui du Levant.

Ce Commerce étoit avant la fin du ſeizième ſiécle excluſivement affecté aux Anglois & aux François, jusqu'à ce que les Hollandois en 1613 établirent un commerce direct dans les Etats du Grand Seigneur.

La première idée en vint aux Juifs, chaſſés d'Eſpagne, & refugiés dans ces contrées. Ils formèrent des établiſſemens ſur les côtes de *Barbarie*, & dans toutes les Echelles du *Levant*. Les Négocians Hollandois imitèrent l'exemple de cette nation induſtrieuſe, & pour le favoriſer les Etats Généraux érigèrent à Amſterdam *une Chambre de Direction pour le Commerce du Levant en* 1624 (*a*). Cette chambre a le droit d'inſpection ſur tous les Vaiſſeaux, qui vont dans la Méditerranée. Elle demande aux Etats Généraux les convois qu'elle croit néceſſaires pour la ſureté des vaiſſeaux marchands, & elle nomme avec l'agrément des Etats tous les Conſuls qui réſident dans les Echelles du Levant.

La République entretient auſſi à la Por-

(*a*) *Groot Plac. Boek. T. Dee. p.* 907.

Porte un Ambaſſadeur pour y protéger le Commerce des Hollandois.

La chambre de direction retire un florin par *laſt* de chaque Bâtiment, qui part pour la Méditerranée, & autant à ſon retour. Voyez le Placard de 1652.

Les Marchandiſes que les Hollandois envoyent au *Levant* ſont toutes ſortes d'épiceries, du gingembre, du thé, du Cacao, des porcelaines, des toiles fines de Hollande, de *Siléſie* & d'*Osnabrug*, des draps de Hollande & d'*Angleterre*, des camelots, du fil blanc de *Haarlem* & de *Flandre*, & nombre d'autres denrées. Les draps ſont une des branches les plus précieuſes du Commerce du *Levant*. Mais la cherté de la main d'œuvre des Manufactures d'Angleterre & de Hollande a fait décroître prodigieuſement ce Commerce. *Smirne* eſt la ville la plus marchande de la Méditerranée; Les Caravanes de Perſe y viennent apporter régulièrement tous les ans des ſoies, des mouſſelines, des toiles de coton, pluſieurs herbes aromatiques, diverſes ſortes de gommes, & une quantité de drogues. Les Hollandois ſe fourniſſent là de toutes ces choſes, comme auſſi du poil de chévre d'*Angora*, des gros grains de Turquie, des laines fines de *Mételin*, du cha-

grin, des éponges, du maſtic, du ſaffran &c. &c. Ils y portent des fins draps de *Leiden*, toutes ſortes d'épiceries, du vif argent, du fil de fer & de laiton, des ducats de Hongrie, des *Leeuwendaalders* (*a*) & des pièces de vingt huit ſols.

Il part ſouvent d'Amſterdam des vaiſſeaux pour *Conſtantinople* chargés des mêmes denrées. On en retire auſſi les même articles, & des cuirs, du bois de bouis, de l'anis de *Galipoli*, des beaux tapis de pied &c.

Les Hollandois font auſſi un grand commerce à *Alep* en *Syrie*, à *Alexandrie*, à *Roſette*, & à *Bichieri*, de même qu'au *Grand Caire*. Cependant ce commerce a beaucoup diminué depuis que l'on va directement aux Indes. Remarquons en paſſant, que les Hollandois portent aujourd'hui au *Levant* les mêmes denrées, que l'on en retiroit autrefois.

Outre ce Commerce la Hollande (*b*) retire des grands avantages de la pêche de

(*a*) On nomme ainſi des piéces de quarante deux ſols, que l'on fabrique exprès pour ce pais là.

(*b*) Nous remarquons ici une fois pour toutes, que dans toute cette matière lorsque nous parlons de la Hollande, nous entendons les ſept Provinces Unies. Mais comme c'eſt la Hollande qui fait le principal Commerce on ne cite ordinairement que cette ſeule Province.

de la Morue, des Baleines, & des Harengs.

Les Zélandois en particulier pêchent la Morue dans la Mer du Nord, & près des côtes de l'Islande. Ils la vendent toute fraiche ſur les marchés, mais on en ſale la plus grande partie, & on l'exporte très avantageuſement.

Les *Basques* & les Habitans de *Guipuſcoa* en Eſpagne ont été les premiers à la pêche des baleines, & ont frayé aux Hollandois la route du *Groenland*. Les Etats Généraux érigérent en 1614 une Compagnie, qui fut nommée *la Compagnie du Nord*, (*de Noordſche Kompagnie*) Ils accorderent dans la ſuite pluſieurs franchiſes aux Intereſſés dans cette pêche, particulièrement par le Placard du 9 Avril 1675 (*a*).

On envoye tous les ans plus de cent Navires pour cette pêche d'*Amſterdam*, de *Rotterdam*, de *Hoorn*, d'*Enkhuiſen* & de *Sardam*, & de pluſieurs autres endroits.

Cette pêche ſe fait ſur les côtes de la nouvelle *Zemble*, jusqu'au Détroit de *Davis*, ſur celles de *Spitzbergue*, de l'Isle des *Ours*, & de *Groenland*; elle n'eſt pas tou-

(*a*) *Groot. Plac. Boek II. Deel pag.* 1275.

toujours également favorable. Il y a des années, que les Vaiſſeaux ne rapportent que quatre ou cinq baleines, & d'autres, où ils n'en rapportent qu'une.

Voici la manière dont on prend les baleines (*a*).

Chaque Navire a pluſieurs Chaloupes, en raiſon de ſa grandeur. Lorsqu'on eſt arrivé à l'endroit, où le Capitaine juge qu'il y a beaucoup de baleines, il partage ſes gens & leur donne les inſtrumens néceſſaires, des Crocs, des Harpons, des Javelots & des Couteaux. Enſuite on rompt la glace à la hauteur de 75 ou 76 degrés, après quoi on ſe met à obſerver. Au premier cri du Matelot qui ſe tient ſur la hune, on ſaute dans les chaloupes, & on rame vers la baleine; après s'en être approché, le Harponneur lui lance le harpon, qui eſt un gros javelot attaché à une corde fort ſouple de la groſſeur d'un pouce & de la longueur de cinq ou ſix braſſes. A cette corde en eſt attachée une autre plus groſſe & de cent braſſes de longueur. Cette corde eſt rangée dans la chaloupe en rouleau de fa-

(*a*) Voy. *Tegenwoordige ſtaat der Nederlanden. I. Deel pag.* 594 *ſeqq.* Nous ſuivons dans ces détails l'exact auteur de cet ouvrage eſtimable.

façon qui rien ne l'arrête, lorsque la baleine eſt bleſſée. Il y a pluſieurs de ces cordes que l'on attache l'une à l'autre pour donner à la baleine le tems de perdre ſes forces. Car dès qu'elle ſe ſent bleſſée, elle ſe donne des mouvemens ſi violens, que les Chaloupes risquent ſouvent d'être renverſées. Quand la baleine ne tire plus la corde, c'eſt un ſigne qu'elle eſt morte, ou qu'elle a perdu toutes ſes forces. Enſuite on la retire de deſſous la glace, on l'amarre au Vaiſſeau, & on en tire le lard pour en faire de l'huile.

On n'eſt pas d'accord en Hollande, ſi la pêche de la Baleine doit être regardée comme vraiment avantageuſe aux Intéreſſés.

L'Opinion générale eſt que cette branche de Commerce, reſſemble à une Loterie, où quelques perſonnes gagnent, mais où le plus grand nombre en eſt pour les fraix.

Il n'en eſt pas ainſi de *la Pêche aux Harengs*, nommée encor aujourd'hui *la grande Pêche*. *Guillaume Beukelsz.* inventa dans le quatorzième ſiécle la maniére de ſaler & d'encaquer le Hareng; Ce Commerce ſe répandit dans la ſuite en Hollande & en Zélande, & s'établit particuliè-

lièrement à *Enckhuiſen*, à *Rotterdam*, à *Amſterdam*, à *Schiedam*, à *Vlaardingen*, & à *Zierikzee*.

Les Etats d'Hollande ſe ſont de tout temps occupés du ſoin de contribuer à faire fleurir cette pêche & l'ont toujours encouragée & ſoutenue (*a*).

Il eſt défendu aux pécheurs de jetter leurs filets avant le 24 Juin; depuis ce jour jusqu'au 25 Juillet on pêche le Hareng à la hauteur de Hitland, de Fairhill &c., depuis le 25 Juillet jusqu'au 14 Septembre à l'Eſt de Jarmouth. Enſuite paſſant par les Mers d'Irlande, les pécheurs retournent dans la Mer du Nord.

Il eſt auſſi défendu par les mêmes loix de ne vendre des Harengs que dix jours après qu'ils ont été ſalés, de ne les porter ailleurs, que dans les Ports Hollandois, & d'en vendre en pleine Mer. Les Pilotes, les Tonneliers, tous ceux qui travaillent à ſaler, & à encaquer les Harengs ne peuvent exercer leurs fonctions dans les pais étrangers, & les propriétaires des Vaiſſeaux (*b*) (*Buizen*) ne peuvent

(*a*) *Groot Plac. Boek I D. pag.* 685-738. *II. Deel pag.* 2501. *ſeqq.*

(*b*) On a vu précedemment que l'on nommoit auſſi les Bâtimens deſtinés à la Pêche aux Harengs. Ce ſont des Vaiſſeaux de cinquante à ſoixante tonneaux.

vent les vendre qu'à des Hollandois.

Les Etats d'Hollande & de Zélande établirent en 1588 des Commiſſaires pour maintenir ces loix. On les nomme *Penningmeeſters der groote Viſſchery.*

Le profit ſur le Hareng eſt immenſe, mais le calcul de *Janiçon* & de pluſieurs Auteurs qui l'ont ſuivi eſt manifeſtement exagéré. Le Hareng vaut 150 fl. le laſt, & s'il faut en déduire les fraix de l'équipage, & de l'apprêt, il ne faut pas être grand calculateur pour s'appercevoir, de combien cet Auteur s'eſt trompé.

Le Hareng frais eſt très eſtimé, & les premiers Tonneaux ſont payés fort chérement par les Amateurs.

On envoye auſſi dans l'étranger beaucoup de *Harengsſorez.* Amſterdam fait en grande partie ce Commerce. Ces Harengs ſe prennent dans le *Zuiderzee*, & ſont peut être plus délicats que les autres, mais ne ſe conſervent pas ſi longtems.

Ajoutés à ce Commerce celui qui nait des Manufactures & des Fabriques & vous aurés quelque idée de la puiſſance de cette République; Mais à comparer ces avantages, avec ceux que la Hollande retire de ſes poſſeſſions en Aſie, en Afrique,

que, & en Amérique par l'établiſſement des deux Compagnies des Indes, on verra bientôt de quel côté penche la balance.

La Compagnie des Indes Orientales fut érigée par les Etats Généraux en 1602, qui lui accordérent pour vingt-un ans le privilége excluſif de négocier aux Indes. (*a*)

Six *Chambres* ou Societés réunies fournirent une ſomme de 6440200 florins argent de banque, de la manière ſuivante.

AMSTERDAM - -	*f* 3686430
ZELANDE - -	1275654
DELFT - - -	466562
ROTTERDAM - -	174562
HOORN - - -	268430
ENKHUIZEN - -	568562
	f 6440200 florins.

(*a*) Voyez *Groot Plac. Boek I. Deel pag.* 529. On ſait de quelle manière les Hollandois, après avoir tenté inutilement le paſſage aux Indes par le Nord, ſe frayèrent la route ordinaire par les Conſeils & ſous la direction de HOUTMAN priſonnier à Lisbonne, pour avoir voulu prendre une trop grande connoiſſance du Commerce des Portugais. Délivré de ſa priſon par les Hollandois, Houtman s'acquita dignement envers ſes compa-

On partaga cette fomme en actions de trois mille florins chacune. Le prix des actions monte ou baiſſe à raiſon des profits que fait la Compagnie.

La ſuprême direction des affaires de la Compagnie a été déferée en 1749 au Prince d'Orange Guillaume IV & en 1766 à ſon Fils GUILLAUME V. ſous les titres de *Premier Directeur* (*Opperbewindhebber*) & de *Gouverneur Général.*

Le Prince a le droit de préſider aux aſſemblées; de les convoquer au beſoin; Les Etats Généraux lui ont accordé pluſieurs autres prérogatives (*a*).

Les ſix Chambres, que je viens de vous indiquer forment un même Corps dirigé par 67 Directeurs; auxquels on ajouta 65 haut Participans. (*Hoofd Deelgenoten*) L'ordre de la Nobleſſe de Hollande envoye auſſi deux Députez, dans les deux quartiers de cette Province.

La chambre d'Amſterdam, eſt la plus con-

patriotes & ſes bienfaiteurs; de quatre vaiſſeaux il en ramena trois chargés de marchandiſes, dont le profit fût évalué à 527823 florins.

Ces heureux commencemens donnérent lieu à de grandes eſpérances & divers Négocians formérent des ſocietés pour le même Commerce; que les Etats Généraux réunirent ſagement en 1602.

(*a*) Voy. *Decret du* 30 *Mars* 1766.

conſidérable de toutes, puiſqu'elle poſſede ſeule environ ſept douziémes du fonds total de la Compagnie.

Elle eſt compoſée de vingt cinq Directeurs, dont la Ville ſeule en nomme dix huit, les autres ſont nommés par quatre Villes de Hollande, & par les Provinces de Gueldre, d'Utrecht, & de Friſe.

Chaque chambre a la direction particuliére des affaires qui la concernent, & toutes ſont indépendantes les unes des autres ; Les affaires qui regardent la Compagnie en général ſe traitent dans une aſſemblée de 17 Directeurs, (*Vergadering van Zeventienen*) qui ſe tient trois fois par an à Amſterdam pendant ſix années conſécutives, & pendant deux autres années à Middelbourg en Zélande.

Il ſe tient encor une autre aſſemblée tous les ans à la Haye; (*Haagſche Beſoignes*) compoſée de dix Directeurs. On y examine les lettres des Indes, & l'Avocat de la Compagnie minute les réponſes, que l'on porte enſuite à l'Aſſemblée des dix ſept.

Les acquiſitions des Hollandois aux Indes Orientales ſont ſi étendues & ſi importantes que la Compagnie a jugé à propos d'y entretenir des forces ſuffiſantes pour en faire reſpecter & pour s'en aſſurer la poſſeſſion. Il

Il n'eſt pas néceſſaire d'entrer ici dans tout le détail des diverſes poſſeſſions des Hollandois. Mais ſi vous conſiderés, que l'Isle de *Java* eſt entiérement ſoumiſe à ces peuples, ainſi que celles d'*Amboine*, de *Banda*, de *Ternate*, de *Malacca*, & de *Ceylon*, que les Gouvernements de *Coromandel*, de *Malabar*, de *Macaſſar*, & du *Cap de Bonne Eſperance* en dépendent auſſi; que le Commerce de la Compagnie s'étend au *Japon*, dans la Presqu'Isle de l'*Inde* deça & delà *le Gange*, à *la Chine*, & dans toutes les *Isles* du *Détroit de la Sonde* vous n'aurés pas de peine à convenir de la ſupériorité de la Compagnie Hollandoiſe ſur toutes les autres aſſociations de ce genre.

Il ne faut pas conclure de la grande puiſſance de cette Compagnie, qu'elle ſoit une ſource d'anarchie & de diviſions inteſtines, ou ſuivant les Publiciſtes *Imperium in imperio*.

Nullement. Cette Compagnie n'exiſte que par un Octroi des Etats Généraux, accordé pour un certain temps (*a*). Elle ne peut rien changer dans la forme de ſon Gouvernement ſans une permiſſion ex-

(*a*) Le dernier Octroi que la Compagnie a obtenu eſt du 31 Décembre 1774 pour vingt ans. Après ce tems elle ſera obligée d'en demander la Prolongation.

expreſſe de leur part; Et ſi la Compagnie a le droit de conclurre des Traitez, ce n'eſt qu'au nom & ſous les auſpices des Etats.

Les Directeurs ſont obligés tous les trois ans de faire examiner & approuver leurs comptes par les Etats. Au reſte il eſt impoſſible de juger par les profits que la Compagnie fait dans une année de l'état de ſes affaires; Elle cache ſoigneuſement ſa recette & ſa depenſe, bien différente en ceci de la Compagnie des Indes en Angleterre, qui eſt obligée de rendre compte à la Nation de ſon gain & de ſa perte.

La Cour d'Hollande eſt le ſeul Tribunal auquel on puiſſe citer la Compagnie. A moins que l'on ne veuille s'adreſſer d'abord aux Etats Généraux. (*a*)

Les Peuples voiſins n'ont pas toujours vu ſans envie la puiſſance de cette Compagnie, & les richeſſes qu'elle faiſoit circuler dans la République; Souvent ils tachent d'en détourner le cours, ou du moins d'en partager les avantages.

Les Etats ont cependant toujours défendu vivement ſes droits & ſon Commer-

(*a*) Voy. *Octroy aan de Oostindische Compagnie verleent anno* 1602 *art.* 33. & *Gr. Pl. B. I. c.*

merce ; temoin la réponſe qu'ils firent à Colbert, & dans ce ſiécle au Roi de Pruſſe, qui leur notifia l'érection de la Compagnie d'Embden ; temoin encore les mouvemens qu'ils ſe donnèrent avec les Anglois en 1730 pour l'aboliſſement de la Compagnie d'Oſtende, érigée par l'Empereur Charles VI. (*a*)

Il n'eſt pas de mon ſujet de diſcuter ici, ſi la Compagnie des Indes eſt préjudiciable à la République, ſi des Négocians pourroient faire le Commerce à moins de fraix, ou ſi des Compagnies, limitant le Négoce & faiſant un monopole du Commerce, nuiſent à la Navigation des Habitans.

On a répondu pluſieurs fois de la façon la plus complette à tous ces raiſonnemens, plus ſpécieux que ſolides.

On a dit, que ſi des Négocians faiſoient le Commerce à moins de fraix, ils le feroient auſſi moins ſurement ; & que jamais ils ne ſeroient en état de réſiſter à la puiſſance des autres Etats Européens, jaloux du Commerce de la République, & qu'inſenſiblement la multitude des Marchandiſes abſorberoient le profit.

La

(*a*) Il s'agiſſoit de l'interprétation de l'Article 4 de la Paix de Munſter. Voy. ſur cette matière *Barbeyrac des Droits de la Compagnie des Indes &c.*

La Compagnie des Indes bien loin d'affoiblir la République lui a procuré depuis ſon exiſtence des avantages conſidérables, qui augmenteroient peut être encore, ſi la Compagnie donnoit à ſes facteurs plus de pouvoir pour acheter des marchandiſes, & ne leur imputoit point la perte qu'elle fait quelquefois ſur des marchandiſes achetées ſans ſon ordre & vendues en Europe à plus bas prix qu'on ne le croyoit.

Si l'on s'occupoit d'avantage de la population du Cap de Bonne Eſpérance, que l'on y envoyat plus de Colons propres à travailler aux vignes & aux champs, ſi on donnoit à ces Colons plus de liberté pour vendre le bled & le vin, enfin ſi l'on travailloit plus efficacément aux moyens de prévenir cette terrible mortalité que l'on voit ſur les Vaiſſeaux de la Compagnie, & qui doit en particulier ſon origine à l'incapacité & à l'ignorance de ceux, qui ſous les noms de Médecins & de Chirurgiens y exercent impunément leurs ravages, le Commerce & la Navigation en retireroient des profits plus ſolides & plus réels.

Le Bâtiment de la Compagnie des Indes à Amſterdam mérite d'être vû. On y trouve des magazins immenſes remplis

des

des Marchandiſes des Indes, & en particulier de toutes ſortes d'Epiceries. Les plus communes ſont en tas comme les grains dans des greniers.

L'Arſenal renferme des chantiers & des formes pour conſtruire les vaiſſeaux. On y voit auſſi des Magazins remplis de munitions de guerre, & une Corderie de dix huit cent pieds de longueur.

La Compagnie des Indes Occidentales fut établie en 1621 de la même maniére & pour les mêmes raiſons, que je viens de détailler.

Les premiers fonds de cette Compagnie furent de ſept millions deux cent mille florins, partagés en actions de ſix mille florins chacune, argent de Banque.

Cette Compagnie fit d'abord des progrès conſidérables; Elle enleva aux Portugais pluſieurs Isles, & ſous le Gouvernement du Comte Maurice de Naſſau, qui dura huit ans, la Compagnie fit un Commerce très profitable.

Mais les répartitions exceſſives qu'elle fut obligée de faire pendant les premiéres années, la Trêve que la Hollande conclût en 1641 avec les Portugais, le rappel du Comte de Naſſau, qui ramena deux mille Soldats avec lui, pluſieurs diviſions inteſtines, & enfin la paix du

16 Août 1661, qui entraina la perte du Brézil, ruina entiérement la Compagnie, déjà surchargée d'une dette de six millions, qu'elle ne pouvoit rembourser & dont elle ne pouvoit payer les interêts.

Les Etats Généraux annullèrent la Compagnie en 16 4 & en créèrent une nouvelle, composée des anciens Interessés, & de leurs Créanciers. (*a*)

Cinq Chambres ont l'administration de cette Compagnie celle d'*Amsterdam*, de *Zélande*, de *Rotterdam*, de *Nord-Hollande*, & de *Groningue*. Et l'on en déféra en 1766 la suprême direction au Stadhouder.

Les affaires les plus importantes, & qui concernent le bien de la Compagnie en général se traitent dans l'*Assemblée des dix* composée de quatre Directeurs de la Chambre d'Amsterdam, deux de Zélande, trois des autres Chambres, & d'un Député des Etats Généraux.

La Compagnie possède en Afrique plusieurs Forts situés sur la côte de Guinée. Les principaux sont ceux de *St. George de las Minas*, & de *Nassau*, sans compter quelques autres de moindre importance.

Les principales Marchandises qu'elle tire

(*a*) *Groot Placaat Boek IV. D.* pag. 1333.

tire de ces pays là ſont de l'or, de l'ivoire, des cuirs, des gommes, & des eſclaves.

Elle poſſéde en Amérique les Isles de *Curaçao*, de *St. Euſtache*, d'*Eſſequebo*, & pluſieurs autres, ſans parler de *la Societé de Suriname*, dont la Compagnie ne poſſéde que la troiſième partie, & de la *Colonie de Berbices*, &c.

La liberté de la Navigation autrefois reſtreinte à la ſeule Compagnie eſt aujourd'hui accordée à tout le monde. Par le premier Octroi elle étoit ſeule autoriſée à négocier depuis le Tropique du Cancer jusqu'au Cap de Bonne Eſpérance, & ſur toutes les Côtes de l'Amérique, depuis la pointe méridionale de Terre neuve, les Détroits de Magellan & de le Maire jusqu'à celui d'Anjan, dans toutes les Isles entre la Mer du Nord & celle du Sud, de même que dans les Terres Auſtrales.

En 1730 on ouvrit à tous les Hollandois la Navigation en Afrique à l'exception de 60 milles depuis le Cap *Apollonia* jusqu'à *Rio de Volta*, mais en 1734 on permit le trafic des Esclaves dans toute cette étendue.

La Compagnie nomme un Directeur Général ſur les côtes d'Afrique; Elle a

auſſi pluſieurs priviléges fort lucratifs.

Par exemple elle a le droit d'exiger un tribut des Vaiſſeaux particuliers qui font la traite des Négres; & de confiſquer à ſon profit les Vaiſſeaux étrangers, qui ſe mêlent de ce Commerce. (*a*)

Les avantages que la République retire de la Compagnie Occidentale ſont conſidérables, ſurtout depuis que l'on s'occupe plus ſérieuſement de l'adminiſtration & de la direction des Colonies. Les Marchandiſes que l'on retire de l'Amérique ſont utiles & bonnes par elles mêmes, au lieu que la plupart de celles que l'on retire de l'Orient n'ont de prix & de valeur, que celui, que le Luxe y met. De ſorte qu'il ſeroit très avantageux d'envoyer dans les Colonies quelques perſonnes éclairées, & entendues, qui priſſent une connoiſſance exacte de la nature du ſol, de ſes propriétés, & des moyens, qu'il faudroit employer, pour retirer encor de plus grands avantages de ces Contrées.

En tems de guerre, ſi la République reſte neutre, la Compagnie peut faire de gros gains, ſurtout par la poſition avantageuſe de *St. Euſtache.*

On

(*a*) Ce droit, que la Compagnie paroiſſoit avoir oublié fut ſoutenu avec vigueur en 1772.

On pourroit retirer auſſi plus de profit de la traite des Négres, ſi on prévenoit leur déſertion, en les traitant plus humainement & en ſe ſouvenant qu'ils ſont hommes.

Il ne me reſte plus, Monſieur, avant de finir cette longue lettre, qu'à vous donner une juſte idée des *Conſeils de Marine* connus ſous le nom d'*Amirautez*.

On ne peut aſſigner une époque à l'origine & à l'état des Amirautez avant l'an 1586 (*a*). Chaque Province avoit ſon Amirauté particuliére jusqu'à l'année 1597, que les Etats Généraux réunirent ces Conſeils par l'*Inſtruction pour les Collèges de l'Amirauté*. (*b*).

Le ſoin de la Marine fut donc confié à cinq Conſeils, celui de *la Meuſe* établi à *Rotterdam*, celui d'*Amſterdam*, celui de *Hoorn* & d'*Enckhuiſen* alternativement, celui de *Zélande* établi à *Middelbourg*, & celui de *Harlingue* en *Friſe*.

Ces Collèges ſont compoſés de pluſieurs Députés, dont le nombre eſt réglé.

(*a*) Ce mot vient de l'Eſpagnol, on y nomme le Chef d'une Flotte *Almirant*, ce qui paroit dériver de l'Arabe *Amir*, qui ſignifie *Seigneur*. Voy. DU CANGE *Gloſſar. Med. & inſim. Latinit. voce* AMIR. Tom. 1. p. 371.

(*b*) *Groot Placaat Boek, II Deel pag.* 1530.

glé. Il n'y a point d'appel des ſentences de l'Amirauté, pour ce qui regarde les fraudes des droits d'entrée & de ſortie, les différens ſur les priſes, ainſi que dans les cauſes criminelles, mais dans les grandes cauſes civiles, c'eſt-à-dire, excédant 600 florins, on peut demander reviſion de la Sentence aux Etats Généraux.

L'Amirauté n'a cependant aucun pouvoir légiſlatif, & elle eſt ſoumiſe en toutes choſes à Leurs Hautes Puiſſances.

Les revenus de ces Collèges naiſſent de diverſes ſources.

Ils ont la recette des droits d'entrée & de ſortie. La Compagnie des Indes Orientales rachette annuellement ce tribut par une ſomme de 364000 florins. On paye auſſi une certaine ſomme pour les Vaiſſeaux de Guerre qui convoient les Flottes Marchandes, &c.

Lorsque les Etats Généraux ont pris la réſolution d'armer quelques vaiſſeaux le Conſeil d'Etat en expédie auſſitôt l'ordre à tous les Collèges, qui arment à proportion de leur Contingent. Il eſt à remarquer que l'Amirauté d'Amſterdam fait toujours la troiſiéme partie des armemens.

La charge d'Amiral Général eſt unie à celle de Stadhouder, ainſi que le plus haut

haut degré, auquel puiſſe aſpirer un particulier, eſt celui de Lieutenant Amiral.

Les armemens ſe font toujours à la charge de l'Amirauté, mais lorsque les revenus de ces Collèges ne ſont pas ſuffiſans, les Provinces y ſuppléent, ou bien l'on permet à l'Amirauté d'emprunter la ſomme néceſſaire.

Le Collège d'Amſterdam équipe pluſieurs Vaiſſeaux pour ſon uſage particulier en tems de paix, & c'eſt le plus puiſſant de tous. Ce qui n'eſt pas ſurprenant, puiſqu'il eſt établi dans une ville peuplée de riches marchands, & qui fleurit par ſon Commerce. Cependant en tems de guerre ce Collège a beſoin de tous ſes fonds, & fut même réduit en 1701 à des ſubſides extraordinaires.

Le bâtiment de l'Amirauté d'Amſterdam eſt très remarquable. Son étendue qui eſt fort grande comprend l'Arſenal & les chantiers. On voit au centre de ce vaſte édifice un grand baſſin deſtiné à la conſtruction des Navires. On conſerve auſſi dans l'Arſenal les armes & les agrès des Vaiſſeaux;

Le chantier a cinq cent vingt huit pieds de long, & il avoiſine les logemens pour les Charpentiers & les Conſtruc-

teurs des Vaiſſeaux. Je recommande ici à tous les Etrangers, & à tous ceux qui viennent admirer cette ſuperbe ville de ſe procurer l'occaſion de voir cet Arſenal, & ces Chantiers, qui ſont infiniment remarquables.

On compte communément ſoixante dix Vaiſſeaux de guerre à Amſterdam; Un auteur moderne s'eſt élevé contre ce calcul, qu'il traite de chimère & de fiction. Ce que nous croions pouvoir aſſurer, c'eſt que l'Amirauté d'Amſterdam eſt en état de les équiper.

La Juriſdiction perſonnelle des Amirautez ne s'étend que ſur leurs Employés; & elles ſont obligées de ſe conformer entièrement dans leur adminiſtration & dans leurs jugemens aux Placards, & aux Ordonnances des Etats.

Les Etats de la Province, & depuis la révolution S. A. S. nomment les Hauts Officiers, comme les Lieutenants Amiraux, & les Vice Amiraux, &c.

Dès que les Capitaines ont été nommés chaque Collège aſſigne aux Vaiſſeaux le nombre de ſes Matelots & de ſes Soldats.

On n'a pas manqué jusqu'à préſent de Matelots. Les Friſons & ceux de Groningue accoutumés dès leur enfance

à

à la Navigation ſe deſtinent ordinairement à cet état, ſans parler des Hollandois, & ſurtout des Zélandois, qui fourniſſent un grand nombre de Matelots. Les pays du Nord, en particulier la Norwège, en donnent auſſi beaucoup. Joignés à cela cette multitude innombrable de gens ſans aveu, de libertins, & de déſeſpérés, qui expoſent à la mer une vie, qu'il leur eſt impoſſible de conſerver ſur terre. Cependant en tems de guerre la difficulté de trouver des Matelots eſt aſſez grande, & l'on devroit à mon avis entretenir en tems de paix un plus grand nombre de gens de Mer, qui ſeroient prêts à tous évenement, & que l'on pourroit en attendant faire ſervir ſur terre, ainſi que cela ſe pratique ailleurs.

Outre les Armemens des divers Collèges de l'Amirauté, il arrive en tems de guerre que des Particuliers s'aſſocient pour armer des Vaiſſeaux que l'on nomme *Capres*, mais ils ne peuvent ſe mettre en mer ſans une Commiſſion de l'Amirauté ou de l'Etat. (*a*).

L'A-

(*a*) Les Zélandois équipoient autrefois un grand nombre de ces Capres. En 1703. vingt ſix Capres munis d'une Commiſſion de l'Etat ſortirent du port de Middelbourg, & vingt deux de celui de Fleſſingue. LAMBERTI *Memoires* Tom. XII. p. 213.

L'Amirauté porte les mêmes armes, que le Conſeil d'Etat avec cette différence que l'Ecuſſon eſt poſé ſur deux ancres de ſable en croix. On nomme les Députés *Nobles & Puiſſans Seigneurs*, & les Requêtes, qu'on leur addreſſe, portent à *Leurs Nobles Puiſſances.*

Encor un mot d'Amſterdam. La Société de cette Ville eſt très bonne, & l'on y jouit de beaucoup d'agrémens. Les Etrangers y ſont bien accueillis, & le ton général eſt celui de la bonne Compagnie. Il faut croire, que le Baron de Pöllnitz (*a*) étoit de bien mauvaiſe humeur, où qu'il n'avoit aucune bonne maiſon à fréquenter, lorſqu'il dit, que les Sociétés d'Amſterdam ſont peu agréables.

„ On y voit, dit-il, d'aſſez beaux viſages, mais qui ne diſent mot, du „ moins à un Etranger, dont l'aſpect „ ſemble les éffaroucher. On y prend „ du thé, on y fait une repriſe d'Hom„ bre ou de Quadrille, enſuite on va „ chercher à ſouper. Les Sociétés où „ il n'y a point de Dames ſont encor „ moins amuſantes. On y fume beau„ coup

(*a*) *Memoires du Baron de Pöllnitz*, Tom. IV. Lettre 51.

„ coup, on y boit de même, on y „ parle de Commerce ou de Politi- „ que &c. "

Ou les mœurs ſont bien changées, ou il faut croire que cet Auteur ſe trompe très fort. Les Dames ne ſont rien moins que ridicules & farouches. Au contraire celles d'entre elles, que j'ai eu le bonheur de connoître, me parurent égaler la politeſſe & la prévenance ſi vantée des Dames Françoiſes, ſans aucun mélange d'affectation ou de roideur. On eſt très bien chez les Négocians, ils s'empreſſent à faire les honneurs de leur Ville, & de leurs Maiſons de la façon la plus honnête. Ce que le même Auteur dit (*a*) de la coutume de conſerver une chambre inhabitée, & du reſpect qu'on porte à cet appartement, nommé *la Belle Chambre*, étoit peut-être vrai il y a un Siécle, mais à préſent à l'exception des maiſons des petits Bourgeois, on ſe ſert de tous les appartemens de la maiſon, & l'on reçoit fréquemment Compagnie. M. de Pöllnitz reſſembloit trop à ce Voyageur, qui s'étant querellé à Blois avec ſon Hoteſſe, qui étoit rouſſe, mit ſur ſon *Album*, N. B. *Que toutes les femmes de Blois ſont rouſſes & acariâtres.*

Les

(*a*) *Ibid. Lettre* 50.

Les Promenades ſont aſſez belles, mais il faut les aller chercher trop loin. *Le Plantage* eſt une eſpèce de *Cours*, fort négligé aujourdhui. Le Pont qui joint le rempart d'un côté de Amſtel à l'autre eſt très large. Il a ſix cent ſoxante pieds de long, ſur ſeptante de large. On y jouit d'un vue délicieuſe. On peut le comparer au Pont Royal à Paris.

On voit dans une Auberge nommée *Blaauwe Jan* une ménagerie où l'on conſerve quelques Animaux étrangers, mais en petit nombre.

Enfin il eſt inutile de vous inſtruire, que dans une autre Auberge, nommée le Labyrinthe (*Doolhof*) on voit le ſpectacle de quelques automates gigantesques & autres Poupées, qu'un homme fait mouvoir, en récitant des vers emphatiques. On y voit entre autres la Nourrice du Roi David, qui étale ſon ſein d'une façon fort indeçente.

Ce ſpectacle, autrefois le ſeul que l'on connoiſſoit ici, eſt fort couru de la populace & des Enfans.

Voilà, Monſieur, en aſſez grand détail, tout ce que j'ai remarqué à Amſterdam, je me flatte que vous ſerés content de mon exactitude. J'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

LETTRE XI.

GOUDA.

Description de Gouda. Situation de cette Ville. Edifices publics. Vitres remarquables; Savans & Artiſtes. Commerce & Fabriques. Description de GORNICHEM, *de* SCHOONHOVEN, *&* *de* LA BRILLE.

MONSIEUR.

GOUDA eſt la ſixiéme Ville de celles, qui députent à l'Aſſemblée des Etats de Hollande. On y compte environ vingt mille habitans. Elle eſt ſituée près de l'Yſſel, à quatre lieues au N. E. de Rotterdam, & à huit lieues au S. d'Amſterdam.

Cette Ville, nommée auſſi *Tergouw*, & *Der Goude* eſt aſſez ancienne. On fixe communément ſon origine au douziéme ſiécle.

L'Hôtel de Ville n'a rien de fort remarquable. Il a été rebâti en 1691. Au deſſous eſt *la Boucherie*, & *la Bourſe aux grains*.

La grande Egliſe dédiée à St. Jean Baptiſte (*S. Jans Kerk*) eſt très belle. On y voit les Tombeaux de pluſieurs Amiraux tels que *de Sitter*, *de Haan*, *de Meyer* & autres.

Cette Egliſe eſt célèbre par les carreaux de vitres, dont elle eſt ornée.

Les peintures, dont ces Vitres ſont décorées ſont de toute beauté. Elles repréſentent toutes des ſujets tirés de l'Hiſtoire Sainte. On y remarque en particulier une vitre, ſur laquelle on voit Jeſus enſeignant à douze ans dans le Temple. DIRK ET WOUTER CRABETH Freres excelloient dans l'art de peindre ſur le verre. Ils étoient de cette Ville. Après avoir voyagé en Italie & en France, ils s'établirent à Gouda.

C'eſt à leur travail que l'on eſt redevable de la plus grande partie des vitres de l'Egliſe. Ces Freres ſe cachoient mutuellement leur ſecret, de façon que ſi l'un d'eux ſe trouvoit embarraſſé dans la compoſition d'un ouvrage, il recouroit à l'autre ſans ſuccès. *J'ai cherché avec beaucoup de peine, faites en de même*, ſe diſoient ils ordinairement.

Les Réformés François ſont en petit nombre à Gouda, & un ſeul Paſteur deſſert leur Egliſe.

La Ville a une Bibliothéque, où l'on con-

conſerve pluſieurs Manuſcrits anciens, & pluſieurs lettres originales d'Eraſme, & d'autres ſavans.

Gouda a produit pluſieurs hommes célèbres en Hollande, tels que *Guillaume van der Goude*, plus connu ſous le nom de *Cornelius Aurelius*, Précepteur & ami d'Erasme, l'Hiſtorien *Snoy*, l'Hiſtoriographe *Bokkenberg*, le fameux *van Beverning* & le célèbre *Hartzoeker*.

Corneille Houtman, dont je vous ai parlé dans ma précédente étoit auſſi de Gouda.

Le Commerce de cette Ville eſt entiérement tombé. La ſeule Fabrique qui y fleurit encor eſt celle des Pipes, dont le débit eſt prodigieux.

On en compte plus de trois cent Fabriques, ce qui n'eſt pas étonnant, vu le grand uſage que les Hollandois font du Tabac à fumer.

Cependant dans les bonnes Compagnies, à la Haye ſurtout, on ne fume plus.

GORNICHEM ou par abbréviation *Gorcum* eſt la huitiéme des Villes de Hollande, dans l'ordre que je vous ai indiqué.

La Merwe, ou *le Waal* arroſe ſes murs. Cette Ville eſt une des Frontiéres de la Hollande, & l'Etat y entretient une forte Garniſon.

Pen-

Pendant la guerre de 1672 les François tentérent vainement de s'emparer de cette Ville. On y compte environ ſix mille habitans.

Il y a deux Egliſes Hollandoiſes, on voit dans la Cathédrale le tombeau du Poëte *Jean van Paffenrode*.

Les Rémonſtrans & les Catholiques ont des Chapelles dans cette Ville.

On montre encor ici la Maiſon, où ſe réfugia le célèbre Grotius, après s'être ſauvé de ſa priſon de Loevenſteyn. On y voit auſſi l'armoire dans laquelle il ſe cacha, après être ſorti du coffre.

Guillaume Eſtius hiſtorien, & le ſavant *Thomas Erpenius* étoient de Gorcum.

SCHOONHOVEN la dix ème Ville de Hollande eſt ſituée à l'embouchure du *Lek*, vis-à-vis de Nieuwpoort, à trois lieues de Gouda, & à ſix lieues de Rotterdam. Cette ville eſt fortifiée & entourée de lar es foſſez. On y compte trois mille habitans.

L'Etat a un grand Magazin d'ammunitions de guerre à Schoonhoven;

On voit dans la grande Egliſe le tombeau d'*Olivier van Noord* fameux Marin, il fut le quatriéme aprè Magellan, qui fit le tour du monde. On lit cette Epitaphe ſur ſon monument.

Hic

Hic ille eſt totum velis qui circuit orbem
A Magellano quartus, Oliverius,

Schoonhoven fait un grand Commerce en chanvre & en Saumon, qui ſe prend dans le Lek, & dont on fait beaucoup de cas en Hollande.

LA BRILLE onziéme & dernière Ville de cette Province eſt ſituée dans le Païs de Voorne, près de l'embouchure de la Meuſe, à quatre lieues à l'Eſt de Rotterdam. Le Port eſt vaſte & ſur, tous les environs ſont fertiles, & l'air qu'on y reſpire eſt fort ſain.

Cette ville eſt fameuſe dans les Annales de la Republique depuis l'an 1572.

Vous ſavés que pendant cette terrible guerre les Flamands ſous le commandement de Guillaume Comte de la Marck faiſoient beaucoup de priſes maritimes ſur les Eſpagnols, & ſe retiroient dans les Ports de l'Angleterre, où ils croioient être en ſureté pour vendre leurs priſes, & ſe pourvoir des choſes, dont ils pouvoient avoir beſoin; Le Duc d'Albe ſe plaignit vivement à Eliſabeth de la permiſſion, qu'elle accordoit aux ennemis de ſon Maitre, & cette Reine ordonna que tous les Vaiſſeaux appartenans aux Flamands, vuidaſſent ſes ports, & défendit

à

à ſes ſujets de leur fournir ni proviſions ni azyle. Chaſſé de l'Angleterre, Lumey partit ſuivi de vingt quatre vaiſſeaux, & ſe propoſa de faire une tentative ſur Enkhuiſen en Nordhollande, mais le vent étant contraire, & la néceſſité des vivres le forçant d'aborder à l'Iſle de Voorne, il jetta l'ancre devant la Brille le 1 Avril 1572. On prit d'abord ſa Flotte pour des Vaiſſeaux Marchands, mais on fut bientôt détrompé en voyant débarquer les Troupes. La conſternation étoit générale, Lumey profita du moment, & fit ſommer au nom du Prince les habitans de ſe rendre. Ceux-ci héſiterent quelque tems à rendre réponſe, mais Lumey par un coup de vigueur ſe rendit Maitre de la Ville & y entra avec deux cent cinquante hommes. C'eſt donc aux Gueux Marins que l'on doit la premiére entrepriſe qui cimenta l'édifice de la Liberté Hollandoiſe. La commodité de cette Ville & de ſon Port & le Conſeil des plus prudens Capitaines engagerent les Flamands à garder leur conquête, & à y faire leur ſéjour. Ils furent d'autant plus portés à cela, que le Comte de Boſſu, qui en connoiſſoit l'importance, vint avec des Troupes à deſſein de les en chaſſer; Mais une terreur panique aiant ſaiſi ſes Soldats, il n'oſa pouſſer ſon entrepriſe plus avant.

S'ils

S'ils euſſent été pourſuivis par l'ennemi, tous auroient infailliblement péri.

Voila comment la Brille ſecoua la premiére le joug des Eſpagnols. (a) Dans la

(a) Eliſabeth fit un traité avec la République, par lequel elle s'engaga d'entretenir au ſervice des confédérés cinq mille hommes de pied, & mille chevaux. Pour la ſureté du rembourſement de ſes avances, qui ſe feroit après la guerre finie, on convint que les Villes de la Brille, de Fleſſingue & le Château de Rammekens ſeroient mis en dépôt; Et il fut ſtipulé qu'en reſtituant les ſommes que la Reine avançoit les Garniſons Angloiſes ſortiroient de ces places. Les choſes en étoient demeurées dans les termes dont on étoit convenu jusques à l'année 1616. Alors on fit ſentir à Jacques I., qui avoit ſuccédé à Eliſabeth, que s'il ſe ſervoit de la conjoncture préſente pour demander ſon rembourſement aux Etats, il feroit un grand coup. Les Etats furent ſurpris de cette demande, la guerre n'étant pas encor finie. On mit Oldenbarneveld à la tête d'une Ambaſſade deſtinée à obtenir de la juſtice du Roi, qu'il n'exigat point le rembourſement d'une dette, que l'on ne devoit payer qu'à la fin de la guerre. Enfin l'on conſentit à rembourſer cet argent, & le Roi s'imaginant toujours qu'on ne pourroit le lui fournir donna néanmoins quelques ordres à ſes Commandans. Mais il fut trompé dans ſon attente. On emprunta ſourdement la ſomme néceſſaire, & le 14 Juin 1616 on fit voiturer l'argent ſur les lieux, & les Gouverneurs rendirent les Places ſelon leurs ordres. On ſentit bientôt les fruits avantageux de cette affaire. Jusques là Angleterre députoit un Seigneur au Conſeil d'Etat, ce rembourſement délivra la Hollande d'un ſurveillant incommode. Tout ceci fut en grande partie l'ouvrage de Barneveld, qui acheva par là d'aſſurer entiérement la Liberté de ſa Patrie; On prétend que les ſommes reſtituées alors à l'Angleterre montoient à 3 millions de florins.

la ſuite cette ville fut engagée en 1585 avec Fleſſingue & Rammekens à la Couronne d'Angleterre & l'on y mit garniſon Angloiſe, & ce ne fut qu'en 1616 que le Grand Penſionnaire Oldenbarneveld, trouva les moyens de les racheter.

On compte ici environ cinq mille habitans. Il y a deux Egliſes Hollandoiſes deſſervies par trois Paſteurs, & une Egliſe Wallonne ou Françoiſe. Dans la grande Egliſe on voit le tombeau de l'Amiral *Van Almonde* mort en 1711. Ce monument eſt très beau.

La Brille a donné naiſſance au Théologien *Merula*, (*a*) dont l'hiſtoire tragique doit être ajoutée au Catalogue des Martyrs de la ſuperſtition & du fanatiſme. Il fut accuſé d'Héréſie, & condamné à une priſon perpétuelle. Mais ſes ennemis l'y pourſuivirent encor, & après avoir été traîné de cachot en cachot on le conduiſit enfin à Bergen en Hainaut. Là on inſtruiſit de nouveau ſon procès, & après avoir été déclaré hérétique, on le condamna à être bru-

(*a*) Il ne faut pas confondre ce malheureux Prêtre avec *Georges Merula* écrivain du XV Siécle natif d'Alexandrie de la Paille, qui s'acquit une grande réputation par ſes Leçons & par ſes ouvrages, ni avec *Paul Merula* Juriſconſulte, dont nous avons parlé dans la prémiére lettre.

brulé à petit feu. Arrivé au bucher ce malheureux vieillard agé de ſeptante cinq ans demanda & obtint la permiſſion de faire une courte prière, & un moment après il expira. On brula néanmoins ſon corps.

Le Jurisconſulte *Neoſtadius* étoit auſſi de cette Ville, qui vit naître le célèbre Amiral *Tromp* & le vice Amiral *de Wit*.

Le Commerce de la Brille eſt peu conſidérable.

De la Brille on ſe rend à *Helvoetſluys*, un des plus triſtes lieux de la Hollande, c'eſt là que les Voyageurs prennent le Paquet-bot pour ſe rendre en Angleterre.

Je termine ici, Monſieur, la deſcription des principales Villes de la Sud-Hollande, pour paſſer à celle des Villes de la Nord Hollande, qui députent à l'Aſſemblée Provinciale.

Cette contrée conſerve beaucoup plus de traces des anciennes mœurs que la Sud-Hollande. Dans celle-ci le caractère du Peuple n'a plus rien de fort diſtinctif; l'imitation des mœurs étrangères paroit avoir corrompu plus ou moins dans les habitans des grandes villes cette ancienne & précieuſe ſimplicité Batave, dont on ſe glorifioit autrefois, & dont on rougit aujourd'hui.

On a ſouvent dit qu'il n'y a pas de peuple plus imitateur que le Hollandois, & cela eſt très vrai. A l'exception de peu de familles on ne voit dans les principales Villes non des Hollandois, mais des François, des Anglois, ou des Allemands.

Cependant le fond du caractère des Hollandois eſt excellent, Flegmatique & tranquille il ne ſe livre que très rarement, & jamais au premier abord; mais auſſi dès qu'on a ſa confiance, rien ne lui coute pour obliger réellement & ſenſiblement. Il ſort alors de ſon affiette naturelle & on le voit auſſi ardent à réaliſer ſes offres & ſes promeſſes, qu'un autre eſt ſouvent à les faire.

L'eſprit d'égalité ſi puiſſant dans les Républiques, eſt ſouvent pouſſé à l'excés par la populace, qui joint beaucoup de ruſticité à une rudeſſe des plus révoltantes; mais comme il ne faut point chercher le véritable caractère d'une nation dans la claſſe la plus baſſe du peuple, on ne doit point juger ici du caractère national d'après les excès, où ſe porte ſouvent la canaille.

Le Hollandois eſt en général charitable, enclin à l'Hoſpitalité & à l'exercice de toutes les vertus morales. On lui re-

pro-

proche un grand penchant à l'économie, qu'il porte, dit-on, quelquefois jusqu'à l'avarice, mais je crois que ce reproche eſt généralement peu fondé. Un peuple induſtrieux qui tire toutes ſes reſſources du Commerce doit naturellement avoir cet eſprit d'ordre & d'économie, ſans lequel les familles, & à plus forte raiſon les Etats ne peuvent ſubſiſter. Une des principales cauſes de la ſituation floriſſante des Hollandois c'eſt, qu'ils avoient appris à ſe paſſer de tout, c'eſt qu'ils s'imaginoient que le luxe & les dépenſes frivoles énervoient les ſources les plus abondantes de ſubſiſtance & de proſpérité, c'eſt qu'enfin ils ſe ſont élevés par eux mêmes d'un état d'abjection & d'eſclavage à un état de liberté & de bonheur, & qu'ils ont ſenti, que le meilleur moyen d'éviter les chaines, dont ils s'étoient affranchis, c'étoit de conſerver parmi eux l'ordre, & l'économie, mere du Commerce & de toutes les richeſſes.

Les Femmes ſont belles & bien faites, fort attachées à leur ménage, & remplisſant très bien tous les devoirs de leur état. Elles ſe piquent d'une extrême propreté, & ont grand ſoin de la faire regner par tout.

L'air de la Hollande eſt généralement aſſez

aſſez ſain, mais ſouvent extrêmement humide, & par conſéquent plus froid que chaud.

Ces Provinces abondent en excellens paturages, qui nourriſſent beaucoup de beſtiaux. Il n'y a point de païs, ou l'on voie une ſi grande abondance de beurre & de fromage.

Le terrein de la Province de Hollande eſt ſi marécageux, qu'on a été obligé de l'entrecouper par une infinité de foſſez, pour en faire écouler l'eau, par le moyen des moulins, dans des canaux d'ou elle ſe décharge dans les Rivieres. On tire de la terre un limon bitumineux que l'on pétrit, ſéche & coupe en forme de groſſes briques, c'eſt ce que l'on nomme *Tourbes*. On appelle la terre, d'ou l'on tire ces Tourbes *Veenlanden*, ces endroits ſe comblent avec le tems, & forment de petits lacs, que l'on deſſéche enſuite, & qui deviennent des bons paturages & des terres labourables.

Le ſcorbut, & la goutte ſont les maladies ordinaires des Hollandois; l'humidité, le froid, ſurtout les changemens ſubits dans l'athmoſphere en ſont les principales cauſes. On attribue auſſi le ſcorbut, qui regne beaucoup parmi le petit peuple à l'uſage immoderé qu'il fait de la chair & du poiſſon ſalé.

Les

Les Hollandois parviennent rarement à un âge fort avancé, & l'on ne voit que de loin en loin parmi eux des Centenaires. Cependant ces contrées ſont très peuplées, M. de Kerſſeboom compte environ 9, 80000 Ames en Hollande.

Cette population doit être attribuée en partie à la grande facilité que l'on y trouve à ſe marier, & à ſe ſoutenir honnêtement, même avec une nombreuſe famille. Le Luxe n'a pas encor énervé tout à fait la jeuneſſe de ces Provinces, & l'on permet plus facilement qu'autrefois au Soldat de ſe marier.

J'ai eu occaſion de vous faire remarquer dans le cours de mes Lettres, que peu de Nations égalent celle-ci par le nombre de ſavans en tout genre, qui ſont ſortis de ſon ſein.

Le Hollandois joint à un jugement ſolide, une aſſiduité rare, & une opiniâtreté ſans exemple dans le travail. On doit à cette Nation pluſieurs découvertes utiles dans les Arts & dans les Sciences; Elle a même produit pluſieurs bons Poëtes, mais qui manquent ordinairement de goût, c'eſt le défaut le plus général des Auteurs Hollandois.

La Langue varie beaucoup dans chaque Province, & même chaque Ville a ſon Dialecte particulier. On s'applique beaucoup aujourd'hui à épurer l'idiome Hollandois, un des plus riches & des plus énergiques de l'Europe.

Les Hollandois ſont partagés en quatre claſſes pour la fortune. On y voit des millionnaires, mais en plus petit nombre, qu'on ne le croit ordinairement, des gens aiſés, des citoyens laborieux, qui gagnent leur vie par leur travail, & enfin beaucoup de pauvres, qui ne le ſont ſouvent que par la grande libéralité des riches, qui leur font trouver de l'agrément dans un état de fainéantiſe, & de molleſſe. Il y a de fortes loix contre les Vagabonds & les gens ſans aveu, auxquels on défend l'entrée de toutes les Villes. (*a*)

Les Hollandois étoient autrefois grands buveurs, & l'on croyoit avoir mal régalé ſes hôtes, s'ils ne s'en retournoient ivres chez eux. Cette coutume eſt à peu près abolie, & les gens comme il faut ont la crapule & l'ivrognerie en horreur.

En général l'eſprit de Société & de dé-

(*a*) Voy. *Decret du 25 Juin 1649.*

décence fait les plus grands progrès en Hollande, & s'il reſte encor quelques veſtiges des anciennes coutumes du païs, c'eſt ſurtout en Nord-Hollande qu'on les rencontre. J'aurai peut-être occaſion de faire quelques remarques à ce ſujet dans la description de cette contrée.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE XII.

Description de la Nord Hollande, & des principales Villes de cette Contrée, &c.

MONSIEUR.

SARDAM ou plutot *Zaandam* eſt un grand Village à l'autre côté de l'Y, dans le Baillage de *Blois*. Le Commerce eſt conſidérable dans cet endroit. Pluſieurs Manufactures y entretiennent l'abondance. On y voit un nombre étonnant de moulins à vent. On doit l'invention de ces moulins ſi utiles pour ſcier le bois deſtiné à la conſtruction des vaiſſeaux à *Corneille van Uitgeeſt*. On compte plus de 250 moulins de bois ou ſcieries à Sardam. On y voit auſſi des moulins pour hacher & pulvériſer les bois de teintures, & les racines qui ſervent au même objet. On y trouve auſſi des moulins à poudre, & pluſieurs Manufactures de poudre à canon.

La

La Papeterie de Sardam eſt la plus conſidérable de la Hollande. Lorsque Louis XIV fit en 1672 une irruption en Gueldre, pluſieurs Papetiers ſe réfugierent ici, & y porterent l'art de faire du papier blanc. On en fabrique annuellement plus de 80000 rames à Sardam, ſans compter le papier gris, & bleu.

Cet endroit eſt auſſi renommé pour la conſtruction des Vaiſſeaux.

On ſait que c'eſt ici que le Czar Pierre s'inſtruiſit dans cet art, cependant on compte aujourd'hui beaucoup moins de Chantiers à Sardam qu'autrefois, ſurtout au commencement de ce ſiécle. On prétend qu'un Charpentier acheva en cinq ſemaines la conſtruction d'un Vaiſſeau, & qu'un autre mit dans moins de deux ans vingt Navires à flot. On voit auſſi ici une grande quantité de bois de conſtruction, & des grands Magazins remplis de toutes les choſes néceſſaires pour conſtruire & pour équiper toutes ſortes de Vaiſſeaux.

Ce bourg eſt fort peuplé, tout y annonce le travail, l'induſtrie & la proſpérité, & le coup d'œil de Sardam vaut bien à mon avis celui des plus grandes Villes.

Sans ſuivre ici exactement l'ordre des

lieux je vais vous décrire les Villes de la Nord Hollande, dont les Députés ont séance à l'Assemblée Provinciale.

ALKMAAR.

ALKMAAR est la premiére de ces Villes. Sa situation est des plus agréables. Elle est entourée d'un grand nombre de jardins, de vergers, & de prairies. On y compte douze mille habitans.

Dans la grande Eglise on voit le tombeau du Comte Florent V. assassiné par Gerard Van Velsen. On n'y conserve que ses entrailles, c'est ce qu'indique une inscription fort ancienne.

Plusieurs Communions Chrétiennes ont des lieux d'Assemblée à Alkmaar.

On voit ici de ces lieux de retraite pour la vieillesse, connus en Hollande sous le nom de *Hofje*. Gerard Wildeman fit une pareille fondation en faveur de vieilles Filles, ou de Veuves de différente religion. Elles doivent déclarer en entrant dans ce lieu, qu'elles renoncent pour toujours au mariage, & qu'elles rompent tout commerce avec les personnes de l'autre sexe; Ce Voeu, assez semblable à celui des Religieuses, est cependant plus raisonnable, puisqu'on ne l'exi-

l'exige que de celles, à qui l'âge ou la figure en impose la néceſſité.

ALKMAAR a produit pluſieurs grands hommes, tels que le Conſeiller *van Foreeſt*, & ſon frere *Pierre*, qui fût le premier Profeſſeur en Médecine à l'Univerſité de Leiden. On croit communément que c'eſt à un habitant de cette Ville nommé *Jacob Metius* que l'on eſt redevable des Telescopes, mais l'opinion la plus vraiſemblable en fixe la découverte avant la naiſſance de ce Méchanicien.

Cette Ville fait un grand Commerce en grains, & en fromage. La Bierre d'Alkmaar eſt presque auſſi bonne que celle de Rotterdam.

On voit dans le voiſinage de cette Ville un petit bois, qui ne le céde guere aux plus beaux jardins de l'Europe. Les promenades ſont très agréables, & les points de vue fort variés.

HOORN.

HOORN la ſeconde ville de cette contrée eſt ſituée ſur les bords du Zuiderzée. C'eſt un Port de mer conſidérable.

Du côté de la terre la ville eſt environnée de paturages excellens, & de plus

de quatre cent jardins. Les Promenades ſont délicieuſes & en grand nombre. On a pris les plus grandes précautions contre les inondations en y élevant une des plus belles digues de toute la Hollande.

Il y a ici pluſieurs chantiers pour conſtruire des Vaiſſeaux, le Commerce de fromage eſt aſſez grand, on exporte de cette Ville tous les fromages qui ſe font dans la Nord Hollande.

On trouve dans les environs de Hoorn des plantes très recherchées, & connues ſous le nom de *Racines de Hoorn* (*Hoornſche Wortels.*)

Le nombre des habitans de Hoorn eſt porté à douze mille.

Les Edifices publics n'ont rien de fort remarquable. En général toutes les Villes de la Nord Hollande ſont baties de la même maniére, partout la même propreté & la même uniformité.

Hoorn eſt cependant moins tranquille que les autres villes, à cauſe de la Chambre des Indes Orientales, qui entretient pluſieurs chantiers, & divers Magazins.

Il ne faut pas oublier que le célèbre *Hadrianus Junius* Auteur d'un ouvrage très eſtimé, intitulé *Batavia*, naquit à Hoorn dans le ſeizième ſiécle. Cette ville donna

ma auſſi naiſſance au fameux *Hogerbeets* Compagnon d'infortunes de Barneveld, & de Grotius. Celui ci fût condamné à une priſon perpétuelle dans le Château de Loeveſteyn, mais quelques années après on lui permit de ſe retirer à ſa Campagne près de Waſſenaar. Hogerbeets ne jouit pas longtems de cette faveur; la vieilleſſe & les maux qu'il avoit ſouffert pendant ſa captivité l'entrainerent au tombeau trois mois après ſa délivrance le 7 Septembre 1625.

Le chemin de terre de *Hoorn* à *Enkhuizen* offre le coup d'œil d'une riche prairie, coupée de foſſez & de canaux. Il eſt impoſſible de ſe former une idée de ce charmant païs, différent de tout ce que l'on voit autre part en Hollande. Les Habitans des Campagnes ne le cédent ici en rien à ceux des villes pour le ſoin de tenir leurs cabanes propres & riantes, & leurs jardins en bon état.

ENKHUIZEN.

ENKHUIZEN la troiſiéme Ville en rang eſt ſituée près du Zuiderzée, à trois lieues au N. E. de Hoorn. Elle eſt défendue par des digues immenſes. Un grand banc de ſable rend l'approche de

cette ville très dangereuſe pour les grands Vaiſſeaux. Elle eſt auſſi extrêmement fortifiée du côté de la terre.

L'Hôtel de Ville eſt un très bel édifice, qui ſurpaſſe de beaucoup la plupart des bâtimens de ce genre en Hollande.

Il y a ici trois Egliſes pour le culte nationnal; les Luthériens, les Anabaptiſtes & les Catholiques y ont auſſi des lieux d'Aſſemblée.

La Chambre de la Compagnie des Indes Orientales établie dans cette ville rend le Commerce aſſez floriſſant, ainſi que la pêche aux Harengs, & la vente du poiſſon ſalé. On y conſtruit auſſi beaucoup de Vaiſſeaux, & les Négocians font un grand Commerce dans la Mer Baltique.

On compte à Enkhuizen dix à onze mille habitans.

Je remarquerai en paſſant, que le Traducteur Hollandois de la petite Comédie du *Francois à Londres* a jugé à propos de mettre la Scene à Enkhuizen, & d'intituler ſa piéce, *De Hagenaar te Enkhuizen*; (*L'Habitant de la Haye à Enkhuizen*) ce qui ne donne pas une grande idée du ton de cette Ville.

Au reſte ce tableau peut-être chargé,

gé, & je connois trop peu les Citoyens d'Enkhuizen pour vouloir juger de la ressemblance.

E D A M.

EDAM quatriéme Ville de celles, qui députent à l'Assemblée Provinciale, est pareillement située sur les bords du Zuiderzée, & ne contient que quatre mille habitans.

Cette Ville est fameuse pour le Commerce qu'elle fait en fromage, dont la bonté est généralement reconnue. Même tout le fromage qui se fait à *Alkmaar* & à *Hoorn* est nommé *fromage d'Edam.* On comptoit autrefois plusieurs corderies & diverses Salines, mais ce Commerce est beaucoup déchu.

On voit dans la Nord Hollande des riches prairies, qui étoient jadis couvertes d'eau; dans les environs de cette Ville il y avoit autrefois un grand Lac, desséché aujourd'hui dans une espace de plus de six lieues de circonférence. Ce pais est extrémement fertile, & prouve de quelle utilité sont les desséchemens de Lacs & de Marais. On voit aussi dans le voisinage plusieurs belles Campa-

gnes, & tout préſente l'aſpect le plus riant, & le plus agréable.

MONNIKENDAM.

MONNIKENDAM, cinquiéme Ville dans l'ordre indiqué, eſt ſituée à une lieue d'Edam, & à deux lieues & demie au N. E. d'Amſterdam. On ne compte dans cette petite Ville que deux mille habitans. On y voit une aſſez belle Egliſe nationnale, deſſervie par trois Paſteurs, & un Hôtel de Ville, qui n'a rien de remarquable.

On s'applique beaucoup ici à la Navigation, & à l'équipement des Vaiſſeaux. On voit auſſi à Monnikendam quelques Corderies, pluſieurs ſavonneries, & un bon nombre de Teinturiers. Cette Ville eſt d'une propreté ſurprenante, & ſes environs ſont charmans.

BROEK.

Le joli Village de BROEK eſt à une demie lieue de Monnikendam. C'eſt ſans contredit le plus conſidérable de tous les Villages de la Nord-Hollande. Il eſt ſitué dans le Baillage de Waterland, près d'une petite Riviere, nommée *de Har-*

ven-

venrak, qui reſſemble à un grand baſſin, ou vivier. Ce Village bâti très irrégulièrement eſt coupé par une infinité de petits ruiſſeaux, qui ſerpentent le long des Maiſons. Il ſemble que ce lieu ſoit le temple de la propreté Hollandoiſe. Les Maiſons ſont bâties d'une façon ſinguliére ; & décorées en dehors de peintures en Moſaïque. On croiroit qu'elles ſont toutes neuves, tant ceux de Broek ont ſoin de les entretenir. Le dedans répond au dehors, tout y eſt de la plus grande ſimplicité, mais en même tems de la propreté la plus recherchée. Le moindre vaſe de Cuiſine eſt tenu en auſſi bon état, qu'ailleurs les meubles les plus ſomptueux. Tout y reſpire un air de fraicheur, qui fait le plus grand plaiſir. Au reſte ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine, qu'on ſe procure l'entrée de ces Maiſons. La vue d'un étranger effarouche les ſimples habitans de ce Village, qui à ſon aſpect font retirer leurs femmes & leurs filles dans l'appartement le plus reculé de la Maiſon. Le Sexe eſt, dit on, très beau, & ces Païſannes ne le cédent point pour la délicateſſe du teint aux plus belles Dames des Villes.

Les Jardins ſont ordinairement devant la grande porte de la Maiſon. Cette

Porte ne s'ouvre qu'à deux occaſions extraordinaires, au mariage & à la mort des Hôtes de la Maiſon. Une petite Porte ſert à l'uſage ordinaire. Au reſte les habitans de ce Village ſont ordinairement très riches, & tel Païſan ſous ſon gros habit de bure donne ſouvent une dot de pluſieurs tonnes d'or à ſa fille.

Les rues ſe reſſentent de la propreté générale, & on a ſoin de les entretenir toujours dans cet état. (*a*)

L'Egliſe eſt très belle. On y voit encor une vitre ornée d'excellens morceaux de peinture, repréſentant les fureurs, que les Eſpagnols exercérent dans ce Village, &

(*a*) On a fait ce Conte. Le Paſteur de Broek étant mort, ſon ſucceſſeur fit longtemps les plus grands efforts pour ſe concilier l'eſtime & la confiance de ſes Paroiſſiens. Mais envain. Etonné d'avoir tenté inutilement toutes ſortes de moyens il s'informa à un des Anciens du Village de la cauſe de la froideur que les Païſans lui témoignoient. Après avoir héſité quelque tems cet homme lui répondit. *Monſieur le Miniſtre vous êtes un homme ſavant, vous parlés bien Grec & Latin, mais vous montés en chaire avec des ſouliers, & votre Prédéceſſeur ſe ſervoit de pantouffles deſtinées à cet uſage, & que vous trouverés dans un coin du Conſiſtoire. Voilà la cauſe de la froideur que l'on vous témoigne.*

Le Miniſtre ſurpris de cet excès de propreté ſe conforma néanmoins à l'uſage établi, & fit bientôt oublier ſon devancier.

& quelques autres traits hiſtoriques.

La chaire eſt richement travaillée, & mérite d'être vue.

Les Chandeliers même qui éclairent l'Egliſe ſont entourés de Guirlandes & de feſtons.

Les Habitans de Broek font leur principal Commerce à Amſterdam, où ils ſe rendent ordinairement à l'heure de la Bourſe. Ils s'aſſocient pour les grandes entrepriſes, qu'ils font par cette raiſon plus ſurement qu'un ſimple Négociant.

Enfin ce Village eſt une des plus grandes ſingularités de toutes les Provinces Unies. Nous invitons tout étranger à le viſiter, à moins qu'il ne préfére le luxe & le bruyant des grandes Villes aux beautés de la ſimple Nature, qui étale dans ces lieux toutes ſes richeſſes.

Il n'eſt pas néceſſaire d'ajouter que les Campagnes d'alentour quoiqu'un peu uniformes répondent à la beauté de ce Village, d'où je ne ſortis qu'avec les plus vifs regrets. Un Philoſophe, un grand Seigneur dégouté du monde ne ſauroit choiſir une plus agréable retraite que ce Village; mais il faudroit y apporter cette paix de l'ame, & ce contentement intérieur, qui ſemblent être le par-

partage des habitans de cette délicieuſe contrée.

MEDENBIK.

MEDENBLIK la dix ſeptiéme Ville de Hollande, & la ſixiéme de ce quartier eſt ſituée près du Zuiderzée à quatre lieues au N de Hoorn, & à peu près à la même diſtance d'Enkhuizen.

Cette Ville a trois Ports, qui peuvent contenir plus de trois cent Vaiſſeaux. On compte un peu plus de deux mille habitans à Medenblik. On y voit les reſtes d'un Château, bâti par Florent V. en 1287. l'Hôtel de Ville eſt peu conſidérable, ainſi que celui de la Monnoye. L'Egliſe Hollandoiſe eſt aſſez belle.

Le Commerce de cette Ville eſt fort peu étendu; & en général il n'y a rien ici qui mérite de nous y arrêter plus longtems.

PURMEREND.

PURMEREND ſeptiéme & derniére Ville eſt ſituée près du *Purmer*, grand Lac deſſéché en 1620, près du *Worcer*, & du *Beemſter*, changés auſſi en fer-

fertiles plaines. Ainſi que cette Ville, placée autrefois au milieu des Marais a beaucoup gagné par le deſſéchement de ces Lacs. Le nombre de ſes habitans ſe monte à environ trois mille.

Le Commerce de cette Ville ſe borne uniquement au fromage, & aux cuirs, que l'on exporte aſſez avantageuſement.

Mais ce qui rend Purmerende juſtement célèbre, c'eſt que ce fut dans ſes murs que vécut le fameux *Bernard Nieuwentyt* habile Philoſophe & ſavant Mathématicien. Il naquit à *Weſtgrafdyk* en 1654, mais exercea la Médecine à Purmerende. On lui conféra la dignité de Conſeiller & de Bourguemeſtre, & il ſe fit beaucoup eſtimer par ſon ſavoir. Il eſt le premier des Philoſophes Hollandois qui fit naitre parmi ſes compatriotes le goût de la Phyſique expérimentale. On a de lui pluſieurs ouvrages, parmi leſquels on diſtingue un excellent Traité intitulé, *l'Exiſtence de Dieu démontrée par les merveilles de la Nature.* Ce livre a été traduit en François, & méritoit de l'être; une *Réfutation de Spinoſa*, & quelques écrits contre *les infiniment petits.* Il mourut en 1718 à 63 ans.

Je finis ici, Monſieur, la deſcription des Villes de la Nord Hollande, & je ter-

terminerai cette lettre par quelques observations générales sur cette partie de la Province, que j'avois entrepris de vous décrire.

NORD HOLLANDE.

LA NORD HOLLANDE, ou la WEST FRISE (*a*) a de même que la SUD HOLLANDE, un *Conseil de Conseillers Députés des Etats de Hollande & de West Frise, dans la West Frise & dans le Quartier du Nord.* (*Het Collegie der Gecommitteerde Raden van de Staaten van Holland en West-Vriesland, in West-Vriesland en 't Noorder Quartier.*) Ce Conseil est composé de sept Députés, & d'un Sécrétaire. Pendant la guerre contre l'Espagne, la Nord Hollande se trouva par la prise de Haarlem entiérement séparée du reste de la Province. C'est ce qui donna naissance à ce Conseil, prépose à la sureté publique, & à veiller aux intérêts du Quartier pendant la guerre. Il s'assemble à Hoorn, & c'est là où il tient depuis ce tems ses assemblées. Il n'est pas nécessaire de m'é-

(*a*) Voyés dans le *Tegenwoordige staat der Nederlanden D. 5. S. 5. H. 8.* ce qu'il faut entendre par la *Nord Hollande*, & *la West-Frise*.

m'étendre ſur les fonctions de ce Conſeil, ſemblable à celui, qui ſe tient à la Haye, & dont je vous ai parlé. (*a*)

La NORD-HOLLANDE a le droit de battre la Monnoye; ce qui ſe fait à tour de rôle à *Hoorn*, à *Enkhuizen*, & à *Medenblik*.

Les mœurs & les coutumes des Habitans de cette contrée différent eſſentiellement de ceux de la Sud-Hollande.

Le caractére général des Nord-Hollandois eſt phlegmatique, & ſouvent entiérement apathique, Lents à ſe décider, opiniâtres dans leurs entrepriſes & inébranlables dans leurs réſolutions, on les voit rarement s'emporter, mais auſſi leur colère & leur haine ſont redoutables, & leur vengeance implacable. Par rapport à la religion, bien loin de ſe laiſſer emporter à l'eſprit d'intolérance, on les voit tolérer toutes les Sectes Chrétiennes; Dans le Gros bourg *Beverwyk*, il y a une Maiſon des Orphelins, où l'on éleve juſqu'à l'âge de douze ans ſans diſtinction les Catholiques & les Réformés. Du reſte ils ſont très attachés à leur Religion, & les Catholiques, dont le nombre eſt fort conſidérable, fréquentent avec beaucoup

(*a*) Voy. *Lettre VI.*

coup d'aſſiduité les Egliſes, chomment les jours de Fêtes, & ſuivent minutieuſement les Commandemens de l'Egliſe.

Les Nord-Hollandois ſont en général bien faits, dégagés & nerveux. Par rapport aux femmes, ce que je vous ai dit de celles de Broek doit s'appliquer à toutes celles de cette Contrée. La blancheur de leur teint, & l'incarnat de leurs joues ſeroient un objet d'envie pour les Dames des Villes. La coëffure platte des femmes Nord-Hollandoiſes, entourée d'un ruban couvert d'un réſeau d'or leur élargit le front. C'eſt en quoi elles font conſiſter leur principale beauté; auſſi dès leur naiſſance les Meres ont grand ſoin de leur faire porter des rubans, qui leur ſerre la tête, & qui leur rend le front large & tendu.

On ne voit ici que des blondes, & elles participent au défaut ordinaire des femmes de cette couleur, l'indolence & un peu de molleſſe.

Il eſt étonnant, que malgré cette apathie & ce ſang froid, juſtement reproché aux Nord-Hollandois, on les voit former les entrepriſes les plus conſidérables, conſerver & étendre leur Commerce, & augmenter toutes les branches de proſpérité & de bien être. Il faut le ré-

pe-

peter, c'eſt à cette lenteur, ou plutôt à ce mur examen dans les plans qu'ils ſe propoſent & à cette opiniâtreté tenace dans l'exécution, qu'il faut l'attribuer. L'amour de la Patrie eſt très fort chez ces Peuples, & toutes leurs actions ont ce double but, le bonheur de la Patrie, & le maintien de la liberté. On leur reproche à tort un penchant vers l'avarice; Ils ne ſont qu'économes. Il eſt vrai, qu'ils ne donnent pas dans ce luxe ruineux, dans cette imitation des modes & des coutumes étrangéres, qui abatardit, oſons le dire, dans les Habitans des grandes Villes Méridionales l'eſprit nationnal; mais ce qui doit faire leur éloge, c'eſt qu'on ne rencontre que très rarement parmi eux la pauvreté, & la miſère. C'eſt qu'ils ont ſoin d'éloigner ces fainéans, vrais ſangſues, qui dérobent aux véritables indigens les dons, que des ames charitables leur deſtinent.

On ne connoit pas d'Amans plus conſtans qu'en Nord-Hollande, & d'époux plus fidelles, rarement voit-on rompre la foi conjugale; les Maris ſont très complaiſans pour leurs femmes, & c'eſt bien dans cette contrée, que les femmes ſont reines & maitreſſes dans leur Maiſon.

Nous avons déja dit un mot de la pro-

pre-

preté des habitans ; Ils la portent ſi loin, que lors qu'on entre chez eux, on trouve des pantouffles fort propres, que l'on eſt obligé de mettre pour ne pas gâter le plancher. Mais ceci ne doit s'entendre que de ceux, qui vivent encor ſuivant les anciens uſages, & leur nombre eſt aſſez grand.

Enfin, Monſieur, cette contrée offre à l'œil d'un étranger attentif le ſpectacle le plus nouveau, & le plus intéreſſant.

Je pourrois vous communiquer encor pluſieurs obſervations aſſez intéreſſantes ſur ce päis, mais les bornes de cette lettre ne me permettent pas des plus longs détails, j'eſpére que vous ſerés ſatisfait de ceux, dans lesquels j'ai cru devoir entrer, & je me hâte de finir en vous priant de croire que c'eſt avec une parfaite eſtime, que j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE XIII.

Réflexions sur l'Etat des Arts & des Sciences en Hollande, & en particulier sur la Poëſie Hollandoiſe. Poëtes célèbres, Antonides, Hoogvliet, Poot, Vondel. Exemples tirés de leurs ouvrages. De la Poëſie Dramatique & de l'état du Théatre en Hollande.

MONSIEUR.

LA Hollande, ce petit coin de terre, ignoré du reſte de l'Europe jusqu'à l'abdication de Charles V. & célèbre depuis par le courage & l'intrépidité de ſes habitans dans la guerre contre l'Eſpagne, ſembla pendant longtems indigne de l'attention du Monde Littéraire.

A peine les écrits de quelques ſavans traverſerent ils les Marais, dans lesquels ils étoient nés, encor ces ouvrages étoient écrits en Latin, & à l'exception de quelques Littérateurs, & de quelques Commentateurs, aucun Hollandois n'étoit connu hors de ſa Patrie. Colbert atten-

tif

tif à déterrer & à récompenſer au nom de ſon Maitre le mérite & le ſavoir gratifia *Heinſius* d'une penſion, mais l'on ne ſongeoit pas, qu'il exiſtoit alors en Hollande des hommes bien plus dignes de cet honneur.

Même à préſent que l'Europe entiére eſt éclairée, que le flambeau, qui nous dirige dans la recherche du vrai & du beau en tout genre brille avec éclat dans toute cette partie de notre globe, à peine connoit on les noms d'un *Antonides*, d'un *Vondel*, d'un *Hooft* & de tant d'autres, tandis que le moindre Auteur du Siécle de Louis XIV eſt connu de tous ceux qui liſent, tandis que les querelles littéraires qui déshonorent les beaux Eſprits du dix-huitiéme ſiécle partagent & entrainent tout le monde.

La cauſe de cette différence n'eſt pas difficile à trouver, c'eſt la même qui déroba ſi longtems la connoiſſance des ouvrages de *Schakespear*, de *Milton*, de *Dryden* & de tous les bons Auteurs Anglois, c'eſt la même cauſe qui fortifia le préjugé commun contre les productions Germaniques, en un mot c'eſt l'ignorance, où l'on eſt communément de la langue, dans laquelle ces Auteurs ont écrit.

L'Idi-

L'Idiome Hollandois plus riche, plus fort que le François n'eſt connu que dans les Provinces Unies, & dans les Colonies dépendantes de cette République; circonſcrits dans de ſi étroites bornes il n'eſt pas étonnant que les ouvrages écrits dans cette langue ſoient ſi généralement ignorés.

Le François au contraire, comme le Grec & le Latin autrefois, eſt la langue de l'Europe, la langue univerſelle. Il n'eſt point de pays, où l'on ne faſſe de l'étude de cette langue une partie ſérieuſe de l'éducation. Et ſi l'on remontoit à la ſource de cette ſupériorité, peut être la trouveroit on dans cette fameuſe Révocation de l'Edit de Nantes, dans cette foule d'émigrans, qui furent obligés de quitter leur patrie vers l'an 1685. Les *Bayle*, les *Le Clerc*, les *Baſnage*, les *Beauſobre*, & tant d'autres allerent illuſtrer d'autres climats, & ſuivant la remarque de *M. de Voltaire*, ce ſont les malheurs de ſes compatriotes qui ont étendu leur langue chez tant de Nations.

Les productions des beaux génies du ſiécle précédent, des Corneille, des Moliere, des Boileau, des la Fontaine, & ſurtout de Racine, le plus parfait de tous,

contribuerent beaucoup à répandre ailleurs la connoiſſance de la langue Françoiſe. Tout ce qui eſt vraiment beau perce & plait enfin généralement, & les ouvrages ſupérieurs des Auteurs dont nous parlons ne tarderent pas à s'acquérir partout une réputation juſtement méritée.

Nous ſommes bien loin de vouloir comparer les Auteurs Hollandois du dix ſeptiéme ſiécle, à ceux qui honoroient alors la France, ſurtout pour la partie des Beaux Arts, & en particulier pour la Poëſie, nous convenons volontiers, qu'il n'y a pas un ſeul Poëte Hollandois digne d'être comparé avec le toujours élégant, toujours parfait Racine; nous avouons encor que parmi ceux des Hollandois, qui avoient des talens naturels pour la verſification, il y en a peu qui ſe ſoient piqués d'une émulation infructueuſe; ils ont mieux aimé s'adonner à la Poëſie Latine, qui n'étant pas renfermée dans les bornes de la Hollande, pouvoit du moins les récompenſer de leur travail par une réputation acquiſe chez les Etrangers.

Aucun Poëte Comique Hollandois n'approche ni de Moliere, ni même de

Re-

Regnard; Après cet aveu, que la vérité exige, vous ne me ſoupçonnerés pas j'eſpère de partialité en faveur des Auteurs de la Nation, dont je vous entretiens.

Cependant la Hollande a produit dans tous les genres des hommes juſtement célèbres dans leur Patrie, & qui mériteroient ſans contredit de l'être au dehors. Des Théologiens éclairés, des Juriſconſultes profonds, des Philoſophes dignes de ce nom, des Littérateurs inſtruits, & enfin des Poëtes avoués d'Apollon. Mais à l'exception de quelques Phyſiciens tels que *Hartzoeker*, (*a*) *Leeuwenhoek*, *Huygens*,

(*a*) *Hartzoeker* né à Gouda en 1656 d'un Pere Miniſtre parmi les Rémonſtrans, fut deſtiné au ſervice des Autels. Mais le ciel & les etoiles que le jeune homme conſidéroit avec beaucoup de plaiſir & de curioſité traverſerent ces vues. Il étudia en ſecret les Mathématiques; Il paſſoit les nuits à travailler, & de peur que ſon Pere ne découvrit par la lumiere qui étoit dans ſa chambre, qu'il n'étoit point couché, il étendoit devant ſa fenêtre les couvertures de ſon lit, qui ne lui ſervoient plus qu'à cacher qu'il ne dormoit pas. Il fit comme on ſait des obſervations très curieuſes au moyen du Miscroscope. Après un long ſéjour à Paris, il retourna dans ſa Patrie, où il ſe maria, mais il paſſa depuis encor quatorze années à Paris. Son *Eſſai de Dioptrique* lui acquit une grande réputation. Animé par ce ſuccès il publia deux ans après ſes *Principes de Phyſique*.

gens, *'s Gravezande*, *Muſſchenbroek*, des Medecins tels que *Boerhave*, *Onſterdyk*, *van Doeveren*, &c. des Jurisconſultes tels que *Voet*, des Littérateurs tels que *Gronovius*, & *Burman*, quelle foule de ſavans en tout genre inconnus injuſtement?

L'Allemagne vient de ſecouer depuis environ un demi ſiécle cette poudreuſe ſcience de Collège, qui la rendoit ridicule aux yeux des Etrangers. Ce n'eſt plus le pays des argumens & de la Philoſophie d'Ariſtote, c'eſt la patrie des *Gellert*, des *Geſsner*, des *Leſſing*, des *Klopſtock*, des *Wieland*, des *Zacharie*. &c.

Une fois connus on s'eſt empreſſé de traduire & de lire leurs ouvrages, & on les a gouté. On a laiſſé crier aux Caillettes & aux petits Maitres, *peut on écrire avec goût en Allemand?* & les gens ſages, qui ſont de toutes les nations, ont accueilli une nouvelle ſource de connoiſſances & de lumieres inconnues juſqu'à lors.

La

ſique. De retour en Hollande il y reçut la viſite du Czar, & du Landgrave de Heſſe-Caſſel. Il occupa depuis la charge de Profeſſeur Honoraire en Philoſophie à l'Univerſité de Heidelberg, & fut fort attaché à l'Electeur Palatin d'alors. Il mourut en 1725. Voyés de plus grand détails ſur cet Homme illuſtre dans FONTENELLE *Eloge des Académiciens. Tom. IV. de ſes Oeuvres pag.* 46.

La même choſe eut lieu au commencement de ce ſiécle par rapport à l'Angleterre, & c'eſt M. de Voltaire qui fit le premier connoitre en France la plus grande partie des bons Auteurs Anglois.

Pourquoi la Hollande n'auroit elle pas le ſort de ces deux Nations? Pourquoi ne pourroit on pas eſpérer de voir un jour les ouvrages des bons Ecrivains Hollandois connus, traduits, & lus dans l'Europe? J'oſe le dire ils méritent de l'être. La gloire de cette République ne ſera pas alors uniquement bornée au Commerce & à la Navigation, on connoitra non ſeulement la Hollande commerçante, mais auſſi la Hollande Littéraire, & l'on ſera étonné des Tréſors que la République renferme encor dans ſon ſein, ſources fécondes où l'on puiſera avec ſuccès.

Vous n'attendés pas ſans doute, Monſieur, que j'entreprenne cette tâche; vous ſavés trop combien j'en ſerois incapable. Je me borne à former les vœux les plus ſincéres, pour qu'une plume plus exercée & plus habile que la mienne ſe charge de ce travail; & je me renferme dans les limites, que je me ſuis préscrit en commençant cette Lettre.

Il y a peu de pays, où les Arts & les

Sciences ſoient autant cultivés qu'en Hollande. On s'applique avec ſuccès à toutes les branches de la Philoſophie, ſurtout à la Phyſique, dont l'utilité, généralement reconnue, l'eſt encor plus parmi un peuple, qui lui doit en grande partie ſa ſureté. Les Univerſités & les Académies des Provinces Unies ſont juſtement célèbres, & l'on apporte la plus grande attention à ne choiſir pour Profeſſeurs, que des gens dignes de ce Poſte. On trouve ici un nombre prodigieux de ſimples Bourgeois qui étudient l'Hiſtoire, & qui s'adonnent même à l'étude de la Philoſophie la plus abſtraite.

Quant à la Poëſie les Hollandois ont produit dans le dernier ſiécle des Poëtes excellens, & qui ſe feroient peut être acquis plus de gloire, s'ils avoient été inſtruits, comme on l'eſt à preſent des véritables regles de l'Art Poëtique, mais c'eſt à quoi l'on ne ſongeoit guere. On étoit alors bien plus indulgens pour les fautes des grands Poëtes, leur nom ſeul couvroit tous les défauts de leurs ouvrages, & l'on ne jugeoit pas d'un Auteur par ſes productions, mais de l'ouvrage par le nom de l'Auteur. Depuis on eſt devenu plus difficile, & la Critique tem-

tempéra cet énorme licence. Mais malheureuſement le nombre des Poëtes a ſi fort fourmillé depuis, il n'y a point de petit Maitre d'Ecole qui ne s'eſt érigé en faiſeur d'Epithalames & d'Epitaphes, que le goût, qui commençoit à ſe former, a cédé au torrent, & à l'exception d'un très petit nombre de Poëtes, le reſte eſt retombé dans les idées empoulées, dans les comparaiſons ridicules, dans les antithéſes, & dans les jeux de mots. Exceptons en cependant, pour être juſtes, pluſieurs Auteurs, qui ne ſe ſont pas laiſſé entrainer à la corruption générale, & qui nourris de la lecture des bons ouvrages étrangers, ont montré par leurs productions, que le bon goût eſt de toutes les Nations.

Les Hollandois ont principalement réuſſi dans la Poëſie Epique, & tandis que la France ne produiſoit en ce genre, que des *Alaric*, (*a*) des *Clovis*, (*b*) des *St. Louis*, (*c*) & des *Pucelles*, (*d*) la Zélande comptoit déjà ſon *Antonides*, Amſterdam ſon *Rotgans*, & depuis on vit

(*a*) Par *Scudery*.
(*b*) Par *Desmarets*.
(*c*) Par le Pere *Le Moine*.
(*d*) Par *Chapelain*.

vit le fameux *Hoogvliet* chanter dans de très beaux vers l'Hiſtoire d'Abraham.

Rotgans naquit à Amſterdam en 1645 d'une famille diſtinguée. Il s'appliqua de bonne heure a l'étude des Belles Lettres, & ſe livra enſuite à la Poëſie Hollandoiſe, dans laquelle il ne trouva bientôt plus de Rivaux. On a de lui un excellent Poëme intitulé *la Vie de Guillaume III.* en huit livres. Il perſonaliſa dans ce Poëme les vertus & les vices, & il les introduiſit dans ſes Vers d'une maniére noble & majeſtueuſe.

Jean Antonides van der Goes, naquit à Goes en Zélande en 1647. le goût de la Poëſie lui vint presque en naiſſant, & ſes premiers eſſais en Latin ne déplûrent pas aux Connoiſſeurs. Mais la grande réputation de Vondel & de Hooft excita en lui une noble émulation pour s'éxercer dans la même carriére. Vondel lui même encouragea notre Auteur, & les louanges d'un auſſi grand homme ne contribuerent pas peu à l'animer.

Trazil ou la Conquête de la Chine par les Tartares Tragédie, fût le premier né de ſa plume, mais il fit oublier bientôt la foibleſſe de cet ouvrage par une piéce de vers à l'occaſion de la paix de 1667, intitulée *Bellone aux fers* (*Bellone*

aan

aan bant) Vondel dit à cette occaſion, qu'il n'auroit pas mieux fait lui même, & qu'il y mettroit volontiers ſon nom. Animé par ces louanges Antonides conçût & digéra le plan de ſon chef d'œuvre, qui parut enſuite ſous le titre d'*Yſtroom*, ou la *Riviére d'Y*.

Ce Poëme eſt diviſé en quatre Chants; l'Etat floriſſant d'Amſterdam ſituée ſur l'*Y* lui donna l'idée de cet ouvrage.

Dans le premier chant ce qu'il y a de remarquable ſur les bords de l'Y du côté d'Amſterdam eſt décrit avec toute la pompe poſſible. En faiſant la description d'un Pont appellé le *Pont Neuf* il le repréſente comme le ſéjour de la Renommée, & le rendez vous des Nouvelliſtes; Il y dépeint leur chef entouré d'un cercle attentif de curieux, qu'il compare à la Cour de Didon preſſée autour du Héros Troyen, lorsqu'il raconta la malheureuſe deſtinée de ſa Patrie.

Un quartier d'Amſterdam nommé l'*Isle Neuve* lui fournit un bel éloge de l'Amral *de Ruiter*, qui y avoit fixé ſon ſéjour.

„ Au nom, dit il, de ce Héros je vois
„ le Fleuve enfler ſes eaux, je le vois
„ s'avancer au pied de ſon Palais, & en
„ baiſer les bords avec admiration & re-

„ connoiſſance. Tel on vit le Tybre „ ſortir du ſein des Eaux, & le front „ couvert de joncs temoigner ſa joye „ au triomphe du grand Octave, vain- „ queur de l'Egypte & attachant ſes „ Dieux aux Autels de Jupiter. *Ruiter!* „ Ton nom plus grand que celui d'Au- „ guſte arrache aux Dieux des Eaux le „ reſpect le plus profond, je les vois „ s'incliner trois fois autour de ta demeu- „ re & te rendre leurs hommages. "

Il s'étend enſuite ſur le Magazin de l'Amirauté, & ſur le Bâtiment de la Compagnie des Indes Orientales. Le Poëte fait une peinture auſſi grande que terrible de tous les Inſtrumens de guerre entaſſés dans ces lieux.

Après avoir dans le commencement du ſecond livre fait l'éloge de la Navigation il parle des Flottes nombreuſes qui couvrent l'Y comme une vaſte forêt, des expéditions hardies de l'Amiral Heemskerk, enfin des poſſeſſions immenſes en Aſie, & dans l'autre Hémisphère.

A cette occaſion il trace les malheurs des infortunés Américains, & il introduit l'ombre du malheureux Attabaliba, qui charmé de voir dans les Hollandois les ennemis de ſes perſécuteurs, leur raconte ſon hiſtoire, & ſes malheurs. Après cette pein-

peinture tracée fort énergiquement, il décrit toutes les richeſſes, dont les Vaiſſeaux Hollandois ſont chargés.

Il parle en aſſez grand détail de toutes les productions, que le monde entier apporte en Hollande, & en détaillant les choſes utiles, qui nous viennent de la France, il s'éleve avec autant de force que de raiſon contre la manie, que l'on a en Hollande, de ſuivre ſervilement les modes de ce Royaume.

Le troiſiéme livre préſente un Epiſode fort ingénieux. Le Poëte ſe tranſporte au fond de l'Y. Il voit le Fleuve ſe préparer pour une Fête qui devoit ſe faire à la Cour de Neptune pour célébrer l'Anniverſaire du Mariage de Thétis & de Pelée. L'Auteur s'écarte ici d'Ovide & des autres Mythologiſtes. Il eſt conduit par une des Divinités aquatiques, qui lui nomme tous les Fleuves, à meſure qu'ils entrent dans la Salle du Feſtin.

„ Vois tu, (lui dit la Déeſſe) vois
„ tu ce fleuve altier dont la longue che-
„ velure reſſemble au Peuplier d'Alcide,
„ c'eſt l'Eridan. On le nommoit ainſi
„ avant ton avanture fatale, prés omtueux
„ Phaëton, mais dès que Jupiter te pré-
„ cipita du char brillant que tu condui-

„ fois dans le fond de ſes eaux, il
„ changea ſon nom pour ne pas aigrir la
„ douleur d'un malheureux Pere. On
„ le nomma *le Po.* d'Abord ſon onde
„ priſonnière eſt cachée ſous les Alpes,
„ mais bientôt roulant ſes flots avec li-
„ berté, il étanche la ſoif des ſillons de
„ l'Italie, & ſe perd enfin par cinq bou-
„ ches dans le Golfe Adriatique, dont il
„ enfle les eaux. Attentif autrefois à
„ la Lyre d'Horace, il ſuſpendoit ſon
„ cours, ſoit que ce Poëte célèbrât ſa
„ Lydie, & ſon humeur badine, & la
„ pudeur de ſa Chloé, ſoit qu'il chantât
„ les vertus de Mécene. —— Et toi fa-
„ vori d'Apollon divin Virgile, tu fré-
„ quentois ſouvent ce rivage, alors le
„ Fleuve interdiſoit juſqu'au murmure à
„ ſes flots, & ſes Nymphes t'écoutoient
„ avec admiration, quand tu ſauvois
„ Enée d'Ilion embraſée, & que tu le
„ conduiſois dans la riche Auſonie! "

Ce morceau eſt de toute beauté dans l'original, & ne peut que perdre beaucoup dans la foible traduction, que vous venés de lire.

Thétis par ordre de Neptune place l'Y au deſſus de tous les autres fleuves. Le Dieu préſomptueux de la Seine s'en irrite, & il nait delà une violente diſpute entre ce fleu-

fleuve, & la Mer Baltique, la Tamiſe & l'Y que le Souverain de la Mer termine enfin à l'avantage de l'Y. On voit que cette Fiction eſt une Allégorie de l'invaſion de la France, & de la Triple Alliance.

Le quatriéme livre qui fourniſſoit une matiére aſſez ſéche pour un Poëme Héroique, puisqu'il s'y s'agit de la description de l'autre bord de l'Y, eſt embelli par l'imagination d'Antonides.

Il y introduit une Sybile, qui fait une grande & magnifique peinture de tous les maux que les Bataves devoient ſouffrir, avant que de parvenir à ce dégré de puiſſance & gloire, où ils ſe ſont vus depuis. Cette prophétie eſt un abrégé de toute l'Hiſtoire de la Hollande, & la Poëſie d'Antonides rend ce morceau un des plus piquans de tout l'ouvrage, qu'il termine enfin par un Discours aux Magiſtrats d'Amſterdam, à la ſageſſe des quels l'Auteur rapporte la richeſſe de cette puiſſante Ville.

Si à l'égard du ſujet & de l'ordonnance on ſeroit tenté de refuſer à ce Poëme le nom d'*Epique*, il paroit cependant qu'il n'eſt pas indigne de ce titre par l'heureuſe fiction qui y regne, par la nobleſſe des penſées, & par la grandeur des ex-

preſſions. Antonides n'eſt pourtant pas ſupérieur à Vondel, ſurtout dans le technique des Vers. On lui reproche auſſi d'être trop hardi en forgeant de ſa propre autorité ces termes combinés, qui néanmoins donnent tant de force à la Poëſie Hollandoiſe. Il ſentoit lui même ces défauts.

Auſſi diſoit il à un Jeune Poëte. *Vous me liſés trop, liſés le ſeul Vondel, & vous vous en trouverés bien. Je ſais trop ce qu'il manque à mes vers.* Cet aveu & ces conſeils font le plus grand honneur à Antonides, & prouvent que le vrai talent méconnoit cette baſſe envie, qui dévore les inſectes du Parnaſſe. Il mourut à la fleur de ſon âge en 1689.

ARNOLD HOOGVLIET né vers la fin du dernier ſiécle illuſtra le commencement de celui çi, & s'acquit une grande réputation par ſon Poëme intitulé *Abraham le Patriarche* (*Abraham de Aartsvader*). Ce Poëme diviſé en douze Livres, eſt par conſéquent trop long pour être analyſé avec tout le ſoin, qu'il mérite. Je me bornerai au dixiéme chant, où le Poëte décrit le ſacrifice de ſon Héros. Je ne connois en aucune langue de morceau plus poëtique. Le fameux chant de la Henriade, où M. de Voltaire dépeint

ſi ſupérieurement l'aſſaſſinat de Coligny, ne me paroit pas mériter la préférence.

„ C'étoit le ſoir; le ſoleil qui doroit „ l'horiſon de ſes brillans rayons, ſem„ bloit ſe retirer & disparoitre derriére „ Berſeba, (*a*) & éteindre ſes feux dans „ la vaſte Mer. Tandis que cette même „ lumiére, ce même feu, & ces rayons „ dorés annoncent le retour du Jour aux „ habitans d'un autre Hemisphère.

„ La Lune montroit ſon viſage, & con„ ſoloit les mortels par la réflexion de la „ lumiere. Une douce & fertile roſée „ tomboit ſur les feuilles, & ſur les fleurs „ naiſſantes, & inondoit les champs „ comme une Mer. Les vents étoient „ endormis, & toute la Nature, ſembla„ ble à un fidelle ſerviteur, qui attend „ ſon maître à l'heure marquée, pour „ lui rendre tous les ſervices, qui dé„ pendent de lui, paroiſſoit vouloir com„ bler la Terre de ſes biens.

„ Tel-

(*a*) *Berſeba*, ou *Beerſebah* étoit comme on ſait le lieu, où Abimelec & Abraham traiterent Alliance enſemble. GENES. *Chap.* 21. *v.* 27. *&* 33. *Et Abraham*, dit l'Auteur ſacré, *planta une cheinaye en Beerſebah, & invoqua le Nom de l'Eternel, le Dieu Fort d'Eternité.* Le Poëte avoit décrit ce Bois avec toute la magie de ſon ſtyle dans le neuviéme chant.

„ Telle étoit cette belle ſoirée. Alors
„ le Tout puiſſant entouré du chœur im-
„ mortel des Intelligences, monte ſur un
„ char de nuées, trainé par les Vents,
„ descend de la voute céleſte dans le
„ bois de Berſéba, & appelle Abraham
„ par ſon Nom.

„ Me voici répondit le Patriarche,
„ profondément proſterné, me voici
„ Souverain Maitre, que veux tu de ta
„ Créature? Et Dieu lui dit; Prens main-
„ tenant ton fils, ton unique, celui que
„ tu aimes, & t'en va au pays de *Morija*,
„ & l'offre là en Holocauſte ſur l'une
„ des montagnes, que je te dirai. (*a*).

„ A ces mots la nuée s'éleve,
„ Dieu remonte au Ciel, & le tonner-
„ re gronde dans toute l'eſpace, où
„ le char porte ſon eſſieu enflammé. "

„ Dieu! Dieu! Abraham effrayé tom-
„ be inanimé.

„ Il ſuccombe & avec lui ma ver-
„ ve

(*a*) Le Poëte emprunte ici littéralement les paro'es de l'Auteur ſacré. L'effrayante gradation qui regne dans cet ordre, que Dieu ſemble même vouloir aggraver par la maniére, dont il le donne, ne peut être exprimée avec plus d'énergie & en même tems de ſimplicité que dans le récit de Moyſe. Que toute paraphraſe qu'on voudroit y ſubſtituer ſeroit foible & languiſſante!

„ ve. (*a*) Muſe ſacrée ſoutien moi, &
„ ne permets pas que mon feu ſe rallen-
„ tiſſe & s'éteigne. Prête moi une plu-
„ me tirée des ailes des Chérubins. Que
„ je trace cet ordre foudroyant, qui at-
„ terre mon Héros, l'orage qui s'éleve
„ dans ſon ſein, non point l'orage des
„ paſſions humaines, mais celui qui y
„ excitent tour à tour la Nature la Rai-
„ ſon & la Foy, qui triomphe enfin de
„ l'une & de l'autre. Tu m'écoutes, &
„ je ſens mes eſprits revenir avec ceux
„ du Patriarche. Il pouſſe un profond
„ ſoupir. Ah! dit il, puis-je vivre en-
„ cor après ce coup de foudre? Pour-
„ quoi mon ame échappée de ſa priſon,
„ n'a t'elle pas ſuivie le Tout-puiſſant
„ au milieu des airs? Mon cœur palpi-
„ te .... Ordre effrayant .... Je dois
„ immoler mon fils, mon unique. . .
„ O douleur! Lui arracher la vie, lui per-
„ cer le ſein, & déchirer ſes entrailles.
„ O Dieu! mon unique appui, ta béné-
„ diction eſt elle donc changée en ma-
„ la-

(*a*) Il nous eſt impoſſible de rendre comme nous le ſentons le ſublime de cette penſée. Le Poëte bouleverſé du même choc qui atterre Abraham ſuccombe à l'idée de tout ce que cet ordre avoit de terrible & de déſeſpérant.

„ lédiction, ta faveur en haine, & ton „ amour en fureur ménaçante. Le ſa- „ crifice d'un mortel peut il plaire à ta „ bonté."

L'Amour paternel oppoſe à l'obéiſſance du Patriarche ces ſentimens ſi tendres & ſi vifs que l'éloquente voix de la Nature fait entendre dans tous les cœurs, & qu'il ſemble qu'elle même a dictée à notre Poëte. Enfin après bien des combats il ſe leve, abandonne le boccage de Berſeba, & lui fait ſes adieux en ces termes.

„ Adieu boccage délicieux, bois touf- „ fus, je vous quitte charmans bosquets, „ je vous quitte pour toujours. Qu'une „ furieuſe tempête puiſſe à preſent vous „ abattre, afin que vous, que je culti- „ vai avec mon Iſaac, ne me montriés „ plus après ſa mort le ſpectacle de vos „ têtes altières. Je ne jouirai plus du „ frais qu'entretiennent vos feuillages. „ J'irai chercher la ſolitude dans des dé- „ ſerts incultes & ſauvages.

„ Et vous forêts, ombrages épais, te- „ moins de la promeſſe que Dieu fit à „ Abraham, vous chênes qui naquites „ avec mon fils, & dont la cime eſt mon- „ tée jusqu'aux cieux, écoutés l'arrêt de „ ſa mort, l'ordre de l'Eternel.

„ Que Morija conſerve ſes triſtes res- „ dé-

„ tes, & ſes cendres ſacrées. Pour moi
„ triſte & déſeſpéré je trainerai mes triſtes
„ jours dans les larmes, & j'adreſſerai mes
„ plaintes aux rochers. ”

Revenu à lui même Abraham ſe demande comment il pourra concilier l'ordre de Dieu avec la promeſſe, que ce même Dieu lui avoit faite; mais ſa foi le fait triompher de toutes ces apparentes contradictions, & il laiſſe à ſon Créateur le ſoin de concilier l'action qu'il lui ordonne de commettre avec ſes auguſtes attributs.

„ Le Dieu de vérité n'eſt pas un homme accoutumé au menſonge. Il eſt
„ trop ſaint, pour vouloir quelque choſe
„ de contraire à ſa promeſſe, à ſa parole, & à ſa fidélité. Oui, ſi dans cet
„ ordre il réſide de l'obſcurité, que la
„ foibleſſe de l'eſprit humain ne peut percer, Dieu lui même écartera ces nuages. Qui t'arrête donc Abraham! la
„ Nature entiére ſera bouleverſée, le ſoleil perdre ſon éclat, les Etoiles tomberont des cieux, & les plus hautes
„ montagnes ſeront ébranlées, avant que
„ Dieu rompe ſes promeſſes. ”

Alors il ne balance plus & s'achemine avec Iſaac & deux de ſes ſerviteurs vers Morija. Le Poëte feint que ce ſaint homme

me diſpoſe ſon fils à une obéiſſance aveugle envers Dieu, & au mépris de la vie par les diſcours les plus touchans & les plus pathétiques. Il lui parle de l'immortalité de l'ame, d'un état futur de félicité pour ceux qui obéiſſent aux ordres de Dieu. Arrivé au pied de la montagne il congédie les ſerviteurs, & découvre une flamme qui deſcend du ciel & s'arrête ſur le ſommet d'une des plus hautes collines.

„ Tel, dit-il, le ſoleil rougit & dore „ au matin la tête des montagnes, tan„ dis qu'une ombre épaiſſe enveloppe „ encor les vallées ".

A la demande que lui fait Iſaac, *je vois bien le feu & le bois, mais je ne découvre point de victime pour l'Holocauſte*, Abraham répond „ Dieu y pouvoira mon „ fils, mais ſon cœur déchiré par l'amour „ paternel & la pitié ſe fond au dedans „ de lui & ſes yeux ſe changent en une „ fontaine de Larmes. Oui ſi ſon cœur „ brulant de tous les feux de l'amour di„ vin ne s'étoit pas comme endurci à „ cette ſource de vie, il ſe ſeroit fondu „ comme de la cire molle à l'approche „ de la flamme. Raſſemblant tout à coup „ ſes eſprits, fidelle aux ordres du Ciel, „ il monte avec Iſaac & dreſſe l'Autel.

„ Alors

„ Alors tous les habitans des Cieux
„ quittent leur céleſte demeure: & con-
„ templent avec autant d'étonnement que
„ d'admiration ce ſpectacle inoui. At-
„ tentifs à ce qui ſe paſſoit ſur Morija
„ les Anges ſe taiſent, les hymnes ceſ-
„ ſent, les Séraphins interrompent les
„ louanges de l'Eternel, Dieu lui même
„ obſerve Abraham de ſon Trône. "

Abraham découvre enfin à Iſaac ſon funeſte ſecret, & ce fils obéiſſant ſe dévoue au ſacrifice avec la fermeté la plus héroique. Le Poëte dépeint les adieux d'Iſaac à ſon Pere de la maniére la plus touchante. „ La vigne ne ſerre & ne
„ s'entrelace pas plus fortement à l'or-
„ meau, que les bras d'Iſaac ne ſerrent
„ Abraham. On voit couler leurs larmes,
„ une ſource d'eau pure ne deſcend pas
„ avec plus de rapidité des montagnes
„ pour arroſer les campagnes.

„ L'Autel eſt dreſſé, & Abraham ra-
„ nimant ſes forces & faiſant le plus
„ grand effort ſur lui même, ſaiſit Iſaac,
„ l'enléve, & le place ſur l'Autel. La
„ Nature frémit, la Terre s'émeut, le
„ ſoleil pâlit, & ne perce que foible-
„ ment aux travers des nuées, *le cœur*
„ *bat aux montagnes*, toutes les ſources
„ tariſſent, on eut dit que les collines

„ d'alen-

„ d'alentour ſaiſies d'effroi élevoient leur „ ſommet. Ainſi lorsqu'une victime dé- „ vouée à la ſureté publique va ſubir un „ ſupplice mérité, au moment que le „ bourreau fait briller l'inſtrument de „ mort, on voit les ſpectateurs attentifs „ & effrayés ſe preſſer & élever la tête.

„ Dieu! je vois Iſaac tendre la gorge „ au fer meurtrier. Le glaive eſt ſaiſi, „ la main ſe leve & ... *Arrête Abraham, Arrête, ne va pas plus loin.* Ainſi parla „ la voix céleſte. Ne mêts point la „ main ſur ton fils & ne lui fais aucun „ mal. Maintenant j'ai connu que tu „ crains Dieu, puisque tu n'as point é- „ pargné pour moi ton fils, ton uni- „ que" (*a*).

Les Anges témoignent leur joye de cet heureux dénouement par des ſaints Cantiques.

„ La Terre même ſe réjouit, les ruiſ- „ ſeaux coulent avec rapidité le long des „ vallées, & des boccages touffus.

„ Les Zéphirs font ſentir leur haleine. „ La Nature même paroit reſpirer plus „ librement, & ſeme de fleurs cette mê-

„ me

(*a*) Le Poëte ſe ſert de nouveau ici des paroles de la Geneſe. L'Eloge que Dieu fait de la foi d'Abraham pouvoit il être mieux rendu?

„ me colline, qu'elle regardoit naguere „ avec effroi. "

Abraham fait un ſacrifice à l'Eternel, & Dieu deſcend une ſeconde fois pour lui réitérer ſes promeſſes.

Voilà, Monſieur, une foible eſquiſſe de ce chef d'œuvre de Poëſie, juſtement admiré en Hollande.

Hoogvliet a évité le défaut trop commun aux Poëtes de ſa Nation, celui de ne pas obſerver le repos dans les Hémiſtiches, & les fréquens enjambemens. Ils en font quelquefois de ſi ſenſibles, qu'un vers finit ſouvent par un *car*, ou un *mais*, ou par un adjectif, dont le ſubſtantif ſe trouve dans le vers ſuivant. Par cette inexactitude la Rime, qu'on a joint à la meſure des vers devient tout à fait inutile. L'Exemple des Poëtes Grecs & Latins qui ont ſouvent pris de pareilles licences ne prouve rien, & ceux qui les imitent auroient dû ſe ſouvenir d'*Armande*, dans *les Femmes ſçavantes* (*a*).

Le Penſionnaire CATS eſt le ſeul des anciens Poëtes Hollandois, dont les vers ſoient toujours aiſés, coulans, & bien cadancés. Peut être ſans le fréquent re-

tour

(*a*) Quand ſur une perſonne on pretend ſe régler. C'eſt par les beaux cotez qu'il faut lui reſſembler.

tour de certaines chevilles favorites, dont il ſurchargeoit ſes vers, n'auroit il pas perdu la réputation, dont il jouiſſoit de ſon vivant. Ce Poëte intéreſſe & attache ſes Lecteurs. Il joignoit à une profonde connoiſſance du cœur humain l'art de le peindre avec force & avec vérité. Sa diction eſt pure & naturelle, ſes penſées délicates & ſes descriptions toujours variées & toujours agréables. Il n'a jamais eu d'imitateurs, parce que perſonne n'a eu ſon goût ni ſes talents.

Dans un autre genre on vit au commencement de ce ſiécle le fils d'un Païſan des environs de Delft ouvrir à ſes compatriotes une nouvelle carrière, & ſe diſtinguer avantageuſement dans la Poëſie Erotique. POOT (*a*) fit retrouver dans ſes vers cette douce harmonie ſi naturelle à Racine, & toute la délicateſſe des *Desboulières*, des *la Fare* & des *Chaulieu*.

Il eſt bien difficile de rendre en François les ouvrages de cet Auteur, & c'eſt preſque le ſeul des Poëtes Hollandois que je crois *intraduiſible*.

Le rythme qu'il a choiſi, ſes tours, ſes expreſſions ſont propres à la langue, dans la-

(*a*) Voy. *Lettre V.*

laquelle il écrivoit. Le traduire littéralement ſeroit lui rendre un très mauvais ſervice, & dans une imitation on ne reconnoitroit plus *Poot*.

Parmi la multitude des bonnes piéces de cet Auteur on diſtingue celle qu'il adreſſe à Galathée, & dont le commencement paroit imité de Tibulle. En voici la premiére ſtance.

„ Viens ma chére Galathée, livrons
„ nous aux jeux & aux plaiſirs d'Amour,
„ avant que la tremblante vieilleſſe, qui
„ s'approche imperceptiblement (*a*) ne
„ nous dérobe notre printems. La Jeu-
„ neſſe & l'Amour s'envolent bien vite.
„ Galathée, L'Amour a des ailes". —

L'Idille intitulée *Diane & Endymion* renferme auſſi des beautés d'un ordre ſupérieur.

Les Hollandois ont fort bien réuſſi dans le genre burlesque. *Focquembrog* imita parfai-

(*a*) L'original porte à la Lettre, *avant que la tremblante vieilleſſe qui s'approche ſur des ſouliers de laine.* Cette figure fort belle dans l'original ſeroit ridicule en François. Chaque langue à ſon génie particulier, & c'eſt pour ne s'être pas convaincus de cette maxime, que tant de Scholiaſtes, de Commentateurs & de Traducteurs des Anciens ſont parvenus à rendre leurs Auteurs inſipides pour ceux, qui ne liſent que les Traductions.

faitement Scarron, mais le même goût qui fit proscrire Scarron, & dans ce siécle *le genre poissard* fait oublier en Hollande des Poësies dignes des crocheteurs & des Halles (*a*).

On n'a pas également réussi en Hollande dans le Conte en vers, dans l'Epigramme, dans le Madrigal & surtout dans les Poësies légeres. Il paroit que ce genre appartient exclusivement aux François, la Grece même n'eut qu'un Anacréon, & Rome ne compta que quelques Poësies d'Horace & de Catulle. Les Hollandois n'ont rien à opposer à Ver-Vert, à la Chartreuse, ni à aucune production de cette espéce du dernier siécle, *Maynard*, *Lingendes*, *Malleville*, *Charleval*, *Pavillon*, *Chapelle*, les *Marquis de la Fare & de St. Aulaire* sont inconnus & sans imitateurs en Hollande, & M. *de Voltaire*, supérieur dans tous les genres, ne l'est pas moins dans celui ci.

Le Théatre Hollandois s'est soutenu pendant longtems par les seuls ouvrages de VONDEL. *Vondel* le plus grand Poëte

(*a*) On sait, que le judicieux Boileau s'éleva toujours contre le genre burlesque, & que devant Madame de Maintenon même il se déchainoit contre *ces misérables piéces de Scarron.*

te de cette nation tient malgré ſes défauts (*a*) le premier rang au Parnaſſe Hollandois.

Une des plus belles piéces de ce Poëte eſt à mon avis *Gisbert d'Amſtel* (*Gysbrecht Van Amſtel*) ou la priſe d'Amſterdam par ceux du parti de *Florent V* Comte de Hollande, tué par *Gerard van Velſen*, neveu de Gisbert d'Amſtel le Héros de cette Tragédie, dans laquelle le Poëte a imité Virgile, dont il a même ſouvent traduit des morceaux en entier.

La Piéce commence vers le ſoir de la veille de Noël. Gisbert ouvre la ſcene par un monologue très long, (*b*) dans lequel il raconte, qu'il fut injuſtement attaqué par les vengeurs de *Florent V*, & que ceux ci furent enfin contraints de ſe retirer. Ceci ſe paſſe hors des portes de la Ville près d'un Cloître de Chartreux. Remarqués que ce monologue eſt de toute beauté pour la verſification. Gisbert s'étonne de la prompte retraite de ſes ennemis. Arrive le Supérieur des Chartreux, qui témoigne à Gisbert ſa joye en ces termes.

„ Seigneur, que le Ciel ſoit avec vous „ & vous préſerve, vous & votre ville „ de

(*a*) Voy. *Lettre X.*

(*b*) De 160 vers.

„ de tout danger. Tous les Freres de „ notre ordre reſſentent la même joye, „ que s'ils ſe ſentoient ravis au Thrône „ de Dieu. Oui la Fête ſolémnel- „ le que nous célébrons, ces tems de „ dévotion, où toute l'Egliſe chante les „ louanges de Marie, & de Chriſt ſon „ fils, qui nous délivra à la croix, cette „ Fête même ne nous fait pas ſentir de „ plus vifs tranſports ".

Il lui raconte enſuite comment une querelle diviſa les chefs de l'armée ennemie, qu'une terreur panique diſſipa entiérement.

Arent van *Amſtel* frere de *Gisbert* arrive & conduit un priſonnier. C'eſt le *Sinon* de l'Enéide.

Vosmeer (ainſi ſe nomme cet eſpion) ſe jette aux genoux de *Gisbert* & lui tient ce discours perfide.

„ Seigneur, puniſſés moi, je ſuis un „ de vos ennemis, & je mérite la mort. „ J'ai tenté ſouvent la ruine de votre „ ville. Je me rends à vous, preſſé par „ mes malheurs. Ma mort réjouira vos „ ennemis, qui vous payeront chére- „ ment mon ſupplice (*a*); mais la mort „ me

(*a*) —— Jam dudum ſumite pœnas:
Hoc Ithacus velit, & magno mercentur Atridæ.
ÆNEID. Lib. 2. vs. 103. 104.

„ me paroitra ici moins cruelle, & j'aime „ mieux périr par vos mains, que par „ celles de nos gens, qui récompenſent „ mes fidelles ſervices par la plus noire „ ingratitude ".

Il raconte ſa naiſſance, & qu'après avoir longtems mené une vie errante, il s'engagea enfin ſous les étendarts d'*Egmont*.

Gisbert ému de compaſſion ordonne de lui ôter ſes liens, lui parle avec douceur (*a*) & l'interroge ſur tout ce qu'il ſait.

Le Fourbe, délivré de ſes fers, s'écrie avec une feinte joye. „ Enfin il m'eſt „ permis (*b*) de violer mes ſermens, & „ Egmont n'a plus aucun pouvoir ſur „ moi. Il m'eſt permis de réveler tous „ ſes ſecrets. Mais je vous conjure „ Seigneur d'avoir pitié de moi. Je vous „ rendrai en récompenſe un ſervice im„portant (*c*), & je vous inſtruirai de „ tous

(*a*) His lacrymis vitam damus. . . . .
Ipſe viro primus manicas atque arcta levari
Vincla jubet Priamus, dictisque ita fatur amicis.

(*b*) Fas mihi Graiorum ſacrata reſolvere jura,
Fas odiſſe viros, atque omnia ferre ſub auras,
Si qua tegunt.

(*c*) Quod te per ſuperos, & conſcia numina veri
. . . . . .
. . . oro miſerere laborum
ſi vera feram, ſi magna rependam.

„ tous les deſſeins pernicieux de vos en-
„ nemis. "

Il fait enſuite un faux narré d'une entrepriſe, qu'il avoit concertée contre la Ville, au moyen de fagots dont il combleroit les canaux, & dont le Vaiſſeau, que l'on voyoit, étoit encor chargé. Cette entrepriſe manqua par la diſſenſion des Chefs. Il dit qu'on s'en prit à lui, & qu'ayant été condamné à mort, un ami rompit ſes liens.

„ Je me cachai la nuit dans un marais (*a*)
„ & lorsque j'entendis vos Soldats, je
„ criai au ſecours. "

Gisbert lui pardonne, & ordonne de faire entrer le Vaiſſeau dans la Ville, & d'en décharger les fagots.

Le premier acte ſe termine par les discours du Chœur des Filles d'Amſterdam, qui ſe réjouiſſent de la fuite de l'ennemi.

Vous voyés, que le plan de cette Tragédie eſt entiérement calqué ſur le ſecond Livre de l'Enéide. Beaucoup de vers même ſont traduits littéralement de Virgile, &, nous oſons le dire, ne ſont pas indignes de lui. Au reſte l'unité du lieu

(*a*) Limoſoque lacu per noctem obſcurus in ulvâ
Delitui. IBID. vſ. 135.

lieu eſt fort mal obſervée dans cette Tragédie, comme vous pourrés vous en convaincre, ſi vous daignés me ſuivre.

Au ſecond acte les chefs de l'armée ennemie prennent des meſures rélatives à l'état des affaires. Ils inſtruiſent les autres Capitaines de la fourberie de Vosmeer, & que l'élite de leurs Troupes renfermée dans ce Vaiſſeau, chargé en apparence de bois, ſe rendra Maitreſſe de la Ville. Mais comme il faut cacher une partie des ſoldats, on ſe réſout à les loger dans le cloitre voiſin, & un des Capitaines ſe charge d'y faire conſentir le Supérieur. La converſation entre ce Capitaine & le Supérieur mérite d'être rapportée. Elle vous donnera une idée de ce qu'étoit le Théatre alors, & du ton que l'on ſe permettoit dans la Tragédie.

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Seigneur! Que voulés vous.

„ LE CAPITAINE.

„ Je viens loger chez vous.

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Soyés le bien venu, quoique je ne
„ vous attendiſſes pas ce ſoir. Vous ne
„ venés pas ici ſans raiſon, & je m'é-
„ tonne de vous voir revenir ſi tôt.

„ LE CAPITAINE.

„ Je viens vous prier au nom de no-
„ tre Général de me permettre de loger
„ ici pendant cette nuit une partie de
„ nos troupes, c'eſt la priére d'un Guer-
„ rier vous ne pouvés la refuſer.

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Vous voulés m'éprouver Seigneur.

„ LE CAPITAINE.

„ Non je parle très ſérieuſement, je
„ ſuis les ordres d'Egmont.

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Egmont a donné un tel ordre! Ja-
„ mais il ne profana les Cloitres! c'eſt
„ un mal entendu. Vous Seigneur, je
„ vous

„ vous le répete, vous étes le bien ve-
„ nu, vous & votre ſuite.

„ Mais je ne ſouffrirai pas que la mai-
„ ſon de Dieu ſoit en proye à une ſolda-
„ teſque effrénée. Ce Cloitre appar-
„ tient à Dieu & à Jéſus. . . . . Ainſi
„ Seigneur je dois vous refuſer.

„ LE CAPITAINE.

„ Ce n'eſt ici que l'affaire de quelques
„ heures. Je vous réponds de tout, &
„ je vous ſuis garant que votre cloitre
„ n'aura rien à ſouffrir, je ſaurai punir
„ la licence.

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Tout cela ne me raſſure point. Je
„ le dirois à votre Général lui même.
„ Ce Cloitre eſt une antique fondation
„ dédiée à St. André. Un guerrier n'y
„ doit point habiter. Voulés vous deve-
„ nir l'ennemi des Chartreux? Ignorés
„ vous, que pluſieurs Papes (*a*) ont ap-
„ prouvé notre ordre fondé jadis par St.
„ Bruno. Ignorés vous les Priviléges

„ ac-

(*a*) *Alexandre III, Alexandre IV, Urbain II.*

„ attachés à ce Cloître, qui lui ſont
„ accordé par toutes les Loix.

„ LE CAPITAINE.

„ Les Loix ſe taiſent devant les ar-
„ mes. *Néceſſité n'a point de Loi.*

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Voulés vous donc profaner les cho-
„ ſes ſacrées?

„ LE CAPITAINE.

„ A l'exemple de David, qui fuyant
„ devant Saül, & preſſé par la faim man-
„ gea des pains ſacrés.

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Souvenés vous d'Uſia & de ſa puni-
„ tion pour avoir profané le Sanctuaire.
„ Les Prêtres ſont ſoutenus de Dieu &
„ de ſes Anges. Ce Cloître eſt leur hé-
„ ritage. Voulés vous attirer ſur votre
„ tête la malédiction que les Comtes ont
„ prononcé contre ceux qui attente-
„ roient à nos droits, & à nos privi-
„ léges?

„ LE

„ LE CAPITAINE.

„ Quelle eſt donc cette terrible malé-
„ diction.

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Qu'un tel monſtre ſouffrira & ſa gé-
„ nération après lui toute la colére des
„ ſaints, qu'il périra comme Judas,
„ qui trâhit Dieu, & brulera éternelle-
„ ment avec Lucifer & ſes Anges. Ne
„ tremblés vous pas d'horreur?

„ LE CAPITAINE.

„ Ce ſont les Prêtres qui ont dicté
„ cette malédiction. (a)

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Quoiqu'il en ſoit vous n'entrerés
„ point.

(a) Réflexion philoſophique & vraie. L'Hiſtoire ne confirme que trop cette vérité. On reconnoit dans les paroles du Supérieur cet eſprit de fanatisme & d'orgueil, commun à tous les Moines, dans les tems d'ignorance & de barbarie, où eux ſeuls décidoient des affaires les plus importantes, & tachoient de perſuader aux peuples, que de les offenſer c'étoit offenſer le Ciel même.

„ point. Le cloitre célebre la naiſſan-
„ ce de ſon Sauveur, la plus grande
„ Fête de l'Année, ainſi abandonnés
„ ce deſſein.

„ LE CAPITAINE.

„ Frere Chartreux, ni vos discours ni
„ vos ſermons ne me détourneront de
„ mon entrepriſe. Permettés moi d'en-
„ trer, ſinon j'entrerai de force. Le
„ tems ſe paſſe, il eſt tard; & voici mes
„ ſoldats.

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Plutôt la mort; voulés vous attirer
„ ſur vous le feu infernal?

„ LE CAPITAINE.

„ Allons, Soldats, avancés, & mettés
„ le feu au cloître, il fait froid, vous vous
„ chaufferés.

(*Les Soldats s'avancent.*)

„ LE SUPE'RIEUR.

„ Arretés, arretés, ayés pitié de nous.

„ Il

„ Il n'eſt pas d'un Chrêtien de brûler des „ Cloitres. Tout ce que cette maiſon „ poſſéde, tout eſt à votre discretion.

„ LE CAPITAINE.

„ Entrés donc Enfans, je vous ſuis."

Dans la ſcene ſuivante on voit de nouveau l'eſpion *Vosmeer* qui cherche Egmont pour lui rendre compte du ſuccès de leur ruſe.

„ Les Citoyens réjouis ont eux mêmes conduits notre Vaiſſeau dans leurs „ murs, en chantant des cantiques de „ joye. (*a*)

„ Tels on vit les Troyens introduire „ le funeſte cheval dans leur ville. (*b*) „ Je me tenois au gouvernail; mais les „ Soldats cachés dans le vaiſſeau courroient le plus grand risque. Ayant „ heurté contre une Poutre il s'y „ étoit fait une voie d'eau. Heureuſement elle ſe boucha d'elle même.

„ Une

(*a*) ——— Circum pueri, innuptæque puellæ Sacra canunt.

(*b*) Cette comparaiſon eſt très déplacée dans la bouche d'un Païſan tel qu'on nous peint Vosmeer. Vondel paroit avertir ſes Lecteurs que tout cet endroit eſt imité de Virgile, ce qui n'eſt pas adroit.

„ Une toux facheuſe faillit à nous découvrir, on entendoit diſtinctement ce „ bruit, mais Dieu lui même ſembloit „ répandre un eſprit d'étourdiſſement ſur „ les Amſterdammois. (*a*) "

Il raconte enſuite la joie du peuple à la vue du Vaiſſeau, & avec quelle diligence on s'empreſſoit à le décharger, empreſſement qui penſa devenir funeſte, par ce que les fagots, qui cachoient les Soldats, furent presque tous déchargés en un inſtant.

Vosmeer termine ſon recit par le trait héroique d'un des Capitaines, qui de crainte, qu'un violent accès de toux, dont il ſe trouva incommodé, ne fit avorter l'entrepriſe, tira ſon poignard, & voulût s'en percer. On le retint heureuſement. (*b*).

Vos

(*a*) ——— atque utero ſonitum quater arma dedere.
Inſtamus tamen immemores, cæcique furore;
Ibid. vs 243 & 244.

(*b*) Ce trait n'eſt point fabuleux, il eſt conſacré dans les Annales de la Hollande. Lors de l'expédition de Breda en 1590, un Lieutenant nommé *Matthieu Helt* étoit un des ſeptante, qui furent choiſis pour cette entrepriſe. Le froid & le mauvais tems lui cauſerent une toux facheuſe & craignant que cette incommodité n'empêchât l'exécution de ce projet, il tira ſon poignard, priant ſes Camarades de le lui enfoncer dans le ſein.

Vosmeer se sépare du Général, en convenant de commencer l'attaque vers la minuit.

Le troisiéme Acte ne contient qu'une scene, qui se passe dans la maison de Gisbert. Son épouse lui fait le récit d'un songe, qui l'épouvante. Ste Mathilde lui apparût, & lui prédit d'une maniére circonstanciée tous les événemens de cette funeste nuit. „ Je vou„ lus l'embrasser mais son ombre dispa„ rût, & se refusa à mes embrasse„ mens (*a*), je me réveillai remplie „ d'horreur, voilà quel trouble m'agite, „ & m'allarme. ”

A peine Gisbert cherche t'il à la rassurer, que l'Aumônier (*b*) de la maison arrive, & crie aux armes. Il raconte que l'ennemi s'est emparé de la Ville, & que tout est en feu.

„ Le funeste Vaisseau introduit dans „ nos murs vomit des Soldats, le four„ be

(*a*) J'aimerois mieux ce vers de Racine

Et moi je lui tendois les mains pour l'embrasser.
Athalie. Acte II. Sc. V.

(*b*) C'est un singulier personnage dans une Tragédie qu'un Aumônier. Il paroit sur le Théatre habillé en Ecclésiastique. Nous verrons tout à l'heure un Couvent, des Religieuses, un Evêque, &c.

„ be Vosmeer, la flamme à la main, „ insulte à notre crédulité. (*a*)

„ L'Armée s'avance, & la ville est „ inondée d'autant d'ennemis que la „ Hollande, le Zélandois & le Frison „ en ont jamais produits. " (*b*)

Gisbert monte à un Tour voisine & confirme à son retour le récit de l'Aumonier. Il s'arme, & demande ses amis. On lui nomme une petite troupe de fidelles guerriers, tels que *Heemskerk*, qui étoit venu à Amsterdam pour épouser sa sœur (*c*), les Seigneurs de *Teilingen*, de *Warmont*, & plusieurs autres. Gisbert les excite au combat. „ Vous voyés, (dit il) l'état, où Am- „ sterdam est réduit. La mort se mon- „ tre à nos yeux de toutes parts. Af- „ frontons tous les dangers, & si vous „ avés la même résolution, mourons „ pour

(*a*) Arduus armatos mediis in moenibus astans
Fundit equus, victorque Sinon incendia miscet
Insultans:

ÆNEID. Lib. II vs 329 - 330.

(*b*) Millia quot magnis unquam venere Mycenis.

(*c*) Vondel suit Virgile jusques dans les moindres circonstances,

——— ——— Juvenisque Chorœbus
Mygdonides, illis qui ad Trojam forte diebus
Venerat, insano Cassandræ incensus amore.

„ pour la patrie en attaquant les vain-
„ queurs. (*a*)

Le quatriéme Acte repréſente l'intérieur d'un Couvent. Pluſieurs Religieuſes chantent avec l'Evêque d'Utrecht des Hymnes ſacrées dans le Chœur de l'Egliſe. Ils interrompent le chant par une converſation fort édifiante, le bon Evêque veut mourir en digne Paſteur, & ſe fait mettre ſes habits Pontificaux, & ſa mitre, prend l'anneau & la croſſe, & entonne de concert avec l'Abbeſſe & les Nonnes le Cantique de Siméon, traduit en beaux vers Hollandois. (*b*)

Gis-

(*a*) ——— ſi vobis audentem extrema cupido eſt
Certa ſequi (quae ſit rebus fortuna, videtis;)
——— Moriamur & in media arma ruamus.
Vondel n'a pas imité le dernier vers ſi énergique de cette courte harangue.
Una ſalus victis nullam ſperare ſalutem.
Ibid. vs 349 - 354.

(*b*) Les Lecteurs nourris des chefs d'oeuvre de Racine ne reconnoîtront point ici Joad & les belles Scenes d'Athalie. La majeſté, la décence qui regne dans cette Piéce, l'art infini d'avoir ſû attacher pendant cinq actes ſans le ſecours d'aucun épiſode, & ſans amour, des vers naturels ſonores & ſublimes, un ſtile toujours élegant toujours pur, voilà ce qui rend Athalie le chef d'oeuvre de la Scene Françoiſe, voilà le mérite de celui, qui ſi peut être plus que balancer celui de Corneille.

Gisbert arrive & interrompt les Cantiques.

„ Que le Ciel vous béniſſe, eſt il „ tems de chanter? L'ennemi s'appro„ che & va ſe rendre maître de ce Cloî„ tre. Mon Oncle venés, vous étes „ vieux & caſſé, mettés vous ſur mes „ épaules, (*a*) & vous Claire ſuivés moi „ où Dieu nous conduira.

L'EVEQUE.

„ Non mon cher Néveu, épargnés „ vous cette peine.

„ CLAIRE *& les Religieuſes.*

„ Nous ſommes toutes diſpoſées à „ mourir avec lui. "

Gisbert inſiſte & ſollicite ſon Oncle & l'Abbeſſe par les plus touchantes priéres de

neille. Le plus bel éloge de Racine ſe trouve à notre avis dans ces vers d'Horace.

——— ——— ——— ——— ——— Ut ſibi quivis
Speret idem, ſudet multum, fruſtraque laboret
Auſus idem, &c. HORAT. *De arte Poëtic.*

(*b*) Ergo age, chare pater, cervici imponere noſtræ;
Ipſe ſubibo humeris.
ÆNEID. Lib. II. vs. 707.

de prendre la fuite, & de ne pas s'expoſer à la fureur de l'ennemi. Mais l'Evêque eſt inflexible, & ne déſire que la couronne du Martyre, qu'il obtient un moment après. (*a*). Car à peine Gisbert s'eſt il retiré, que l'Ennemi ſe répand en foule dans le Couvent, & égorge ſans diſtinction d'âge ni de Sexe tout ce qu'il rencontre. Ce carnage fait les délices de la Populace, qui ſe rend en foule à cette Piéce. On baiſſe alors pour un moment le rideau, & après qu'on l'a fait remonter, on voit les Soldats d'Egmont, & le perfide Vosmeer le bras levé ſur les Religieuſes aſſaſſinées. L'Abbeſſe eſt étendue au milieu du Théatre, tenant ſur ſes genoux le vénérable Evêque maſſacré dans ſes Habits Pontificaux. On nomme cette eſpéce de Pantomime, *Repréſentation* (*Vertoning*). (*b*)

„ *Non*

(*a*) Tous les diſcours de Gisbert & de l'ex-Evêque d'Utrecht ſont traduits preſque littéralement du diſcours d'Enée & d'Anchiſe. AENEID. Lib. 2. vs 638-650, & vs 657-678.

(*b*) Voyés *Riccoboni Réflexions ſur les différens Théatres de l'Europe. pag.* 140. Cet Auteur étoit aſſés bien inſtruit de l'état du Théatre Hollandois; mais les choſes ſont un peu changées depuis. Il ſe trompe, par exemple, en nommant *La Mort de Guillaume I.* une des meilleures Piéces de ce Théatre.

„ *Non tamen intus*
„ *Digna geri, promes in ſcenam: mul-*
„ *taque telles*
„ *Ex oculis, quæ mox narret facundia*
„ *præſens.*

Ce précepte d'Horace paroit un peu oublié ici.

Le Théatre change, & repréſente de nouveau l'appartement de l'Epouſe de Gisbert. Son Frere arrive & raconte, que malgré tous leurs efforts la Ville eſt en proie aux flammes, & à la fureur des Ennemis.

„ Quelle bouche pourroit exprimer (*a*) le carnage & les horreurs de „ cette cruelle nuit? La mort offre par „ tout ſon image. Toutes les rues ſont „ occupées par des Soldats. On n'entend que des cris lamentables, le ſang „ ruiſſele de toutes parts. Cette ville „ ancienne & puiſſante, redoutable à ſes „ en-

(*a*) Quis cladem illius noctis, quis funera fando
Explicet, aut poſſit lacrymis æquare labores?
Urbs antiqua ruit, multos dominata per annos,
Plurima perque vias ſternuntur inertia paſſim
Corpora - &c.

ÆNEID. Lib. 2. vs 361-365.

„ ennemis, & fameuſe par ſon Commer-
„ ce & ſa navigation eſt réduite en cen-
„ dres, & disparoit en une nuit.

„ Les déſespoir nous donne des for-
„ ces, & les Amſterdammois ne péris-
„ ſent pas ſeuls. (*a*) Les cadavres ſe mul-
„ tiplient, & des monceaux de morts rem-
„ pliſſent les rues "

Il raconte enſuite la malheureuſe fin de ſes freres, & d'une partie de ſa famille. l'Epouſe de Gisbert témoigne les plus vives inquiétudes pour ſon mari, & ſe retire avec ſes enfans dans une Forteresſe, où elle eſpére de revoir bientôt ſon époux.

Les cinquiéme Acte repréſente cette Citadelle. Gisbert arrive & embraſſe ſon épouſe, & continue le récit de ſes malheurs.

„ Après que l'ennemi ſe fût rendu
„ maitre de la grande place, je pris le
„ le chemin de l'Hôtel de Ville ſuivi
„ d'un petit nombre de guerriers é-
„ chappés au fer meurtrier. Là nous
„ réſiſtons encor à l'Ennemi. Tel on
„ voit l'habitant des campagnes s'éveil-
„ lant

(*a*) —— Nec ſoli pœnas dant ſanguine Teucri,
Quondam etiam victis redit in præcordia virtus.
ÆNEID. Lib. 2. vs 366-367.

„ lant au milieu de la nuit par le bruit
„ d'un fleuve courroucé, rompant ſes
„ digues & ſe débordant au loin, oppoſe
„ à ſes flots tout ce qu'il trouve ſous ſa
„ main; des pierres, des poutres, de
„ la terre, enfin tout ce qui peut arrêter
„ la fureur des eaux.

„ Le Géant (*a*) s'irrite de notre réſi-
„ ſtance, il rugit de fureur. On le
„ diſtinguoit parmi les troupes, telle
„ qu'une haute tour au deſſus des mai-
„ ſons. Il choiſit ſa proye avec la mê-
„ me facilité qu'un Elephant enleve avec
„ ſa redoutable trompe ceux qui l'ont
„ attaqué. Sa lance étoit le mât d'un
„ des plus grands Vaiſſeaux. Il ſe ſaiſit
„ de nos Soldats, les empoigne, & les
„ froiſſe contre les pierres. --- On eut
„ crû voir Polypheme ſe jetter ſur d'in-
„ nocens troupeaux. La tour du Palais
„ s'ébranloit à chaque coup que ſa terri-
„ rible main donnoit contre les portes.
„ Il eut défié Samſon & Hercule au com-
„ bat. L'Elite des troupes ennemies le
„ ſui-

(*a*) Ce Géant n'étoit qu'un Payſan d'une taille plus qu'ordinaire, qui ſe nommoit *Klaas van Kyten*. Il étoit d'un village aux environs du *Spaare*, riviere près de Haarlem. Remarquons que les traits dont on vient de le dépeindre ſont pris de l'*Epeüt* de l'Iliade, & du *Polypheme* de l'Odyſſée.

„ ſuivent avec confiance. On ſe prépa-
„ re à l'aſſaut, & l'on dreſſe les échelles.
„ D'une main ils préſentent le bouclier,
„ qui les garantiſſoit d'une grêle de traits,
„ & de l'autre ils font des efforts pour
„ grimper jusqu'au faîte & s'y tenir ſu-
„ pendus. (*a*)

„ Dans ce péril extrême nos ſoldats
„ précipitent ſur l'ennemi des poutres,
„ des tuiles, & arrachent même ces lam-
„ bris dorés, ſuperbes ornemens de no-
„ tre ancienne ſplendeur; ils tachent d'é-
„ craſer les aſſaillans ſous la chute des
„ tours. Reduits au dernier deſeſpoir ils
„ ne ſongent qu'a vendre chérement leur
„ vie. --- Une partie des Citoyens dé-
„ fendent les premiéres portes & répouſ-
„ ſent l'ennemi à coups de ſabre & de
„ pique. Je montai à la grande tour,
„ d'où l'on découvroit pendant le ſiége
„ les Tentes & le camp ennemi, &
„ d'où l'on peut appercevoir le Dôme
„ d'Utrecht, quand le Ciel eſt ſerein.
„ Là je vis le combat & la défenſe vi-
„ goureuſe des aſſiegés. Nous entrepri-
„ mes

(*b*) Haerent parietibus ſcalae, poſtesque ſub ipſos
Nituntur gradibus, clypeosque ad tela ſiniſtris
Protecti objiciunt, prenſant faſtigia dextris.
ARNEID. Lib. 2. vs 442-444.

„ mes d'arracher toute la charpente de
„ cette tour & de la renverſer ſur l'enne-
„ mi. Elle tomba avec un bruit horri-
„ ble, & en écraſa un bon nombre;
„ Mais d'autres prennent auſſi-tôt leur
„ place, & forçent enfin la Porte. (*a*)
„ l'ennemi ſe répand en foule de tous
„ côtez, j'avois perdu tous mes amis,
„ & je me trouvai ſeul, & müet de dou-
„ leur. "

Son épouſe lui fait alors cette queſtion ſi touchante.

„ Et ne ſongeois tu pas dans ce mo-
„ ment à ton épouſe, & à tes enfans? "

Une

(*a*) Dardanidae contra, turres ac tecta domorum
Culmina convellunt (his ſe, quando ultima cernunt,
Extremâ jam in morte parant defendere telis)
Auratasque trabes, veterum decora alta parentum,
Devolvunt: alii ſtrictis mucronibus imas
Obſedere fores: has ſervant agmine denſo.
Evado ad ſummi faſtigia culminis; unde
Tela manu miſeri jactabant irrita Teucri.
Turrem in praecipiti ſtantem, ſummisque ſub aſtra
Eductam tectis, unde omnis Troja videri
Et Danaüm ſolitae naves, & Achaica caſtra,
Aggreſſi ferro circum, quà ſumma labantes
Junctura tabulata dabant, convellimus altis
Sedibus, impulimusque, ea lapſa repente ruinam
Cum ſtrepitu trahit, & Danaüm ſuper agmina late
Incidit, aſt alii ſubeunt.

IBID. vs 445-457.

Une céleſte clarté le fit revenir à lui, & une voix lui dit d'aller ſauver, s'il en étoit tems encor, ſon Oncle, & l'Abbeſſe; il raconte enfin qu'après s'être expoſé inutilement aux plus grands dangers, il fut obligé d'abandonner la ville, que les flammes dévoroient de toutes parts. Un Soldat arrive, & décrit le maſſacre de l'Evêque & de toutes les Religieuſes. Cette description eſt magnifique dans l'original. Mais je crois en avoir dit aſſez, pour vous donner une idée des talens de Vondel pour ce genre de Poëſie.

La piéce ſe termine aſſez ſinguliérement. Gisbert veut faire embarquer ſa Femmes & ſes Enfans pour les dérober aux inſultes du Vainqueur. Mais cette fidelle épouſe refuſe ce parti, & elle ſe réſout à ſubir le ſort de ſon époux. Cette tendre diſpute eſt enfin terminée par l'Ange Raphaël, qui tombe des nues & exhorte cette famille déſolée à ſe ſoumettre aux décrets de la Providence, en quittant la Fortereſſe pour chercher une retraite en Pruſſe. Il lui prognoſtique la nouvelle grandeur d'Amſterdam, & lui prédit que ſes malheurs ſeront un jour repréſentés ſur le Théatre de cette Vil-

-le. (*a*) Enfin il les exhorte à ne pas abandonner la foi de leurs ancêtres, & disparoit.

Gisbert se résout alors à partir, & la piéce finit.

Telle est, Monsieur, cette fameuse Tragédie, qui fait encor tous les ans les délices des Spectateurs. La pompe du spectacle, & la beauté des Décorations y attirent une foule étonnante, mais les vers de Vondel en font le véritable prix, & malgré les défauts nombreux de cette Piéce, malgré le mélange de Comique & de Tragique, malgré le dénouement aussi défectueux que ridicule, elle suffit pour immortaliser son Auteur.

Vondel reconnoit que la principale raison qu'il eut de traiter ce sujet, fût le désir ardent d'imiter le second Livre de l'Eneïde & la description de la prise de Troye. Remarquons cependant que ce même Vondel, qui imita si parfaitement Vir-

(*a*) Nec Deus interfit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit. HORAT. de Art. Poët.

Selon cette maxime il paroit bien ridicule qu'une contestation de la nature de celle de Gisbert & de son Epouse soit terminée par un Ange. La prédiction que l'Hôtesse de Gisbert sera jouée sur le théatre paroit aussi fort déplacée dans sa bouche. Mais Vondel avertit dans la Dédicace de sa Piéce à Grotius, qu'il la fit représenter pour l'ouverture du nouveau Théatre d'Amsterdam.

Virgile dans cette Tragédie, eſt Auteur d'un Traduction en vers de l'Eneïde, auſſi platte & auſſi mauvaiſe que les vers de ſes Tragédies ſont harmonieux & ſublimes. On n'y reconnoitroit jamais l'Auteur de *Palamede*, de *Phaëton* & de *Gisbert d'Amſtel*. Peut-être que le génie de Vondel ne pût s'aſſujettir aux entraves d'une Traduction. Il y a du moins plus de différence entre cet ouvrage & ſes Tragédies, qu'entre Cinna & Agéſilas.

Le Théatre Hollandois s'eſt beaucoup épuré vers la fin du dernier ſiécle. On a commencé à goûter & à traduire Corneille & Racine, & les meilleures Piéces que l'on repréſente aujourd'hui ſont des Traductions des Auteurs François. Mais (& ceci ne fait point l'éloge des Traducteurs) on traduiſit indiſtinctement l'Abbé Pellegrin & Corneille, Mademoiſelle Barbier, Campiſtron & Racine, & toutes ces Piéces ont été repréſentées avec ſuccès.

Parmi les Modernes on ne doit pas oublier M. M. Huydecoper & *Nomz*, & Madame *De Winter*, dont les talens ſupérieurs ſoutiennent la Scene Hollandoiſe. M. Nomz eſt Auteur de pluſieurs Tragédies, qui ont eu le ſuccès le plus mérité. Il eſt le premier, qui ait conſacré ſur le Théatre l'Hiſtoire du Régulus Hollan-

dois, d'*Antoine Hambroek*, Miniſtre Réformé à l'Isle de Formoſe (*a*). Madame De Winter à traité pluſieurs ſujets tirés de l'Hiſtoire de Hollande, & nous oſons affirmer, qu'elle a égalé ſinon ſurpaſſé ceux qui courent la même carriere.

La Comédie eſt ici dans ſon berceau; A l'exception des Piéces de LANGENDYK, (*b*) les Comédies Hollandoiſes ne ſont pour la plûpart qu'un tiſſu informe d'ordures & de groſſiéretés dignes tout au plus des Poiſſardes & de la plus vile populace. Riccoboni ſe trompe (*c*) étrange-

(*a*) Le Pirate Coxinga s'étoit rendu maitre de l'Isle de *Formoſa* ſituée ſur les Frontiéres de la Chine. Pluſieurs chrétiens parmi les quels ſe trouva le Miniſtre Hambroek & ſe Famille, tomberent dans ſes mains, le reſte ſe retira dans le Fort *Zélandia*. Il envoya Hambroek au Général des Hollandois avec ordre de le ſommer de ſe rendre, & en le ménaçant que s'il ne revenoit pas, on feroit mourir ſa femme & ſes Enfans, & que s'il ne réuſſiſſoit pas dans ſon Ambaſſade on lui trancheroit la tête. Hambroek eut néanmoins le courage de fortifier le Chef & la Garniſon dans le deſſein de ſe défendre, il revint vers Coxinga, & fût exécuté. *Voyages de Schouten.*

(*b*) *Pierre Langendyk* né à Amſterdam compoſa pluſieurs Piéces, où l'on retrouve quelquefois le ton de la bonne Comédie. On diſtingue ſurtout *les Aſtrologues*, *Don Quichotte aux noces de Gamache*, *Xantippe* &c.

(*c*) *Reflexions ſur les différens Théatres de l'Europe* pag. 152.

gement en disant que les Farces, qui sont dans le goût naturel du pays, l'emportent infiniment sur les traductions des Piéces de *Dancourt* & de *le Grand*. Le Théatre de ces deux Auteurs peut passer pour une Ecôle de vertu & de bonnes mœurs en comparaison des Comédies Hollandoises, dont le jeu est quelque fois assez plaisant, mais où il est difficile de concevoir, que des femmes, qui se piquent de quelque pudeur, veuillent assister. Personne ne s'est encor avisé de prendre Molière & ses Successeurs pour modéle, on s'est contenté de les traduire: & les Comédies de Molière & de Destouches sont très estimées ici. On a traduit aussi plusieurs autres Comiques François, mais ces traductions littérales, représentant le ridicule propre aux François sur un Théatre étranger, ne plaisent point à un Spectateur, qui voit des portraits, dont il ne connoit pas les Originaux. Tant il est vrai, „ que *le Misantrope*, *le Tartuffe*, „ *l'Avare*, *le Glorieux*, *le Médisant*, *l'Irrésolu* sont à peu près les mêmes de „ Lisbonne à Paris, & de Paris à Pétersbourg; tous les peuples y reconnoissent „ les originaux, que la Nature leur a „ mise sous les yeux; Au contraire les „ valets de Regnard, les Gascons & les

„ Normands de Dufresny, les Financiers „ de le Sage, les Provinciaux, les Pay- „ sans, les Bourgeois de Dancourt ſont „ plus attachés au ſol qui les a vu naître, „ & moins faits pour être tranſplantés „ ailleurs. " (*a*)

Au reſte il eſt inutile de répéter ici, ce que nous avons dit (*b*) précédemment de l'eſpéce d'abandon auquel le Théatre Hollandois eſt livré aujourd'hui. Une nouvelle cauſe paroît ſe joindre à celles que nous avons déja aſſignées. C'eſt la fureur des Drames, & de ces Piéces larmoyantes, qui ne tiennent ni à la Comédie ni à la Tragédie.

La facilité de ce genre excite naturellement les jeunes gens à s'y livrer; avec un peu d'imagination & du noir dans l'eſprit on eſt ſûr de s'y faire applaudir, & les avantures les plus romanesques, les cruautés les plus dégoutantes occupent aujourd'hui la Scene, il n'eſt pas difficile de prévoir les ſuites de ce goût dépravé.

La déclamation Hollandoiſe n'eſt qu'un chant très éloigné de la Nature (*c*). Riccoboni ſe trompe encor en aſſurant, que les

(*a*) *M. d'Alembert Eloge des Académiciens*, Paris 1779.

(*b*) Voy. Lettre III.

(*c*) *Riccoboni Réflexions*, pag. 152.

les Acteurs font ici des merveilles dans le Tragique, qu'ils récitent noblement & naturellement. A l'exception du seul *Carver*, le *Le Kain* Hollandois, tous les autres Acteurs chantent les vers, & déclament toujours. Leur récitation est d'une monotonie fatigante.

La saine partie du Public ne goûte cependant plus cette méthode, & les *Punt* & les *Duim* (*a*) sont autant négligés aujourd'hui, qu'ils étoient admirés autrefois.

Le bon goût proscrit pendant si longtems leve enfin la tête. Les arts & les sciences utiles se perfectionnent de jour en jour; le flambeau de la Critique en éclaire toutes les parties, & cette heureuse révolution opérée par quelques grands hommes, persécutés d'abord, comme il arrive toujours, devient enfin générale.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(*a*) Ibid. pag. 153.

FIN.

CATALOGUE
DES
LIVRES
De Fonds.

Eſſai ſur la Vie de Seneque le Philoſophe, ſur les Ecrits & ſur les Regnes de Claude & de Néron, avec des notes (par M. Diderot) 1779 in 12.

Eſſais Hiſtoriques ſur les Deux Compagnies des Mousquetaires du Roi de France, ſupprimées le 1. Janvier 1776. ouvrage intéreſſant & curieux pour tout homme de guerre, & particuliérement pour la Jeune Nobleſſe qui ſe deſtine à la Profeſſion des Armes. (par M. le Thueux) Inſtituteur au Corps Impérial de Meſſieurs les Cadets de Terre à St. Petersbourg, 2 parties 1 vol. in 12. 1778.

Inſtruction Secrette derobée à ſa Majeſté le Roi de Pruſſe, contenant les ordres ſecrets expediés aux Officiers de ſon Armée, particuliérement à ceux de la Cavallerie, pour ſe conduire dans la circonſtance préſente. Traduit de l'Original Allemand, par le Prince de Ligne 1779. in 8.

Reflexions ſur l'Economie Politique, ouvrage traduit de l'Italien de M. le Comte de Verri, par M. Mingard, avec un Avertiſſement à la tête de l'ouvrage (de M. le Conſeiller Perrenot) in 12. 1779.

Inſtruction concernant les Perſonnes mordues, par une Bête enragée, avec des obſervations fai-

faites & redigées par le Sieur Ehrmann Medecin & Publiée par ordre des Magistrats de la Ville de Strasbourg, composant le Collége de Santé, 1778 in 8.

Reflexions de sa Majesté le Roi de Suéde, sur la necessité d'affranchir l'habillement Suédois de l'Empire des Modes Etrangeres, 1778. in 8.

Entretiens, Drames, & Contes Moraux à l'usage des Enfans, par Madame de la Fite, 1778. in 12.

Réflexions d'un Jurisconsulte sur l'ordre de la Procédure & sur les décisions Arbitraires & immediates du Souverain, (par M. Perrenot) 1777. in 8.

Lettre sur quelques objets d'Eléctricité, addressée a l'Académie Imperiale des Sciences de St. Petersbourg, par le Prince Dimitri de Gallitzin, Chambellan actuel de *sa Majesté Impériale* de toutes les Russies & son Envoyé extraordinaire auprès de Leurs Hautes Puissances, 1778. in 4.

Le Jugement de Midas, Comédie en trois Actes & en prose Melée d'Ariettes, par M. d'Helé, Musique de M. Grétry, 1779. in 8.

Histoire de la Maison d'Autriche ddpuis l'Elévation de l'Empereur Rodolphe I. en 1223 jusqu'en 1732. par M. le Comte de Girecourt, Paris 1778. 6 vol. in 12.

La Vie Militaire & privée de Mademoiselle Charles-Genevieve-Louise-Auguste-Andrée-Thimothée d'Eon de Beaumont, Ecuyer, Chevalier de l'ordre Royal & Militaire de Saint Louis, ancien Capitaine de Dragons & des Volontaires de l'Armée,

Aide-

Aide-de-Camp des Maréchal & C[illegible]e Broglie, ci-devant Docteur en Droit, & en Droit Canon, Avocat au Parlement de Paris, Censeur Royal pour l'Histoire & les Belles-Lettres; Envoyé en Russie d'abord secretement, puis publiquement avec le Chevalier Douglas, pour la réunion de cette cour avec celle de Versailles; Secretaire d'Ambassade du Marquis de l'Hôpital, Ambassadeur extraordinaire Plénipotentiaire de France près sa Majesté Imperiale de toutes les Russies; Secrétaire d'Ambassade du Duc de Nivernois, Ambassadeur extraordinaire & Plenipotentiaire de France en Angleterre pour la conclusion de la paix; Ministre résident près cette Cour après le depart du Duc de Nivernois; enfin Ministre Plénipotentiaire de France à la même Cour & connu jusqu'en 1777 sous le nom de Chevalier d'Eon, &c. par M. de la Fortelle, Paris 1779. in 12.
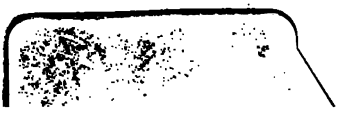
FIN.